En souvenir de votre apostolat dans ma paroisse,

W. R. Forest ptre

Jeanne Binet



Mgr Noël-Joseph Ritchot

Frontispice

MONSEIGNEUR
Noël-Joseph Ritchot

Vicaire Général
Protonotaire Apostolique
Curé de la paroisse de Saint-Norbert

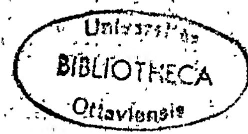
1825 - 1905

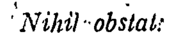
par L.-A. PRUD'HOMME



Publié par les soins de Mgr Gabriel Cloutier,
P.A., V.G., Curé de Saint-Norbert

CANADIAN PUBLISHERS LIMITED
WINNIPEG, MAN.
1928





Nihil obstat:

ANTOINE D'ESCHAMBAULT, ptre.
Censor librorum.

Imprimatur:

† ARTHUR,
Arch. de Saint-Boniface.

Saint-Boniface,
16 novembre 1927.

AVANT-PROPOS

Précis historique --- Action bienfaisante de Mgr Ritchot --- Vue d'ensemble

L'action bienfaisante de Mgr Ritchot pour l'avenir de la liberté de l'Eglise et des droits de notre race au Nord-Ouest fut immense; on peut même ajouter qu'à certaines heures elle fut décisive. Son front est ceint de la double auréole d'apôtre de la foi et de champion de la justice. Il avait l'âme haute et le coeur large, généreux et noble. Ami de la paix et de l'ordre, il se jeta avec courage et dévouement dans la mêlée, au milieu d'une agitation constitutionnelle qui ébranla toute la Confédération. Il assista à la naissance de la province du Manitoba et élabora avec les hommes d'Etat les plus distingués de l'Empire Britannique et de la Puissance du Canada les principes qui devaient lui servir d'assises.

Sans doute c'est Riel qui déclencha le mouvement en 1869 et en prit l'initiative. C'est lui qui résolut de former un gouvernement provisoire. Il n'avait que 27 ans, alors qu'on est

d'ordinaire plutôt appelé à obéir qu'à commander. Un groupe notable refusa de le suivre, croyant que sa prise d'armes était illégale et allait les conduire à un désastre. Riel, comme le pilote qui tient la barre, resta courageusement à son poste et demeura inébranlable dans la poursuite de son plan, jusqu'à ce que, revêtu de l'autorité suprême, il eût dominé la situation et traité avec le Gouvernement Fédéral les termes d'admission de l'Ouest dans la Confédération. Dès que Riel eut avec les siens élevé la Barrière, Mgr Ritchot eût la vision nette et précise des responsabilités qui l'attendaient. Il burina sur la croix, de concert avec Riel, ces paroles si bien inspirées: Digitus Dei est hic. Le doigt de Dieu est ici. Mgr Ritchot se trouva ainsi enveloppé dans le courant qui entraîna la population. Le premier acte de ce drame constitutionnel se joua à la porte de son presbytère. Pour endiguer ce torrent dans les limites du droit et de la justice, il tendit la main à Riel, qui s'empressa de la saisir avec affection et gratitude. Mgr Ritchot devint ainsi le génie bienfaisant et modérateur de Riel.

Quand Dieu a des desseins particuliers sur un homme, il le prépare à accomplir l'oeuvre de miséricorde à laquelle il le destine comme coopérateur. Ce fut surtout dans les camps de chasse jusqu'au Missouri que Mgr Ritchot prit un contact particulier avec les Métis et gagna leur confiance absolue. Aussi en 1869 et 1870

était-il prêt à devenir un facteur puissant dans la colonie et à appuyer Riel dans la lutte pour la conservation des intérêts religieux et nationaux du groupe français. L'alliance du clergé avec le peuple nous a sauvés sur les bords de la Rivière Rouge comme sur les rives du Saint-Laurent. C'est à la hauteur de cette pensée qu'il faut se placer pour bien comprendre la mission de choix de Mgr Ritchot et l'influence pour le bien qu'il exerça à cette époque de transition où une fausse manoeuvre eut pu tout compromettre.

Cicéron appelle l'histoire l'institutrice de la vie. C'est à cette source que l'on surprend jusqu'aux secrets soupirs d'un peuple et qu'apparaissent les joies, les douleurs, les épanchements de son âme et de son intelligence. Il faut se défier des historiens qui écrivent pour faire triompher une idée, pour encenser des hommes qui incarnent leurs préjugés sans respect pour la vérité.

L'histoire de ce qui s'est passé en 1869 et 1870, telle que présentée par bon nombre d'auteurs anglais, n'est souvent qu'une conspiration contre la vérité. Les uns par ignorance, d'autres malheureusement par parti pris, ont falsifié les faits en les pliant au gré de leur passion. Autrefois au Mexique l'historien, qui écrivait des faussetés, était puni de mort. A ce compte les exécutions, même de nos jours, seraient nombreuses. C'est pourquoi je m'appliquerai à

prouver la légitimité de ce mouvement patriotique.

Pour voir clair durant cette période agitée de notre histoire il fallait une vision presque prophétique de l'avenir. On dit que lorsque le chevalier Bayard partit pour la guerre, sa mère lui donna pour toute recommandation ces deux mots: Sers Dieu. Ce fut la devise du bon curé de Saint-Norbert. Preux sans vilenie, chevalier de la justice, il brûlait d'ardeur pour les nobles causes. Paladin du Christ, toujours prêt à voler à la défense de l'Eglise, le front haut, il la défendait encore mieux par la dignité de sa vie que par la vigueur de sa parole.

Ce sont de telles existences qui comptent parce qu'elles s'immolent dans le sacrifice et l'accomplissement du devoir. Ces âmes généreuses ne rendent pas leurs armes à l'ennemi, lorsque la conscience les appelle au combat pour Dieu et la patrie. Ce sont ces âmes bien trempées qui donnent le son de la race parce qu'elles ne se mettent pas en quête d'accommodements, déguisant mal parfois l'abandon de principes sacrés.

Appelé sans transition à représenter tout un peuple à Ottawa le vaillant curé se révéla du premier coup un homme d'Etat d'un sens averti et d'une hauteur de vue supérieure. Sir John A. Macdonald et Sir Georges E. Cartier furent étonnés de la sagesse de ses remarques et de la vigueur de ses arguments.

Des négociations, qui eurent alors lieu, sortit l'Acte de Manitoba. Ratifié par le Parlement Impérial cet Acte a été depuis lacéré et mutilé. Les promesses les plus solennelles ont été odieusement foulées aux pieds. Ces criantes injustices n'enlèvent rien aux mérites de ceux qui avaient assuré par des textes formels la survivance des droits de la minorité.

Les mauvaises passions, appuyées par la force, détruisirent ces remparts réputés inexpugnables; car il n'est pas de formule, si précise soit-elle, qui puisse leur résister. Toutefois, grâce à ces négociations, la minorité put jouir d'une ère de paix qui dura pendant les vingt années qui suivirent son entrée dans la Confédération. Elle eut ainsi le temps de se développer et d'acquérir la vigueur nécessaire pour résister à la tempête qui se déchaîna en 1890.

Il convient également de rappeler que nombreux sont les esprits justes et modérés, n'appartenant pas à notre groupe, mais ayant le respect de la constitution du pays, qui s'indignent des spoliations dont nous sommes les victimes. La conscience humaine se refuse dans le for intérieur à devenir complice de tels attentats. C'est ce qui explique pourquoi une ère d'apaisement et de tolérance semble s'acclimater au Manitoba et nous permet de respirer à travers les mailles légales qui enserrent nos libertés scolaires.

Mgr Ritchot avait le culte de la langue

française. Il stimulait l'enseignement du français et organisait souvent à son couvent des séances dramatiques et littéraires. Il invitait des conférenciers aussi souvent qu'il en avait l'occasion. Il croyait que c'était quasi un commandement de Dieu pour les Canadiens français de conserver leur langue. Il savait que la langue est l'expression d'une civilisation et que, comme le proclamait Louis Veuillot, pour parler français il faut avoir dans l'âme un fond de noblesse et de sincérité, et que la langue française a attaché une probité à son génie. Caractère viril, il n'était pas de ceux qui sont toujours prêts à mettre leur drapeau en poche à l'heure du danger. Il s'y cramponnait fièrement aux jours de tempête et le maintenait haut et ferme jusqu'au bout. Il personnifiait la vie française et catholique qui monte à la surface, quand la vague écumante des passions malsaines déferle pour tout engloutir. Il travaillait à assurer le triomphe des forces vitales de notre race.

Ces hommes de haute taille nous consolent des âmes englouties dans la chair et qui s'en vont à la dérive comme des algues, que les flots de la mer jettent sur toutes les plages. Ce sont des amoindris qui ne donnent que des fruits secs et amers. Le passé français du Nord-Ouest, les prouesses de nos découvreurs, l'héroïsme de nos missionnaires, le courage indomptable et la foi robuste de nos Métis mettent en relief l'apport

des nôtres à la civilisation chrétienne au Nord-Ouest. Les hommes bien pensants, qui ne sont pas de notre sang, sont frappés des services signalés que nous avons rendus à notre pays. Ils comprennent que nous sommes bien chez nous ici et qu'ils ont bien de la chance de nous avoir. Les nôtres puisent également dans ce passé des sentiments d'énergie qui les rehaussent dans leur propre estime. Les minorités ont besoin d'être nourries de ces pensées fortifiantes pour soutenir leur espérance dans l'avenir. La tâche de notre survivance catholique et française a besoin d'un effort constant pour réagir contre le système scolaire qui tend à nous démarquer et à ruiner chez nous les traits de la race.

En présentant à mes compatriotes la figure si sympathique et si enveloppante de Mgr Ritchot, je puis leur dire: "Hoc fac et vives." Marchez sur les traces de ce grand apôtre et de ce patriote dévoué, et vous vivrez pour chanter à jamais, dans le doux parler de France, l'épanouissement de nos paroisses, la gloire du sang français coulant sur les rives de la Rivière Rouge comme sur celles du Saint-Laurent.

Je prie les lecteurs de ne pas trouver étrange si je parais négliger la part si importante qu'a prise Mgr Taché aux événements de 1870 pour m'attacher particulièrement à la vie de Mgr Ritchot. Dans l'étude magistrale que Dom Benoît a consacrée à ce géant de l'épiscopat

canadien, dont le souvenir plane encore au-dessus de nos prairies, il a su mettre en pleine lumière cette figure si noble et si rayonnante du plus pur patriotisme. Je craindrais de déflorer l'ouvrage de ce savant religieux en répétant en sous main les mérites et les gloires de Mgr Taché qu'il a si bien chantés.

CHAPITRE PREMIER

TRAITS CARACTERISTIQUES — CONSEILLER SAGE — SON HOSPITALITE, SA CHARITE ET SON DEVOUEMENT — SA NAISSANCE — TRAVAUX DE LA FERME — VIEILLES COUTUMES — TEMPS ANCIENS — COURS CLASSIQUE — PROFESSEUR AU COLLEGE DE L'ASSOMPTION — PRETRE — MINISTERE A BERTHIER ET A STE-AGATHE DES MONTS.

Figure patriarcale, l'oeil perçant qui s'attachait à son interlocuteur comme pour y surprendre le fond de sa pensée, front large respirant l'austérité, lèvres épaisses que voilait à demi une longue barbe de Capucin, buste fort, torse vigoureux, tel était au physique M. Ritchot.

Il était doué d'un grand sens pratique. Son esprit de discernement étonnait ceux qui venaient le consulter sur des problèmes ardus ou des questions hérissées de difficultés.

Il avait la parole lente et nette des hommes réfléchis et résolus. Son jugement n'était jamais en défaut. Il avait le talent d'induire ses visiteurs à causer longuement et à épuiser le sujet qui les amenait à lui, avant d'exprimer son opinion. Puis pressé de questions, il consentait enfin à rompre le silence. Il s'attachait à une phrase — phrase lapidaire qui formulait

sa pensée. Cette pensée devenue sa chair, il la triturait en tous sens, étudiant ses à côté, attaquant corps à corps les objections soulevées et parfois flânant autour du sujet. A un moment donné il semblait s'engager à fond dans des considérations qui trahissaient en apparence sa pensée, mais soudain il revenait sur ses pas. Le sphynx n'avait pas encore dit son dernier mot. Et voilà qu'à la grande surprise de ses interlocuteurs, il se jetait avec le même entrain dans la thèse contraire.

Mais enfin, de guerre lasse, lui disait-on, quelle est votre opinion? Que suggérez-vous de faire? — Je ne sais rien, moi, pauvre curé de campagne, répliquait-il. Ce n'est pas en chassant le buffalo que j'ai étudié ces questions-là. Tout de même, il me semble . . . Dans quelques paroles courtes et limpides, il jetait sur le sujet un flot de lumière qui dissipait tous les nuages. La solution était tellement sûre et évidente qu'on se demandait comment on n'y avait pas pensé avant lui. C'était un intellectuel aux idées originales, pleines de saillies et d'à-propos, dont la conversation était un charme, un ascète qui nourrissait son esprit dans l'étude presque quotidienne des Saints Pères. La Cité de Dieu de saint Augustin était son livre de chevet.

L'hospitalité du bon curé de Saint-Norbert était légendaire. Au lendemain de Noël son salon était envahi par un groupe nombreux de personnes venues pour fêter l'ami de tous. Il

recevait tous ses hôtes en grand seigneur, avec une courtoisie et une dignité de gentilhomme. Il avait des attentions délicates pour tous, à tous les degrés de l'échelle sociale. Aucun personnage important ne traversait notre province sans aller le saluer. On se sentait attiré de partout vers ce digne prélat qui portait sur son front la double couronne de la grandeur morale et de la sainteté. Il était avant tout un homme de devoir. Cet homme mortifié, sévère pour lui-même, avait le cœur tendre comme celui d'une mère pour les misères humaines. Il se penchait sur les pécheurs pour les relever. Jusqu'à sa mort il dormit sur un pauvre grabat à peine convenable. Econome pour tout ce qui touchait à son confort, il avait toujours la main ouverte pour donner aux pauvres, aux malades et aux orphelins.

Il s'est dépensé sans merci pour les âmes confiées à ses soins. Il fut une preuve vivante que la paroisse, dont le curé est le chef, est la citadelle inébranlable qui a sauvé la race et le rempart de la foi, de la langue et des saines traditions.

Noël-Joseph Ritchot naquit à l'Assomption, dans la province de Québec, le 25 décembre 1825, du mariage de Joseph-Isaïe Ritchot et de Marie Riopel. Dès qu'il fut d'âge de s'instruire il fréquenta l'école élémentaire de sa paroisse pendant quelques années et se livra à la culture sur la ferme paternelle. Ce ne fut qu'en 1845

qu'il demanda à ses parents de l'envoyer au collège pour y commencer ses études classiques.

Depuis un siècle l'existence des cultivateurs a subi d'étonnantes modifications. En ce temps-là il fallait rudement peiner et arroser de sueurs abondantes le sein de la terre pour en obtenir de généreux rendements. Les instruments d'agriculture perfectionnés étaient inconnus. Tout se faisait au bout des bras. On semait à la main, on coupait à la faucille et on battait le grain au fléau. Souvent pendant l'hiver l'habitant allait battre une airée au fanal avant le déjeûner et à l'automne on brayait le lin. La mère, aidée de ses filles, filait et tissait au métier les étoffes qui servaient à vêtir les membres de la famille, à garnir les lits, etc. La huche était un meuble indispensable à chaque foyer. C'est là que l'on pétrissait la pâte avant de la faire cuire sur la sole du four. Chaussures, chapeaux de paille, vêtements, tout se faisait à la maison.

Les cultivateurs vivaient presque exclusivement du fruit de leur labeur. La terre était leur nourrice. C'est dans ce milieu, qui tenait toutes les énergies en alerte, que se forma le caractère de M. Ritchot. Ces hommes aux bras d'acier avaient hérité du courage viril des défricheurs de la forêt. Cette race de géants, enracinés au sol comme des chênes, puisa dans ces rudes travaux de pionniers un attachement au pays, une noblesse de vie et une beauté morale, qui font notre admiration. C'est bien à ces cheva-

liers du terroir que l'on peut appliquer l'adage: Mens sana in corpore sano.

La campagne est la grande pourvoyeuse des vocations ecclésiastiques et religieuses, ainsi que notre grand réservoir de forces sociales. Le terrien est le conservateur par excellence de nos vieilles croyances, de nos plus belles traditions et de ce qu'il y a de meilleur en nous. C'est d'une de ces vieilles familles au sang pur et à l'âme élevée que descendait M. Ritchot. Il se plaisait à évoquer les souvenirs des jours d'antan, tels que la distribution du pain bénit pendant la messe, la guignolée de Noël pour les veuves et les orphelins, la criée à la porte de l'église, la petite bière d'épinette à deux sous le verre, l'appel nominal de la milice, le moulin banal du seigneur, etc. Que de vieilles coutumes emportées par le temps au grand regret des anciens, qui s'étaient attachés même à leurs misères! Il se plaisait également à répéter les anciens refrains de nos aïeux. En l'écoutant on se rappelait ces vers de Chapman:

Et nos mères nous ont bercés sur leurs genoux
Aux vieux refrains dolents des ballades normandes.

M. Ritchot avait près de vingt ans lorsqu'il entra au collège de l'Assomption. Il fallait un courage plus qu'ordinaire pour entreprendre des études à l'âge où le plus souvent on les termine. Il dut s'asseoir avec des jeunes gens qui

n'avaient que la moitié de son âge et qui conservaient toutes fraîches dans leur mémoire les règles de la grammaire apprise à l'école rurale. Il avoua plus tard avoir éprouvé plus d'un serrement de coeur en constatant son infériorité dans un milieu qui était un reproche à ses vingt ans. Ses débuts furent pénibles, presque décourageants. Sa force de caractère et son application à l'étude finirent bientôt par triompher de tous ces obstacles. S'il manquait parfois de cette vivacité intellectuelle qui saisit sur l'heure les difficultés d'un problème, il possédait par contre une sûreté d'analyse qui lui faisait retenir la leçon. Elle se classifiait et se gravait dans son esprit pour n'en plus déloger. C'est ainsi qu'il compléta, en 1852, ses études classique avec honneur et succès.

Il existait autrefois dans nos collèges une coutume peu charitable que les professeurs avaient bien du mal à faire disparaître. C'était le traitement des nouveaux élèves par les anciens. Pour ces derniers, les nouveaux étaient presque des intrus qu'on accueillait avec peine pendant les premiers mois. C'étaient des recrues qui n'avaient pas encore pris contact avec la vie collégiale et dont on épiait les moindres maladresses pour crier haro sur les nouveaux. M. Ritchot dut subir cette dure épreuve. Ce tard venu devint la cible tout indiquée sur laquelle ils décochèrent leurs traits acérés. Pendant quelques jours il subit en silence ce martyre à petit feu, mais quand il eût constaté que les anciens

ne désarmaient pas, il en gifla quelques-uns de façon à leur enlever toute velléité de récidiver. Puis le cœur endolori de ces mauvais traitements, il se rendit à la chambre du Supérieur. Il lui raconta ce qui s'était passé et termina sa harangue par ces mots: "Je m'en vais chez nous, car si je reste ici, je vais tous les assommer." M. le Supérieur le pria de n'en rien faire et lui dit qu'il allait prendre sa cause en main. Le soir, à la lecture spirituelle, il ne ménagea pas les anciens et les menaça de sévir avec rigueur, s'ils recommençaient de nouveau. On se le tint pour dit. Dès lors M. Ritchot devint l'ami fidèle et estimé de tous. La culture qu'il reçut au collège laissa une empreinte, qui sans doute se modifia dans sa forme au cours des années, mais se cristallisa dans son fond. Elle y laissa quelque chose de fier et de fort qui s'attacha à sa personne en caractères ineffaçables.

Il n'hésita pas un instant sur le choix de sa vocation. Le but qu'il s'était proposé en venant si tard au collège était de consacrer sa vie à Dieu. Il avait entendu l'appel du bon Maître. Il s'enrôla immédiatement dans la milice ecclésiastique. Pour défrayer ses frais de séminaire, il se livra à l'enseignement à l'école modèle, qui servait de cours préparatoire au collège de l'Assomption, où il fut dans la suite professeur de français. Comme bien d'autres séminaristes de cette époque, il parcourut le cycle de ses études théologiques en faisant en même temps de l'en-

seignement. Enfin le 22 décembre 1855 il avait le bonheur d'être ordonné prêtre pour l'éternité.

Le nouveau prêtre alla tout d'abord exercer le saint ministère à Berthier en qualité de vicaire. En 1857 il fut rappelé à son Alma Mater pour y prendre la direction d'une ferme attachée à cette institution. Ses connaissances pratiques de l'agriculture lui permirent de la transformer et de la rendre très rémunératrice. En 1861 Mgr Bourget l'appela à fonder une nouvelle paroisse érigée sous le vocable de Sainte-Agathe des Monts. Il jeta en terre la bonne semence dans cette nouvelle mission devenue aujourd'hui une paroisse florissante et un endroit de villégiature.

CHAPITRE DEUXIEME

DANS LES PAYS D'EN-HAUT — HEROISME DES PREMIERS APOTRES DU NORD-OUEST — DEPART DE M. RITCHOT EN 1862 — NOMME CURE DE SAINT-NORBERT — SAINT-NORBERT — RIVIERE LA SALLE — ALEXANDRE HENRY, JR. — LES PREMIERS COLONS — MGR LAFLECHE — PREMIERE CHAPELLE — LES PP. LESTANC ET MESTRE — SOEURS GRISES — SOEUR LAURENT — COUVENT DE SAINT-VITAL — INCENDIE — INONDATION — EXHUMATION DES RESTES DE MGR PROVENCHER.

A cette époque les pays d'En-Haut exerçaient une attirante fascination sur l'esprit des jeunes gens de la province de Québec. Un grand nombre d'entre eux, en quête d'aventures dans ces lointaines régions, désertaient les campagnes et s'engagaient au service de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

En 1818 Mgr Provencher était venu renouer la chaîne interrompue des missionnaires français qui avaient suivi La Vérendrye et ses successeurs. A sa demande, de vaillants athlètes de la foi étaient venus à son secours et avaient commencé à évangéliser ces immenses territoires. Ces preux chevaliers du Christ avaient ouvert une ère de civilisation chrétienne dans l'Ouest, au prix de souffrances et de sacrifices qui rappellent les temps héroïques des premiers siècles de l'Eglise. Quand on considère l'oeuvre accomplie par les premiers apôtres de la Rivière Rou-

ge, on demeure stupéfait de leur grandeur d'âme et de leur zèle courageux. M. Ritchot avait entendu le récit des fatigues, des misères et du dénuement de ces champions du Christ. Il sentit son cœur ému de l'abandon des Métis et des tribus sauvages de ces vastes prairies. Les sacrifices qui l'attendaient ne purent ébranler son courage. A l'invitation de Mgr Taché il répondit généreusement: Ecce ego, mitte me. Me voici, envoyez-moi. (Is. VI, 8).) L'homme fervent et zélé est prêt à tout, dit l'Imitation de Jésus-Christ.

M. Ritchot dit donc adieu à ses parents, à ses amis et à sa patrie. Le 7 juin 1862 il arriva à la Rivière Rouge. Mgr Taché le nomma aussitôt curé de la paroisse de Saint-Norbert où il se dépensa jusqu'à sa mort pour le salut des âmes confiées à sa sollicitude.

Saint-Norbert est situé à environ neuf milles de Winnipeg. L'église paroissiale, érigée près de la Rivière Rouge, n'est éloignée que de quelques arpents de la décharge de la rivière La Salle dans la Rouge. Alexandre Henry, jr, est le premier écrivain qui ait fait mention de cet endroit. Cet auteur avait épousé une sauvagesse de la tribu des Ojibways du lac Rouge. Le père de sa femme, "Le Liard", avait été tué par un Sioux sur la rivière La Langue. Il avait hérité des intérêts que son oncle Alexandre Henry, senior, possédait dans la Compagnie du Nord-Ouest. En 1799 il reçut l'ordre du bourgeois de

cette Compagnie d'aller établir un poste à l'embouchure de la rivière aux Rats et un autre sur la rivière Pembina.

Alexandre Henry, jr, partit du Ford Gibraltar (Winnipeg) et alla camper sur les bords de la rivière "Salée". Elle avait été ainsi nommée à cause des sources salines qui, à quelques endroits durant l'été, rendaient l'eau de la rivière peu potable. Plus tard on transforma ce nom déjà peu invitant en celui de "Sale". Les colons anglais, enchérissant sur ce changement, en firent la "Stinking River". Enfin, lors de la construction d'un embranchement du Pacifique Canadien en haut de la rivière, M. A.-H. Bertrand, qui possédait près de mille acres de terre à cet endroit, suggéra que l'on donnât le nom de La Salle à la nouvelle gare. La Compagnie accepta sa suggestion et depuis ce temps cette rivière, après avoir porté un nom ignoble, a la gloire de perpétuer le nom de l'illustre découvreur du Mississipi.

Dans ses notes de voyage de 1799, Alexandre Henry, jr, rapporte qu'il prit deux esturgeons dans cette rivière, pendant que ses compagnons abattaient un buffalo à quelques arpents en amont de La Salle. Quelques sauvages avaient élevé des cabanes à l'endroit où la rivière La Salle se jette dans la rivière Rouge. Pendant l'absence d'Alexandre Henry, quelques-uns d'entre eux s'emparèrent d'une bouteille de rhum qu'ils trouvèrent dans une caisse. Ils lui

firent honneur et s'enivrèrent royalement. Pendant toute la nuit ils se battirent entre eux, hurlant comme des bêtes fauves. C'était la barbarie avec son triste cortège de passions brutales qui régnait à la fin du 18ème siècle à la rivière La Salle. Si l'on voulait suivre Alexandre Henry jusqu'à Pembina, on assisterait au spectacle d'un mari enivré poursuivant sa femme et brandissant un couteau pour l'égorger. On assisterait aussi à cet autre d'un fils grimpant dans un arbre pour échapper à la hache de son père et voyant qu'il essaie de l'atteindre lui décharge son fusil en pleine poitrine et le tue sur le champ. Ces quelques lignes, qui jettent une pâle lueur sur les désordres de cette époque, font comprendre la tâche surhumaine qu'entreprenaient les premiers missionnaires de l'Ouest.

En 1818 Mgr Provencher arriva au fort Douglas où le facteur de la Compagnie de la Baie d'Hudson le reçut avec honneur et lui offrit une généreuse hospitalité. La même année il se hâta de construire une chétive habitation qui lui servit de chapelle et de résidence. Ce fut la première prise de possession de l'Eglise mère du Nord-Ouest.

En 1821 les Compagnies de traite de la Baie d'Hudson et du Nord-Ouest s'unirent pour toujours. Dès lors un grand nombre de Métis français et de Canadiens français se trouvèrent sans emploi. A quoi bon garder deux postes de traite au même endroit ou envoyer des traiteurs

pour acheter les fourrures des sauvages dans leur territoire de chasse? La Compagnie de la Baie d'Hudson, maîtresse de la situation, n'avait plus qu'à attendre dans ses forts le produit de la chasse des sauvages.

Un nombre considérable de ces employés prirent le chemin de la Rivière Rouge, afin de vivre dans le voisinage des missionnaires. C'est ainsi que Saint-Boniface et la Prairie du Cheval Blanc (Saint-François-Xavier) devinrent bientôt des missions importantes. Plus tard quelques-uns de ces serviteurs s'aventurèrent à la rivière La Salle. Ils constituèrent le premier noyau qui, en se développant, finit par devenir la paroisse de Saint-Norbert. Mgr Laflèche fut le premier prêtre qui visita cet établissement et y jeta en terre la première semence de l'enseignement religieux. Sa mémoire y demeura toujours en vénération.

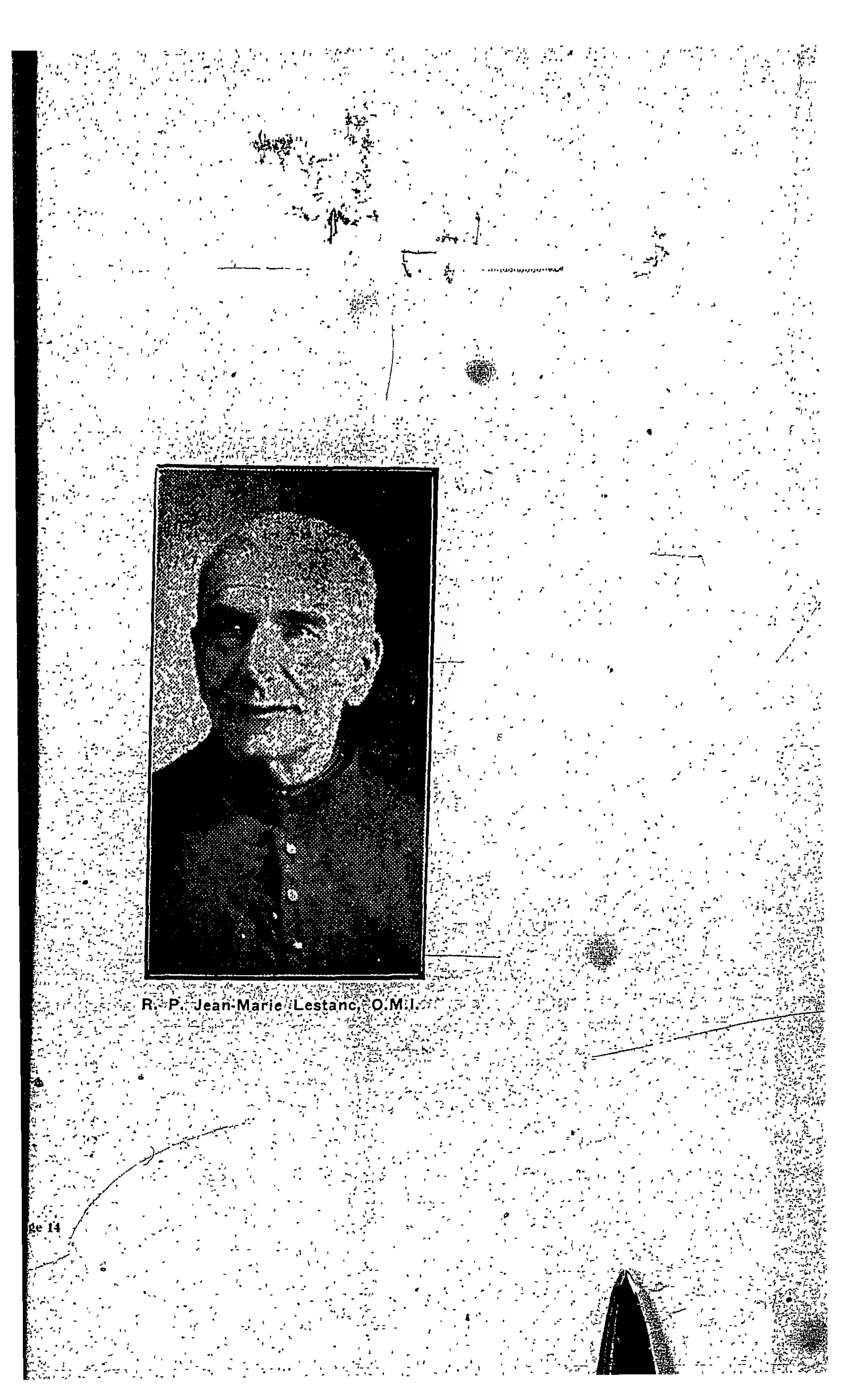
En 1854 on commença à préparer les premiers matériaux destinés à la construction d'une église et d'un presbytère à la rivière La Salle. Au mois de juin 1855, des ouvriers se mirent à l'oeuvre pour ériger cette église, et un prêtre de l'évêché s'y rendit de temps en temps pour y célébrer le service divin. (Cf. Mgr Taché, par Dom Benoît, I, 290). Ce temple méritait plutôt le nom de chapelle. Il était en bois et mesurait 90 pieds sur 33. A la partie sud de la chapelle et y attenant, des appartements avaient été aménagés pour la résidence du prêtre et de l'instituteur.

C'était donc une maison-chapelle. (Ibidem, 382). Pendant deux ans un prêtre de l'évêché desservit cette mission à intervalles fixes. On peut dire qu'à l'automne de 1857 la paroisse était fondée, puisque Mgr Taché y plaça le R. P. Lestanc, O.M.I., pour y résider en permanence. Il lui adjoignit pour l'hiver le R. P. Eynard, O.M.I., et le Frère Kearney, O.M.I.

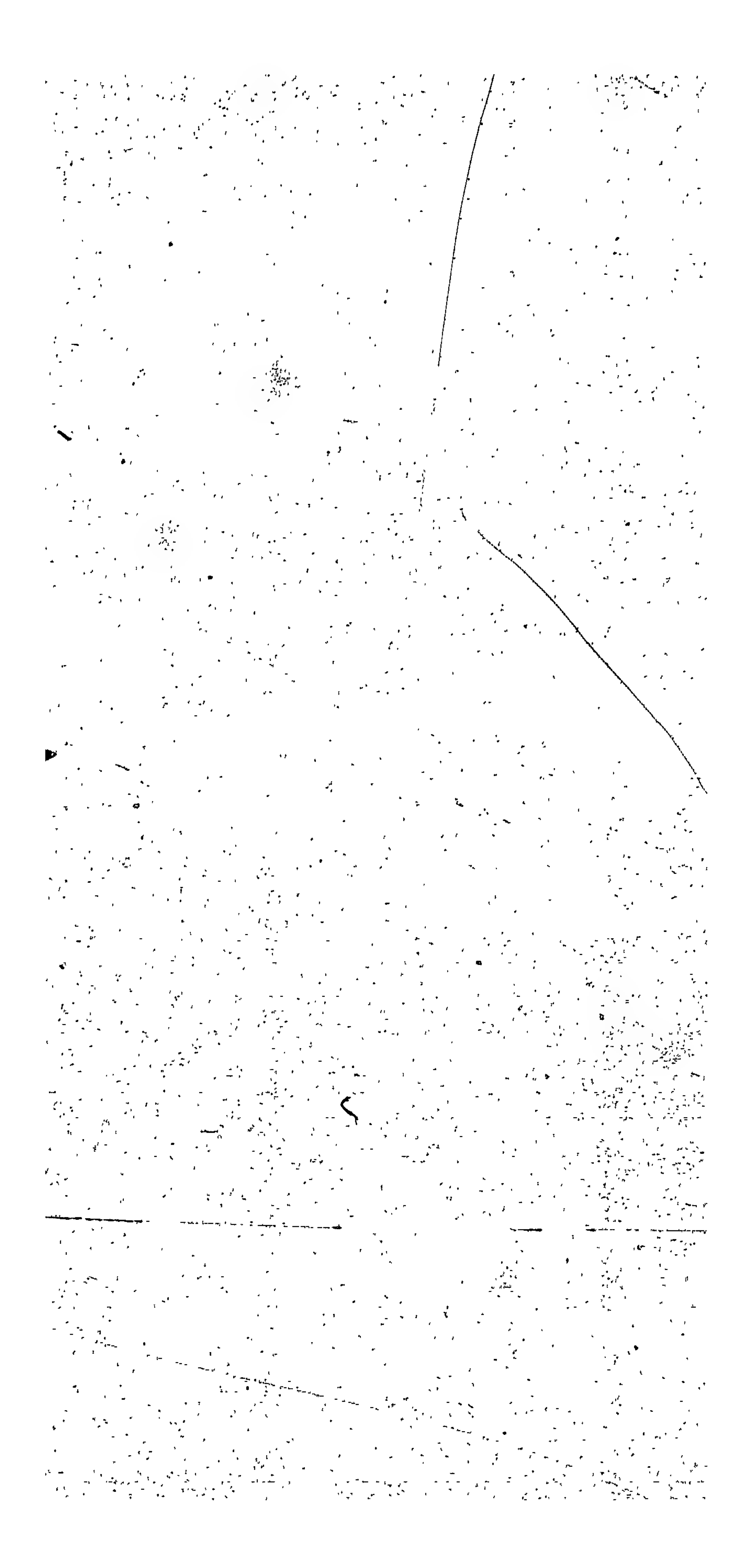
Un heureux événement vint réjouir le premier curé de Saint-Norbert et donner de l'éclat à la nouvelle chapelle. Au mois de novembre 1857 Mgr Taché y ordonna diacre le R. P. Clut, O.M.I, qui devait devenir plus tard un prince de l'Eglise. C'était la première ordination que Monseigneur faisait dans son diocèse.

L'année suivante Saint-Norbert voyait toute sa population en liesse pour acclamer l'arrivée des bonnes Soeurs Grises dans la personne des Soeurs Laurent et Dandurand. Un groupe notable des habitants de Saint-Norbert escorta ces excellentes religieuses de Saint-Boniface à leur chapelle. Tous les colons étaient réunis pour leur faire ovation.

Elles furent accueillies par une salve de fusils de chasse et par de chaleureux applaudissements. Mgr Taché donna le salut du Saint Sacrement et se fit l'interprète des paroissiens en leur souhaitant la bienvenue. Il fit en termes émus l'éloge du dévouement des Soeurs Grises et bénit avec effusion le berceau de cette nouvelle maison. Monseigneur ne se borna pas à



R. P. Jean-Marie Lestanc, O.M.I.



de simples souhaits; il fit don à la communauté d'un terrain de quatre chaînes de largeur sur la rue de l'église et s'étendant en profondeur jusqu'à la Rivière Rouge. Il leur céda également sur la rive est de cette rivière une terre de six chaînes de largeur sur deux milles de profondeur. (Ibidem, 365-6).

En 1858, un Frère des Ecoles chrétiennes était chargé de l'éducation des garçons; 31 garçons fréquentaient son école, tandis que 29 petites filles assistaient aux classes dirigées par les deux Soeurs Grises. La population comprenait déjà 700 âmes. La paroisse était organisée. Il ne nous reste plus qu'à relater ses développements.

Il convient, toutefois, de s'arrêter un instant pour saluer le premier curé de la paroisse et la première supérieure du couvent de Saint-Norbert.

Le R. P. Jean-Marie Lestanc, O.M.I., devint une figure historique dans l'Ouest canadien. Il naquit à Quiberon, en Bretagne, en 1830. Immédiatement après son ordination, il reçut son obédience pour le Canada et arriva à Saint-Boniface en 1855. Pendant 22 ans il prodigua son dévouement apostolique à la population de la Rivière Rouge. En 1869, en partant pour le Concile du Vatican, Mgr Taché le nomma administrateur du diocèse pendant son absence. Durant les troubles de 1869-1870 il conseilla la modération aux Métis. Tout en reconnaissant

leurs droits, il chercha à pacifier les esprits. Il reçut un jour une lettre de Lord Granville, secrétaire des colonies en Angleterre, admettant que les Métis avaient le droit de refuser d'entrer dans la Confédération, vu qu'ils étaient citoyens d'une colonie impériale complètement distincte du Canada. Après le rétablissement de la paix il alla exercer son ministère dans la vallée de Qu'Appelle, puis à Saint-Albert. En 1877 il fonda des missions pour les Indiens au fort Pitt et à Battleford, alors capitale du Nord-Ouest. Pendant une épidémie de picote, il se dévoua au soin des malades avec un tel zèle, que les Indiens furent étonnés des actes héroïques de sa charité. Il enterra de ses propres mains des victimes de cette terrible maladie. Il était de la race des grands missionnaires pionniers qui ont illustré les fils de Mgr de Mazenod. Il avait acquis une connaisance approfondie des langues sauvages, et composa plusieurs ouvrages élaborés qui facilitèrent l'étude de ces langues à ses successeurs. Après 57 ans de labeurs apostoliques, il rendit sa belle âme à Dieu, à Calgary, le 4 mai 1912. (Cf. Les Cloches, 15 mai 1912; Le Manitoba, 8 mai 1912; Le Patriote de l'Ouest, 9 mai 1912).

La bonne Soeur Laurent naquit à Montréal en 1832. Elle entra au noviciat des Soeurs Grises à l'âge de 16 ans. Elle venait de faire profession lorsqu'elle partit de Lachine en canot d'écorce, le 20 mai 1850, pour la Rivière Rouge. La Mère Générale lui confia, à son départ, une

cassette dont elle lui recommanda de prendre grand soin, parce qu'elle contenait un document précieux. Soeur Laurent n'apprit qu'à son arrivée à Saint-Boniface qu'elle avait apporté les bulles de Mgr Laflèche, auquel le nom de Mgr Taché devait être substitué sur ces entrefaites. Elle vécut plusieurs années sous la houlette de Mgr Provencher. Elle veilla plusieurs nuits à son chevet pendant sa dernière maladie et reçut sa dernière bénédiction.

Cette bonne religieuse était entrée dans la communauté des Soeurs Grises pour se livrer au soin des pauvres et des malades. Elle n'hésita pas, cependant, dès son arrivée à Saint-Boniface, par obéissance à sa Supérieure, à se consacrer à l'enseignement à cet endroit et plus tard à aller fonder le couvent de Saint-Norbert, dont elle devint ainsi la première Supérieure. Pendant son séjour dans cette paroisse, elle eut, parmi les religieuses qui l'assistaient, Soeur Riel, la soeur du célèbre chef métis, Louis Riel, président du gouvernement provisoire. Rappelée à Saint-Boniface, elle se dépensa au soin des pauvres et des malades jusqu'à sa mort. Tous les jours, quelle que fût la température, elle visitait à domicile les malades avec un tact et une science pratique presque merveilleuse. Que de larmes elle a essuyées! Que de coeurs ulcérés elle a guéris! Elle était vraiment la mère et la consolatrice des affligés. Elle se faisait discrètement la pourvoyeuse des nécessiteux. Sa charité était telle qu'un jour un insti-

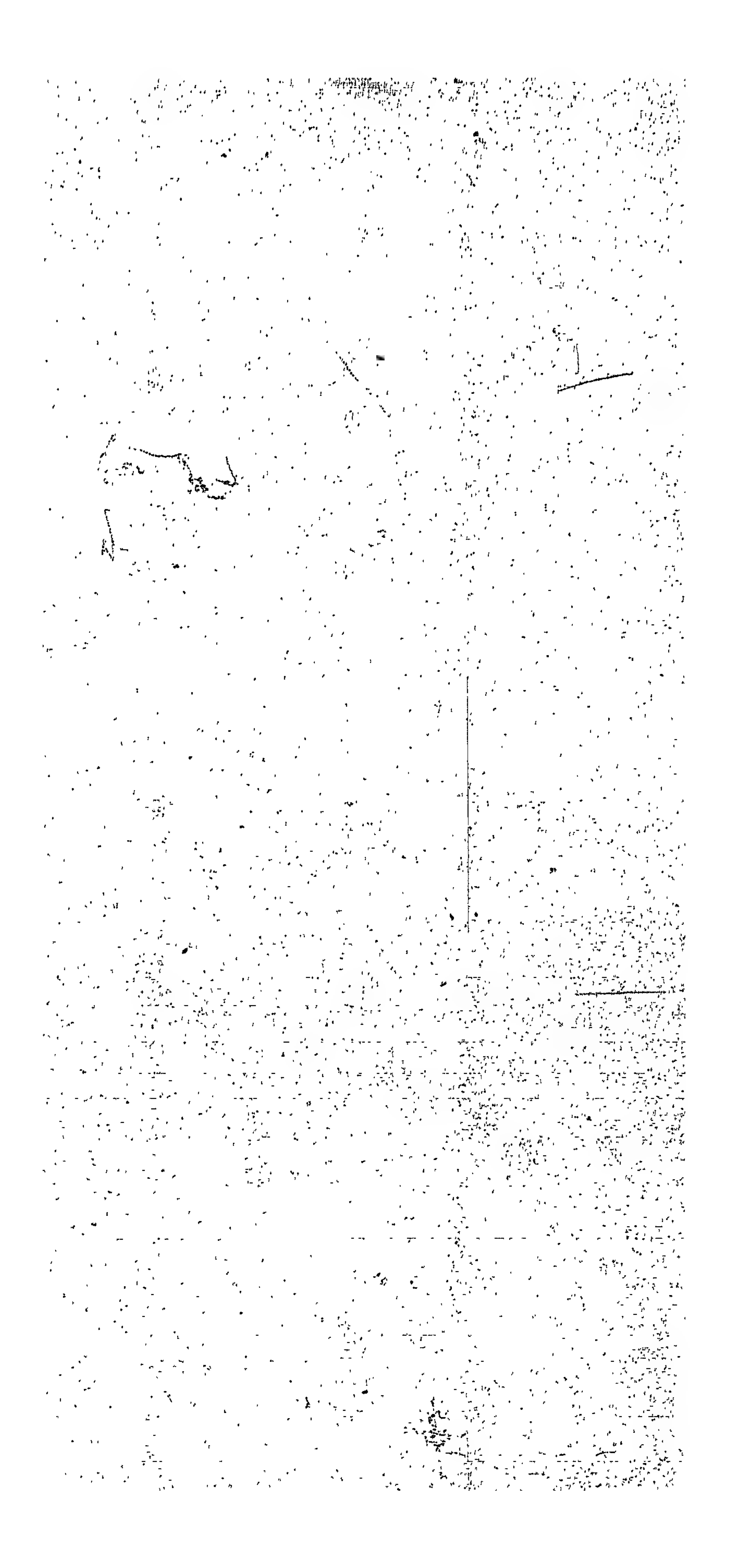
tuteur demandant à un enfant: "Qu'est-ce que la charité?" il répondit imperturbablement: "C'est la Soeur Laurent," tant il est vrai qu'elle personnifiait cette belle vertu. Le 1er mars 1925, elle s'éteignit à la maison provinciale de sa communauté à Saint-Boniface, à l'âge de 92 ans et 6 mois, après près de 75 ans de séjour à la Rivière Rouge. (Cf. Les Cloches, mars 1925, p. 45).

Après cette digression, dont je n'ai pas à m'excuser, continuons l'ordre chronologique des faits. Le 8 juillet 1860 Mgr Grandin, qui venait d'être consacré évêque coadjuteur de Mgr Taché par le fondateur de la Congrégation des Oblats, arriva à Saint-Norbert. Mgr Taché alla à sa rencontre. Mgr Grandin avait fait le trajet de Montréal à Saint-Paul en chemin de fer et de Saint-Paul à Saint-Norbert en charrette. Les deux évêques furent, ce soir là, les hôtes du P. Lestanc. Ce dernier, presque toujours seul à son presbytère, fut heureux de recevoir des visiteurs si distingués.

La même année, à la demande d'un groupe notable de Métis, Mgr Taché bénit une chapelle et une résidence pour les Soeurs à un nouvel endroit. Les Métis voulaient donner à cette localité le nom d'Alexandre, patron de Mgr Taché, mais ce dernier, par affection pour son coadjuteur, le nomma Saint-Vital. Les Soeurs Lespérance, d'Youville et Connolly furent les premières institutrices de Saint-Vital.



Premier et deuxième couvent de Saint-Norbert



Le 14 décembre 1860 fut un jour de deuil à la Rivière-Rouge. L'incendie détruisit la cathédrale et l'évêché, ainsi que l'ameublement, la bibliothèque et les archives. Le printemps suivant l'inondation couvrit la colonie de ruines. Mgr Taché alla tendre la main dans la province de Québec. Pendant son absence le P. Lestanc fut appelé à Saint-Boniface comme administrateur et le P. Mestre le remplaça à Saint-Norbert. Ce fut cette année-là, 1862, que M. Ritchot arriva au pays. Il fit le voyage de Saint-Paul à Saint-Boniface en charrette. Cette partie du trajet offrait de grands dangers. La prairie était en feu, pour me servir d'une expression des anciens. Les Sioux avaient déterré la hache de guerre et couvert le Minnesota et le Dakota de ruines et de sang. Ils n'épargnaient ni les femmes ni les enfants, qu'ils égorgeaient sans merci. L'un des nôtres, le colonel Flandreau, organisa une résistance avec quelques soldats levés à la hâte et repoussa ces barbares jusqu'à l'arrivée de nouvelles troupes. Pour reconnaître ses services le Dakota donna le nom de Flandreau à l'un des comtés de cet état.

Lorsque le 7 juin 1862 M. Ritchot arriva à la Rivière Rouge, il put contempler les ruines de la cathédrale et la gêne qui régnait dans le pays; l'inondation de l'année précédente avait empêché les cultivateurs d'ensemencer leurs terres.

"Le 3 novembre Mgr Taché fit exhumer des décombres de l'ancienne cathédrale les restes

de Mgr Provencher ensevelis dix ans auparavant sous le sanctuaire. Le cercueil fut ouvert en présence de l'évêque, du P. Le Floch, de M. Ritchot et de plusieurs autres personnes. A la joie de tous, les restes du premier évêque de Saint-Boniface parurent dans un tel état de conservation que ceux qui l'avaient vu de son vivant reconnurent aisément les principaux traits de son visage. M. Ritchot changea les vêtements du vénérable prélat." (Ibidem, 473, 474).

M. Ritchot, comme d'ailleurs tous ceux qui l'avaient connu, considérait Mgr Provencher comme un saint. C'est pourquoi, lors de cette exhumation, il détacha un morceau de sa chair qu'il conserva comme une relique.

Quelques jours après l'arrivée de M. Ritchot à Saint-Boniface, le P. Mestre tomba gravement malade. Mgr Taché le rappela pour le faire soigner. Ce digne Père était né à Gigean, diocèse de Montpellier, le 24 mars 1833. Entré au noviciat des Oblats le 20 novembre 1853, il fit son oblation perpétuelle le 8 novembre 1854, associant ainsi ce grand acte de sa vie à la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception. Le 8 juin 1856 il fut ordonné prêtre par Mgr de Mazenod. Né avec un caractère ardent et un coeur qui ne demandait qu'à se dévouer, il sollicita la faveur d'être envoyé dans les pays de missions. Il arriva au Canada le 7 octobre 1856. Il exerça d'abord le saint ministère à Montréal, à Plattsburg et à Caughnawaga. Au printemps de 1858

il partit, avec le P. Moulin, pour la Rivière Rouge. Durant l'été de 1859 il accompagna les Métis dans leur chasse au buffalo. Il exerça le ministère à Saint-Boniface, à Saint-François-Xavier et à Saint-Norbert. La maladie l'obligea de quitter Saint-Norbert et en 1863 il retourna à Montréal. Ses supérieurs, constatant l'état alarmant de sa santé, le rappelèrent en France. Il mourut à Paris le 26 avril 1870, âgé de 37 ans. C'était un missionaire plein de ressources et d'un talent peu ordinaire.

CHAPITRE TROISIEME

CURE DE SAINT-NORBERT — MISSION DE QU'APPELLE — LE FLEAU DES SAUTERELLES — AU CONCILE DE QUEBEC — LES GRANDES CHASSES — NOTES PRELIMINAIRES — CONSIDERATIONS GENERALES.

Après le rappel du P. Mestre, *M. Ritchot fut* immédiatement envoyé à Saint-Norbert pour y prendre charge de la paroisse. Dès lors Saint-Norbert devint le théâtre de son apostolat jusqu'à sa mort. Il semblait que tous les fléaux se donnaient la main pour abattre le courage des colons. En 1865 des nuées de sauterelles détruisirent toute la récolte. M. Ritchot ne se laissa pas décourager par de si tristes débuts. Il releva les espérances de ses paroissiens et vint en aide aux plus malheureux.

M. Ritchot, il est temps de le dire, resta toujours dans les rangs du clergé séculier. Cependant, dès cette époque, la population touchée de son extrême charité et de son admirable dévouement pour le salut des âmes, lui donna le nom de Père. C'est ainsi qu'il fut désigné jusqu'à son élévation à la dignité de Protonotaire Apostolique.

En 1865 Mgr Taché visita la vallée de Qu'Appelle. Il y fit un séjour d'un mois et la parcourut en tous sens. Il comprit que cette vallée était un endroit stratégique pour les missions.

Il décida d'en fonder une sur un fertile plateau qui s'étend entre les deux lacs.

Comme Monseigneur n'avait pas de sujet pour entreprendre cette mission, M. Ritchot offrit ses services qui furent acceptés avec reconnaissance. Il partit au printemps de 1866 et commença les premiers établissements. Revenu à l'automne à Saint-Norbert, il retourna de nouveau à Qu'Appelle pour y terminer les constructions projetées. Cette première chapelle temporaire était construite en bois équarri et recouverte en chaume. Le rez-de-chaussée servait à l'office divin et la partie supérieure était destinée à la résidence du missionnaire. En 1868 le P. Lecorby, arrivé récemment de France, fixa sa résidenec dans cette nouvelle mission. M. Ritchot peut donc être considéré comme le fondateur de la mission de Qu'Appelle. (Ibidem, 539).

La colonie n'était pas à bout d'épreuves. En 1868 les sauterelles s'abattirent de nouveau sur le pays et dévorèrent toute la végétation, même les feuilles des arbres. Pas un épi ne fut épargné. Pour comble de malheur, la chasse au buffalo avait été infructueuse. La désolation était profonde. Ces dures épreuves ne firent que tremper le caractère de M. Ritchot. Pour adoucir les souffrances de ses paroissiens il se fit tout à tous.

Pendant cette même année 1868, Mgr Taché députa M. Ritchot pour le remplacer au Concile

de Québec. C'était assez dire en quel estime il le tenait.

M. Ritchot ne manqua pas de représenter aux évêques de la province de Québec l'état désespéré des colons de la Rivière Rouge. Les Pères du Concile ordonnèrent une quête dans leurs diocèses. En recevant ces aumônes Mgr Taché, dans sa lettre de remerciements à l'archevêque de Québec, écrivait: "Votre coeur appréciera facilement ce qu'éprouve le nôtre en voyant venir des secours, sans lesquels nos pauvres seraient morts de faim". (Ibidem, 581). Ces quelques lignes redisent éloquemment les sacrifices et les tortures physiques et morales qu'ont endurés les prêtres venus évangéliser la population de la Rivière Rouge. Ils ont semé dans les larmes ce que leurs successeurs récoltent dans l'allégresse.

La colonie comptait alors 4171 catholiques, dont 1417 avaient besoin d'être secourus. Saint-Norbert possédait une population de 974 habitants, dont 257 reçurent des secours. Cette paroisse avait fait de grand progrès. Le recensement de 1868 indique qu'elle arrivait au premier rang pour le nombre de chevaux et de bêtes à cornes. (Ibidem, 582).

En partant pour le Concile, M. Ritchot avait reçu instruction de son évêque de tâcher de recruter quelques prêtres pour le diocèse. La situation désespérée de la Rivière Rouge n'offrait rien de séduisant. Il se mit toutefois à la

tâche avec son zèle habituel. Pendant l'hiver il alla frapper à plusieurs portes. Il ne put recruter qu'un seul sujet, M. L.-R. Giroux qui, par son énergie et son esprit apostolique, valait une légion. Ils partirent tous deux de Montréal le 2 juin 1868, atteignirent Saint-Cloud par le chemin de fer et vinrent de là en charrette jusqu'à Saint-Boniface. Après Dieu, c'est donc à M. Ritchot que nous devons d'avoir possédé M. Giroux, qui devait fonder la belle paroisse de Sainte-Anne des Chênes et préparer l'avenir de trois autres.

Pour ne pas interrompre l'histoire de la paroisse de Saint-Norbert et la vie de M. Ritchot jusqu'aux premiers signes d'agitation qui ont précédé le mouvement de 1869-1870, j'ai retardé jusqu'ici le récit des chasses légendaires dans la prairie. Nous allons maintenant suivre M. Ritchot dans ces expéditions lointaines et périlleuses qui nécessitaient la présence d'un prêtre.

L'histoire des nombreux troupeaux de buffles sauvages qui couvraient naguère les prairies de l'Ouest n'offrirait aux esprits sérieux qu'un sujet d'étude d'un intérêt assez médiocre, si elle n'était considérée qu'au simple point de vue de l'histoire naturelle. Elle présente un champ autrement vaste, fécond et curieux, quand on l'envisage sous le côté ethnologique et dans ses rapports avec l'existence des diverses tribus de ce pays, dont le bison constituait la nourriture principale.

La disparition du buffle est intimement liée à celle de l'ancienne puissance des nations sauvages et a été pour elles le glas funèbre de leur indépendance et de leur vitalité. Elle a laissé une place profonde dans leur caractère et leurs moeurs, et modifié toute l'économie de leur vie.

Les Espagnols, en introduisant le cheval en Amérique, ont sans doute contribué dans une grande mesure à améliorer le sort des Peaux Rouges, en leur facilitant la chasse. Il en fût de même de l'introduction de la poudre, mais ce dernier présent, tout désirable qu'il fût, n'a été qu'un bienfait douteux si on y regarde de près. Il a contribué puissamment à les rendre indolents et partant plus dépendants des blancs. Il est si facile de se créer des besoins, et l'homme est si naturellement entraîné vers tout ce qui peut lui épargner des fatigues et de l'effort, qu'on ne saurait s'étonner de voir les sauvages marcher, sous ce rapport, sur la pente de leurs frères blancs. Possesseurs de fiers coursiers et armés de moyens de destruction plus sûrs et plus rapides, il leur suffisait de quelques jours de chasse pour assurer une nourriture abondante à leurs familles pendant de longs mois, tandis que la peau du bison leur servait de vêtement à eux-mêmes et de couverture à leurs loges.

La conséquence de cette transformation se fit bientôt sentir parmi ces nations autrefois si résistantes à la fatigue et à la misère. Leur endurance subit une baisse, et leur vigueur natu-

relle s'affaiblit graduellement, en même temps que leur caractère se détendait. Puis, lorsque le bison, pourchassé de toutes parts, fut à peu près disparu comme troupeau, une nouvelle ère s'ouvrit pour eux. Pendant plusieurs années, ils refusèrent de se résigner à l'inévitable. On les vit poursuivre leurs anciennes courses et suivre les sillons profonds laissés dans la prairie aux endroits où d'innombrables troupeaux avaient passé autrefois. Lorsqu'on leur demandait où ils allaient, ils répondaient: "A la chasse aux buffles." Mais, leur disait-on, vous savez bien que ce gibier n'existe plus. Et eux de répondre en secouant tristement la tête: "Peut-être en trouverons-nous encore quelques-uns échappés aux coups des blancs."

Il y a vraiment quelque chose de saisissant dans l'histoire de ces pauvres aborigènes, forcés de briser avec des traditions séculaires, pour s'adapter aux conditions nouvelles que leur apportait le progrès de la race blanche. Les missionnaires et le gouvernement sont heureusement venus à leur secours pour leur adoucir l'amertume de cette transition et leur enseigner à tirer leur subsistance de l'élevage du bétail et de la culture des champs.

Quant aux Métis, la chasse du bison constituait, pour eux aussi, une des sources importantes de la vie. Deux fois l'an ils visitaient la prairie par camps organisés. Ils en revenaient avec le fameux pemmican en juillet et avec la chair

coupée par quartiers à la chasse d'automne, alors que les froids permettaient de la conserver. Jusqu'à l'époque de la construction du chemin de fer du Pacifique du Nord, à travers le Dakota et le Montana, peu d'amateurs de sports pouvaient se payer le luxe si dispendieux de se rendre en caravane dans la prairie du bison. La distance, les difficultés du voyage, les dangers à braver au milieu des cruelles bandes sauvages qui erraient à l'aventure dans ces vastes déserts, offraient une barrière que seules les natures hardies et bien trempées osaient franchir.

Il n'en fut plus ainsi lorsque le chemin de fer put déposer les chasseurs au milieu même du pays où broutaient les buffles sauvages. Chacun voulut avoir l'honneur d'abattre ce fier animal, le monarque de nos prairies, afin de pouvoir suspendre, comme un trophée de gloire, sa tête colossale aux murs de son foyer. Ce fut un carnage continuel. En quelques années, poursuivi sans relâche, le bison avait presque cessé d'exister. Dès lors la chasse par camp cessa parmi les Métis qui, jusqu'à cette date, n'avaient fait que passer dans les prairies à l'ouest du Manitoba. Quelques familles s'étaient fixées près d'Edmonton, près des forts Pitt, Carlton, de la Montagne de Tondre et de la Vallée de Qu'Appelle, mais ces groupes étaient peu nombreux. Lorsque le bison se fit rare, quelques Métis prirent le parti d'hiverner dans la prairie, aux endroits qui leur paraissaient les plus favorables à la chasse. Ils venaient surtout de Saint-Nor-

bert et de la Prairie du Cheval Blanc. Ils choisirent presque toujours une montagne ou une vallée boisée, afin d'être mieux protégés contre le vent et le froid. Ce fut l'origine de plusieurs établissements métis qui se développèrent plus tard.

Les buffles étaient autrefois répandus dans tout le territoire qui s'étend, d'un côté, depuis le golfe du Mexique jusqu'au grand lac des Esclaves, et d'un autre côté, depuis le lac Supérieur et les sources du Mississipi jusqu'aux premières falaises des Montagnes Rocheuses.

Les sauvages, par instinct de conservation et de prudence naturelle, ne tuaient d'ordinaire que le nombre d'animaux dont ils avaient besoin. Les chefs de tribus punissaient sévèrement quiconque les détruisait sans nécessité. Il en fut de même des Métis. Aussi grande fut l'indignation des uns et des autres lorsqu'ils virent les blancs en anéantir des bandes entières par simple prouesse ou pour se procurer des fourrures. Le gouvernement canadien prit des mesures pour réglementer cette chasse et donna des instructions à cet effet aux officiers de la police à cheval, mais l'apathie du gouvernement américain rendit cette tentative illusoire. A quoi bon, en effet, empêcher la destruction du buffle du côté canadien, quand cet animal était chassé sans merci du côté américain!

CHAPITRE QUATRIEME

DIVISION DES BUFFLES EN QUATRE VARIETES — LE GRAND TROUPEAU DE LA SASKATCHEWAN — CHUTE ET NOYADE — MIGRATION DES TROUPEAUX — COMBATS DE TAUREAUX — FLAIR DE L'EAU — EXERCICES HYGIENIQUES — PIERRE A AIGUISER — LONGEVITE — PESANTEUR — LAIT DES VACHES — FEUX DE PRAIRIE — BUFFLES AVEUGLES — CHASSEURS METIS — VIANDE SECHE — PEMMICAN — CARAVANES.

Les notes qui suivent contiennent en grande partie les précieux renseignements fournis par M. Ritchot. Esprit observateur, il avait conservé dans sa fidèle mémoire les détails les plus curieux sur l'histoire des buffles et les émouvantes chasses des Métis. Ah! s'il m'était donné d'emprunter son prodigieux talent de narrer les divers épisodes et le drame émouvant de ces intrépides chasseurs s'élançant à fond de train au milieu des milliers et des milliers de buffles! Ces évocations d'un passé disparu avaient quelque chose de légendaire sur ses lèvres. Lorsqu'il avait fini son récit, nous le pressions de questions pour prolonger le plaisir de l'entendre.

Les buffles peuvent être divisés en quatre variétés distinctes, présentant chacune des formes différentes, vivant en groupes séparés et ayant, comme les tribus sauvages, chacun leur territoire propre. En voici la nomenclature: 1.

Le buffle du Mississipi. 2. Le buffle des prairies. 3. Le buffle de la rivière Castor. 4. Le buffle des bois. Chaque troupeau se subdivisait en groupes variant de 50 à 100 têtes, ayant pour guide un taureau plus robuste que le reste de la bande.

Le buffle du Missouri était long, pesant et portait un poil rugueux et de couleur terreuse. On rapporte que les vaches de cette variété donnaient souvent, après le curage, plus de 500 livres de chair. Ces animaux demeuraient en général du côté sud du Missouri. De temps à autres quelques bandes venaient faire des excursions sur le territoire canadien.

Le buffle des prairies habitait au nord des premiers. Moins long que son congénère du sud, il était en retour plus robuste et plus agile. Il n'était pas facile au chasseur de l'atteindre. Pendant plus d'un demi-siècle, sa chair constitua la nourriture principale de la population métisse de la Rivière Rouge.

Le buffle de la rivière Castor était ainsi nommé parce qu'il broutait d'ordinaire dans la région avoisinant cette rivière. Cette variété était beaucoup plus petite que les autres. Son poil était court et frisé; ses cornes courtes, mais aiguisées et recourbées en arrière. Cet animal était le dernier à l'automne à quitter le nord, pour lequel il semblait éprouver une prédilection particulière.

La quatrième catégorie comprenait le buffle des bois. Plus gros que celui des prairies, ses cornes étaient également plus longues et plus droites. Son poil présentait une couleur plus foncée. On le trouvait partout dans les forêts qui bordent le voisinage de la rivière Saskatchewan, des lacs Manitoba et Winnipeg, et en gagnant le nord jusqu'à la rivière Liard, qui semblait être le "nec plus ultra" de ses migrations. On conçoit que le buffle des bois ait pu survivre plus longtemps à la destruction des chasseurs que les autres variétés, à cause de la protection qu'il trouvait dans la forêt. Il était rare de pouvoir en abattre plus de trois ou quatre à la fois. Le reste de la bande se dispersait dans la fourrée, échappant ainsi à la poursuite et à la mort.

Un certain nombre de boeufs chassés du reste du troupeau et quelques bandes peu importantes erraient à l'aventure dans la prairie, sans voie bien tracée, mais le troupeau principal des buffles de prairie, appelé "le grand troupeau de la Saskatchewan" suivait une course régulière et bien définie. Tous les automnes il quittait les bords de la Saskatchewan et se rendait jusqu'au Texas. Le printemps suivant il reprenait la même route en sens inverse. Rien ne semblait capable d'arrêter cette poussée de milliers d'animaux qui, comme les vagues de la mer, chassaient continuellement en avant les premières têtes qui formaient l'avant-garde. Le bruit de cette multitude merveilleuse de bisons en

marche pouvait s'entendre de fort loin. Il suffisait au chasseur d'appuyer l'oreille sur le sol, près d'un trou de blaireau, pour entendre un vague bourdonnement, comme si la terre était ébranlée par une secousse continuelle. Jour et nuit, le troupeau défilait en ligne droite, tout en broutant. Ces animaux marchaient à la file, dans les mêmes sentiers, en sorte que l'ornière battue se creusait à une grande profondeur. On retrouve encore ces sillons dans la prairie et il s'écoulera bien des années avant qu'ils ne disparaissent complètement. Cette route était tellement droite que les traiteurs la suivaient comme la voie la plus courte.

Il arrivait souvent que sur les bords de la Saskatchewan des milliers de buffles, poussés par la foule qui les pressait en arrière, ne pouvaient s'arrêter lorsqu'ils atteignaient les hauteurs escarpées qui commandent les bords de cette rivière, en sorte qu'ils étaient précipités du sommet de ces coupes et tombaient par grappes, à mesure que les derniers rangs approchaient. On rencontrait parfois des monceaux d'ossements, au pied de ces précipices, qui indiquaient que nombre de bisons avaient trouvé là leur roche tarpéienne. La rivière Missouri a été également témoin de semblables hécatombes. La sagacité si extraordinaire de cet animal en d'autres circonstances, semblait l'abandonner durant la traversée de cette rivière si rapide. Le troupeau s'y précipitait en foule. Il s'ensui-

vait une grande confusion qui le gênait et permettait à l'onde perfide de l'entraîner. Les plus vigoureux finissaient par atteindre la rive opposée, mais un grand nombre épuisés de fatigues ou enlisés dans le sable, y laissaient leurs os. D'autres fois, lorsqu'ils s'étaient attardés plus qu'à l'ordinaire ou que les froids étaient hâtifs, ils trouvaient le Missouri couvert d'une légère couche de glace trop faible pour les porter. Inconscients du danger, ils ne songeaient nullement à retarder leur course. Des troupeaux étaient de la sorte en partie décimés. C'est ainsi qu'on rapporte qu'à un seul gué, 8000 bisons perdirent la vie.

Dans les premiers temps de la colonie d'Assiniboia, les buffles ne voyageaient pas seulement du sud au nord et vice versa, mais des troupeaux considérables suivaient une course qui avait comme point de départ la branche sud de la Saskatchewan et comme limite extrême le lac des Bois.

Les vieux Métis se rappelaient avoir vu autrefois des bandes qui venaient de cette direction et se répandaient tout l'été dans la vallée de la Rivière Rouge et de l'Assiniboine. Quelques bandes hivernaient dans les bois, mais le gros du troupeau retournait à l'Ouest.

Radisson rapporte, dans son journal, qu'en 1662 il en tua des centaines aux environs du lac Saint-Joseph. Jusqu'en 1793 les traiteurs tuèrent quelques animaux isolés sur les bords de la

rivière Esturgeon, à sept milles à l'ouest de Winnipeg. Autrefois de gros troupeaux traversaient la rivière Assiniboine à environ quinze milles à l'ouest de la même ville. Cet endroit fut pendant des années désigné sous le nom de "traverse des buffalos".

A l'époque de l'accouplement, les taureaux se livraient à des combats homériques, mais qui, si terrifiants qu'ils fussent, ne duraient que le temps de le dire. Les concurrents s'avançaient en beuglant, le front baissé, et se ruaient l'un sur l'autre en écumant de colère. Dès le premier choc, celui qui se sentait le plus faible abandonnait la partie; mais au moment même où il se retournait pour fuir, il fallait qu'il exécutât ce mouvement avec la rapidité de l'éclair, sinon son adversaire, profitant de l'instant où il lui prêtait le flanc, lui enfonçait ses cornes dans le corps et le tuait sur le champ.

Dans les chaleurs d'été, lorsque les buffles étaient altérés et se trouvaient éloignés de toute source, ils se mettaient à humer l'air de leurs larges museaux et, grâce à leur flair exquis, ils découvraient bientôt, par la fraîcheur de la brise, la direction à suivre pour parvenir à un cours d'eau. Quelque vieille vache donnait le plus souvent le signal et toute la bande s'élançait à sa suite à toute vitessee. Leur instinct était si merveilleux qu'ils reconnaissaient ainsi la présence d'une rivière ou d'un petit lac à plusieurs milles de distance.

Les buffles aimaient souvent à gratter le sol de leurs pieds ou de leurs cornes et à se rouler dans la prairie, surtout au printemps, lorsque le poil se renouvelait. On trouve çà et là dans l'Ouest des endroits où des milliers de ces animaux se sont livrés à cet exercice favori. Ce sont des excavations à pentes douces de quelques pieds de largeur. Des nuages de poussière s'élevaient au moment où ils se donnaient à ce sport d'un nouveau genre. A distance, on aurait pu s'imaginer que c'était la fumée d'un feu de prairie. On trouve également des pierres énormes, avec un cercle profond creusé tout autour. C'est là qu'ils venaient aiguiser et polir leurs cornes. Ces pierres montrent encore le sillon tracé par le frottement des cornes. La terre qui les entourait, battue par les pieds de ces animaux, est restée durcie et forme une cavité ayant jusqu'à trois pieds de profondeur.

Les buffles, qui hivernaient près des bords de la Saskatchewan, se tenaient dans la prairie jusqu'aux grands froids. Les vaches résistaient mieux que les boeufs aux tempêtes et broutaient encore en pleine prairie, alors que les boeufs cherchaient un abri dans les bois. Lorsque la neige avait couvert le sol, ces animaux enlevaient la croute avec leurs pieds et s'enfonçaient la tête dans la neige, l'écartant avec leurs museaux afin d'atteindre l'herbe ou la prèle. Au printemps, par suite de cet exercice, ils avaient la tête dénudée jusqu'aux yeux.

La durée ordinaire de la vie des buffles était de 25 ans. Après la construction des chemins de fer, les chasseurs ne leur donnèrent pas le temps de vieillir. Leur poids variait beaucoup, comme celui des animaux domestiques. On en a trouvé qui pesaient mille livres et qui avaient 5 pieds et 8 pouces de hauteur aux épaules. Leur lait était moins abondant que celui des vaches domestiques, mais par contre beaucoup plus riche.

Il est parfois arrivé aux Métis de tuer des buffles aveugles. Les feux de prairie étaient la cause de ces accidents. D'ordinaire les buffles réussissaient par la rapidité de leur course à échapper à cet élément destructeur. Grâce à l'extrême sensibilité de leur odorat, ils reconnaissaient à plusieurs milles de distance la présence du feu. Ils se hâtaient aussitôt de se diriger vers un lac ou une rivière et s'enfonçaient dans l'eau jusqu'à ce que le danger fût disparu. Lorsque le foin était haut et que le vent soufflait avec violence, il arrivait quelquefois qu'une partie du troupeau était surprise avant d'avoir pu atteindre un cours d'eau. En un instant des centaines d'animaux jonchaient la plaine, asphyxiés et à moitié rôtis.

Jusqu'en 1870, l'ancienne population du pays se livrait en gros camps à la chasse au buffle. C'était l'âge héroïque des hardis cavaliers de nos prairies. Le premier départ avait lieu le 15 juin. Les chasseurs revenaient à la fin de juillet pour faire leurs foins. La chair ne pou-

vait se conserver à cette époque; ils la faisaient sécher au soleil pour préparer le pemmican. Les caravanes repartaient ensuite au mois d'octobre pour revenir vers le 15 novembre. A cette saison on conservait la chair par quartiers.

On calcule que 4000 personnes, en y comprenant les femmes et les enfants, quittaient ainsi tous les ans la colonie d'Assiniboia pour cette chasse. La dernière expédition de ce genre eut lieu en 1869. Les Métis constatèrent cette année-là que le buffle, comme troupeau, était à peu près disparu. Ils eurent à souffrir de la faim et s'en revinrent bien résolus à ne plus tenter pareille aventure.

Les chasseurs amenaient avec eux, le plus souvent, leurs femmes et leurs enfants sur des charrettes recouvertes en toile pour abriter la famille contre la pluie et le vent. Le gémissement des moyeux de ces voitures toutes en bois faisait un vacarme étourdissant qui s'entendait à une grande distance. C'était un joli spectacle que de voir des centaines de charrettes traînées par des chevaux ou des boeufs, formant une procession de familles entières en route pour le pays des buffles.

Montés sur leurs fringants coursiers, les chasseurs chevauchaient en avant et de temps en temps faisaient le coup de feu sur le menu gibier qui se trouvait à leur portée. D'ordinaire deux caravanes de ce genre s'organisaient; l'une composée surtout de colons de Saint-Bonifa-

ce, Saint-Vital, Saint-Norbert et Pembina; l'autre recrutée parmi des habitants de Saint-Charles, Saint-François-Xavier et la Baie Saint-Paul. On parcourait environ 25 à 30 milles par jour, de manière à faire une halte pour la nuit près de quelque cours d'eau.

Sans avoir reçu de leçons d'équitation, M. Ritchot, élevé sur une ferme, était un cavalier sinon élégant, solide sur son coursier et habile à le diriger. Quand il partait avec la caravane des chasseurs, il n'aimait pas à traîner de l'arrière. Il se procurait toujours un cheval rapide et fringant. Quand la cavalcade s'élançait, il aiguillonnait son cheval, afin de ne pas arriver le dernier.

CHAPITRE CINQUIEME

REGLEMENTS DE PRAIRIE — CHEF ET CONSEILLERS DE CAMP — CHOIX DE CAMPEMENT — SENTINELLES — CAPITAINES — SIGNAUX — PUNITIONS — LA CHASSE — ECLAIREURS — PRIERE — LA COURSE — CHASSEUR DEMONTE — BUFFALO BLESSE.

Les chasseurs voyageaient le plus souvent au milieu de tribus ennemies ou du moins parmi des nations que le moindre caprice pouvait disposer à le devenir. Il importait donc de prévenir toute surprise de leur part. Il fallait songer également à modérer le zèle intempestif des jeunes cavaliers, qui s'élançaient quelquefois à la poursuite du buffle avant que leurs compagnons ne fussent prêts à profiter de l'aubaine, et mettaient ainsi le troupeau en fuite. Dans l'intérêt général, certaines ordonnances furent adoptées pour réglementer ces matières. Pour faire respecter ces lois, un chef et des conseillers étaient élus par le camp. Les devoirs et les attributs des chefs, on le conçoit, n'étaient pas définis comme ceux des généraux d'armée. Il n'y avait pas, à proprement parler, de code de la prairie. C'étaient plutôt des conventions acceptées de tous, comme nécessaires pour la sécurité et l'avantage communs. Les principales étaient celles qui défendaient d'emporter des liqueurs, de chasser le dimanche, de se séparer du camp sans permission, et qui enjoignaient

d'attendre le signal, lors d'une course aux buffles, avant de lâcher la bride aux coursiers.

Voici l'ordre que l'on suivait les jours de marche. Les chasseurs se mettaient en mouvement après le déjeuner, d'ordinaire vers les sept heures. Un vieux chasseur, qui connaissait bien la prairie, ouvrait la marche: c'était le guide. A midi on s'arrêtait pour dîner. Le soir, de bonne heure, si possible, on campait près d'une source d'eau. Les "cayouches" des Métis, d'ailleurs très frugaux et toujours prêts à la course, ne pouvaient longtemps supporter la soif. Il en était de même des "bronchos" des sauvages. La deuxième journée qu'ils manquaient d'eau, ils tombaient pour ne plus se relever. Il ne pouvait être question d'emporter de l'avoine pour les nourrir. Le foin des prairies était leur seule nourriture. Une autre considération dans le choix du campement était de trouver un terrain convenable qui permît de mettre les charrettes en cercle sur une hauteur quelconque. C'est dans cette enceinte que reposaient les chasseurs avec leurs femmes et leurs enfants. Sans cette sage précaution, plus d'un camp aurait été détruit par les Sioux, ces forbans de la prairie. Le chef nommait alors ceux qui devaient monter la garde pendant la nuit. Les sentinelles étaient placées en faction deux à deux à une certaine distance du camp et restaient en vigie pendant deux heures avant d'être relevées. Un capitaine faisait la ronde pendant la nuit pour s'assurer si elles s'acquittaient de leur devoir.

Après le souper, le chef convoquait ses conseillers au nombre de douze, élus comme lui par les chasseurs, et là se décidaient toutes les questions importantes, les dissidences, les réclamations, la route à suivre, etc.—On y nommait également les capitaines et les éclaireurs. Immédiatement après la fin des délibérations du conseil, le crieur montait à cheval et annonçait à haute voix le programme du lendemain.

L'ordre d'atteler, de partir ou d'arrêter se donnait par signaux. Si le chef levait son drapeau, on partait; s'il le baissait, on s'arrêtait. Le drapeau remplaçait le clairon et, pendant le jour, il servait de signe de ralliement. Les punitions pour infraction aux règlements consistaient d'ordinaire en un certain nombre de peaux, que le délinquant remettait au chef, qui les distribuait ensuite aux veuves indigentes ou à ceux qui étaient de garde. Parfois on coupait la bride du cheval du coupable ou même son habit. Dans quelques cas rares, on infligeait à un incorrigible qui ~~avait commis une faute grave,~~ la peine infamante du fouet. Les sauvages qui suivaient le camp, tels que les Cris et les Sauteux, alliés des Métis, étaient tenus d'observer ces règlements comme les autres.

Lorsque le camp désirait savoir où se trouvaient les troupeaux de buffles ou s'assurer de la présence des ennemis, ses éclaireurs étaient envoyés dans trois directions à la fois. Ils partaient toujours deux ensemble pour pouvoir

s'entr'aider au besoin. Dès que les éclaireurs annonçaient la découverte de buffles dans le voisinage, le chef veillait à ce qu'il n'y eût pas de fumée si le vent soufflait dans la direction du troupeau.

Le chef commandait la chasse et désignait ceux qui devaient garder le camp. Il donnait le signal de courir, lorsqu'il jugeait les chasseurs arrivés assez près des animaux pour les atteindre. Ce détail était de toute importance et décidait souvent du succès de la course. Avant de partir, les cavaliers, montés sur leurs chevaux les plus légers, récitaient ensemble une prière pour implorer la protection de Dieu au milieu des dangers de cette chasse. Chevaux et cavaliers tremblaient d'émotion, comme les soldats à l'heure de la bataille. Les chasseurs partaient au trot, retenant leurs chevaux qui frémissaient sous le frein et se cabraient d'impatience. Au signal donné de s'élancer, un nuage de poussière dérobait à la vue le corps des cavaliers. Ventre à terre, la bouche écumante, les coursiers bondissaient vers les buffles. Malheur au cheval qui, dans cette course à fond de train, mettait le pied dans un trou de blaireau. Bête et cavalier roulaient par terre, meurtris et ensanglantés, quand ils avaient la bonne fortune de ne pas se casser le cou ou de n'être pas foulés aux pieds.

Chaque cavalier choisissait une vache grasse et s'approchait d'elle jusqu'à ce que la tête de son cheval lui touchât presque la croupe. Il

lui lançait une balle au coeur. Le cheval dressé à cette manoeuvre faisait aussitôt un bond de côté pour éviter d'être éventré par un coup de corne, car lorsque le buffle n'était pas tué du coup, il se redressait et s'élançait sur le chasseur. Si ce chasseur était démonté il ne lui restait plus d'autre ressource, pour sauver sa vie, que de se jeter par terre à plat ventre, afin de ne pas donner prise à son assaillant, qui cherchait à l'enlever avec ses cornes. Le buffle furieux, écumant de rage, mugissait à faire trembler le sol, sans toutefois pouvoir percer le chasseur de ses cornes parce qu'elles étaient trop recourbées. Il se vengeait de cette impuissance en le piétinant de ses pieds et en lui labourant le dos de son museau, afin de le contraindre par la douleur à se relever. Le chasseur n'avait garde de bouger jusqu'à ce que l'animal, de guerre lasse, s'éloignât. Le plus souvent ses compagnons accouraient pour le dégager. Le chasseur, à qui arrivait pareille aventure, en était quitte le plus souvent pour avoir les côtes endolories pendant quelques jours.

D'ordinaire un bon chasseur tuait jusqu'à sept ou huit et même dix animaux dans une course. Pour recharger, il versait la quantité de poudre voulue d'une corne suspendue en bandoulière à son épaule dans le canon du fusil, auquel il donnait un coup de la paume de la main pour refouler la poudre au fond. Cela tenait lieu de bourre, à laquelle il n'y avait pas à songer en pareille occurrence. Il conservait dans sa



Grandes chasses aux buffles

bouche un certain nombre de balles, en laissait glisser une dans le fusil et donnait un nouveau coup sur le canon. Un petit sac en cuir attaché à la ceinture contenait l'amorce. Il en mettait une sur le chien et il était prêt à abattre un second buffle. Toute cette opération se faisait en un instant sans que le cavalier songeât à modérer la vitesse de son cheval. On rapporte qu'un parti de Métis tua ainsi, dans une journée, près de deux mille buffles. L'endroit favori de grandes chasses des Métis était le plateau du Missouri.

CHAPITRE SIXIEME

DANGERS DE CETTE CHASSE — IDENTIFICATION DES BUFFLES TUES — INCIDENTS DE CHASSE — CHAIR DE BUFFLE — LANGUE, BOSSE, GRAISSE, MOELLE — SHAGANAPPI — BUFFLES APPRIVOISES — LES MISSIONNAIRES.

La chasse du buffle offrait de réels dangers et il est étonnant que si peu de chasseurs y aient perdu la vie. Il arrivait parfois qu'en chargeant, la balle arrêtait en chemin et que le fusil éclatait. Nombre de chasseurs avaient la main mutilée pour la vie, par suite de pareil accident. Les fusils se chargeant par la culasse étaient encore inconnus à cette époque.

Au paroxysme de la course, lorsque les cavaliers s'étaient répandus dans le troupeau, la fusillade devenait générale et les balles sifflaient de tous côtés. Néanmoins, il était extrêmement rare qu'un chasseur fût atteint par une balle destinée à un buffle. Autre trait remarquable, c'est qu'il ne se présentait presque jamais de dispute entre les chasseurs au sujet de la propriété des animaux abattus. Malgré la rapidité de la course, chacun se rappelait l'endroit où l'animal était tombé et la partie du corps où il avait été frappé. Pour éviter les contestations ils avaient soin de faire une marque particulière sur leurs balles. En ouvrant l'animal, la balle terminait le litige, s'il y en avait.

Les incidents de cette chasse étaient assez nombreux. En voici quelques-uns. Des Métis rapportèrent avoir trouvé quelquefois des lambeaux de chair humaine séchés dans les cornes des buffles tués. Ces animaux avaient sans doute surpris un chasseur sauvage et lui avaient enfoncé les cornes dans le corps. En les retirant, ils avaient arraché quelques morceaux de chair qui s'étaient attachés à leur tête et avaient fini par sécher au soleil. D'autres Métis virent des buffles enlever des sauvages de dessus leurs chevaux au moment où ces derniers, percés de part en part, s'abattaient par terre. Les buffles lançaient ces pauvres malheureux en l'air et les recevaient sur leurs cornes pour les relancer de nouveau jusqu'à ce que leurs entrailles se répandissent dans la prairie.

On rapporte qu'un chasseur, ayant un jour blessé un buffle, fut attaqué par ce dernier. D'un coup de corne le buffle ouvrit le ventre du cheval et ce chasseur se trouva à être projeté par ses cornes auxquelles il resta suspendu par sa ceinture. Affolé de terreur, l'animal s'élança à toute vitesse. Bientôt épuisé, tant par cette course que par le sang qui s'échappait de sa blessure, il ralentit. Le chasseur en profita pour couper la ceinture qui le retenait captif et rouler sur le sol. Il fut ainsi sauvé. Le buffle, heureux d'être débarrassé d'un poids aussi encombrant, s'éloigna sans le molester.

La chair du buffle n'était pas aussi nutriti-

ve que celle du boeuf domestique, mais elle était beaucoup plus facile à digérer. La langue et la bosse constituaient les morceaux de choix. Les langues, destinées à l'exportation, étaient salées et fumées et pouvaient ainsi se conserver pendant des années. La Compagnie de la Baie d'Hudson en faisait un commerce considérable pour les gourmets d'Angleterre. Dans une seule année, elle en expédia jusqu'à quatre mille du fort Carlton. L'énorme loupe ou bosse, que le buffle portait au-dessus des épaules, pesait environ trente livres. Elle était formée de côtes distinctes de celles du reste du corps. Tout le long du dos, entre la peau et la chair, se trouvait une épaisse couche de graisse. On retirait en général quinze livres de cette graisse par animal. La moëlle des os tenait lieu de beurre. Les Métis et les sauvages taillaient la chair des épaules et de la croupe en tranches minces qu'ils faisaient sécher au soleil ou suspendaient à des perches au-dessus d'un petit feu. Cette viande séchée pouvait se conserver longtemps, pourvu qu'elle ne fût pas exposée à l'humidité.

Le mets par excellence de l'Ouest était le pemmican. C'est des sauvages que les Métis apprirent à préparer cette nourriture. Il paraît que les sauvages connaissaient le secret de faire du bon pemmican dès 1541. Voici comment s'apprêtait ce mets aujourd'hui si recherché. La chair du buffle, après avoir été séchée au soleil ou mieux encore grillée au-dessus d'un feu entretenu avec du fumier de buffle, était

étendue sur la partie intérieure d'une peau de cet animal. On la battait avec un fléau, une pierre ou une tête de hache jusqu'à ce qu'elle fût bien "éparée" et émiettée. On la mêlait ensuite avec une égale quantité de suif ou graisse de cet animal et on mettait le tout, pendant qu'il était chaud, dans un sac de peau de buffle. Le poil de cette peau se trouvait en dehors. Le sac était ensuite cousu et on appelait ce petit ballot "un taureau". Il pesait cent livres. Lorsqu'on voulait préparer "le taureau à graisse", on substituait de la moëlle au suif et on ajoutait des petites poires (amélanchier) ou des cerises, pour lui donner du piquant et une saveur sucrée. C'était ce que l'on appelait le "taureau fin". D'autres fois on faisait une sauce à la farine dans laquelle on jetait le pemmican. Ainsi apprêté il prenait le nom de "rababout".

Les peaux de buffalo servaient à vêtir les sauvages, à couvrir leurs loges, à confectionner des mocassins, des selles et des brides. Ils fabriquaient aussi avec des lanières coupées sur la croupe, le "shaganappi", aussi appelé le fer de l'Ouest. Ils s'en servaient pour faire des rênes, des licous, des traits, des fouets, etc.

Les Métis ont parfois amené de la prairie de jeunes buffles de quelques jours. L'expérience a démontré que le buffle s'adoucit, mais qu'il ne peut pas être utilisé aux travaux de la ferme. Mgr Taché demanda un jour à M. Ritchot de lui

amener un jeune veau, afin de le dompter pour transporter le foin de la prairie. "Un buffalo reste toujours buffalo, lui répondit M. Ritchot, vous n'en ferez jamais rien de bon." Comme Monseigneur n'en croyait rien et insistait: "C'est bien, lui dit M. Ritchot, mais faites bien attention qu'il ne vous joue de mauvais tours". Les Métis capturèrent un jeune buffle de quelques jours, qui voulait déjà foncer sur ceux qui l'approchaient. A son retour de la prairie, M. Ritchot le fit conduire à l'évêché. Au bout d'un an, Mgr Taché le fit atteler et l'envoya chercher du foin au large. On chargeait souvent la voiture de deux tonnes sans que le buffalo s'en montrât incommodé. Il traînait lentement cette lourde charge à travers les marais, mais il entendait bien, quoique réduit en servitude, conserver son indépendance comme ses ancêtres dans la prairie. Lorsqu'il passait près des côtes escarpées de la Rivière Rouge et qu'il lui prenait fantaisie d'aller boire, il se rendait en droite ligne au rivage en dépit des menaces de son conducteur. La voiture se brisait sur le dos du buffalo qui recevait ainsi une partie de la charge, sans s'émouvoir ni s'inquiéter pour si peu. Un jour il lui prit fantaisie d'aller rendre visite à un superbe champ d'avoine des bonnes Soeurs Grises. D'un coup de tête il fit voler la clôture et ne consentit à revenir à l'étable que lorsqu'il fut repu. Mgr Taché ne put lui pardonner cette escapade. Il le fit abattre le lende-



Louis Riel

main et distribua sa chair aux bonnes Soeurs pour les indemniser.

On peut à peine se faire une idée du nombre incroyable de ces animaux. M. Ritchot racontait avoir voyagé plusieurs jours au milieu d'eux. La plaine en était couverte aussi loin que l'oeil pouvait percevoir à l'horizon. Il lui semblait qu'ils étaient tellement pressés les uns contre les autres, que si on leur avait jeté un chapeau, il n'aurait pu toucher terre. Quand un troupeau contenait, estimait-on, un million d'animaux, on lui donnait le nom de "foule". M. Ritchot vit plusieurs de ces foules dans ses expéditions.

Les missionnaires accompagnaient les chasseurs pour qu'ils ne fussent pas privés de secours spirituels pendant leur longue absence de la colonie. Au reste, cette chasse était remplie de périls réels, et malgré l'habileté des chasseurs, des accidents sérieux se produisaient. Tous les jours les missionnaires disaient la messe et, quand la caravane n'était pas en marche, faisaient le catéchisme aux enfants. Le dimanche on transformait une charrette en chapelle de circonstance. Les femmes et les enfants rivalisaient de zèle pour la couvrir de guirlandes de fleurs, et tout le monde assistait avec une piété remarquable aux offices divins.

Ces messes en plein air, au milieu de l'océan de la prairie, offraient un spectacle bien émouvant et un charme indicible. Jusqu'à sa mort, M. Ritchot aimait à rappeler ces imposantes cé-

rémonies, n'ayant pour temple que la voûte des cieux, pour décor le désert, et pour portique quelques planches de bois qui rappelaient l'abaissement et la pauvreté de Bethléem. Lorsqu'au milieu de ces immenses solitudes, la voix du prêtre s'élevait pour offrir l'Auguste Victime et que le front de ces fiers enfants de la prairie se courbait sous la main bénissante de leur chef spirituel, on sentait toute la profondeur de la foi et la vivacité des sentiments religieux de ce petit peuple. Le culte du vrai Dieu remplaçait ainsi dans ces contrées la danse du soleil et les sacrifices sanglants du paganisme. Les hymnes sacrés s'élevaient avec des nuages d'encens vers le trône du Très Haut là où, pendant des siècles, des infidèles avaient fait monter vers leurs fausses divinités l'odeur du sang humain ou d'animaux immondes. C'était la prise de possession de ce sol par Dieu qui venait y établir son règne. Les missionnaires ont souvent remarqué qu'aux endroits où ils avaient célébré les saints mystères, les forts en médecine étaient impuissants à faire leur jonglerie Notre manitou est muet ici, disaient-ils, et refuse de nous écouter. Tous les soirs un cavalier faisait le tour du camp en égrenant, sur son passage, le son argentin de la clochette du missionnaire qui convoquait tout le monde à la prière et à l'instruction. La présence du missionnaire constituait pour cette population un appel au bon ordre et produisait un effet salutaire sur le camp.

Un des prédécesseurs de M. Ritchot dans ces

chevauchées à travers la prairie fut Mgr Laflèche. On sait qu'en juillet 1851 il tint tête pendant deux jours, au pied des buttes du Grand Coteau, avec 67 Métis, à 2000 Sioux et finit par les forcer à retraiter. Pour se protéger contre les coups de leurs ennemis, les Métis se tinrent abrités derrière leurs charrettes rangées en cercle et placées debout avec des perches passées dans les roues pour les lier ensemble. La présence de l'illustre missionnaire, revêtu du surplis et de l'étole, et ses exhortations à combattre pour sauver leur vie, celle de leurs femmes et de leurs enfants, encouragèrent cette poignée de braves qui joncha le sol de cadavres sioux.

Ce haut fait d'armes eut un grand retentissement dans tout l'Ouest et inspira aux Sioux et autres tribus guerrières une crainte salutaire des Métis, qui devinrent dès lors les maîtres de la prairie. (Cf. Le bison, Revue Canadienne, août 1906).

CHAPITRE SEPTIEME

AGITATION DES ESPRITS — MALAISE GENERAL — LE CONSEIL D'ASSINIBOIA — LA SITUATION — MGR TACHE — LE GOUVERNEUR McTAVISH — BONNE ENTENTE ENTRE METIS FRANCAIS ET MONTAGNARDS ECOSSAIS — DR SCHULTZ — NORWESTER — REPUBLIQUE DU PORTAGE LA PRAIRIE — SNOW ET MAIR A STE-ANNE — PARTI DES ARPENTEURS — INSULTE A LA POPULATION — RIEL CHASSE LES ARPENTEURS.

Nous avons déjà dit qu'en 1868 M. Ritchot, à la demande de son évêque, était allé solliciter du secours pour la Rivière Rouge auprès de l'épiscopat de la province de Québec, et qu'il était revenu avec un compagnon, M. l'abbé L.-R. Giroux. A son retour à Saint-Norbert, il constata un malaise général dans le pays. Les esprits étaient surexcités et l'autorité du gouvernement d'Assiniboia ébranlée, pour ne pas dire foulée aux pieds. Un vent de tempête commençait à souffler dans la colonie, signe avant-coureur des tragiques événements de 1869-1870.

On ne s'attend pas à ce que je fasse ici l'histoire de l'entrée du Manitoba dans la Confédération. Cette tâche dépasserait le cadre de cette monographie. Cette étude a déjà été écrite avec soin par plusieurs auteurs. Toutefois M. Ritchot a pris une part si importante à cette phase si agitée de notre histoire que je ne puis l'ignorer complètement. Je me contenterai de retra-

cer en un tableau rapide la situation du pays, et de marquer l'action bienfaisante de M. Ritchot au milieu de l'agitation fébrile qui entoura le berceau de notre province.

La Compagnie de la Baie d'Hudson, en vertu de sa charte royale octroyée le 2 mai 1670, possédait des pouvoirs législatifs et judiciaires dans toute l'étendue des territoires soumis à sa juridiction. Lord Selkirk, l'un des membres les plus distingués de cette Compagnie, avait acheté une vaste étendue de terres dans la vallée de la Rivière Rouge et de l'Assiniboine. La Compagnie jugea à propos de doter cette partie de son domaine d'une administration spéciale, afin de répondre aux desseins du noble Lord qui se proposait de la livrer à la culture. Le premier gouverneur de la colonie, Miles McDonnell, était catholique. On lui adjoignit quelques conseillers. Ce fut le premier essai de gouvernement législatif dans l'Ouest. Ce conseil siégeait lorsque le besoin s'en faisait sentir. Ce ne fut qu'en 1835 que le gouverneur Simpson lui donna une forme plus régulière et plus imposante. La Compagnie eut le bon esprit d'y appeler les hommes les plus honorables et les plus influents du pays. C'est ainsi que Nos Seigneurs Provencher, Laflèche et Taché devinrent membres de cette chambre législative, ainsi que MM. Pascal Breland, F.-X. Dauphinais, John Dease, Henry Fisher, Cuthbert Grant, Roger Goulet, Maximilien Genthon et Salomon Hamelin.

L'élément français comptait cinq magistrats, trois bourgeois, 24 traiteurs ou commis en chef, 29 interprètes et commis, 11 guides. Lespérance et Bruce étaient chefs de la célèbre brigade du Portage la Loche. Les Métis et les Canadiens français avaient su, par leurs talents supérieurs et l'honorabilité de leur caractère, occuper des postes importants et de confiance. Ils furent les fils aînés de l'Eglise catholique au Nord-Ouest. Les ancêtres des Métis, après avoir épousé des femmes du pays, s'y fixèrent. Ils conservèrent leurs pratiques religieuses. Plus d'un de ces anciens récitait tous les soirs les prières qu'il avait apprises sur les genoux de sa mère. C'est ainsi que ces pionniers de la foi préparèrent la voie aux missionnaires. Les Métis accueillirent avec une vive émotion les premiers prêtres qui pénétrèrent dans nos prairies. Ils se firent aussitôt leurs auxiliaires, leurs interprètes et leurs guides. Ils furent les premiers fondateurs de nos paroisses, entourant leurs dévoués pasteurs d'une affection filiale. On peut dire que de 1835 à 1870 la paix et l'harmonie régnèrent au pays. La meilleure entente existait entre les colons français et anglais. Les Métis servaient de trait d'union entre les sauvages et les blancs. Ils étaient aimés des Cris et des Sauteux, et redoutés des Sioux qui avaient appris à leurs dépens la supériorité de leur courage. Le gouverneur William McTavish était estimé de tous. C'était un homme juste, prudent et surtout pacifique. Il était très populaire et méri-

tait de l'être. Il avait épousé une fervente catholique qui ne manquait jamais, le dimanche, d'occuper un banc d'honneur dans la cathédrale de Saint-Boniface. Ses enfants fréquentaient les écoles catholiques. Mgr Taché était son ami intime et pour ainsi dire son alter ego. Leur influence à tous deux était prépondérante au Conseil d'Assiniboia. "Nulle part peut-être au monde, écrivait Mgr Taché dans son Esquisse sur le Nord-Ouest, page 75, il ne règne une plus grande harmonie entre peuples de différentes origines. Non seulement il n'y a pas ici d'antagonisme, mais comme règle presque invariable, on peut dire que tous sentent qu'ils sont frères et semblent s'étudier à rivaliser de bons procédés."

Il est vrai qu'en 1849, lors du procès de Sayer accusé d'acheter des fourrures, Louis Riel, père du président du gouvernement provisoire, arracha l'inculpé des mains de la justice et déclara la liberté de la traite. La Compagnie de la Baie d'Hudson eut le bon esprit de se soumettre à cet arrêt et n'insista plus sur son prétendu monopole. Cet événement fut salué avec joie par toute la population et la bonne entente entre les deux races n'en subit aucune atteinte.

En 1864 un certain groupe de citoyens d'Ontario arriva à la Rivière Rouge. A Dieu ne plaise que je généralise les remarques que je vais faire, à toute la province d'Ontario, ni même à la majorité de ses habitants. Elles ne s'adressent qu'à quelques-uns d'entre eux qui ont allumé

ici le flambeau de la discorde. Esprits turbulents, ils étaient remplis de mépris pour l'ancienne population. Ils ne cachaient pas leur dessein de s'emparer des plus belles terres de la colonie et de repousser plus à l'Ouest ceux qui les occupaient. Dès 1864 le Dr John Christian Schultz prit la direction du journal "Nor'Wester" et se mit à battre en brèche l'autorité du Conseil d'Assiniboia. C'était un homme de valeur, parlant assez bien le français et ayant des manières de gentilhomme. Je dois ajouter qu'il était bon médecin et très charitable, mais aussi fort ambitieux. Son journal faisait une guerre de corsaire au Conseil d'Assiniboia.

La juridiction de ce Conseil était limitée à 60 milles du Fort Garry dans toutes les directions. Un nommé Thomas Spence, sous le prétexte que Portage la Prairie était en dehors de ce territoire, forma un Conseil éphémère, dont il se proclama le président. Le "Nor'Wester", qui pêchait en eau trouble, se hâta de l'appuyer. Cette minuscule république s'évanouit sous le ridicule au bout d'une année.

Le Dr Schultz avait réussi à se recruter des partisans parmi les nouveaux venus. Jeté en prison pour avoir résisté à une saisie de ses meubles, ses partisans brisèrent les portes et le rendirent à la liberté. Le Conseil d'Assiniboia se crut impuissant à réagir contre un tel mépris de son autorité. Le gouverneur aurait pu armer un régiment de constables spéciaux, mais il crai-

gnit de se lancer dans des démêlés où le sang aurait pu couler. Le Conseil d'Assiniboia recula devant la perspective de responsabilités que des mesures énergiques de répression auraient pu entraîner. Il toléra le mépris de ses cours de justice et l'usurpation de ses droits, encourageant ainsi l'audace de ses adversaires et confessant son impuissance à réprimer les désordres.

En 1868 le Gouvernement du Canada songeait à s'annexer les territoires du Nord-Ouest. Pour préparer les voies à ce changement, il dépêcha à Ste-Anne des Chênes Snow et Mair pour ouvrir un chemin entre cet endroit et le Lac des Bois. Leur conduite souleva l'indignation des Métis. Profitant de la misère qui régnait au pays, ils offrirent aux travailleurs $12 par mois payables en farine et en lard vendus au plus haut prix. Ce ne fut pas tout. Ces agents tentèrent d'acheter des sauvages les terres déjà occupées par les Métis. Un jour l'un d'entre eux échappa sur la voie publique un paquet de lettres et de journaux. Les Métis recueillirent ce paquet et découvrirent tout un plan concerté pour les chasser et s'emparer de leurs terres, comme s'ils étaient déjà maîtres du pays, et comme si chacun pouvait se tailler un domaine à sa guise, sans se soucier des occupants. Mais ce qui porta le comble à l'indignation furent les insinuations outrageantes contre l'honneur des femmes du pays contenues dans quelques-uns des journaux de Toronto. L'auteur d'un de ces articles infamants fut, pour cette insulte, fouetté publi-

quement au bureau de poste de Winnipeg. Il dut se sauver dans la rue, poursuivi par un fouet vengeur que brandissait sur ses épaules une dame distinguée de la colonie. Il semblait que ces derniers venus avaient entrepris de discréditer le nom canadien à la Rivière Rouge. Ils y réussirent à merveille et bientôt le nom canadien devint odieux parmi les colons.

En 1869 le "parti arpenteurs", comme on l'appelait, se mit à tailler dans les terres de Saint-Vital, changeant les anciennes bornes et se moquant des réclamations de leurs propriétaires. Il n'hésitait pas à dire que les Métis seraient bientôt chassés du pays ou gardés comme charretiers pour conduire les voitures qui amèneraient les nouveaux immigrants. Une des lettres des arpenteurs tomba dans les mains des Métis qui allèrent la porter à Riel. On y lisait qu'aussitôt les arpentages terminés, des amis de McDougall viendraient d'Ontario s'emparer des terres. Bref, on se préparait, sans s'occuper des droits acquis ni prêter l'oreille aux réclamations des occupants, à s'emparer partout des terres dans la colonie.

L'historien Alexandre Begg n'hésite pas à dire dans son ouvrage "Creation of Manitoba", que le but poursuivi était "de faire main basse sur une quantité de terrain assez vaste pour faire de chacun de ces hommes le plus riche propriétaire du Dominion." Un jour André Nault, cultivateur de Saint-Vital, aperçut des arpen-

teurs qui tiraient des lignes sur sa terre qui lui avait été concédée par la Compagnie de la Baie d'Hudson et qu'il occupait depuis nombre d'années. Il se rendit auprès d'eux et leur fit défense de changer les bornes de son terrain. Comme il ne parlait pas anglais il ne put se faire comprendre. Il revint chez lui, traversa la Rivière Rouge et alla trouver son cousin, Louis Riel, arrivé depuis peu chez sa mère. Riel ne se fit pas prier. Il partit à l'instant avec André Nault, Janvier Ritchot et quelques autres. Il dit à l'arpenteur que cette terre appartenait à André Nault et lui ordonna de respecter sa propriété. Pour toute réponse, l'arpenteur ordonna à ses chaîneurs de continuer leur besogne. Alors Riel se dressa devant eux, mit le pied sur la chaîne et leur dit: "You dare not to go any further". Je vous défie d'aller plus loin. A ce moment Nault et Ritchot jetèrent leur habit par terre et se préparèrent à attaquer ces hommes qui refusaient de respecter le droit de propriété. Comprenant qu'il ne faisait pas bon de se mesurer avec ces deux jouteurs aux bras d'acier, les Ontariens se hâtèrent de battre en retraite et d'aller se plaindre au gouverneur McTavish. Ce fut le premier acte d'autorité de Riel. Quelques jours plus tard le gouverneur le fit demander. "Les arpenteurs", lui dit-il, "nous suscitent bien des embarras. Je vous prie de ne pas augmenter le malaise qui règne dans le pays et de les laisser faire pour le moment." Puis il ajouta: "Votre père nous a autrefois

suscité des difficultés. J'espère que vous ne marcherez pas sur ses traces". Riel leva la tête avec fierté. "Gouverneur", dit-il, "je ne connais pas de fautes chez mon père et je m'efforcerai de l'imiter".

Puis, entrant dans le vif de la question, il ajouta: "Nous détenons nos terres de la Compagnie dont vous êtes le chef. C'est à vous de nous défendre contre ces injustes agresseurs, qui plantent partout des poteaux et inscrivent les noms de nouveaux propriétaires, comme si nos terres étaient au pillage". McTavish reprit: "Le gouvernement canadien a envoyé des arpenteurs dans la colonie sans même avoir la délicatesse de m'en parler. Quant à vous protéger, il m'est impossible de le faire, car je ne suis pas sûr d'être encore gouverneur". Il lui annonça en toute confidence que le 9 mars précédent, la Compagnie avait exécuté un contrat par lequel elle s'engageait à rétrocéder à la Couronne tous les droits qu'elle possédait en vertu de sa charte, au Nord-Ouest, afin de transmettre au gouvernement du Canada une juridiction pleine, entière et à l'abri de toute discussion, et que problablement il avait cessé d'être gouverneur.

Ce fut toute une révélation pour Riel et de ce moment il résolut de former un gouvernement provisoire.

Arrêtons-nous un instant, à cette heure grave où Riel va entrer en scène et arracher au gouvernement fédéral l'acte constitutionnel du Ma-

nitoba, pour indiquer les causes prochaines et éloignées qui ont produit les troubles de 1869-1870.

1. Le 22 avril 1863, le parti de Canadiens jeta le défi à l'autorité du Conseil d'Assiniboia, brisa les portes de la prison et libéra des prisonniers condamnés à la détention par l'autorité judiciaire. Le lendemain l'un de ceux qui avaient commis cet attentat, fut arrêté et logé à la même enseigne. Aussitôt le même parti força les gonds de sa cellule et le porta en triomphe hors de l'enceinte de la prison.

2. Au mois d'avril 1864 et au printemps de 1868, le parti canadien se moqua de nouveau de la loi et répéta les mêmes actes révolutionnaires.

3. Il était devenu notoire que les membres de ce parti vivaient en dehors de la loi, que leur personne était intangible et que le Conseil d'Assiniboia était impuissant à réprimer ces désordres qui sapaient son autorité à sa base.

4. Antérieurement à ces voies de fait, une garnison militaire imposante avait été maintenue par le gouvernement impérial au Fort Garry. Cette force armée avait suffi à contenir les mécréants dans les limites de la loi et à faire respecter les ordonnances du Conseil d'Assiniboia. Privé de ce secours le Conseil tenta, en 1863, de supprimer la première émeute en appelant à son secours quelques constables spéciaux. Devant l'audace du parti canadien le Conseil manqua de fermeté. Il recula devant la nécessité de

verser le sang pour maintenir l'ordre. Ce fut un coup mortel porté à son autorité, en attendant son abdication. (Ibidem 8,11,133).

5. L'organisation, en 1867, de la république de Portage la Prairie affaiblit sérieusement l'autorité de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Cette république en herbe, comprenant à peine 400 personnes, élut Thomas Spence comme président. Cet exemple néfaste préparait les esprits aux événements qui eurent lieu deux ans après.

6. La rétrocession à la Couronne de la Charte de la Baie d'Hudson, sans garantie des droits acquis dans le pays par les colons. Ces derniers reprochèrent à la Compagnie de les avoir vendus comme un vil troupeau, sans les avoir consultés.

7. La conduite du parti canadien qui se vantait de repousser bientôt les Métis vers le nord ou de les garder comme charretiers pour amener les émigrants d'Ontario et leurs bagages à la Rivière Rouge.

8. La disette profonde qui régnait dans la colonie, après la destruction de la récolte par les sauterelles.

9. Le mépris du parti des arpenteurs envers les colons. Le traité conclu avec le chef des Sauteux par lequel ce parti obtenait une concession de cinq milles carrés à la Pointe de Chênes. Subséquemment, pour en assurer la possession,

un sillon de charrue fut tracé autour de ce vaste domaine.

10. Les insultes les plus outrageantes publiées dans le "Globe" de Toronto contre l'honneur des femmes du pays.

11. Le nouvel arpentage, fait par des étrangers sans aucune autorité, par lequel de nouvelles bornes étaient fixées en terre, expropriant les anciens propriétaires d'une partie de leur propriété pour les réserver à des amis d'Ontario. (Ibidem 8-11,13,114,115,185).

12. La guerre implacable du "Nor-Wester" publié par le parti canadien, véritable brandon de discorde qui ameutait la population contre le gouverneur McTavish et son conseil.

13. Enfin, pour échauffer les esprits et mettre le feu à la prairie, certains journaux d'Ontario annonçaient que le pseudo-gouverneur McDougall se rendrait bientôt au Fort Garry, accompagné de plusieurs wagons chargés de fusils et de munitions, et qu'un grand nombre de jeunes arpenteurs et d'employés du parti canadien arriveraient bientôt pour lui prêter main forte.

Ces journaux ajoutaient que la plupart de ces employés étaient des cadets de l'école militaire, qui allaient s'organiser en corps et protéger les arpenteurs dans leurs travaux.

Bref, les Métis étaient avertis que ces nouvaux venus allaient se jeter sur leurs terres com-

me une nuée de sauterelles et les chasser du pays On comprend qu'il n'en fallait pas davantage pour les pousser à bout. Comme des hommes de coeur ils prirent leur cause en main et entreprirent de se défendre contre d'injustes agresseurs. (Ibidem 11).

CHAPITRE HUITIEME

RIEL FORME UN GOUVERNEMENT PROVISOIRE — LA BARRIERE — DENNIS, McDOUGALL, PROVENCHER ET CAMERON ARRETES — RIEL CHEF — M. RITCHOT, SON CONSEILLER — CONSEIL NATIONAL — RIEL DEVANT LE CONSEIL D'ASSINIBOIA — PRISE DU FORT GARRY -- PROCLAMATION DE MCDOUGALL — GRANDE ASSEMBLEE PUBLIQUE — CONVENTION ET GOUVERNEMENT PROVISOIRE — RIEL ELU PRESIDENT.

Riel se mit à convoquer des assemblées à Saint-Vital et à Saint-Norbert vers la fin de septembre 1869. Dans ces réunions peu nombreuses tout d'abord, les Métis discutèrent les moyens à prendre pour repousser McDougall qui s'apprêtait à entrer dans la colonie et pour chasser les arpenteurs. Les Métis déclarèrent qu'ils voulaient demeurer fidèles au gouvernement d'Assiniboia jusqu'à sa déchéance, mais qu'ils s'opposaient à entrer dans la Confédération canadienne, avant d'avoir obtenu la reconnaissance de leurs droits. Cette attitude était inattaquable. La colonie d'Assiniboia ne relevait que du gouvernement impérial et du conseil local nommé par la Compagnie. En s'opposant aux arpenteurs, ils ne faisaient que protéger leurs propriétés contre des intrus et des mécréants.

Prudents dans leur démarche et lents à prendre une décision les Métis furent prompts à agir. Dans la soirée du 16 octobre ils élirent un conseil, avec John Bruce comme président, et

Louis Riel comme secrétaire. Le lendemain matin Paul Proulx, Amable Gaudry et Prosper Nault arrivèrent au presbytère de Saint-Norbert portant chacun un fusil en bandoulière. Vous partez d'assez bonne heure pour la chasse, leur dit M. Ritchot. Ce n'est pas à la chasse, mais à la guerre que nous allons. Ce ne sera pas une grosse guerre, repartit M. Ritchot, puisque vous n'êtes que trois. C'est plus sérieux que vous ne le pensez, dit Proulx, car il va en venir bien d'autres.

M. Ritchot devint rêveur et comprit toute la gravité de cette prise d'armes. Cette avant-garde se rendit à quelques arpents au sud du pont de la rivière La Salle et barricada le chemin pour empêcher tout étranger d'entrer dans le pays. Le 17 octobre au soir une quarantaine de Métis gardaient déjà la barrière. Riel parcourait les paroisses françaises et enrôlait de nouveaux soldats. La salle, attenante à l'église, fut choisie pour le lieu des réunions.

Pendant ce temps-là, l'arpenteur Dennis s'efforçait de soulever la partie anglaise du pays et d'armer des soldats pour introduire de force McDougall au Fort Garry. Ce dernier, à son arrivée à la frontière, apprit ce qui se passait à Saint-Norbert et crut qu'il était plus prudent de ne pas aller plus loin. Le gouverneur McTavish lui écrivit le 30 octobre: "C'est mon opinion et celle du Conseil qu'il vaut mieux pour vous

demeurer à Pembina pour y attendre l'issue des négociations".

Le matin du 1er novembre, M. Norbert Provencher, secrétaire de McDougall, arriva à la barrière. Il avait mission de se rendre compte de la situation, et de tâcher d'apaiser les Métis. Il fut aussitôt arrêté et conduit au presbytère où M. Ritchot l'invita à entendre la messe. Le conseil lui ordonna de retourner à la frontière. M. Ritchot consentit à l'accompagner quelques milles, afin de lui expliquer que McDougall ne pouvait songer à pénétrer dans le pays dans les circonstances.

Au moment où M. Ritchot se disposait à partir avec Provencher, le capitaine Cameron arrivait à son tour à la barrière et s'efforçait de s'ouvrir un chemin, en criant aux soldats de Riel: "Enlevez cette satanée barrière". (Take away that blasted fence). Pour toute réponse ces derniers saisirent ses chevaux à la bride et les tournèrent, ainsi que sa voiture, vers la frontière. Cameron perdit sa contenance. Avec une escorte à cheval, Lépine le reconduisit à la frontière, ainsi que Provencher. Il les contraignit à la franchir, en même temps que McDougall, et à emporter leur bagage. Le 2 novembre Riel s'emparait du Fort Garry.

Comme on vient de le constater, le gouvernement provisoire prit naissance à la porte du presbytère de Saint-Norbert. Quelle attitude allait prendre M. Ritchot à ce tournant de l'histoire

où une fausse manoeuvre eût suffi à couvrir le pays de sang? Pendant toute cette période d'agitation le chef virtuel du mouvement fut Louis Riel. John Bruce ne fut qu'un président de parade. Riel possédait un esprit brillant et une volonté tenace, mais il n'avait que 27 ans. On comprend qu'il aimait à s'inspirer au presbytère dans les nombreuses difficultés qui surgissaient à chaque instant. A cette heure solennelle où la race métisse était menacée d'être dispersée aux quatre vents de la prairie et de disparaître à jamais des bords de la Rivière Rouge, Dieu suscitait Riel, jeune homme sans expérience des choses ni pratique des hommes, pour qu'il fût évident à tous qu'il prenait lui-même ce petit peuple sous sa protection. Il plaça à ses côtés un conseiller sûr, au coup d'oeil juste. M. Ritchot et Riel eurent l'honneur d'être les instruments dont le Bon Maître se servit pour accomplir ses desseins providentiels sur ce groupe de Français, dépositaire de la foi et de nos traditions nationales dans l'Ouest.

A une assemblée tenue à Saint-Norbert, à la fin d'octobre, M. Ritchot fut appelé à prendre la parole. Il dit en quelques mots aux Métis qu'il était prêtre et ne pouvait pas porter les armes, mais qu'il était avec eux parce que leur cause reposait sur la justice. Sa voix fut couverte d'applaudissements. Quand on connaît l'attachement des Métis à leur foi, on peut comprendre combien cet appui les rendit confiants dans le succès. L'effet moral de la déclaration fut

immense. Dès le lendemain M. Ritchot se rendit à l'évêché et raconta au P. Lestanc, administrateur du diocèse, et à ses assistants ce qui venait de se passer. "Je ne pouvais laisser mes enfants sans guide", expliqua-t-il. "Je suis entré dans le mouvement pour le contenir dans les limites constitutionnelles et légitimes. Je suis avec eux. Ne me défendez pas".

Il fallait une force de caractère peu ordinaire pour assumer des responsabilités impossibles à prévoir et exposer ainsi sa tête à bien des coups. Pendant ces jours angoissants de l'histoire de l'Ouest, M. Ritchot a mérité d'attacher pour toujours à son nom celui de défenseur de nos libertés religieuses et nationales. A Dieu ne plaise que je veuille diminuer la gloire de Riel et des Métis qui exposèrent bravement leur poitrine aux balles ennemies pour assurer la survivance de nos institutions religieuses et nationales. Le mérite de M. Ritchot n'amoindrit en rien celui des autres. A tous, nos sentiments d'admiration et de gratitude.

Riel comprit qu'il importait de s'emparer au plus tôt du Fort Garry. C'était le point le plus stratégique de la colonie. On touchait déjà aux premiers froids de l'hiver et il eut été presque impossible de loger et de ravitailler 500 à 600 soldats à Saint-Norbert. Avant de quitter cette faible barrière de bois équarri, qui avait arrêté le passage du Canada, M. Ritchot et Riel voulurent exprimer leur reconnaissance à Dieu

pour sa protection par un acte extérieur. A quelques pas à l'ouest de la barrière, ils élevèrent une croix en bois avec cette inscription: Digitus Dei est hic. Le doigt de Dieu est ici. C'était une affirmation solennelle de la reconnaissance de ce peuple, dont Dieu avait pris la cause en main. C'était proclamer qu'ils avaient triomphé grâce à sa protection manifeste. Riel et M. Ritchot prononcèrent chacun un discours et arborèrent à cette occasion le drapeau du Gouvernement provisoire.

On est peut-être surpris de constater avec quelle facilité les Métis organisèrent en quelques semaines et constituèrent un gouvernement avec les règlements requis pour sa direction. M. Ritchot en donne l'explication dans son témoignage devant le Comité du Nord-Ouest, en avril 1874, rapporté dans l'appendice 6, page 68, des journaux de la Chambre. Voici ce qu'il dit: "C'était un ancien usage que lorsque des difficultés nécessitaient une prise d'armes, les habitants, de leur propre mouvement, se réunissaient pour s'organiser, comme lorsqu'ils font leurs préparatifs de chasse dans les prairies. Ainsi, lorsque les Sioux firent une descente en 1863 dans le pays, le conseil des Métis organisa une assemblée à Saint-Norbert et rencontra une députation des Sioux. Le gouverneur Dallas et M. McTavish rencontrèrent de leur côté les Sioux en même temps que les Métis. Cette pratique était commune aux Métis anglais et français. Ils avaient tous la coutume constante

de se réunir et de se donner un gouvernment momentané, chaque fois qu'un intérêt commun le demandait. Ce gouvernement provisoire, d'un rouage simple, qui ne supportait pas d'émoluments, s'organisait partout où s'agglomérait une caravane assez considérable et cessait d'exister avec elle. Il s'organisait pareillement dans tout établissement métis où une assez grande diversité d'intérêts tendait à engendrer des difficultés, où il y avait des dangers à conjurer, des ennemis à repousser."

Le Conseil formé à Saint-Norbert, sous les yeux de M. Ritchot, au mois d'octobre, prit le nom de Conseil National. Il devait présider à la défense commune, selon que les circonstances l'exigeraient.

Arrêtons-nous ici un instant pour résumer la situation. A la frontière, le pseudo-gouverneur McDougall attendait toujours la proclamation royale qui devait transférer le pays au Canada. Lorsqu'il était parti d'Ottawa, on l'avait assuré qu'elle serait publiée dans quelques jours, mais la nouvelle, transmise au gouverneur général, que les Métis avaient pris les armes pour dicter les conditions de ce changement de régime, avait fait ajourner ce projet. Dennis, lieutenant de McDougall, cherchait à soulever la population anglaise pour prêter main-forte au prétendu nouveau gouverneur, prostituant à ses fins le mot de loyauté à la Couronne Britannique.

D'un autre côté, le parti canadien, honni et

détesté des colons, battait la grosse caisse pour s'accaparer du pouvoir et saisir les morceaux appétissants qui tomberaient de la table de McDougall. Le Conseil d'Assiniboia sympathisait avec les Métis, mais cherchait à tout réconcilier et n'osait prendre aucune décision. Enfin Riel dominait la situation, imposait sa volonté et organisait un nouveau gouvernement sur les ruines de l'ancien.

Dès que le gouverneur McTavish eut connaissance de la formation d'un Conseil National, il invita Riel et Bruce à assister à une séance du Conseil d'Assiniboia. On les supplia de se disperser pour ne pas précipiter une crise, mais Riel demeura inébranlable. "Nous sommes prêts, dit-il, à demeurer fidèles au Conseil d'Assiniboia et à continuer à vivre en paix sous cette administration patriarcale, mais nous repousserons toute ingérence du Canada dans la colonie, avant qu'il n'ait garanti tous les droits des colons". Voyant qu'il ne pouvait rien obtenir de Riel, McTavish s'adressa à M. Ritchot, connaissant la grande influence que celui-ci exerçait sur les Métis français. Il lui écrivit, mais le curé de Saint-Norbert se garda bien de tomber dans le piège. Toute tentative de sa part pour enrayer le mouvement eut aliéné la confiance des Métis envers le clergé et Dieu sait quelle en aurait été la funeste conséquence. Le sort était jeté. Les Métis avaient pris les armes pour se défendre contre d'injustes agresseurs, étrangers au pays. Fidèles à la Couronne Britannique, ils

voulaient demeurer colonie impériale sous le drapeau anglais, mais ils refusaient de contracter mariage avec une mégère qui d'avance les traitait avec mépris et arrogance. Les Métis exigeaient avant l'union un contrat en bonne et due forme.

Pour parvenir à ce but Riel comprenait qu'il lui fallait rallier à sa cause les colons anglais. Par la puissance de sa parole et sa ténacité à poursuivre son plan, il attira à lui toute la colonie. Former un gouvernement qui traiterait avec le Canada des conditions d'entrée dans la Confédération: telle était sa formule. Les autorités canadiennes durent se rendre à ses conditions et le gouvernement impérial accepta son programme. Il n'y a aucun doute que M. Ritchot soutenait de ses lumières et de son appui moral le chef des Métis dans l'exécution de ce programme.

Quelques jours après son entrée sans coup férir au Fort Garry, Riel invita les paroisses françaises et anglaises à élire douze représentants de chaque groupe, afin de former un gouvernement provisoire. Ces vingt-quatre députés se réunirent le 16 novembre et adoptèrent à l'unanimité la liste des droits. Cette assemblée ne siégea que deux jours.

Avant de quitter Ottawa, McDougall avait été informé que la proclamation, transférant les terres de Rupert et du Nord-Ouest, serait publiée le 1er décembre. N'ayant reçu aucun avis

contraire McDougall annonça, ce jour-là, au nom de la Reine d'Angleterre, que ce pays faisait désormais partie de la Puissance du Canada et qu'ayant été nommé lieutenant gouverneur, il allait en exercer les fonctions. Dans une seconde proclamation il nommait Dennis son lieutenant et le chargeait de veiller au maintien de la paix dans ces nouveaux territoires. La conséquence de cet acte officiel fut l'abdication du gouverneur McTavish. Dennis s'efforça en vain d'amener les Métis anglais à prendre les armes.

Le comte Granville, ministre des colonies, et le secrétaire d'Etat canadien s'empressèrent de désavouer la fausse proclamation du pseudo-gouverneur et les actes si condamnables de Dennis. Louis Riel, qui avait toujours été le véritable chef du gouvernement provisoire, le devint de fait à Noël par suite de la résignation de Bruce.

Les ministres d'Ottawa comprirent enfin l'erreur qu'ils avaient commise en demeurant sourds aux sages conseils de Mgr Taché. Ils nommèrent une commission composée de M. l'abbé Thibault, vicaire général, de l'évêque de Rupert's Land (église anglicane), de M. de Salaberry et de Donald Smith.

Dès leur arrivée à la Rivière Rouge une grande assemblée fut tenue au Fort Garry le 19 janvier 1870. Elle se termina le lendemain. Malgré le froid intense qui sévissait, la population écouta avec un vif intérêt la lecture des docu-

ments, dont les commissaires étaient porteurs. Riel fit adopter une résolution à l'effet que vingt représentants choisis parmi les Français et vingt choisis parmi les Anglais se réuniraient le 25 janvier pour décider ce qu'il y avait de mieux à faire pour le bien de la colonie. (Begg, p. 238). M. Ritchot assista à cette assemblée et fut appelé à grands cris à monter à la tribune. Voici le résumé de son discours, tel que rapporté par Begg, p. 239.

"Je suis heureux de me trouver ici avec l'évêque des terres de Rupert et le clergé des autres dénominations. Je n'ai aucun doute que tous sont venus ayant au coeur l'intérêt du pays. Ils sont venus pour contribuer au maintien de l'ordre et de la bonne entente entre tous, et pour exercer leur influence dans le sens de la justice et de l'harmonie. On ne doit pas oublier que les membres du clergé sont aussi citoyens et que comme tels ils tenaient à assister à cette assemblée pour promouvoir la cause du droit et des intérêts du pays". Sa voix fut couverte d'applaudissements. L'assemblée lui fit une ovation. On savait qu'il possédait la confiance absolue des Métis et que ses paroles de paix et de concorde, venant d'un patriotisme sincère, étaient un gage de fraternelle union avec la population anglaise.

Les membres élus à la dernière chambre des députés, qui siégea sous le gouvernement provisoire, méritent d'être connus. C'est le vote unanime des électeurs du pays, qui avait décidé

de les élire au nombre de quarante et de leur confier le soin de décider des mesures à prendre pour préparer l'union avec le Canada. Il n'y a aucun doute qu'ils étaient les hommes les plus en vue de la colonie.

Membres français—St-Paul: Pierre Thibert, Alex. Pagé, Magnus Birston. St-François-Xavier: Xavier Pagé, Pierre Poitras. St-Charles: Baptiste Beauchemin. St-Boniface: W.-B. O'Donohue, Ambroise Lépine, Joseph Genthon, Louis Schmidt. St-Vital: Louis Riel, André Beauchemin. St-Norbert: Pierre Paranteau, Norbert Larence, Jean-Baptiste Tourond. Pointe Coupée: Louis Lacerte, Pierre Delorme. Pointe des Chênes: Thomas Harrison, Charles Nolin. Pointe à Grouette: Georges Klyne.

Membres anglais—St. Peter: Rev. Henry Cochrane, Thomas Spence. St. Clement: Thomas Bunn, Alexander McKenzie. St. Andrews: Judge Black, Donald Gunn, sr, Alfred Boyd. St. Paul: Dr. Bird. Kildonan: John Fraser, John Sutherland. St. John: James Ross. St. James: George Flett, Robert Tait. Headingly: John Taylor, William Londale. St. Mary: Kenneth McKenzie. St. Margaret: William Cummings. St. Anne: George Gunn, D. Spence. Winnipeg: Alfred H. Scott.

Plusieurs de ces députés devinrent plus tard députés et ministres de la province du Manitoba, députés et sénateurs du Canada. La chambre, qui prit le nom de convention, se réunit le

25 janvier. Sur motion de Riel, le juge Black fut élu président. Une nouvelle liste des droits fut adoptée et l'on pourvut à l'élection de douze conseillers pour les centres français et de douze autres pour les centres anglais. Riel insista pour la formation d'un gouvernement provisoire. Les députés anglais éprouvèrent un moment d'hésitation. Ils voulurent s'assurer si McTavish était encore gouverneur. La convention députa auprès de lui quatre de ses membres pour constater officiellement si le gouvernement d'Assiniboia existait encore. J. Sutherland, J. Fraser, A. D. Lépine et F. X. Pagé eurent une audience avec McTavish, qui leur dit de ne plus s'occuper de lui, qu'il était comme un homme mort. "De grâce, ajouta-t-il, formez un gouvernement, car sans cela nous n'aurons pas de paix"

Après avoir entendu le rapport de ses quatre délégués, la convention constitua le gouvernement provisoire comme suit: Louis Riel, président, à l'uninamité des votes; Thomas Bunn secrétaire d'Etat; Louis Schmidt, assistant secrétaire d'Etat; W. B. O'Donoghue, secrétaire-trésorier; James Ross, juge en chef; A. D. Lépine, commandant en chef de la force militaire; Elzéar Goulet, lieutenant général; John Bruce, commissaire des travaux publics; A. G. B. Bannatyne, beau-frère de McTavish, maître des postes. Tous les groupes de la population étaient représentés dans le conseil, comme ils l'avaient été dans la convention. Cette élection eut lieu le soir du 9 février et fut saluée par les applau-

dissements des délégués et les détonations des canons du fort. Ayant terminé ses travaux, la convention cessa d'exister. Aidé de vingt-quatre conseillers, le gouvernement nouveau prit les rênes de l'administration. Il n'entre dans le plan de cette étude de poursuivre le récit des divers événements de cette époque qu'en autant qu'ils touchent à l'action de M. Ritchot.

CHAPITRE NEUVIEME

NOMINATION DE DELEGUES — LISTE DES DROITS — INSTRUCTIONS — LEGITIMITE DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE — LES DELEGUES A OTTAWA — ARRESTATION DE M. RITCHOT ET DE SCOTT, SON COLLEGUE — LIBERES AVEC HONNEUR — NEGOCIATIONS — SYMPATHIE DU GOUVERNEMENT IMPERIAL — PROMESSE D'AMNISTIE — DIVERSES ENTREVUES — PROMESSE ECRITE — RETOUR A LA RIVIERE-ROUGE — RAPPORT AU GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

Avant de se dissoudre, la convention avait choisi trois délégués qui devaient se rendre à Ottawa, avec la liste des droits, et traiter avec le gouvernement du Canada. M. Ritchot était le chef virtuel de cette délégation. Ses assistants étaient le juge Black et Alfred Scott. M. Ritchot et Scott partirent le 23 mars. Le juge Black retarda son départ d'un jour et se mit en route avec le commissaire canadien Charles de Salaberry. Chacun des délégués était porteur de la liste des droits et du document suivant:

Monsieur—Vous trouverez sous cette enveloppe votre commission, ainsi qu'une copie des conditions et termes auxquels le peuple de ce pays consentira à entrer dans la Confédération. Vous vous hâterez, s'il vous plaît, de vous rendre dans la ville d'Ottawa, en Canada, où, dès votre arrivée, vous irez vous mettre en rapport avec le gouvernement de la Puissance au sujet de votre mission. Je vous prie de remarquer que

vous êtes laissé libre d'agir à votre discrétion pour les articles 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 15 et 20. Mais vous n'oublierez pas que comme vous emportez la confiance du peuple, on s'attend à ce que dans l'exercice de cette liberté, vous veillerez avec soin à sauvegarder les droits et privilèges qui n'y seraient pas mentionnés. Quant aux autres articles, je dois vous avertir qu'ils sont péremptoires. Enfin j'ai à vous dire que vous n'êtes pas autorisé à conclure un arrangement final et que les négociations entre les deux gouvernement devront être ratifiées par le gouvernement provisoire.

Thom Bunn, secrétaire d'Etat.

22 mars 1870.

La commission se lisait comme suit:

Au Révérend N.-J. Ritchot, prêtre, etc.

Monsieur,—Le Président du gouvernement provisoire d'Assiniboia en conseil, par les présentes, vous nomme délégué et vous autorise, vous, le Révérend N.-J. Ritchot, conjointement avec John Black, écuyer, et l'honorable A. Scott, à vous rendre à Ottawa et à soumettre au Parlement canadien la liste confiée à vos soins. Cette liste indique les conditions et termes auxquels le peuple d'Assiniboia consentira à entrer dans la Confédération avec les autres provinces du Canada.

Par ordre,

Thomas Bunn, secrétaire d'Etat.

22 mars 1870.

La liste des droits, cela est certain, reçut bien des retouches. Les divers corps législatifs, qui se succédèrent si rapidement du mois d'octobre 1869 au mois de mars 1870, y apportèrent des modifications. Ce qu'il importe de connaître, c'est le texte exact de la liste remise aux trois délégués. C'est sur ce document que s'engagea la discussion entre les délégués du gouvernement provisoire et le comité du gouvernement canadien. M. Ritchot produisit ce document au cours du procès Lépine en 1872. Voici un extrait de son témoignage: "Cette clause (7) étant la même que celle de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, confère, je l'interprète ainsi, comme principe fondamental, le principe des écoles séparées dans toute leur plénitude et en cela elle est conforme à l'article 7 de nos instructions".

Une copie de ce précieux document authentiquée par Daniel Carey, greffier de la couronne, fut transmise officiellement au Département de la justice immédiatement après le procès. Elle est présentement conservée au Département du secrétaire d'Etat. L'original, produit lors du procès en question, est disparu. C'est aux recherches du sénateur Bernier que nous devons une copie officielle de la liste remise aux délégués.

Voici ce document:

1. Que les territoires ci-devant connus sous le nom de Terre de Rupert et du Nord-Ouest

n'entreront dans la confédération de la Puissance du Canada qu'à titre de Province qui sera connue sous le nom d'Assiniboia et jouira de tous les droits et privilèges communs aux différentes provinces de la puissance.

2. Que jusqu'au temps où l'accroissement de la population de ce pays nous ait donné droit à plus, nous aurons deux représentants au Sénat et quatre aux Communes du Canada.

3. Qu'en entrant dans la confédération, la province d'Assiniboia restera complètement étrangère à la dette publique du Canada et que si elle était appelée à assumer quelque partie de cette dette du Canada, ce ne soit qu'après avoir reçu du Canada la somme même dont on voudrait qu'elle se rendît responsable.

4. Que la somme annuelle de quatre-vingt mille piastres soit allouée par la Puissance du Canada à la législature de la province du Nord-Ouest.

5. Que toutes les propriétés, tous les droits et privilèges possédés par nous soient respectés et que la reconnaissance et l'arrangement des coutumes, usages et privilèges soient laissés à la décision de la législature locale seulement.

6. Que ce pays ne soit soumis à aucune taxe directe, à l'exception de celles qui pourraient êtes imposées, par la législature locale, pour des intérêts municipaux ou locaux.

7. Que les écoles soient séparées et que les

argents pour écoles soient divisés entre les différentes dénominations religieuses au pro rata de leurs populations respectives.

8. Que la détermination des qualifications des membres du Parlement de la province ou de celui du Canada, soit laissée à la législature locale.

9. Que dans ce pays, à l'exception des Indiens qui ne sont ni civilisés ni établis, tout homme ayant atteint l'âge de 21 ans et tout sujet anglais étranger à cette province, mais ayant résidé trois ans dans ce pays et possédant une maison, ait le droit de voter aux élections des membres de la législature locale et du Parlement canadien, et que tout sujet étranger, autre que sujet anglais, ayant résidé le même temps et jouissant de la propriété d'une maison, ait le droit de vote, à condition qu'il prête serment de fidélité. Il est entendu que cet article n'est sujet à amendement que de la part de la législature locale exclusivement.

10. Que le marché de la Compagnie de la Baie d'Hudson, au sujet du transfert du gouvernement de ce pays à la Puissance du Canada, soit considéré comme nul, en autant qu'il est contraire aux droits du peuple d'Assiniboia et qu'il peut affecter nos relations futures avec le Canada.

11. Que la législature locale de cette province ait plein contrôle de toutes les terres de la

province et le droit d'annuler tous les arrangements faits ou commencés au sujet des terres publiques de Rupert's Land et du Nord-Ouest appelées maintenant province d'Assiniboia. (Les délégués reçurent instruction du gouvernement provisoire, après leur arrivée à Ottawa, de substituer le nom de Manitoba à celui d'Assiniboia.)

12. Qu'un groupe d'ingénieurs nommés par le Canada ait à explorer les divers terrains du Nord-Ouest et à déposer devant le Chambre législative, dans le terme de 5 ans, un rapport sur la richesse du pays.

13. Que des traités soient conclus entre le Canada et les différentes tribus sauvages du pays, à la demande et avec le concours de la législature locale.

14. Que l'on garantisse une communication à vapeur non interrompue, du lac Supérieur au Fort Garry, à être complétée dans l'espace de 5 ans.

15. Que toutes les bâtisses et édifices publics soient à la charge du trésor Canadien, ainsi que les ponts, chemins et autres travaux publics.

16. Que les langues française et anglaise soient communes dans la législature et les cours, et que tous les documents publics, ainsi que les actes de la législature, soient publiés dans les deux langues.

17. Que le lieutenant gouverneur à nommer pour la province du Nord-Ouest possède les deux langues française et anglaise.

18. Que le juge de la Cour suprême parle le français et l'anglais.

19. Que les dettes contractées par le gouvernement provisoire du Nord-Ouest soient payées par le trésor de la Puissance du Canada, vu que ces dettes n'ont été contractées que par suite des mesures illégales et inconsidérées adoptées par les agents canadiens, pour amener la guerre civile au milieu de nous.

De plus, qu'aucun des membres du gouvernement provisoire, non plus que ceux qui ont agi sous sa direction, ne puissent être inquiétés relativement au mouvement qui a déterminé les négociations actuelles.

20. Qu'en vue de la position exceptionnelle d'Assiniboia, les droits sur les marchandises importées dans la province, excepté sur les liqueurs, continueront à être les mêmes qu'à présent pendant 3 ans à dater de notre entrée dans la confédération et aussi longtemps ensuite que les voies de communication par chemin de fer ne seront pas terminées entre Saint-Paul, Winnipeg et le lac Supérieur.

Voilà la grande charte que Riel et son gouvernement, par leurs trois délégués ou ambassadeurs, réclamaient des autorités canadiennes. Ce qu'il importe surtout de retenir, ce sont les

articles 7, 16 et 19, qui devaient assurer à la nouvelle province des écoles séparées, l'usage officiel des deux langues et l'amnistie. Tous ces droits furent accordés et garantis par des lois statutaires ou par des promesses solennelles. Ils faisaient partie du traité entre ces deux pays. Toutes ces promesses et tous ces droits furent plus tard impunément violés. L'Acte de Manitoba même, quoique ratifié par le Parlement impérial, a été saboté, déchiré en lambeaux, comme un vil chiffon de papier. Ces indignes attentats révoltent les hommes d'honneur et de conscience droite. La force peut triompher à un moment donné, mais la justice ne meurt pas parce qu'elle prend sa source dans le sein même de Dieu.

Avant de suivre les délégués à Ottawa, je tiens à établir la parfaite légitimité du gouvernement provisoire. Le 19 novembre 1869 la Compagnie de la Baie d'Hudson céda à la couronne, par un contrat revêtu de la signature de ses officiers et de son sceau, tous les droits qu'elle possédait en vertu de sa charte. Il s'ensuivit un interrègne entre le 19 novembre 1869 et le 15 juillet 1870. Durant cette période le pays demeurait toujours colonie anglaise, mais comme aucune forme de gouvernement n'avait été prévue pour cet intervalle, l'Etat se trouva comme un vaisseau sans gouvernail ni pilote, abandonné à la merci de tous les vents. Dans ces cas de détresse, les plus avisés ont le droit de prendre les mesures nécessaires pour éviter un naufrage. Le pays se trouvait sans autorité reconnue pour

maintenir le bon ordre et protéger la vie et les biens des citoyens. Il fallait à tout prix réprimer les entreprises des perturbateurs de la paix et pourvoir au bien commun, surtout dans un moment d'agitation fébrile. Lorsqu'elle croule et roule vers l'abîme la société a le droit de prendre les moyens de sauver son existence et d'échapper à l'anarchie avec toute ses conséquences désastreuses. Placés dans ces conditions non prévues les colons peuvent légitimement se donner un gouvernement temporaire. C'est ce que firent ceux de la Rivière Rouge, en se modelant, autant que les circonstances le permettaient, sur la forme du gouvernement électif de la métropole.

Dans ces commentaires sur la constitution anglaise, Stephens (éd. 1863, p. 30) pose ce problème et le résout ainsi. Dès qu'une société existe, un gouvernement doit de toute nécessité y être organisé pour y protéger l'ordre. A moins que l'autorité ne soit confiée à quelqu'un qui ait le droit d'être obéi, les citoyens retournent à l'état de nature, sans juge pour décider les différends et redresser les torts. Comme tous les membres de la société sont égaux entre eux, à qui confier les rênes du gouvernement? Une réponse est facile à donner à cette question, mais l'application des principes généraux aux cas particuliers a provoqué bien des vilenies inspirées par un faux zèle pour la chose publique. En général, tous les esprits admettent que l'autorité doit être confiée à des citoyens qui pos-

sèdent les qualités voulues pour diriger la société: qualités dont la perfection ne se trouve, en tout vérité, que dans l'Etre suprême. Ces qualités consistent dans la sagesse, la bonté et la puissance. La sagesse pour discerner ce qui contribue au bonheur commun; la bonté pour se dévouer avec zèle à la réalisation de ce bonheur et enfin la force de caractère pour accomplir les actes nécessaires au plus grand bien de la société.

Après avoir discuté, en passant, les diverses formes de gouvernement, l'auteur termine en disant: "Quels que soient l'origine et les droits sur lesquels ils se sont appuyés pour se constituer en autorité, il faut de toute nécessité que ceux qui sont chargés de gouverner possèdent une autorité suprême, irrésistible, absolue". En d'autres termes, d'après Stephens, qui ne fait que commenter Blackstone, le père du droit anglais, lorsque la société se trouve, par cas fortuit, à l'état de nature, sans chef ni gouvernement, elle peut régulièrement se donner l'un et l'autre et choisir ceux qui sont le plus en état de la diriger. Ces gouvernements de facto ou de nécessité deviennent, à cause des rigueurs pressantes de l'occasion, des gouvernements "de jure", possédant tous les droits du Souverain.

Il était évident que dans l'état des choses à la Rivière Rouge, en 1869, les enfants du sol étaient les plus en état d'indiquer les hommes les plus qualifiés à administrer la chose publique. Dès le commencement des troubles, à la fin d'oc-

tobre, Riel s'assura l'appui et les conseils de M. Ritchot. Il devint le porte étendard des droits de ses concitoyens et ne cessa de posséder leur confiance. Il s'efforça, dès le début, de rallier à la cause l'élément anglais du pays. Cette union assura son triomphe. Les assemblées, qui se succédèrent, le maintinrent à ce poste d'honneur. Les députés de ces diverses chambres, élus en nombre égal par les Français et les Anglais, étaient les hommes les plus distingués dans le pays. Il s'ensuit donc que le gouvernement provisoire était l'expression des sentiments de la population de la Rivière Rouge. On peut se faire une idée de la valeur personnelle des membres et des représentants du gouvernement provisoire par les postes honorables que plusieurs d'entre eux furent appelés plus tard à occuper. Je ne mentionnerai que quelques noms : Dr Bird, député et président de la Législature du Manitoba; A. Beauchemin, député à la Législature provinciale; Alfred Boyd, député et ministre au Manitoba; A. G. B. Bannatyne, député aux Communes; François Dauphinais, membre du Conseil Législatif; Pierre Delorme, député et ministre au Manitoba et député aux Communes; Donald Gunn, membre du Conseil législatif; John Norquay, député et premier ministre au Manitoba; Charles Nolin, député et ministre au Manitoba; John Taylor, député et ministre au Manitoba.

J'ai donc droit de conclure que Riel était le chef d'un gouvernement régulier et légitime et

que ceux qui s'opposaient à son autorité étaient des rebelles pour les raisons suivantes, que je résume en quelques mots:

1. Le Conseil d'Assiniboia, créature de la Compagnie de la Baie d'Hudson, constitué en vertu des pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires qu'elle possédait par sa charte, cessa d'exister le 19 novembre 1869 lorsque cette Compagnie rétrocéda tous ses droits à la Couronne.

2. Le Conseil d'Assiniboia, ayant perdu toute autorité au pays, avait avoué son impuissance à se faire obéir et cessé d'agir au mois de novembre 1869.

3. Le gouverneur McTavish avait abdiqué publiquement et supplié les membres de la Convention de former un gouvernement.

4. Durant cet interrègne, les habitants de la Rivière Rouge avaient, d'après le droit naturel, le droit de constituer un gouvernement de nécessité, qui devenait dès lors investi de l'autorité suprême.

5. Le gouvernement provisoire fut reconnu par le gouvernement Fédéral et le gouvernement Impérial qui traitèrent avec ses délégués au sujet des conditions d'entrée dans la Confédération.

L'exécution de Scott eut un grand retentissement dans l'Ontario. On craignait même des voies de fait sur les délégués s'ils passaient par Toronto. On parlait surtout de faire un mauvais parti à M. Ritchot, ami de Riel et des Mé-

tis. Le gouvernement canadien crut prudent d'envoyer des agents de la police secrète à la rencontre des délégués pour leur indiquer certaines précautions à prendre pour ne pas éveiller l'attention de personnes mal intentionnées. M. Ritchot arriva à Ottawa le 11 avril. A peine descendus du train, son compagnon et lui furent arrêtés sur une plainte du frère de Thomas Scott comme complices dans la mort de ce dernier. M. Ritchot eût pour prison le palais épiscopal d'Ottawa, tandis que son collègue, Alfred Scott, fut gardé comme prisonnier à l'hôtel Russell. En apprenant cette arrestation, le comte Granville télégraphia de Londres à Sir John Young, gouverneur du Canada: "L'arrestation des délégués a-t-elle été autorisée par le gouvernement canadien?" Les autorités impériales étaient fort inquiètes à ce sujet. Le gouverneur se hâta de rassurer le ministre des colonies que le gouvernement canadien n'était nullement intervenu dans cette malheureuse affaire, qui menaçait de mettre le feu à la Confédération. L'inquiétude de Lord Granville au sujet de l'arrestation prouve combien il regrettait cet odieux procédé.

M. Ritchot adressa au gouverneur général un énergique protêt contre cette indignité. Il était ainsi conçu:

A Son Excellence Sir John Young,
gouverneur général du Canada.

Excellence:

Je m'adresse directement en ce moment à

vous, le représentant de la Souveraine et le gardien de l'honneur britannique dans cette contrée, pour vous demander de vouloir bien faire respecter, en ma personne, le privilège qui appartient à un parlementaire d'être exempt de toute exigence hostile jusqu'au retour en lieu sûr.

Je suis ici, en compagnie de M. le juge Black et de M. Scott, comme représentant le territoire du Nord-Ouest, sur la foi d'une proclamation de Votre Excellence, sur l'assurance donnée par les commissaires de Votre Excellence et notamment par M. Smith et M. le colonel de Salaberry.

M. Scott et moi sommes venus à Ottawa en compagnie de M. le colonel de Salaberry et avons été, à la frontière, rencontrés par un magistrat qui nous a offert, comme il appartenait dans les circonstances présentes, le sauf conduit de son escorte.

Malgré le caractère d'inviolabilité dont nous sommes revêtus, caractère respecté de tout temps et par toutes les nations du monde, indépendamment de toutes les circonstances ou complications, nous nous voyons soumis à des poursuites et à des indignités que le gouvernement de Votre Excellence connaît et déplore, je n'en ai pas de doute, mais qui ne paraissent pas devoir cesser.

Je suis accusé de participation dans une mort d'homme; la chose serait aussi vraie qu'elle est radicalement fausse, que cela ne changerait pas ma position comme parlementaire invité et ac-

cepté par le gouvernement de Votre Excellence; car je suis ici, en vertu de la foi jurée, à la garde de l'honneur anglais et de l'honneur canadien. Pour ma propre satisfaction, je déclare à Votre Excellence, devant Dieu et devant les hommes, que je n'ai, en aucune manière, contribué à une mort d'homme. Je ne sais le fait de l'exécution de Scott (si toutefois elle a eu lieu) que comme le sait ou croit le savoir tout le monde. En ce moment même je serais incapable de donner le moindre témoignage de cette affaire; mais je le répète, ceci ne concerne en rien mon caractère de parlementaire qui me rend inviolable et par lequel j'échappe à toute juridiction civile ou criminelle.

Comptant sur l'honneur public et sur l'honorabilité de Votre Excellence et de ceux qui avec Votre Excellence en sont les gardiens, j'ose demander qu'on fasse cesser la persécution et les insultes auxquelles nous sommes livrés. Cette demande, j'ai retardé de la faire, pour ne pas ajouter aux difficultés de la circonstance, mais je sens que la dignité de ma mission souffrirait d'un plus long retard.

Agréez, Excellence, l'assurance du respect avec lequel j'ai l'honneur d'être votre humble et obéissant serviteur.

N. J. Ritchot.

Ottawa, 20 avril 1870.

Le secrétaire privé de Son Excellence accusa

réception de ce document par la lettre suivante:

Rideau Hall, 22 avril 1870.

Monsieur,

J'ai reçu ordre de Son Excellence le Gouverneur Général d'accuser réception de votre communication réclamant la protection de Son Excellence et j'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence l'a transmise à son conseil pour être prise en considération aussitôt que possible.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très obéissant serviteur.

F. Turnville.

Dans deux lettres adressées le 3 et le 7 mai 1870 à l'honorable Joseph Howe, secrétaire d'Etat, Mgr Taché ne lui ménage pas son indignation d'apprendre que M. Ritchot, que sa qualité de délégué rend inviolable, a été arrêté comme un criminel. "Quoique notre pauvre peuple soit supposé être sauvage," ajoute Sa Grandeur avec une amère ironie, "il ressent vivement, avec surprise et peine, ce qui vient de se passer."

L'enquête préliminaire eut lieu devant un magistrat. Les deux délégués furent représentés par l'honorable J. H. Cameron, M. P. L'accusateur ne put apporter même un commencement de preuve contre les délégués, qui furent immédiatement libérés. Le ministre des colonies, justement alarmé de cette odieuse arrestation, se tenait au courant de ce malheureux incident. En apprenant le résultat de l'enquête,

il s'empressa de télégraphier: "Je suis bien aise d'apprendre qu'on a promptement rejeté les procédures adoptées contre le Rév. M. Ritchot et M. Scott et qu'elles n'ont pas été renouvelées."

Riel et son conseil, en apprenant qu'on traitait ainsi leurs délégués contre tout principe consacré chez les nations civilisées, songèrent un moment à briser toutes négociations. L'influence de Mgr. Taché réussit à calmer les esprits. On représentait à Riel que le gouvernement canadien ne respecterait pas plus le traité conclu que la personne de ses délégués, qu'il n'obtiendrait jamais l'amnistie. On lui offrit des sommes considérables pour qu'il gardât le pouvoir en attendant le moment favorable de se jeter dans les bras de l'Oncle Sam, mais il demeura fidèle au drapeau britannique. La présence de Mgr Taché à la Rivière Rouge lui fut d'un grand secours au milieu de cette crise; il était affectueusement attaché à la personne de cet illustre prélat qui avait été son bienfaiteur.

Dès le lendemain de l'enquête, M. Ritchot écrivit au secrétaire d'Etat, en son nom et en celui de ses collègues, une lettre officielle l'informant de leur mission de la part du gouvernement provisoire du Nord-Ouest auprès du gouvernement canadien. Deux jours après ils furent notifiés verbalement qu'ils seraient reçus dans une salle du parlement pour y conférer avec les représentants du gouvernement du Canada.

Le 22 avril les délégués eurent une entrevue

avec Sir Georges E. Cartier, ministre de la milice, et le 23 et le 25 avec Sir Georges E. Cartier et Sir John A. MacDonald, premier ministre. Scott et Black entamèrent les négociations avec les deux ministres et discutèrent les divers articles de la liste des droits. M. Ritchot fit remarquer aux ministres que les délégués n'avaient pas encore reçu de réponse officielle à leur lettre et qu'ils désiraient avoir un document à cet effet avant de prendre part à la discussien. Les ministres évitèrent de répondre. Sir John commençait à redouter la clameur qui s'élevait de l'Ontario depuis l'exécution de Scott. Il craignait qu'on lui reprochât d'accorder un certificat de légitimité au gouvernement de Riel. En habile diplomate, il voulait bien recevoir les délégués comme tels en pratique, sans se compromettre par un écrit. M. Ritchot perça le truc à jour. Assis à la table avec les deux ministres et ses deux collègues, il se mit à relire ses instructions, à prendre des notes, sans lever la tête, ni prononcer un mot, tout comme s'il était absolument indifférent à ce qui se passait. Cette attitude étrange inquiéta les ministres le premier jour. Le deuxième jour, n'y tenant plus, Sir John A. Macdonald adressa directement la parole à M. Ritchot: "Mon Père, lui dit-il, mais dites-nous donc ce que vous pensez de nos propositions. Nous regrettons de constater que vous ne semblez pas porter intérêt aux graves questions qui sont traitées ici." M. Ritchot se redressa aussitôt et répondit sur un ton indigné: "Voi-

là deux fois que je suis insulté depuis mon arrivée à Ottawa. Tout d'abord on m'a arrêté comme un meurtrier, et aujourd'hui on ne juge pas même à propos d'accuser réception de ma lettre. Qui êtes-vous? Je ne vous connais pas. Nous trois, qui sommes-nous? Vous ne le savez pas ou ne voulez pas le savoir. Puisque vous refusez de traiter avec nous en notre qualité officielle, je pars demain pour retourner à la Rivière Rouge et je ferai mon rapport en conséquence." Ces paroles émurent les ministres canadiens. Acculés à une impasse, ils s'excusèrent d'un retard accidentel et ajournèrent la discussion au lendemain. Le même soir M. Ritchot recevait la lettre suivante:

Ottawa, 28 avril 1870.

Messieurs,

J'accuse réception de votre lettre en date du 22 courant disant que, étant les délégués du Nord-Ouest auprès du gouvernement du Canada, vous désirez avoir une prompte entrevue avec le gouvernement, et je dois vous informer, en réponse, que l'honorable Sir John A. Macdonald et l'honorable Sir Georges E. Cartier ont été autorisés par le gouvernement à conférer avec vous, au sujet de votre mission, et qu'ils seront prêts à vous recevoir à 11 heures.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, votre très humble serviteur,

Joseph Howe.

Au Rév. N. J. Ritchot, prêtre.
J. Black, écuyer.
Alfred Scott, écuyer.

Les négociations continuèrent alors régulièrement entre les ministres et les délégués. Ces derniers insistèrent sur tous les articles de la liste des droits, tout en acceptant certaines suggestions. La liste n'avait pas été préparée par des légistes. Sa rédaction laissait à désirer et avait besoin d'une retouche. Tout de même elle indiquait suffisamment ce que demandaient les colons de la Rivière Rouge. Pendant cette étude et la discussion qu'elle comportait, Schultz, Lynch et le Rév. M. Fletcher se rendirent à Ottawa et, se constituant proprio motu représentants du Nord-Ouest, demandèrent à prendre part aux négociations, mais le gouvernement refusa de les entendre.

Nous n'avons pas de rapport des séances pendant lesquelles s'élabora l'Acte de Manitoba. Les secrets d'Etat finissent cependant le plus souvent par transpirer. C'est un fait notoire que M. Ritchot prit la plus grande part aux débats et tint souvent les deux ministres en échec. Par sa sagesse et sa fermeté il montra qu'il était vraiment digne de la grande confiance dont ses concitoyens l'avaient honoré. Son collègue, Alfred Scott, l'appuyait constamment, mais il n'en était pas toujours ainsi du juge Black qui parfois le trouvait trop exigeant. M. Ritchot dut lui

rappeler plusieurs fois qu'il devait plutôt l'aider que le décourager par ses remarques.

Lorsque les ministres, au cours des négociations, lui présentaient une rédaction nouvelle d'un article, il demandait du temps pour l'examiner et le soumettre à des hommes de loi compétents. Il demanda à plusieurs reprises de rendre plus claires et plus précises les expressions de l'article se rapportant à nos écoles. Il discuta ce texte avec plusieurs députés catholiques de la Chambre des Communes et de savants jurisconsultes. Tous lui assurèrent que ce texte garantissait suffisamment nos libertés scolaires et le principe des écoles séparées. Il n'y a aucun doute que Sir John A. Macdonald et Sir Georges E. Cartier croyaient de bonne foi avoir atteint ce but dans l'Acte de Manitoba. Nous avons appris à nos dépens qu'un avocat retors, en épiloguant sur un texte de loi, finit souvent, au moyen de distinctions subtiles, par étouffer le sens obvie de la loi. On raconte qu'après l'adoption de l'Acte de Manitoba, Sir John, se tournant vers M Ritchot et lui pressant la main, lui dit avec un fin sourire: "Si je savais que vous accepteriez, je vous demanderais d'entrer dans mon ministère." Dans ce ton plaisant, Sir John rendait hommage aux talents supérieurs de l'excellent curé.

Le 3 mai le gouverneur général télégraphia au ministre des colonies: "Négociations avec les délégués terminées d'une manière satisfaisante." L'attitude du gouvernement impérial, du-

rant toute cette période d'agitation, fut des plus sympathiques à la population de l'Ouest. Le ministre des colonies avait défendu au gouvernement canadien de se servir des troupes pour imposer sa volonté aux habitants de l'Ouest, s'ils refusaient de se soumettre à sa souveraineté. Il avait télégraphié que le gouvernement canadien devait accepter la décision du gouvernement impérial sur tous les points contenus dans la liste des droits. Il avait délégué à Ottawa Sir Clinton Murdoch pour le représenter et s'assurer si les délégués étaient satisfaits des négociations et acceptaient les conditions d'entrée dans la Confédération. Le gouvernement canadien savait qu'il était tenu en bride par le ministre des colonies, qui entourait de sa bienveillante protection la petite colonie indépendante du Nord-Ouest. Malheureusement les délégués ignoraient absolument ces dispositions bienveillantes du Cabinet impérial et les ministres fédéraux se donnèrent bien garde de les renseigner à ce sujet. "Quand j'ai appris plus tard, disait M. Ritchot après ces événements, les véritables sentiments de l'Angleterre à notre égard, j'ai regretté de ne pas les avoir connus au cours des négociations; nous aurions pu prendre un ton de maîtres au lieu de nous résigner tristement, comme nous avons dû le faire, au ton de vaincus."

Pendant la discussion de l'Acte de Manitoba au Parlement canadien, le gouverneur général fit mander les délégués. Après quelques paroles aimables il se retira et les laissa avec Sir

Clinton Murdock. Celui-ci insista plusieurs fois auprès d'eux pour obtenir une déclaration formelle de leur satisfaction du projet de loi. M. Ritchot répondait toujours qu'il était satisfait, mais à la condition que l'amnistie soit accordée. "Je voudrais," ajoutait-il, "un écrit à cet effet. Je l'ai demandé plusieurs fois aux autorités canadiennes, mais je n'ai pu obtenir que des promesses verbales." Sir Clinton Murdock les engageait à avoir confiance en la promesse sacrée des représentants de la Couronne.

M. Ritchot se tenait sur ses gardes au sujet de l'amnistie. Les ministres lui assurèrent que cette question était réglée à Londres et que le document officiel arriverait avant eux à la Rivière Rouge. Bien qu'à regret, M. Ritchot dut se contenter de cette promesse et crut que l'amnistie était déjà accordée. Il avait d'abord demandé qu'un article pourvoyant à l'octroi d'une complète amnistie fût inséré dans l'Acte de Manitoba, mais les ministres lui avaient répondu qu'elle ne devait être accordée que par une proclamation royale et qu'elle était du ressort de l'exécutif. Ayant demandé un écrit à cet effet, Sir John lui répondit que ce serait une insulte à Sa Majesté que d'exiger une promesse écrite. M. Ritchot ayant renouvelé sa demande d'un écrit auprès du gouverneur, celui-ci lui répondit en indiquant de la main Sir Clinton Murdoch: "Cet envoyé spécial de la Couronne sait que c'est l'intention de Sa Majesté d'accorder une amnistie générale

afin d'établir la paix dans le pays." Rapport du comité sur les causes des difficultés au Nord-Ouest, pp. 71, 72.

Le 18 mai M. Ritchot écrivit à Sir Georges E. Cartier au sujet des terres accordées aux enfants métis, suggérant que Mgr Taché et l'évêque des Terres de Rupert fussent chargés de faire le choix et le partage de ces propriétés. Il insista sur les arrangements à prendre pour assurer aux colons la paisible possession de leurs lopins de terre et l'octroi de patentes pour ces terrains. M. Ritchot revint à la charge auprès de Sir Georges E. Cartier et insista de nouveau pour obtenir de Sir John et de lui-même la garantie que l'amnistie serait accordée. Le 19 mai M. Ritchot, Scott et Sir Georges se rendirent à Rideau Hall, où ils eurent une entrevue avec le gouverneur général. Ce dernier prétendit que sa proclamation du 6 décembre couvrait tous les cas et comportait une amnistie générale. M. Ritchot lui répliqua qu'il désirait une proclamation plus spécifique. Le gouverneur lui fit remarquer que cette nouvelle proclamation devait être signée par la Reine elle-même et qu'une question de cette importance ne pouvait pas être traitée par télégramme. Le gouverneur finit par lui promettre que le lendemain il recevrait une lettre lui garantissant l'amnistie. Le 23 mai Sir Georges E. Cartier écrivait à M. Ritchot que ce que "le Gouverneur lui avait dit au sujet de la politique généreuse que le gouvernement entend tenir au su-

jet des personnes auxquelles il s'intéressait, était correct et que c'est la politique qui devait être adoptée." M. Ritchot fut loin d'être satisfait de cette expression si peu explicite.

Le lendemain, M. J.-C. Taché, frère de Mgr Taché, lui apporta une requête toute préparée, demandant à Sa Majesté la proclamation de l'amnistie. M. Ritchot refusa d'abord d'y apposer sa signature. M. J.-C. Taché lui dit que Sir Georges lui demandait de la signer afin de hâter la procédure, quelle n'était d'ailleurs qu'une formalité et que le fait que le gouvernement se chargerait de ces démarches lui prouvait le désir qu'il avait de couvrir tous les actes du passé par une amnistie complète. Comme cette requête paraissait le meilleur moyen d'obtenir l'amnistie, M. Ritchot consentit à la signer, mais sans prendre la responsabilité de la mesure. Les deux autres délégués ne purent la signer, car ils avaient déjà quitté Ottawa. Ce document avait probablement été rédigé par M. J.-C. Taché, savant historien et l'un des écrivains les plus distingués de son temps. M. Ritchot y fit cependant quelques corrections. Il contenait un exposé succinct des événements, relatait que la colonie de la Rivière Rouge s'était trouvée pendant quelques temps dans l'interrègne et que pour se protéger les habitants avaient formé un gouvernement provisoire, qui avait été reconnu dans le pays; que le gouverneur général, par une proclamation du 6 décembre 1869, avait invité

les habitants à s'adresser à lui comme représentant de Sa Majesté, leur promettant qu'aucune poursuite ne serait intentée contre qui que ce soit qui pourrait être impliqué dans un acte violant la loi. En terminant, la requête demandait une amnistie complète et entière, couvrant tous les cas. Elle portait la date du 26 mai 1870.

Quelques jours plus tard Sir Georges E. Cartier dit à M. Ritchot que Riel devait continuer à gouverner la colonie jusqu'à l'arrivée du nouveau gouverneur, qu'il désirait que Riel rencontrât le nouveau gouverneur avec les siens pour le saluer et lui souhaiter la bienvenue. "Vous avez obtenu," ajouta-t-il, "tout ce que vous désiriez et l'amnistie sera rendue chez vous avant l'arrivée du gouverneur." Sir Georges lui demanda de lui écrire au cours du voyage et en arrivant à la Rivière Rouge pour le renseigner sur l'état des esprits et les événements nouveaux qui pourraient se produire.

M. Ritchot partit pour l'Ouest le 1er ou 2 juin. Le 5, il écrivit de Saint-Paul à Sir Georges et lui dit que les journaux publiaient des articles qui excitaient la population. Les journaux annonçaient que la promesse d'amnistie n'était qu'un leurre et qu'on enverrait des troupes pour disperser les rebelles. Il supplia Sir Georges de lui faire parvenir l'amnistie dans le plus court délai, afin de dissiper ces fâcheuses rumeurs.

A Saint-Cloud M. Ritchot rencontra le gouverneur McTavish. Celui-ci lui dit que Riel é-

tait sincère, qu'il désirait demeurer soumis à la Couronne, qu'il avait confiance dans sa loyauté, mais qu'aucun arrangement ne serait accepté, s'il ne comprenait pas une amnistie générale. M. Ritchot écrivit de nouveau à Sir Georges pour lui donner ces renseignements. Ayant atteint Georgetown le 13 juin, il informa encore Sir Georges que les Féniens offraient leurs services à Riel, mais que celui-ci refusait de les accepter.

A Georgetown M. Ritchot prit le bateau et arriva à la Rivière Rouge le 17 juin. Riel, plusieurs membres de son gouvernement et nombre d'amis vinrent le rencontrer au rivage. Il leur fit part aussitôt du résultat de sa mission. Riel lui demanda s'il avait une promesse écrite de l'amnistie. Il lui répondit qu'il avait un écrit qu'il ne trouverait pas satisfaisant et lui répéta les assurances verbales qu'on lui avait données expliquant le sens de cet écrit. Riel repartit que si lui, son principal délégué, avait trouvé cet écrit suffisant, il espérait bien en être lui-même satisfait.

Le 18 juin M. Ritchot écrivit à Sir Georges que Riel était satisfait et qu'il allait convoquer une assemblée de son conseil pour approuver officiellement les termes de l'Acte de Manitoba. Il ajouta qu'un certain nombre de Métis iraient au-devant du gouverneur et des troupes pour les saluer et les introduire dans le pays. Le 24 juin M. Ritchot fit rapport à l'assemblée convoquée

Il exposa longuement les différentes entrevues qu'il avait eues avec les autorités fédérales et fit part du désir exprimé par Sir Georges que le gouvernement provisoire continuât à gouverner jusqu'à l'arrivée du lieutenant-gouverneur. Riel exprima son regret de n'être pas immédiatement déchargé et ne consentit qu'avec répugnance à demeurer président. L'assemblée accepta l'Acte de Manitoba et adopta une résolution de chaleureux remerciements aux délégués, en particulier à M. Ritchot, pour les services rendus au pays.

Il convient d'ajouter ici quelques mots au sujet de la question d'amnistie. Mgr Taché, mandé de Rome par le gouvernement du Canada, arriva à Ottawa le 9 février 1870. Il fut aussitôt introduit devant le Conseil Privé qui siégeait. Les ministres lui exprimèrent leur crainte que la colonie de la Rivière Rouge ne fût couverte de sang par suite des événements qui s'y produisaient dans le moment. Ils savaient que Riel était président du gouvernement provisoire et étaient au courant des aventures et des actes répréhensibles commis par Dennis. Comme on appréhendait que de graves désordres pussent avoir lieu à chaque instant, le cabinet pressait le départ de Mgr Taché pour pacifier le pays et assurer les bonnes dispositions du gouvernement de Sa Majesté.

Pour bien préciser les faits Monseigneur dit à Sir John A. Macdonald, premier ministre du

Canada: "Il a pu se produire des actes blâmables et d'autres peuvent encore avoir lieu avant mon arrivée. Puis-je promettre l'amnistie pour couvrir tous les cas?" Sir John lui répondit: "Vous pouvez la leur promettre." (Ibidem 18). Les ministres étaient très anxieux d'apaiser les mécontentements et d'obtenir le consentement de la population à l'entrée dans la Confédération. Il était parfaitement entendu qu'on passerait l'éponge sur le passé et que personne ne serait inquiété à ce sujet. Or Monseigneur arriva à la Rivière Rouge le 9 mars et Scott avait été fusillé le 4. L'amnistie couvrait donc ce cas.

Dans une lettre du 16 février 1870 adressée à Mgr Taché, Sir John promet en toutes lettres qu'une amnistie générale sera accordée. Cette lettre fut préparée quelques jours seulement après avoir autorisé Mgr Taché à promettre une amnistie générale pour tous les événements qui auraient lieu jusqu'à son arrivée à la Rivière Rouge. D'après l'interprétation donnée par l'auteur même de cette lettre, cette amnistie générale comprenait donc tous les cas qui se produisaient jusqu'au 9 mars. Le lundi qui suivit son retour, Mgr Taché se présenta devant l'Assemblée législative et annonça qu'une amnistie générale, couvrant tous les cas jusqu'à cette date, avait été promise. Il est certain que sans cette promesse d'amnistie absolue, les Métis n'auraient jamais consenti à entrer dans la Confédération. (Ibidem 25). Mgr Taché, tout comme M. Ritchot, reçut la promesse d'une amnistie

complète de la part non seulement des ministres, mais du gouverneur général comme représentant de Sa Majesté. Mgr Taché fit un rapport exact à Sir Georges E. Cartier au sujet de la promesse d'une amnistie; il lui dit que M. Ritchot avait refusé de traiter avec d'autres que le gouvernement fédéral et que ce dernier s'était engagé à obtenir l'amnistie. Sir Georges déclara à Mgr Taché que le rapport de M. Ritchot était absolument exact.

Nous avons donc la confirmation de la promesse d'une amnistie couvrant tous les cas faite à M. Ritchot par Sir Georges E. Cartier. Dans son témoignage devant le Comité d'enquête, M. Futvoge, député ministre de la milice, déclara qu'il avait entendu dire par Sir Georges E. Cartier à M. Ritchot, alors que ce dernier insistait pour avoir un écrit garantissant l'amnistie: "Vous avez tout ce que vous avez demandé." (Ibidem 168). Qu'on relise la lettre de Sir Georges adressée à M. Ritchot et déclarant que personne ne serait arrêté au sujet des troubles de 1870 (Ibidem 171). Et en bonne foi peut-on douter de la promesse formelle, absolue, couvrant tous les cas, faite par le gouverneur général, Sir Clinton Murdock, Sir John A. Macdonald et Sir Georges E. Cartier, au nom de la Couronne? La preuve est accablante et ne laisse aucune issue à tout esprit raisonnable pour échapper à la conclusion qui s'impose.

Quelques ministres fédéraux ont prétendu

qu'ils n'avaient aucun droit d'accorder l'amnistie, parce que des illégalités ou offenses criminelles avaient été commises à la Rivière Rouge alors que cette contrée ne tombait pas sous la juridiction fédérale. S'ils ne pouvaient en aucune manière traiter ou régler ces questions, de quel droit leurs tribunaux pouvaient-ils instruire le procès de Lépine et le condamner à mort? Comme le disait si bien Mgr Taché, si Ottawa ne possédait pas le droit de s'enquérir des actes commis avant l'entrée du Manitoba dans la Confédération, comment pouvait-il le déléguer à cette province? M. Ritchot ne cessa d'urger auprès du gouvernement canadien l'accomplissement de sa promesse mille fois répétée d'une amnistie générale. Il lui représentait que Riel et Lépine étaient obligés de s'exiler ou de se cacher dans la colonie pour ne pas tomber sous les coups de sicaires qui avaient juré leur perte, que le gouvernement d'Ontario avait mis leur tête à prix, qu'ils étaient fugitifs dans leur propre patrie, en dépit des promesses les plus solennelles données au nom du Souverain, que l'éponge serait passée sur les événements de 1870.

On m'objectera peut-être la proclamation du 6 décembre 1869 dans laquelle le gouverneur général ordonnait, au nom de la Reine, à tous ceux qui s'étaient assemblés contrairement à la loi de se disperser paisiblement et de rentrer à leurs foyers, que l'amnistie n'était promise qu'à cette condition. Mais cette objection ne concerne que les assemblées illégales ou les menées des

Schultz, des Boulton et tutti quanti, qui semaient la discorde au pays et cherchaient à armer une partie de la population pour renverser le gouvernement provisoire. Cette proclamation atteignait surtout Dennis et Monkman, qui avaient fait appel aux sauvages pour égorger les Métis français. Le gouvernement provisoire était un gouvernement de nécessité et, partant légitime; il n'était nullement contraire à la loi et par conséquent ne tombait pas sous les coups de cette *proclamation*.

Sir W. Scott dans la cause de Charlotte, 1 Dods 387-393, énonce ce principe: "Que si le gouvernement est tombé en erreur et a adopté un mode d'action qui induit les sujets en erreur, alors cette conduite établit un droit entre eux: communis error facit jus". — 1925 W. W. R. vol. III, p. 126. D'où il suit que si le gouverneur général, Sir Clinton Murdock, délégué spécial du gouvernement impérial, Sir John et Sir Georges ont promis l'amnistie, même s'ils n'avaient pas droit de le faire, et si Mgr Taché et M. Ritchot ont également accepté cette promesse de bonne foi, comme c'est le cas, la Couronne est liée par cette promesse en vertu du principe: Communis error facit jus.

On pourrait encore ajouter que le 7 décembre 1871 Sir John-A. Macdonald répondait à Mgr Taché, qui le pressait de remplir sa promesse d'une amnistie générale: "Eh bien! Que Riel s'absente du pays pendant quelque temps, je

prendrai sa cause en mains et je la ferai triompher." (Ibidem 54).

Enfin, comme dernier argument, je dirai que la conduite loyale de Riel et de Lépine lors de l'invasion Fénienne, en sauvant les territoires du Nord-Ouest de ce danger imminent, leur donnait droit à l'amnistie.

CHAPITRE DIXIEME

M. RITCHOT A SAINT-PIERRE — RIEL ET LES FENIENS — ENTREVUE DE M. RITCHOT AVEC LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR ARCHIBALD — ASSURANCE ECRITE — REVUE DES TROUPES METISSES — SECONDE PETITION DEMANDANT L'AMNISTIE — AFFIDAVIT — ECOLES DE ST-NORBERT — COMMENCEMENTS DE SAINTE-AGATHE — CONSECRATION D'UN AUTEL.

M. Ritchot s'empressa de se rendre auprès de Mgr Taché et de lui rendre compte de ce qui avait été fait. Mgr Taché partit le même jour pour Ottawa. M. Ritchot tint plusieurs assemblées publiques pour rassurer la population et lui expliquer la situation. Comme il savait que la proclamation, annonçant l'entrée du Manitoba dans la Confédération, ne devait pas tarder à être publiée, il se rendit à la Rivière aux Rats où quelques Métis avaient commencé à s'établir. Il choisit un terrain convenable pour une mission et, afin d'accentuer cette prise de possession, il y fit quelques travaux. Cet événement eut lieu dans l'octave de la fête de saint Pierre; voilà pourquoi cette paroisse fut mise à son berceau sous la protection du chef des Apôtres. Elle devint dans la suite l'une des plus belles et des plus riches paroisses de la province.

En 1871 deux chemins de fer en construction au Minnesota avaient donné de l'emploi à des milliers de travailleurs, dont bon nombre étaient

d'anciens soldats qui avaient pris part à la guerre de sécession entre le sud et le nord des Etats-Unis. Ces hommes se trouvaient alors sans travail. O'Donoghue profita de ce malaise pour organiser tout un plan d'invasion du Manitoba. C'était au mois d'octobre 1871. Il avait l'intention de se jeter sur Pembina avec une troupe de Féniens, de faire un appel aux Métis et de s'emparer du Fort Garry. Des munitions et des armes avaient été cachées à certains endroits près de la frontière et 1,500 Féniens étaient prêts à s'élancer à l'assaut au premier signal. Les Féniens comptaient sur l'appui des Métis et tout le succès de l'attaque projetée dépendait de leur attitude. Pendant ce temps Mgr Taché rencontra Riel chez M. Ritchot à Saint-Norbert. Riel l'assura qu'il n'était lié d'aucune manière aux Féniens, qu'il serait prêt à aller les combattre, mais qu'il craignait d'être tué par ceux qui se tiendraient en arrière de lui pendant qu'il ferait face à l'ennemi. "Ni moi, ni aucun de mes amis, nous ne nous joindrons aux Féniens. Nous les détestons, car ils sont condamnés par l'Eglise."

Des affaires pressantes exigeaient à ce moment le départ de Mgr Taché pour l'Est. Sa Grandeur alla rendre visite au lieutenant-gouverneur Archibald, qui était alarmé par les rumeurs d'une attaque prochaine de la part des Féniens. Mgr Taché lui promit de revenir aussitôt si la situation devenait sérieuse. Mais en cas de danger, lui demanda Archibald, si vous n'étiez pas de retour, avec qui pourrais-je con-

férer pour connaître les sentiments de la population. Mgr Taché lui dit de s'adresser dans ce cas à M. Ritchot, qui avait beaucoup d'influence sur la population. Le péril changea les dispositions des Ontariens les plus fanatiques à l'égard de Riel et des Métis. Il n'y eut plus qu'une voix dans Winnipeg, au témoignage de Mgr Taché, pour dire: "Que Riel vienne maintenant et montre sa loyauté. Que les Métis s'arment et nous oublierons le passé." Il ne faut pas oublier qu'en 1871 les troupes qui faisaient partie de l'expédition de Wolseley avaient été ou rappelées dans l'est ou licenciées. Il ne restait plus que 80 hommes pour garder le Fort Garry.

Le 4 octobre 1871 le lieutenant-gouverneur invita M. Ritchot à une entrevue. "Son Excellence, a-t-il raconté, me dit qu'elle désirait savoir quelle attitude allait prendre la population française au sujet de l'invasion fénienne. Son Excellence ajouta qu'elle était pleinement convaincue par tout ce qu'elle avait vu que la population française était loyale, mais qu'en de pareilles circonstances il était de son devoir d'avoir des renseignements bien exacts sur ce qui se passait dans la province. Elle ajouta encore que si la population se montrait loyale, il n'y aurait rien à craindre des Féniens, quel que fût leur nombre, mais elle regardait la perte du pays comme certaine si une partie de la population se montrait hostile aux autorités, parce que la division dans un camp ne pouvait que lui être fatale. Elle me dit aussi que si nous pouvions comp-

ter sur la partie des Métis, qui demeurait près de la frontière, il n'y aurait rien à craindre non plus. Son Excellence voulait en conséquence savoir de moi, qui demeurais parmi les Métis français, si j'étais en mesure de l'informer d'une manière certaine que nous pouvions compter sur eux."

M. Ritchot répondit au lieutenant-gouverneur Archibald "qu'il était très certain qu'il pouvait compter sur les Métis et qu'ils n'attendaient que le mot d'ordre pour aller de l'avant." "Son Excellence, poursuit M. Ritchot dans son récit, me donna instruction de dire aux Métis français et spécialement à Riel qu'elle était très heureuse de les voir prêter leur concours aux autorités. Je fis alors remarquer à Son Excellence que Riel était dans un grand embarras, qu'il était informé par ses amis que s'il allait de l'avant et se montrait, il était exposé à être tué, que des mandats d'arrestation avaient été émis contre lui et qu'il serait arrêté dès qu'il serait sous les armes ou paraîtrait en public. Son Excellence répondit que Riel n'avait rien à craindre et que c'était pour lui une belle occasion de prouver sa loyauté, que ce serait un autre bon moyen d'accélérer l'octroi de l'amnistie. Je promis à Son Excellence de faire part à Riel de ce qu'elle m'avait dit et de lui faire rapport de ma mission le lendemain."

"Je rencontrai après mon entrevue avec Son Excellence, continue M. Ritchot, des connaissan-

ces qui me dirent que les amis de Riel ne lui permettraient pas d'aller de l'avant sans qu'on lui donne une assurance par écrit qu'il ne serait pas maltraité." Avant de laisser Winnipeg, M. Ritchot écrivit au lieutenant-gouverneur pour lui faire part de ces objections. Archibald lui répondit immédiatement: "Dans le cas où M. Riel viendrait de l'avant, il ne doit nullement appréhender que sa liberté soit entravée en quelque manière que ce soit." Riel se mit aussitôt en campagne pour lever des troupes, et il écrivit au lieutenant-gouverneur qu'en fidèles sujets, lui et ses amis allaient organiser plusieurs compagnies.

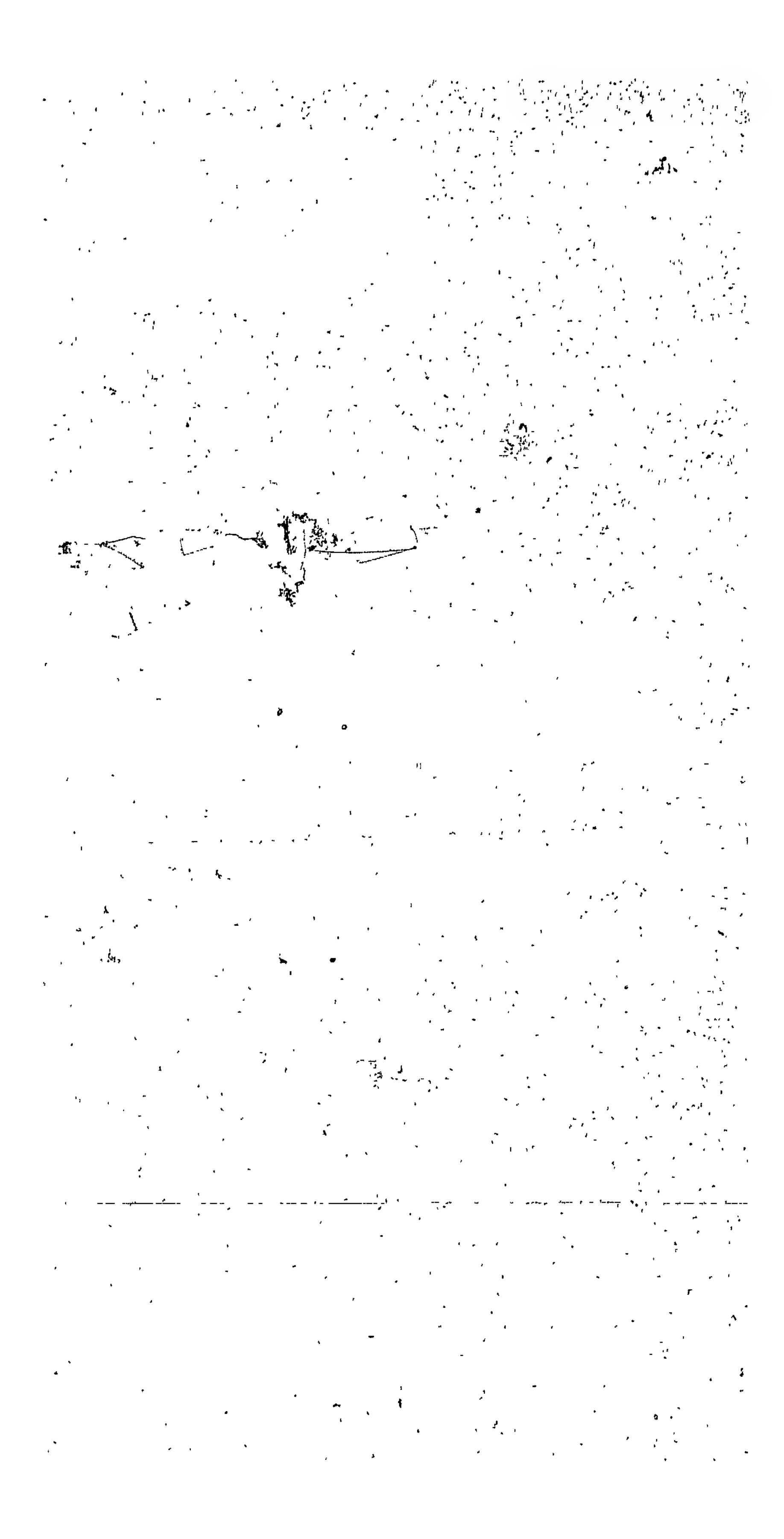
Le 8 octobre, Archibald passa en revue un corps d'environ 500 hommes commandés par Riel, Lépine et Paranteau et pressa la main de ces trois chefs. Ayant appris que les Métis s'étaient ralliés au lieutenant-gouverneur pour la défense du pays, les Féniens mirent bientôt bas les armes. C'était la deuxième fois que M. Ritchot servait de délégué ou intermédiaire entre les Métis et les représentants de la Couronne. Ces faits prouvent en quelle haute estime il était tenu par tous.

Les Métis n'apprirent le projet d'invasion des Féniens que lorsque la proclamation du lieutenant-gouverneur, appelant les loyaux sujets de Sa Majesté à s'enrôler, eut été publiée en français. Le texte français ne fut distribué que deux jours après le texte anglais. Les Métis tinrent



Revue des troupes métisses par le lieutenant-gouverneur Archibald.

page 118



aussitôt des assemblées auxquelles Riel porta la parole et dès le lundi suivant ils partirent pour la frontière. (Ibidem 130).

Le lieutenant-gouverneur n'hésita pas à reconnaître la parfaite loyauté des Métis à la Couronne britannique en cette circonstance, et à déclarer que si les Métis s'étaient unis aux Féniens ou même s'ils étaient demeurés neutres, le Fort Garry serait tombé entre les mains d'O'Donohue et les Ecossais auraient subi les horreurs de la guerre. Il ajouta même que sans l'attitude loyale et le concours patriotique des Métis, les Féniens se seraient emparés de tout l'Ouest. (Ibidem 139,142,153).

En 1872, voulant presser l'octroi de l'amnistie, Mgr Taché demanda à M. Ritchot de préparer une seconde pétition adressée à la Reine et signée par lui-même et son collègue, M. Scott. Cette nouvelle pétition reproduisait à peu près les termes de la première, mais elle ajoutait que depuis la promesse de l'amnistie, l'un de ceux qu'elle devait couvrir avait été tué et que d'autres avaient été obligés de s'enfuir pour éviter le même sort. (Mémoire du Comité, p. 84). Cette pétition portait la date du 8 février 1872. Elle fut adressée au gouverneur général du Canada pour être transmise au ministre des colonies. Le gouverneur fit accompagner la pétition d'une lettre de sa part niant avoir jamais promis l'amnistie. Dès qu'il eut connaissance de cette lettre, M. Ritchot releva le gant et mit

les choses au point dans un affidavit donné à Montréal le 19 novembre 1873. Ce document historique mérite d'être cité en entier :

"Je soussigné, Noël Joseph Ritchot, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Norbert, dans le comté de Provencher, Manitoba, étant actuellement présent en la cité de Montréal, Province de Québec, après avoir dûment prêté serment sur les saints évangiles, dépose et dis :

Que le Président du gouvernement provisoire d'Assiniboia, par ordre en conseil en date du 22 mars 1870, délégua à Ottawa le Rév. N. J. Ritchot, John Black, écuyer, Alfred Scott, écuyer, pour porter la liste des droits que réclamait le peuple d'Assiniboia et y négocier les conditions d'après lesquelles ce peuple consentait à entrer dans la Confédération canadienne.

Que les dits délégués, munis de cette déclaration, se rendirent à Ottawa, furent reçus en leur dite qualité de délégués, par le gouvernement et traitèrent avec Sir John A. Macdonald et Sir Georges E. Cartier, les deux ministres autorisés à cet effet par le gouvernement. Que le 26 avril 1870, les négociations commencèrent par la prise en considération de la liste des droits apportée par les délégués, laquelle a servi de base à l'Acte de Manitoba. Qu'en outre de l'Acte de Manitoba, comme le comportait la dix-neuvième clause de la liste des droits, les délégués exigèrent comme condition sine qua non des arrangements,

une amnistie générale pour tous les actes faits ou autorisés par le gouvernement provisoire. Que les Honorables Sir John A. Macdonald et Sir Georges E. Cartier, après avoir dit que l'amnistie ne dépendait pas du gouvernement d'Ottawa, déclarèrent qu'ils étaient en mesure d'assurer que c'était l'intention de Sa Majesté d'accorder l'amnistie et qu'ils se chargeraient de la faire proclamer, qu'elle serait de fait proclamée immédiatement après la passation de l'Acte de Manitoba.

Que le 3 mai, avant de terminer les négociations, le gouverneur général et Sir Clinton Murdoch assurèrent aux dits délégués, au nom de Sa Majesté, que l'amnistie serait accordée. Son Excellence cita la proclamation du mois de décembre précédent comme preuve des intentions de Sa Majesté et Sir Clinton Murdoch ajouta entre autres choses: Que Sa Majesté passerait volontiers l'éponge sur tous les faits en question, afin de rétablir la tranquillité dans ce pays. Les délégués se plaignirent de ce qu'ils n'avaient aucun document écrit à montrer à la population de la Rivière Rouge; les dits représentants de Sa Majesté assurèrent à plusieurs reprises les délégués que la question ne souffrait aucune difficulté et que l'amnistie serait certainement octroyée. Les délégués acceptèrent cette promesse d'honneur. Le gouverneur général, Sir John Young, télégraphia à Lord Granville: "Les négociations avec les délégués sont terminées d'une manière satisfaisante."

Que le 19 mai suivant, le gouverneur général du Canada, chez lui, en présence de Sir Georges E. Cartier, renouvela aux délégués en personne l'assurance que l'amnistie serait certainement accordée; bien plus, qu'elle serait rendue au Manitoba avant l'arrivée du lieutenant gouverneur de la province et qu'en attendant la proclamation, il (le gouverneur général) donnerait des ordres pour qu'aucune des personnes impliquées dans les troubles de 1869-1870 ne soit inquiétée à ce sujet.

Et j'ai signé, lecture faite.

Noël J. Ritchot.

Assermenté devant moi ce dix-neuvième jour de novembre 1873 à Montréal.

Nar. Valois J. P.

On sait comment cette promesse donnée au nom de la Reine fut tenue et la loi nationale sauvegardée. Riel fut exilé et Lépine jeté en prison. La parole des représentants de la Couronne fut violée et la justice sacrifiée à la fureur des passions. Ces actes scandaleux constituent une triste page de notre histoire.

Au cours de ces événements politiques, où l'avenir de l'Ouest était parfois chargé de nuages, M. Ritchot se montra toujours l'appui de l'ordre civil et de la paix. Ce pauvre curé de campagne entra en lice avec les hommes d'Etat les plus habiles de son temps. Il les étonna par

sa sagacité, la sûreté de son jugement et la puissance de sa dialectique. Il laissa son empreinte dans l'acte constitutif de notre province.

M. Ritchot va désormais se consacrer tout entier à son ministère. Avant 1870 il avait visité quelques familles métisses établies au sud de Saint-Norbert. En souvenir de Sainte-Agathe des Monts, d'où il était parti pour la Rivière Rouge, il donna à cette nouvelle paroisse, alors à son berceau, le nom de Sainte-Agathe. Mgr Taché l'érigea en mission régulière. En 1871 ou 1872 M. Ritchot y construisit une première chapelle de 30 pieds sur 20, qui fut détruite plus tard. Les registres datent du 5 février 1872. Le premier prêtre résident de Sainte-Agathe fut M. Jean-Baptiste Proulx, qui retourna dans la province de Québec en 1874 pour y devenir vice-recteur de l'Université Laval à Montréal et curé de Saint-Lin.

En 1872 la paroisse de Saint-Norbert comptait quatre écoles. La première, tenue par les Révérendes Soeurs Grises, près de l'église, était fréquentée par 61 élèves; la deuxième, où enseignait Mlle Delorme, comptait 33 enfants; la troisième, à la Pointe Coupée, avait 28 élèves et la quatrième, dite chez les Saint-Germain, en avait 25. Jusqu'à sa mort, M. Ritchot ne cessa d'entourer de ses soins attentifs l'éducation de la jeunesse. Il visitait souvent les écoles de sa paroisse et offrait des prix pour encourager les enfants. Lorsque les Soeurs donnaient une séan-

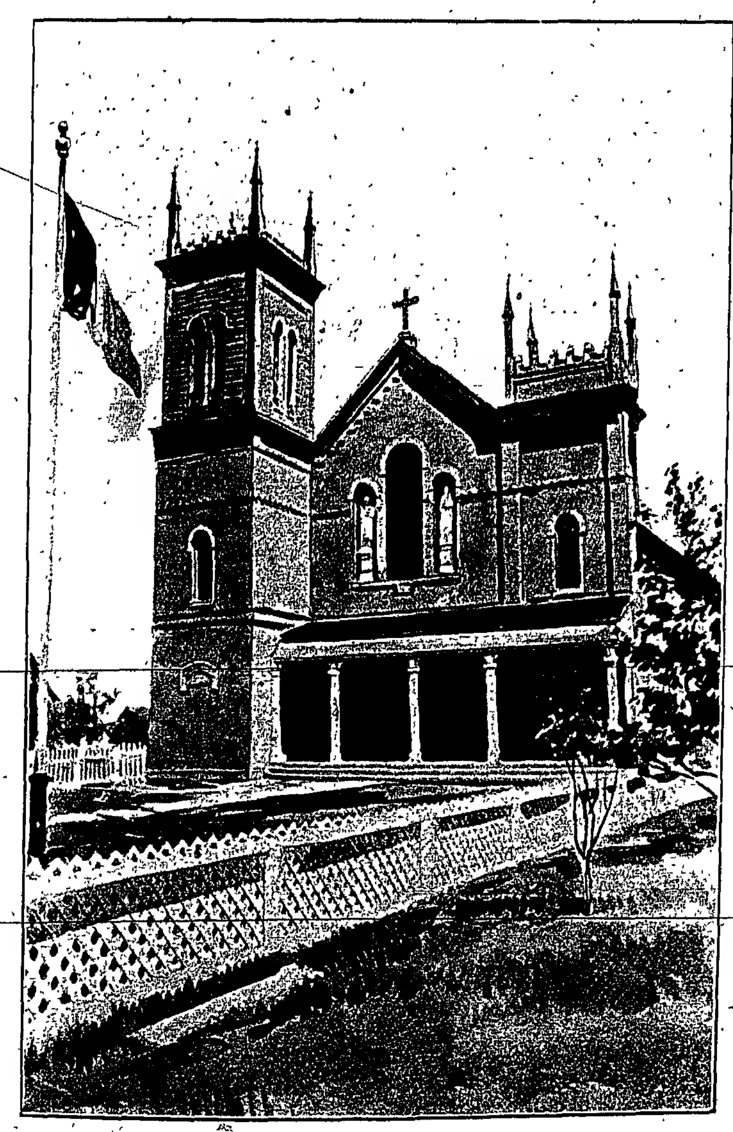
ce à leur couvent, il s'empressait d'inviter l'Ordinaire du diocèse, ainsi que ses confrères, pour donner plus d'éclat à la fête. Aussi les élèves d'ordinaire sortaient avec honneur des concours donnés par le bureau d'éducation. Il veillait avec un soin jaloux à l'enseignement religieux dans ses écoles. Il fut toujours un adversaire irréductible des écoles neutres où l'instruction est ravalée à l'utilité et toute autorité est coupée de sa source divine.

Il comprenait qu'en éliminant les principes moraux des principes divins, il ne reste plus de fondement à la morale, plus de sens à la vie et partant plus de famille forte et féconde, que la santé morale du pays est menacée et que l'Etat marche à sa perte.

M. Ritchot aima toujours d'un amour qui ne s'est jamais démenti les enfants de la prairie. Il eut toujours la main tendue pour les secourir et le cœur plein de compassion pour les consoler.

Il rêvait d'élever un beau temple à la gloire de Dieu à Saint-Norbert. L'ancienne église ne répondait plus au développement de la paroisse. Avec des biens de famille, il en bâtit une en brique à ses frais. Les travaux furent poussés avec vigueur et au mois d'octobre 1883 Mgr Taché put la bénir. M. Ritchot chanta la grand'messe et Monseigneur fit le sermon de circonstance. Nous détachons le passage suivant du rapport du "Manitoba" du 18 octobre 1883:

"Il était beau et touchant d'entendre notre



Eglise actuelle de Saint-Norbert

vénérable Prélat faire l'éloge si mérité de notre bien-aimé curé. Rien de plus vrai: si notre paroisse est maintenant dotée de l'une des plus belles églises de notre diocèse, c'est bien à l'énergie, aux sacrifices et au dévouement de ce digne pasteur que nous le devons. Il est étonnant qu'une église aussi vaste et aussi solide, ait été presque complétée en aussi peu de temps. Mgr Taché a déclaré en être étonné. Les proportions si bien gardées de ce magnifique édifice, sa voûte à panneaux dorés, son entablement orné de fleurs de lys et de peintures variées, tout l'ensemble offre un coup d'oeil séduisant. La fanfare de Saint-Boniface était venue rehausser l'éclat de notre fête." (Communiqué).

M. Ritchot ne s'en tint pas là. Il ne recula devant aucun sacrifice pour orner son église, afin d'augmenter le respect et la vénération des fidèles pour le sanctuaire du Très Haut. Aussi le 16 mars 1885 il y eut une nouvelle fête à Saint-Norbert. Une foule nombreuse se pressa dans l'église pour assister à la bénédiction d'un autel fixe par Mgr Taché. La cérémonie fut très imposante. Malgré sa longueur, les fidèles la suivirent avec intérêt et piété. Monseigneur exhorta les fidèles à prier avec ferveur et confiance et déclara que Saint-Norbert possédait le seul autel consacré depuis le lac Supérieur jusqu'aux Montagnes Rocheuses. Cet autel est dédié à Saint-Norbert et renferme de précieuses reliques de saint Zénon, de saint Martial et de ses compagnons. La base de l'autel est un massif

de pierre depuis sa fondation jusqu'à la table et au premier gradin. Le poli et les sculptures sont d'un goût et d'un fini parfaits. Le tombeau est partagé en trois panneaux séparés par des pilastres richement sculptés, ornés de rosaces et de vignettes d'une beauté remarquable. L'agneau en bas relief, qui se trouve dans le panneau du centre, est un chef-d'oeuvre du genre. La table, qui est d'une seule pièce, les gardiens et leur retable sont aussi en marbre. Le tabernacle, dont la porte et les pilastres sont en granit, est décoré de sculptures et offre un magnifique aspect. Les épis de blé, les feuilles de vigne et les grappes de raisin, sculptés à la partie supérieure ou au haut du tabernacle, produisent un effet ravissant. Cet autel était sorti des ateliers de M. Samuel Hooper, de Winnipeg.

Dans la soirée une adresse fut présentée à M. Ritchot au couvent de Saint-Norbert; elle était accompagnée de superbes cadeaux. Cette fête si émouvante se termina par un drame joué par les élèves avec une aisance et une maîtrise que soulignèrent les applaudissements de tous les assistants. La première église de Saint-Norbert, on se le rappelle, était en bois et avait été construite en 1856. La nouvelle église en brique fut terminée en 1885.

CHAPITRE ONZIEME

CONSECRATION DE L'EGLISE PAR MGR FABRE — ADRESSES A NN. SS FABRE ET LAFLECHE ET A M. LE CURE RITCHOT — RECENSEMENT — SANCTUAIRE DE NOTRE-DAME DU BON SECOURS.

En 1887 trois églises du diocèse de Saint-Boniface furent consacrées à quelques jours d'intervalle. La cathédrale fut consacrée le 18 septembre. La consécration de celle de Saint-Norbert eut lieu le 22 septembre et celle de Sainte-Marie de Winnipeg le 25. Pour qu'une église puisse être consacrée, trois conditions sont requises: elle doit être en pierre ou en brique, complètement terminée et exempte de dettes. A cette époque c'étaient les seules dans le diocèse réunissant ces trois conditions. Toutes les autres étaient en bois. Aucune cérémonie n'est aussi longue que celle de la consécration d'une église. Elle dure environ cinq heures en raison des nombreuses prières et des chants multipliés qu'on y répète. Mgr Taché, sentant que ses forces épuisées par ses courses apostoliques ne lui permettaient pas de présider ces trois cérémonies, avait invité Mgr Fabre, archevêque de Montréal, à venir le remplacer. Mgr Laflèche, évêque des Trois-Rivières, et un nombreux clergé de la province de Québec étaient venus assister à ces imposantes cérémonies. "L'ensemble de la cérémonie, dit Mgr Gaume, est un vrai poè-

me épique qui redit à la foi et aux sens toute la vie du genre humain dans le temps et dans l'éternité".

Mgr Fabre eut l'honneur de consacrer à Dieu la première église de l'Ouest le 18 septembre. C'était la cathédrale de Mgr Taché, qui avait été commencée en 1862 après l'incendie de la cathédrale de Mgr Provencher. Quatre jours après il consacra l'église de Saint-Norbert. Cet événement important mérite d'être enregistré avec tous les détails, car il fait époque dans la vie de M. Ritchot. Je cite le rapport de cette fête unique pour la paroisse de Saint-Norbert, tel que donné par "Le Manitoba" du 29 septembre 1887. J'y ai ajouté quelques détails conservés dans mes souvenirs.

"Les habitants de Saint-Norbert garderont longtemps le souvenir de la belle fête qu'ils ont eue jeudi dernier, à l'occasion de la consécration de leur église. Jamais concours plus nombreux et plus distingué ne s'était réuni dans la paroisse. Mgr Fabre, archevêque de Montréal, présidait la cérémonie. Les anciens habitants de la paroisse avaient aussi la joie de voir assister à cette fête Mgr Laflèche, évêque des Trois-Rivières, qui fut le premier missionnaire de Saint-Norbert. Tous les paroissiens et amis du Rév. Messire Ritchot ont voulu profiter de cette circonstance pour lui offrir un témoignage de leur reconnaissance et de leur affection. Des fauteuils avaient été placés sous le portique de l'é-

glise et à l'issue de la messe, les évêques, le curé et le clergé furent priés de s'y rendre. Une première adresse fut présentée à Sa Grandeur Mgr Fabre, archevêque de Montréal, par M. Thomas Gelley, député de Cartier à la législature provinciale.

"Monseigneur,

"Ce jour sera un jour mémorable pour la paroisse de Saint-Norbert, qui a l'honneur de recevoir la visite de deux prélats distingués venus, l'un pour présider à la consécration de notre modeste église et l'autre pour revoir, après de longues années, le champ où jeune missionnaire il exerça son zèle. C'est la première fois, Monseigneur, qu'il nous est donné de voir Votre Grandeur dans notre pays, mais votre nom est loin d'être ignoré parmi nous. Vous avez trop de titres à notre reconnaissance pour que nous ne l'ayons pas déjà bien souvent répété. En effet, n'est-ce pas vous, Monseigneur, qui fournissez à notre paroisse le zélé pasteur qui nous guide depuis 25 ans? N'est-ce pas à votre générosité et à votre désir du bien que nous devons tant de missionnaires dévoués qui travaillent dans ce diocèse? N'est-ce pas de votre archidiocèse et sous votre inspiration que nous viennent ces charitables religieuses qui prennent soin de nos malades et qui donnent l'instruction à nos enfants? Tout ici nous rappelle vos bontés.

"Aussi, Monseigneur, c'est avec un sentiment de bonheur que nous saisissons cette occa-

sion de vous témoigner notre profonde gratitude. Daignez agréer l'expression sincère de cette reconnaissance, dont nos coeurs sont remplis pour Votre Grandeur et l'assurance qu'elle s'y conservera toujours."

Mgr Fabre, après avoir remercié les paroissiens de Saint-Norbert de l'expression de sentiments qui leur faisaient honneur, ajouta: "Vous dites dans votre adresse que vous ne sauriez acquitter la dette que vous devez à mon archidiocèse. Vous avez raison, car c'est Montréal qui vous a donné Mgr Taché et le Père Ritchot, votre excellent curé." Ces paroles furent saluées par de chaleureux applaudissements.

M. Elie Brisebois lut ensuite à Sa Grandeur Mgr Laflèche, évêque des Trois-Rivières, l'adresse suivante:

"Monseigneur,

"L'arrivée d'un prince de l'Eglise dans une paroisse catholique est toujours un événement qui remplit de joie tout coeur chrétien. Mais lorsque cet évêque a été le premier missionnaire qui ouvrit cette paroisse, et qu'il revient après plus de trente ans assister à la consécration d'une église bâtie là même où il a jeté les premières semences de l'enseignement religieux, cet événement inspire des sentiments plus profonds de bonheur et de reconnaissance. Le grain de sénevé que vous avez jeté en terre a été béni et a produit un arbre, dont vous pouvez admirer aujourd'hui les bienfaisants rameaux. Le temple

qui vient d'être consacré est le couronnement de l'oeuvre que vous avez commencée.

"Nous profitons de cette occasion, Monseigneur, pour affirmer à Votre Grandeur que le souvenir de ce que vous avez fait jadis pour les anciens habitants de cette paroisse est encore vivace parmi eux et que votre nom est toujours béni et vénéré. Comme il n'est pas en notre pouvoir d'exprimer en paroles toute la profondeur de notre reconnaissance pour les immenses services que Votre Grandeur a rendus aux missions de la Rivière Rouge, nous prions Dieu de bien vouloir la combler ici-bas de toutes les bénédictions et de lui accorder cette couronne de gloire et de bonheur qu'elle nous a appris à rechercher."

Vivement ému par l'évocation de ces souvenirs, Mgr Laflèche rappela les humbles débuts de la paroisse et redit quelques-uns des noms de ses premiers habitants. Il rappela les faits d'armes des Métis dans leur guerre avec les Sioux et dit qu'il avait été heureux alors d'être avec eux pour les encourager. Il fit l'éloge de la foi vive des anciens du pays et termina en ajoutant qu'il avait pressé avec bonheur la main de plusieurs d'entre eux.

M. Joseph Lemay, greffier de la municipalité de Cartier, lut après M. Brisebois une adresse aux membres du clergé.

"Messeigneurs et Révérends membres du clergé,

"Qu'il me soit permis, au nom de la munici-

palité de Cartier et des habitants de Saint-Norbert, d'exprimer la joie indicible que nous cause votre présence au milieu de nous. Nos coeurs se sont réjouis à la nouvelle qu'un nombre considérable des membres du clergé de la province de Québec devaient visiter le Manitoba. L'évangélisation de ce vaste pays est l'oeuvre de notre province mère. Il y a un peu plus de soixante ans deux jeunes missionnaires vinrent de cette province dans cet immense Nord-Ouest pour christianiser de pauvres peuples qui ne connaissaient pas le vrai Dieu. Il y avait, au milieu de ces populations, quelques-uns des nôtres de la province de Québec qui soupiraient sans cesse après l'arrivée de missionnaires.

"Ces intrépides missionnaires, embrasés d'un zèle ardent et brûlant du désir de gagner à Dieu cet immense pays, se mirent à l'oeuvre et le parcoururent en tous sens, tantôt à pied, tantôt à la raquette, se vouant aux fatigues et aux privations de toutes sortes. Ils eurent pour successeurs d'autres missionnaires non moins dévoués et remplis des mêmes vertus. Monseigneur des Trois-Rivières, vous êtes l'un de ceux-là. C'est dans des courses apostoliques de plusieurs centaines de milles que vous avez contracté cette infirmité qui vous fait encore souffrir.

"Et vous, Monseigneur de Montréal, dont le zèle pour la gloire de Dieu n'est pas moins grand, vous avez contribué dans une large mesure à l'agrandissement du règne de Jé-

sus-Christ dans cet immense pays, car votre diocèse a fourni un grand nombre de prêtres et de zélés missionnaires. Les Taché, les Lacombe, les Allard et tant d'autres, qui travaillent à la vigne du Seigneur dans ce pays, viennent de votre diocèse. Notre digne et bien-aimé curé, à qui nous sommes redevables pour la plus grande part de cette belle maison de prière—objet de la fête de ce jour—vient aussi de votre diocèse. A sa générosité est due la consécration de cette église, l'une des plus belles du diocèse. Vous ne nous êtes pas étrangers, vénérés pasteurs. En venant ici, vous venez au milieu des vôtres; vous êtes nos pères en Dieu, nos bienfaiteurs et nous voulons vous témoigner notre affection filiale. Mille remerciements pour être venus rehausser l'éclat de notre belle fête par votre présence, nous encourager à faire le bien et à nous guider d'après les enseignements de notre sainte mère l'Eglise.

"Permettez-moi d'ajouter que si le passé est une garantie pour l'avenir, nous avons lieu de compter sur la continuité de votre bonne volonté envers nous et d'espérer que votre influence contribuera à faire dévier de la voie des Etats-Unis l'émigration de nos chers compatriotes et à les diriger vers le Manitoba, afin d'en faire une province qui agisse bientôt de concert avec la province de Québec dans les conseils nationaux pour notre bien commun."

Tout autour des fauteuils, mais de côté, on

avait placé sur une table et recouvert d'un tapis une garniture d'autel, des croix, des vases, des chandeliers, pour être présentés au curé de Saint-Norbert, depuis vingt-cinq ans missionnaire au Manitoba. La chose s'était faite si secrètement qu'il n'avait pas le plus léger soupçon du cadeau qu'il allait recevoir. Après les adresses aux évêques et au clergé, l'honorable Joseph Royal, M. P., s'avança et lut la chaleureuse adresse suivante:

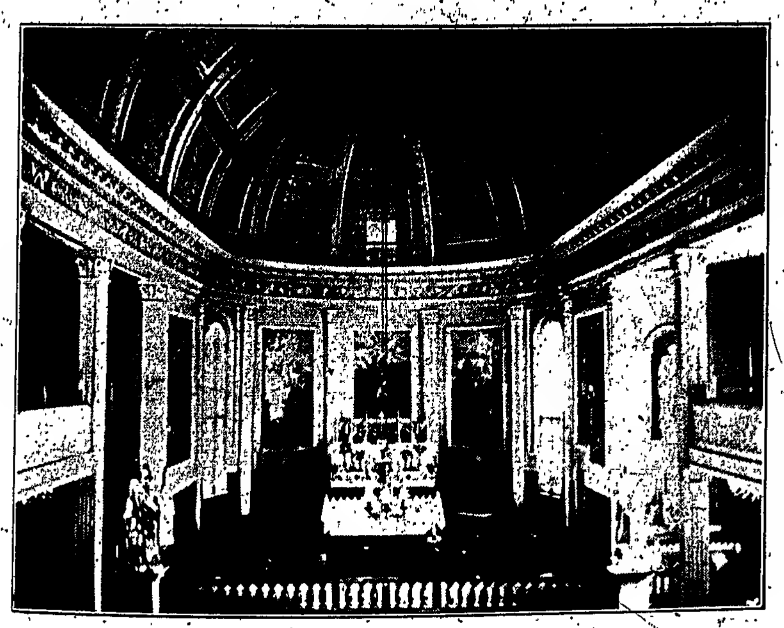
"Au Révérend Messire N.-J. Ritchot, curé de la paroisse de Saint-Norbert.

"Monsieur le curé,

"Vos paroissiens et vos amis, encore plus nombreux que vos paroissiens, m'ont chargé de vous offrir, dans cette belle journée pour Saint-Norbert et son pasteur, un nouveau témoignage de leur profonde estime et de leur respectueuse affection.

"Ce qui distingue le peuple canadien, chez nous, dans la province de Québec, c'est son union avec le clergé. Nous sommes heureux de montrer aux illustres prélats qui nous visitent que nulle part, en Canada, cette union n'est plus solide ni plus intime que sur les bords de la Rivière Rouge.

"Aux humbles mais fortes vertus sacerdotables, vous joignez toutes les qualités du patriote éminent. Vous faites croire en Dieu et vous faites croire à la patrie. Vous êtes apôtre



Sanctuaire de l'église de Saint-Norbert

page 134

à l'autel et dans la chaire. Vous êtes au milieu de nous le grand voyant de ces temps nouveaux si loués par les uns, si décriés par les autres. Qui de nous n'est pas souvent venu dans ce presbytère à l'hospitalité si large et si franche, chercher la lumière de votre jugement, l'appui de votre inaltérable amitié et vos conseils presque prophétiques.

"Rien de ce qui touche aux pionniers de ces terres nouvelles ne vous est étranger. Immigration, institutions politiques, colonisation, relations sociales, intérêts matériels, questions du moment, vous avez été consulté sur tout. Et je me demande quand vous avez manqué de la réflexion juste, du coup d'oeil lumineux, de la conclusion voulue par la justice et la paix. Notre attachement, Monsieur le curé, n'est pas de ceux qui reposent sur une vaine convention. Nous vous aimons à cause de votre dévouement de tous les jours, dévouement qui dure depuis un quart de siècle, et qui, sans se démentir jamais, a usé votre vie au service des âmes à réconforter, à convertir, à sauver. Nous vous aimons à cause des immenses services que vous avez rendus au pays, à cause de votre large intelligence pratique des choses religieuses et sociales.

"Le cadeau que je vous prie d'accepter, au nom de vos amis du comté de Provencher et de vos paroissiens, est modeste comme tout ce qui se fait sur une terre nouvelle. Cependant il est grand par l'usage auquel il est destiné, puisqu'il

ornera l'autel sur lequel le Divin Sauveur descend tous les jours à votre voix. Il est grand par le souvenir impérissable qui s'y rattache, parce qu'il a été consacré ce matin, avec le beau temple de cette paroisse, par l'illustre prélat dont la plupart d'entre nous étaient hier les enfants et les ouailles. Nous n'avons pas besoin de ce memento pour être assurés du secours de vos prières pour nous, pour nos familles et notre pays. C'est un nouveau gage de notre admiration, de notre gratitude et de notre vénération. Et quelle occasion plus propice pour vous l'offrir que cette journée où se montrent davantage les fruits bénis d'un long et laborieux apostolat, la haute et affectueuse considération d'un bien-aimé Père et Archevêque.

"Daigne le Dieu tout-puissant vous donner encore de longs jours, Monsieur le curé, pour sa plus grande gloire et notre plus grand bien!"

Quoique pris à l'improviste, M. Ritchot sut comme toujours trouver des paroles pour répondre avec tact et courtoisie. "Je suis si surpris, dit-il, que vraiment je ne sais que répondre. Vous venez de m'adresser bien des éloges. Je ne les mérite pas tous. Vous avez exagéré, mais je ne puis pas dire que vous avez mal fait. De bons enfants ne voient que les qualités de leur père et ferment les yeux sur ses défauts. En voyant tant de personnes venues spontanément m'offrir aujourd'hui un si éclatant témoignage d'estime et d'attachement, je suis exposé à a-

voir beaucoup d'orgueil et à me dire: J'ai donc de bien belles qualités puisqu'on m'aime tant''. M. Ritchot était tout ému. Il voulait ajouter quelques mots, mais se tournant vers les évêques: ''Messeigneurs, dit-il, je crois que j'en ai dit assez.''

Le clergé et plusieurs laïques furent invités à se rendre au presbytère pour y prendre un dîner préparé et servi par les dames de Saint-Norbert et de Saint-Boniface.

Je me permettrai d'ajouter que l'honorable M. Royal, au style si limpide et si alerte, avait ce jour-là, dans son adresse, synthétisé la carrière si féconde et les traits caractéristiques du bon curé de Saint-Norbert.

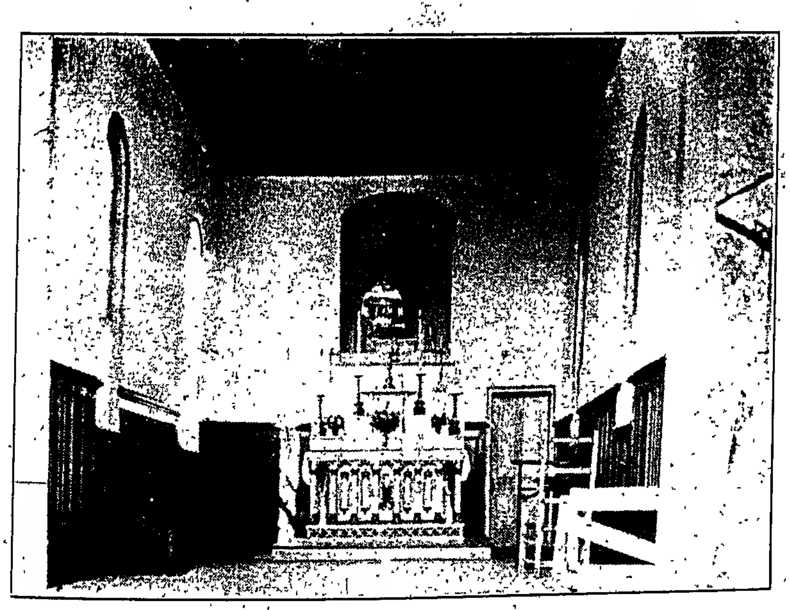
Cette année-là, grâce à l'essor que lui avait donné son pasteur, la paroisse enregistra 63 baptêmes et 630 communions pascales.

A quelques pas de l'église de Saint-Norbert se dessine un bocage, où les oiseaux gazouillent sous la feuillée, et où les modestes fleurs de la prairie embaument l'air de leur parfum. C'est dans ce riant décor que M. Ritchot éleva une chapelle à la Madone. Une statue de la sainte Vierge la représente tenant en main une tige, terminée aux deux extrémités par une boule, avec ce trait particulier et étrange que le plus petite boule fait pencher la tige de son côté et l'emporte sur la plus grosse. On a prétendu que M. Ritchot a voulu symboliser de cette manière la victoire du petit peuple métis sur ses nombreux ad-

versaires sans autre secours que son droit, son courage et la protection de la mère de Dieu.

Pourquoi cette chapelle et cet ex-voto? Le pieux curé n'a jamais voulu dévoiler le mystère qui plane au-dessus de ce sanctuaire. Les uns ont prétendu qu'il n'a fait qu'acquitter une promesse faite lors des troubles de 1869-1870; d'autres, plus osés, sont allés beaucoup plus loin.... On comprendra facilement qu'on est ici tenu à des réserves. Un doux mystère flotte au-dessus de ce sanctuaire, qui invite à la prière. M. Ritchot s'est toujours dérobé aux persistantes questions à ce sujet. Aux importuns il se contentait de répondre: "Priez bien la sainte Vierge ici; elle est toute-puissante et elle vous exaucera."

Pendant l'été le dévôt curé disait la messe dans cette chapelle tous les samedis, pendant que les oiseaux du ciel, secouant leurs ailes humides de la buée matinale, et les feuilles de la forêt, frémissant sous la brise légère de la Rouge et de La Salle, chantaient à leur manière leur hymne d'amour et de reconnaissance à la Reine du ciel et de la terre.



Chapelle de Notre-Dame de Bon Secours

CHAPITRE DOUZIEME

LES CISTERCIENS A SAINT-NORBERT — NOTRE DAME DES PRAIRIES.

La vie religieuse a été instituée par Notre Seigneur lui-même. Elle constitue la voie des conseils évangéliques et commença pour ainsi dire avec les premiers chrétiens qui quittaient tout pour suivre le bon Maître. Mais le patriarche et le grand législateur des moines d'Occident fut saint Benoît. Retiré au Mont Cassin il composa la règle magistrale qui porte son nom et qui, à cause de sa sagesse et de sa douceur, devait remplacer toutes les règles anciennes et servir de source à celles des instituts du moyen-âge et des temps modernes. Ses disciples se répandirent partout en Europe. Ils la couvrirent de monastères, défrichant les forêts et les terres incultes. L'Ordre de Citeaux n'est qu'une filiale de l'Ordre de saint Benoît, qui rétablit la règle du premier fondateur dans toute son austérité primitive. Citeaux se développa avec une prodigieuse rapidité. Des princes et des souverains se firent gloire de la doter de magnifiques fondations. Des ducs et des comtes renoncèrent aux grandeurs du monde et embrassèrent avec ardeur l'humble vie cistercienne. Plusieurs Cisterciens furent honorés de la pourpre et quelques-uns furent appelés à monter sur le trône

de saint Pierre pour gouverner l'Eglise. Saint Bernard est le père des Cisterciens Réformés, vulgairement appelés Trappistes.

L'histoire de la fondation du monastère de Saint-Norbert mérite d'être retracée dans le détail. Comme les oeuvres destinées à accomplir un grand bien pour la gloire de Dieu, le plan en fut mûri avec grand soin et les débuts furent modestes. Les négociations se prolongèrent pendant deux ans (1890-92).

A l'automne de 1890, le T. R. P. Jean-Marie Chouteau, abbé de Bellefontaine, en visite à l'abbaye d'Oka, vint à Saint-Boniface. Il y rencontra Mgr Taché et M. Ritchot, qui lui firent part du projet d'établir une Trappe à Saint-Norbert. Ce fut le point de départ d'une correspondance qui fut couronnée par une entente entre les autorités intéressées à la construction du monastère de Notre-Dame des Prairies.

Dans la lecture des lettres qui suivent on sent, comme au temps des croisades, le souffle divin qui anime les fondateurs de cette institution, et on est tenté de s'écrier comme jadis: "Dieu le veut!"

Voici d'abord un extrait de lettre de Mgr Taché adressé à M. l'abbé Leclerc, curé de Saint-Joseph à Montréal, en date du 9 septembre 1890:

"Je vous retourne aujourd'hui la lettre du bon Père Abbé de Bellefontaine. J'y joins un plan des propriétés de Saint-Norbert qui donne-

ra une assez juste idée de ce qui est offert aux bons Pères Trappistes. A Saint-Boniface le plan serait à peu près analogue. Je ne l'envoie pas parce que j'ai cru comprendre que les préférences sont pour Saint-Norbert. Si cependant on aimait mieux Saint-Boniface la chose ne souffrirait pas de difficulté.

"Je vous prie d'urger en notre faveur pour que ces bons Pères se déterminent à venir se fixer au Manitoba. Je ne ferai pas d'opposition à M. Ritchot qui les désire beaucoup; pourvu qu'ils soient au Manitoba, c'est ce sur quoi j'insiste."

Le 5 octobre 1890 le T. R. P. Jean-Marie écrivit à M. Ritchot:

"Monsieur le Curé,

"J'ai reçu communication de la lettre écrite par Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Saint-Boniface à Monsieur le Curé de Saint-Joseph et les plans des terres de Saint-Norbert. Je remercie Sa Grandeur et lui annonce que je prendrai la liberté de m'adresser directement à vous pour ne pas lui causer les troubles d'une correspondance d'autant plus gênante qu'elle devrait se faire de concert avec vous.—Donc, bien cher Monsieur, je commencerai par vous remercier bien sincèrement de votre bienveillance et de la confiance que vous nous donnez. Bien que vos offres n'aient pour but unique que la gloire de Dieu et le bien de vos bonnes populations, elles n'en sont pas moins honorables pour nous,

et je voudrais pouvoir répondre à ces avances de manière à vous satisfaire pleinement et promptement.

"Oserai-je dire que le diable a déjà travaillé contre vous? Ce serait peut-être calomnier grossièrement Mgr Marquis et juger peu charitablement ses intentions. Le fait est que ce zélé prélat a tellement sollicité le Prieur d'Oka et lui a fait, avec la faveur du gouvernement de Québec, des offres si avantageuses pour le Lac Saint-Jean, que celui-ci s'est laissé prendre et avec l'autorisation du Chapitre Général de l'Ordre, a pris un commencement d'engagement. Quant à ce qui me regarde, je dois avouer que mes inclinations seraient pour Saint-Norbert parce que j'y trouve plus de bien à faire pour la religion et pour ces pauvres populations du Nord-Ouest. Ainsi que je le dis à Monseigneur Taché, je ne suis pas en état de faire une fondation proprement dite, et même pour commencer quelque chose il faudrait attendre l'autorisation du prochain Chapitre Général en juillet 1891 et le consentement de mes religieux dont je ne suis pas assuré. Mais avant tout il faudrait être à peu près d'accord sur les propositions que vous voulez bien nous faire, lesquelles sont assurément bien belles, mais sur lesquelles je ne suis pas sans avoir quelques observations. Elles ne seront pas, j'en suis sûr, de nature à étonner un homme aussi pratique en affaires que l'est, d'après l'expression publique et générale, Monsieur le Curé de Saint-Norbert. J'ai conféré de cette affaire avec notre Frère An-

toine qui a passé 8 années à Oka où il a été comme la cheville ouvrière, ayant dirigé tous les travaux de défrichements. Ce Frère, de caractère très sérieux, nous est revenu en septembre dernier; il serait prêt et même désireux de recommencer au Manitoba, mais il croit comme moi, qu'étant donné surtout le peu de variété de culture et la nécessité des grands pâturages pour une communauté de Trappistes qui devrait y posséder de nombreux troupeaux, ce serait trop peu d'avoir une ferme de 895 acres sur une rivière. On ne s'attend pas à posséder chez vous de belles chutes comme au Lac Saint-Jean, mais au moins on aurait de l'eau assurée sans être obligé d'aller la chercher au loin dans les temps de sécheresse. Il me semble d'ailleurs que vous m'ayiez parlé (au moins pour 1ère concession) de 1500 acres, dont un tiers pourrait être boisé. On trouve aussi que le terrain proposé se trouve un peu en longueur, mais si la nécessité l'exige ce serait une difficulté moindre. Les terrains à droite et à gauche sont-ils vendus? Quels en sont les propriétaires? La bande de terrains indiqués est-elle d'aussi bonne qualité que les terrains voisins? Quelle est la nature du marais indiqué sur le plan? Le côteau désigné comme favorable à une construction est-il boisé? La tradition dit: Bernardus valles amabat, et généralement nous préférons construire près des cours d'eau.

"La station indiquée sur la ligne du Pacifique est-elle celle de Saint-Norbert? Le village se

trouve-t-il marqué au bas du plan sur le bord de la Rivière Rouge? Comme j'ai ici le plan que vous avez fait dresser et envoyer à Monsieur Leclerc, un mot d'explication, ou au besoin quelques traits de plume suffiront, je crois, pour ma satisfaction sur toutes les questions.

"En terminant je rappellerai à votre mémoire que le motif de mes préférences pour Saint-Norbert sur les terres de Saint-Boniface, c'est que je trouve la place plus éloignée d'un grand centre de population, et par conséquent moins assujettie à des visites trop fréquentes, tout en étant d'un accès assez facile pour les besoins du commerce et pour les approvisionnements.

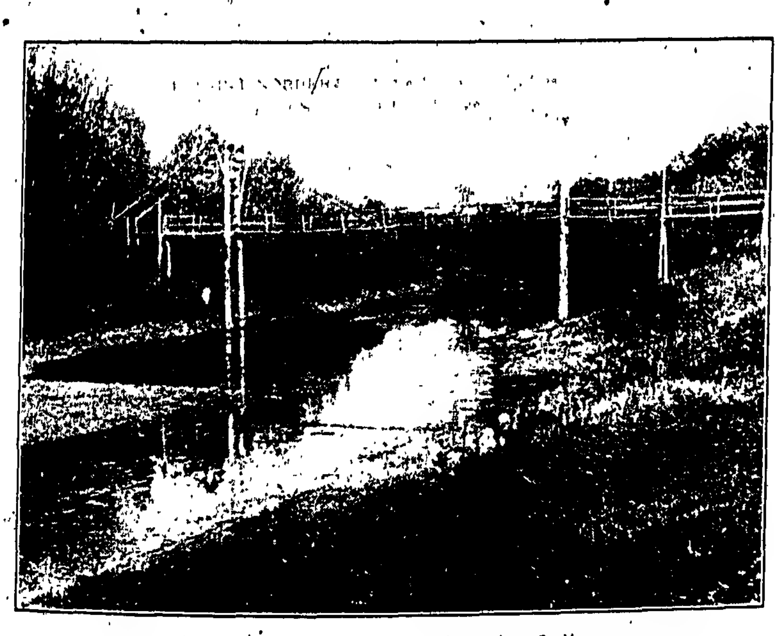
"Veuillez agréer, bien cher Monsieur, l'assurance de ma plus sincère reconnaissance avec l'expression de mon bien respectueux dévouement en N. S.

Fr. Jean Marie, O.C.R."

Le 27 octobre Mgr Taché écrivit la lettre suivante au T. R. P. Jean-Marie:

"Mon Très Révérend et bien cher Père,

"C'est avec un sentiment particulier de plaisir que j'ai constaté le désir que vous avez de faire un établissement au Manitoba. Je vous en conjure, que ce désir se réalise! Il y a ici un bien d'une nature plus qu'ordinaire à accomplir. Partout où vous êtes vous faites le bien. Ici il s'agit d'empêcher le pays de passer au protestantisme et je considère qu'un monastère de l'Ordre



La passerelle sur la rivière La Salle

de Citeaux est une digue puissante contre l'envahissement de l'erreur. Il ne s'agit pas seulement de défrichement, mais bien de la foi au pays.

"De grâce entendez-vous avec M. Ritchot qui a un désir très vif de favoriser votre établissement et qui est en mesure de le faire. Je lui ai donné carte blanche et approuve tout ce dont vous conviendrez ensemble. Il m'a montré votre lettre et doit vous répondre dans un sens qui, je l'espère du moins, vous sera agréable. Dites-lui bien vos vues et tout ce que désirez, et il fera l'impossible pour vous donner satisfaction.

"O mon Père, ne refusez pas de venir donner votre généreux concours à une oeuvre qui nous a coûté si cher et nous est si précieuse. Je demande au Seigneur de vous combler de ses faveurs les plus signalées. Veuillez prier pour moi et me croire, avec un profond respect,

"Votre tout dévoué en Notre-Seigneur.

✠ Alex., O.M.I., Arch. de Saint-Boniface."

* * *

Le 21 novembre M. Ritchot répondit comme suit au T. R. P. Jean-Marie à Bellefontaine:

"Mon Révérend Père,

"Je vous prie de me pardonner d'avoir tant retardé à répondre à votre bonne lettre du 5 octobre dernier. Je voulais voir l'un des propriétaires des terres voisines des nôtres et ce mon-

sieur n'était pas ici; de là mon retard. Je compte sur votre charité.

"J'aurais été très heureux de voir arriver ici au printemps prochain quelques-uns de vos bons religieux, et je ne suis pas le seul qui aurait éprouvé ce bonheur. C'est le désir général, mais puisque les circonstances ne l'ont pas permis, il faut croire que ce n'est pas encore le temps choisi par la Providence pour cette fondation. Il faut donc attendre et espérer, et chez moi, mon Révérend Père, cette espérance prend le caractère de la certitude. Depuis plus de 25 ans je rêve l'établissement d'une communauté religieuse sur ce beau terrain. Combien de fois, dans mes rêves, je croyais voir ces bons religieux à l'oeuvre! Aussi j'attends, j'espère et je prie le bon Dieu de vous être favorable.

"Maintenant un mot de réponse à vos questions et observations. Quant aux 896 acres de terre en question, c'est ce qui peut former la partie du large. Il était bien entendu qu'il fallait en prendre dans le bas pour arriver à la rivière La Salle. C'est surtout dans cette dernière partie que se trouve le bois. Sur le reste du terrain il n'y a que quelques petits bouquets de jeune bois, comme vous pouvez le voir sur le plan. A partir de la rivière La Salle, en montant, nous pourrions avoir de 1250 à 1300 acres de terre: ce qui forme ce que l'on appelle ici deux sections. Une section est un mille en superficie et mesure 640 acres. Si vous croyez que cela ne suffit pas

pour votre établissement, nous trouverons les moyens d'élargir surtout du côté sud. Dans tous les cas, mon Révérend Père, ce n'est pas le manque de grandeur de terrain qui empêchera votre établissement ici. Vous pouvez compter sur ce qu'il vous faut de terrain.

"Pour l'eau vous aurez la rivière La Salle, et partout sur le terrain on peut avoir des puits qui donnent de l'eau en abondance et de bonne qualité. Il y en a déjà dans les voisinages et ils donnent satisfaction. Les terrains des deux côtés appartiennent à des fermiers, mais on peut en acquérir une partie à des conditions assez faciles. Tout le terrain indiqué sur le plan est de première qualité et les terrains du voisinage sont semblables; il n'y a pas un pouce de terre de perte sur tout le terrain.

"Le marais indiqué sur le plan n'est qu'un petit bas fond, ou ce que l'on nomme ici une coulée naturelle qui a été bouchée par des chaussées de castors et que l'on a laissée dans cet état. Il pousse du beau foin dans cette coulée. On peut même y semer du grain. Comme elle n'a que quelques pieds de largeur on peut la traverser partout sans pont. Le terrain est ferme et quelques coups de pioche suffiraient pour faire écouler l'eau lorsqu'il y en a.

"Le côteau indiqué sur le plan n'a que quelques bouquets de jeune bois, le reste est en prairie; le terrain est d'une fertilité extraordinaire; ce côteau est à peu près au milieu du terrain.

C'est pourquoi j'ai dit qu'un établissement serait bien placé sur ce côteau qui n'est qu'un terrain un peu plus élevé qu'ailleurs.

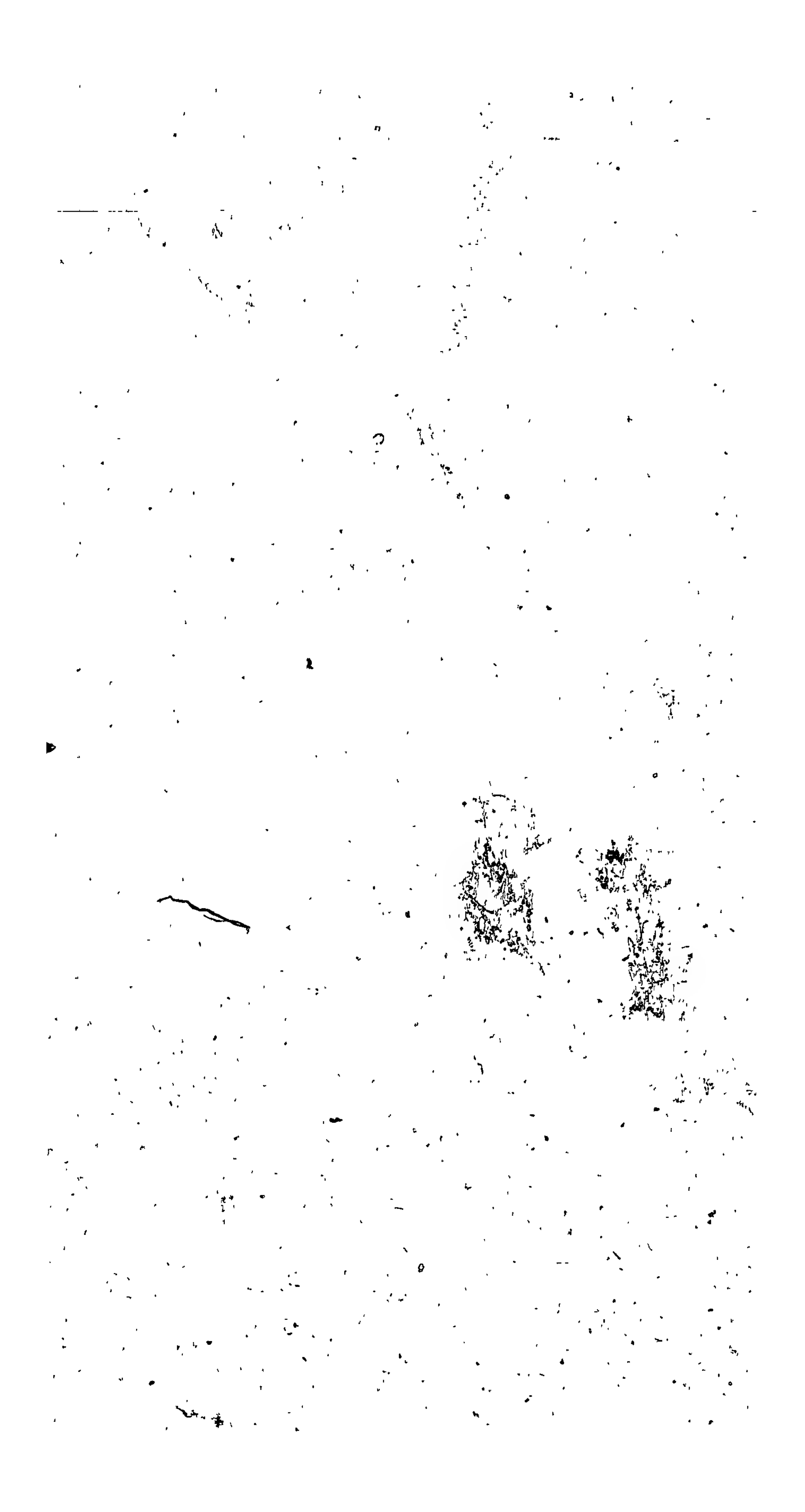
"Il y a une station de chemin de fer à l'est de la Rivière-Rouge, à environ 4 milles du village de Saint-Norbert; il y en a aussi une autre à l'ouest de la rivière, à environ 7 milles, mais ce ne sont pas ces stations qui se trouvent près de votre terrain. Celle qui est près de votre terrain est dans le village à environ un demi-mille de l'église.

"Le village de Saint-Norbert se trouve entre la Rivière Rouge et le chemin qui conduit à Winnipeg, capitale du Manitoba, et aussi entre le chemin de fer. Ces deux chemins sont parallèles et se touchent à plusieurs points. Je vous ~~envoie avec~~ la présente un petit croquis, que le plan vous aidera à comprendre. Du point A sur la rivière La Salle, en montant, on pourrait prendre 1300 acres de terre, de très belle terre et, pour le pays, assez accidentée. Ce terrain me paraît bien favorable à un établissement comme celui que vous voulez fonder. Il se trouve entièrement isolé et en même temps il est au milieu des établissements; les terres voisines sur la Rivière Rouge sont bâties. Il n'y a jamais eu une raie de charrue sur ce terrain. On y trouve assez de bois, de l'eau, du foin, de la terre pour grains et une grande étendue pour jardinage.

"On peut trouver de très belles places pour bâtir sur tous les points de la côte de la rivière



Premier monastère, devenu première hôtellerie, incendié le 2 janvier 1912



La Salle. C'est une belle côte bien élevée. A l'ouest du marais, où commence la prairie, serait aussi une belle place pour bâtir.

"Le tout, mon Révérend Père, est humblement exposé à votre considération et je sais que tout sera décidé pour la plus grande gloire de Dieu.

"J'ai l'honneur d'être, mon Révérend Père, avec la plus grande considération, votre très humble et très respectueux serviteur.

N. J. Ritchot, ptre."

* * *

Le 30 avril 1891 M. le curé de Saint-Norbert répondit ce qui suit à une lettre du T. R. P. Jean-Marie, de Bellefontaine:

"Mon Révérend Père,

"J'ai reçu votre lettre du 31 mars dernier. J'aurais voulu la faire voir à Monseigneur Taché avant de vous répondre, mais je ne l'ai pas pu. J'ai parfaitement compris votre lettre. Je sais que pour fonder une maison ici, il faut des moyens pécuniaires. Mais quel montant faut-il pour cela? Le pays est riche en lui-même, mais les gens qui l'habitent ne font que commencer leurs établissements et ne sont pas riches. Notre gouvernement voudra-t-il aider cette fondation? C'est une question. Monseigneur Taché voudra bien aider autant qu'il le pourra, mais en réalité je ne vois pas comment il pourra aider beaucoup: il a tant d'oeuvres à soutenir et ses reve-

mus sont si restreints. Votre serviteur très humble veut bien aider aussi, mais sa capacité est bien peu de chose. Nous voilà devant un précipice assez difficile à franchir. Cependant si, dans sa bonté, Dieu veut cette fondation il trouvera les moyens nécessaires à cette fin.

"Quel montant faudrait-il pour commencer pauvrement et petitement comme vous le dites? Ou mieux encore, quelles bâtisses faudrait-il pour commencer? Quelles dimensions devraient-elles avoir? Quand cela sera connu, on pourra voir quel capital il faudra pour ces bâtisses en ce pays. Je verrai Monseigneur Taché. J'ai déjà vu des amis qui doivent sonder le terrain et voir si nous pouvons compter sur nos Gouvernements.

"J'espère, mon Révérend Père, que la Providence qui a donné l'idée de cette fondation, achèvera son oeuvre et une fois le premier pas fait, les affaires marcheront, il n'y a aucun doute. Le pays est très fertile et riche, les terrains proposés sont très avantageux sous tous les rapports.

"Dès que vous aurez cette lettre, ayez la bonté de répondre à ma question touchant les bâtisses. En attendant, nous allons préparer les voies pour vous répondre d'une manière plus précise. Il n'y a pas de temps à perdre d'ici au mois de juillet prochain.

"Le temps est bien beau ici ce printemps.

Les blés sont tous semés et tout promet une bonne récolte. Que le bon Dieu la bénisse à l'avance!

"Je demeure, mon Révérend Père, avec le plus profond respect, votre très humble serviteur.

N. J. Ritchot, ptre."

* * *

Nouvelle lettre de M. le curé de Saint-Norbert en date du 24 octobre 1891.

"Mon Révérend Père,

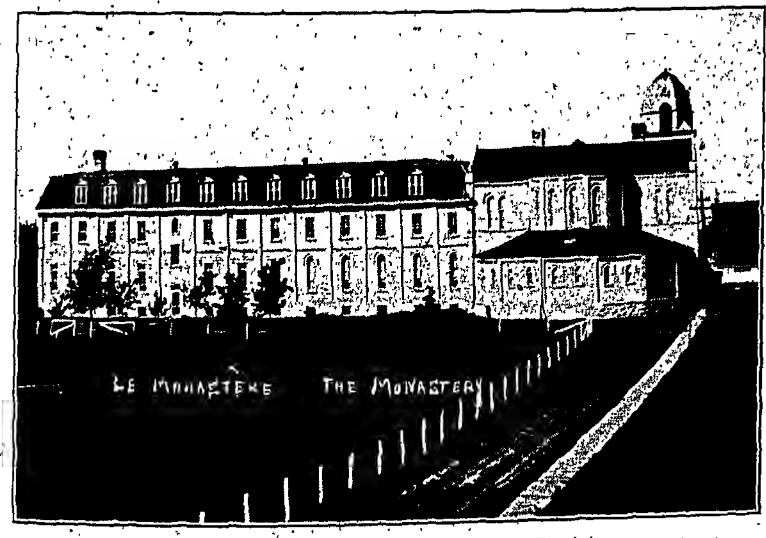
"Je vous demande bien pardon d'avoir tant retardé à répondre à votre obligeante lettre du 3 août dernier. Nous avons été très heureux d'apprendre que vous êtes autorisé à venir fonder un monastère au Manitoba (à Saint-Norbert), si possibilité il y a. Nous espérons que la Providence, qui a fait naître l'idée de cette fondation, voudra bien pourvoir aux moyens nécessaires à cette fin. De notre côté, nous ferons tout ce qui sera en notre pouvoir pour la seconder.

"Après la réception de votre lettre, j'ai écrit au Révérend Monsieur Leclerc, de Montréal, qui a accusé réception de ma lettre en me disant qu'il verrait les Révérends Pères d'Oka et me répondrait, et ce n'est que ces jours derniers que j'ai reçu sa réponse; de là mon retard à vous écrire.

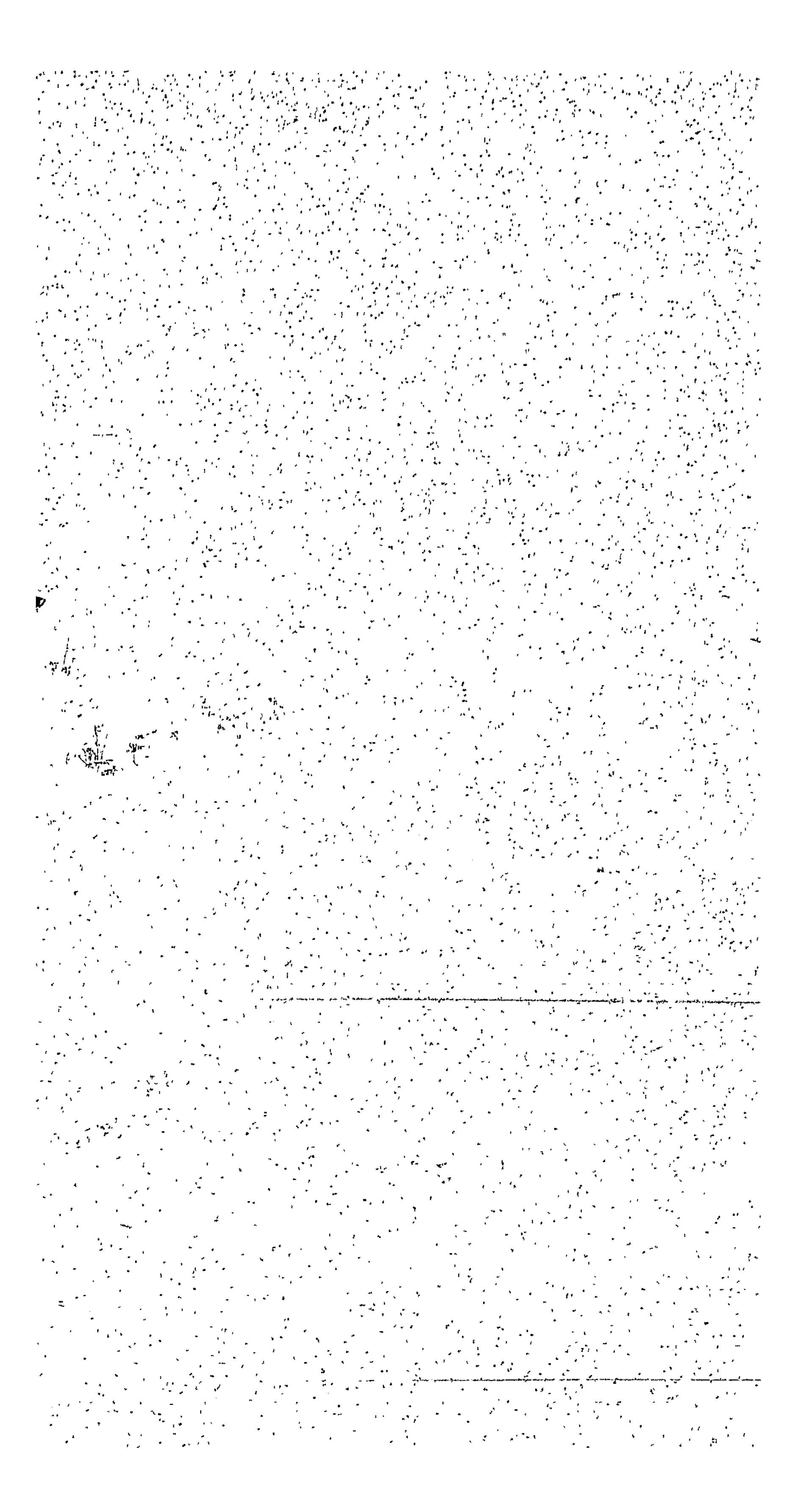
"Monsieur Leclerc me dit que le Prieur de la Trappe d'Oka n'a pas les sujets voulus pour faire à lui seul la fondation du Lac Saint-Jean.

Il me dit aussi que là, tout le monde préfère le Manitoba au Lac Saint-Jean. Ce bon Monsieur ajoute qu'il espère que nous réussirons à avoir des Trappistes au printemps prochain. Il voudrait bien faire ajourner la fondation du Lac Saint-Jean, mais il dit que ce n'est pas facile. Il a eu la bonté de me donner connaissance de la lettre que vous lui avez écrite le 29 août dernier. J'ai communiqué le tout à Monseigneur l'Archevêque de Saint-Boniface. Monseigneur espère que nous verrons commencer cette fondation au printemps et que nous la verrons prospérer au Manitoba. Ainsi, mon Révérend Père, sans être certains de voir commencer cet établissement ce printemps, nous l'espérons fortement. Le Révérend Père d'Oka n'aura besoin que d'être aidé, c'est déjà une grande différence avec le plan de le laisser à vous seul. Nous espérons que l'aide que vous aurez à lui donner et que les sujets que vous aurez à placer à Saint-Norbert pour commencer l'établissement ne vous prendront pas plus de sujets que si vous étiez obligé de fonder à vous seul la Trappe du Lac Saint-Jean. Dans tous les cas, nous espérons et nous allons tâcher de voir aux moyens d'aider cette fondation. Nous ne pouvons pas faire grand'chose tant qu'il n'y aura rien de décidé. Si avant le printemps vous avez quelque chose de plus précis, vous nous ferez un bien grand plaisir en nous en disant un mot.

"Monseigneur l'Archevêque m'a chargé de vous présenter ses amitiés et ses meilleurs sou-



Le monastère de Notre-Dame des Prairies



haits de succès dans vos grandes entreprises pour la gloire de Dieu.

"J'ai l'honneur d'être, mon Révérend Père, avec la plus grande considération, votre très humble serviteur.

N. J. Ritchot, ptre.

Le 23 janvier 1892 M. le curé de Saint-Norbert répondit encore comme suit au T. R. P. Jean-Marie :

"Mon Révérend Père,

"J'ai reçu votre bonne lettre du 3 de ce mois. Je l'ai communiquée à Monseigneur l'Archevêque. Cette lettre nous a fait grandement plaisir et nous a réjouis. Nous espérons que tout ira pour le mieux et pour la plus grande gloire de Dieu. J'espère que la divine Providence, qui a donné l'idée de fonder ce monastère dans notre pays, nous fera trouver les moyens nécessaires à son commencement et à son développement. Nos établissements religieux à leur début n'offrent rien de bien brillant; cependant ils ont fait du bien et sont aujourd'hui bien prospères. Il en sera de même du monastère que vous viendrez fonder ici ce printemps. Nous vous attendons donc avec hâte et avec une grande confiance en son heureux résultat. Puisse le Ciel nous être favorable! Monseigneur l'Archevêque partage bien votre avis qu'il ne faut pas aller trop vite au début. Pour ce qui est des lignes de chemins de fer et autres, je n'y entends rien et n'y

peux rien. Le Révérend Monsieur Leclerc, notre ami dévoué, y pourra beaucoup, je l'espère, ainsi que Monsieur Badon.

"Permettez-moi, mon Révérend Père, de vous offrir mes remerciements et l'assurance de mon absolu dévouement à l'oeuvre que nous entreprenons. Je vous remercie d'une manière toute particulière de l'obligeance que vous avez eue de m'envoyer votre carte au jour de l'an et votre photographie l'an passé. Pardon de ne pas l'avoir fait plus tôt.

"J'ai l'honneur d'être, mon Révérend Père, avec le plus profond respect, votre très humble serviteur.

N. J. Ritchot, ptre.

"N. B.—Au besoin on pourrait trouver dans les environs de votre terrain une maison pour loger quelques religieux, en attendant mieux, et commencer, dès ce printemps, à cultiver autant de légumes que l'on voudrait. On trouverait un terrain assez propice pour cela. Tout le mois de mai et une partie du mois de juin sont bons pour semer et transplanter plusieurs espèces de légumes. Ou pourrait aussi commencer les labours et les bâtisses sur vos terrains. Avant tout cela, il faut que tout soit entendu et réglé avec l'Ordinaire, mais comme je crois que tout ira bien, vous pourriez peut-être, avant votre départ de France, régler les affaires de manière à n'avoir qu'à demander les religieux qui devront venir au Manitoba. Ils pourront encore

arriver à temps pour faire un bon jardin potager et autres travaux. Le Frère Antoine pourra voir au printemps ce qu'il faudra faire et vous le faire savoir. Je vous prie, mon Révérend Père, de me pardonner de vous faire ces suggestions. Je vois les choses, ici, à ma manière et je ne connais nullement comment elles se passent dans votre communauté. En vous attendant, nous prions et espérons.

N. J. Ritchot, ptre."

* * *

Au printemps de 1892 le T. R. P. Jean-Marie, abbé de Bellefontaine, vint au Manitoba. Avant son départ Mgr Taché lui fit remettre la lettre suivante, datée du 11 mai:

"Mon Très Révérend Père,

Avant que vous ne laissiez le Manitoba je tiens à vous exprimer par écrit les sentiments que m'inspire la visite que vous venez de nous faire. Je bénis Dieu de tout mon coeur de ce qu'il vous a conduit ici, de ce qu'il vous a inspiré la générosité d'acquiescer à la demande que je vous ai adressée de vouloir bien fonder dans le diocèse de Saint-Boniface un établissement de Trappistes.

"Merci, mon Très Révérend Père, de cette immense charité; je l'apprécie d'autant plus que vous avez pu constater de vos propres yeux l'impossibilité où je suis d'aider cet établissement. Les regrets que j'éprouve de me trouver

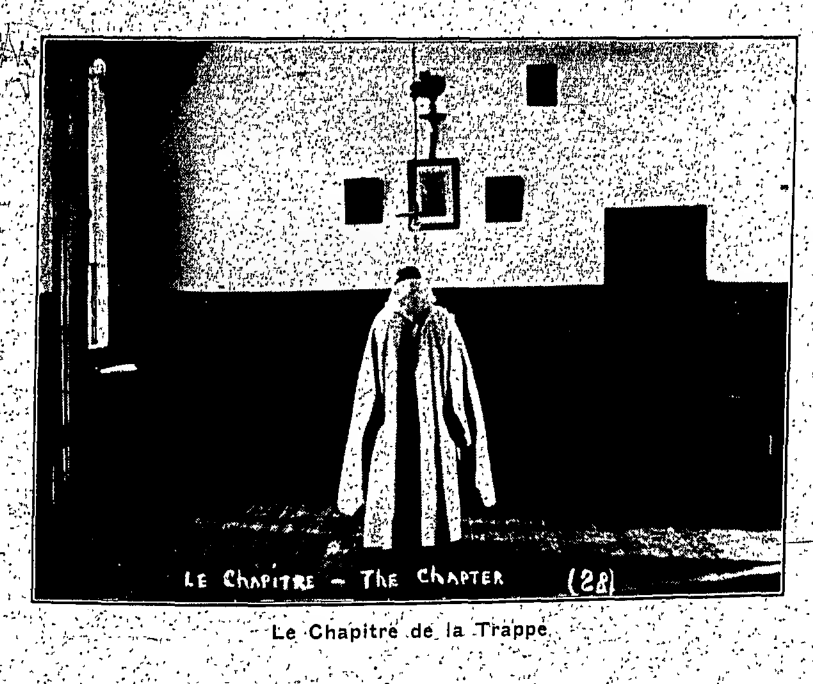
dans cette pénible impuissance ne sont atténués que par la générosité que vous témoignez en vous remettant entièrement entre les mains de la Providence pour le succès d'une entreprise qui, si elle réussit, aura une immense influence dans nos vastes pays habités, il n'y a pas encore longtemps, uniquement par des hordes sauvages.

"A peu près sans ressources, vous voulez bien commencer tout de suite, et vous laissez au milieu de nous le bon Frère Antoine et la promesse d'envoyer prochainement plusieurs Pères et Frères. Que le ciel vous aide, mon Très Révérend Père, à trouver les ressources nécessaires à la fondation de Notre-Dame des Prairies.

"J'ai la confiance que la noble terre de France, si féconde en dévouement et en générosités de toutes espèces, verra quelques-uns de ses nobles enfants sourire à votre pieux projet et l'aider.

"Si l'âge et les infirmités ne me retenaient pas à domicile, je voudrais aller tendre la main en faveur de cette fondation qui me fait tant de bien au coeur. Ne pouvant pas voyager, je vous confie ces lignes. Appuyées par votre parole, ennoblies par votre dévouement, elles vous aideront peut-être à trouver quelques aumônes. Vous les montrerez à qui vous jugerez à propos.

"Bellefontaine est devenu un lieu bien cher à mon coeur. En rattachant Notre-Dame des Prairies à la grande abbaye que vous dirigez avec tant de sagesse et de succès, vous avez for-



Le Chapitre de la Trappe

mé des liens qui m'unissent étroitement à votre personne vénérée.

"Aussi c'est avec un respect mêlé d'une vive et sincère affection que je puis me dire votre tout dévoué en N.-S.

✠ Alex., O. M. I., Arch. de Saint-Boniface."

* * *

Le 19 août 1892 Mgr Taché écrivit encore au T. R. P. Jean-Marie la lettre suivante:

"Mon Très Révérend Père,

"J'ai le plaisir d'accuser réception de votre si bonne lettre du 3 courant. Elle contenait un bon de 7000 francs que, suivant votre désir, je transmets au Rév. Père Abbé de N.-D. du Lac, lui indiquant la Banque d'Hochelaga comme le médium le plus commode de me transmettre le montant de ce don généreux de votre part.

"Quant à l'argent que vous vous proposez d'envoyer de Paris je crois que le moyen le plus simple d'expédition serait par l'entremise du Crédit Lyonnais et de la succursale de la Banque d'Hochelaga à Winnipeg.

"Le monastère de N.-D. des Prairies se construit, l'argent que vous m'avez envoyé va nous permettre de ne pas interrompre les travaux. J'avais promis un millier de piastres et en avais garanti un autre. J'ai payé les deux mille piastres. Monsieur Ritchot a aussi donné les mille piastres promises.

"Les ouvriers pensent que le prix de la maison s'élèvera à six mille piastres. Le bon Frère Antoine crie à la misère et demande bien des choses de grande utilité. L'exiguïté des ressources m'a imposé la pénible obligation de lui dire que pour le moment je devais me restreindre à la construction de la maison. Tout de même il a acheté des animaux et des wagons et multiplié les meules de foin.

"C'est avec une grande satisfaction que ce cher Frère et nous-mêmes verrons arriver les Pères et les Frères qui viennent se dévouer à N.-D. des Prairies. La lettre du bon Père Edmond m'a été bien agréable et il voudra bien permettre à mes infirmités de ne pas lui répondre autrement qu'en l'assurant ici de mon respect affectueux. Je transmets sa lettre au Curé de la Cathédrale.

"Je joins à la présente ma supplique à la Propagande et une lettre au Cardinal Monaco Lavaletta dans le sens que vous m'indiquez.

"Que Dieu vous récompense, mon Très Rév. Père, des sacrifices que vous vous imposez pour sa gloire et pour l'extension du règne de Jésus-Christ dans nos vastes pays de l'Ouest. L'établissement de N.-D. des Prairies est un de mes rêves depuis plusieurs années. Sa réalisation m'offre une douce compensation aux peines et aux amertumes que nous suscitent les ennemis de Dieu.

"Je me recommande à vos ferventes prières

et suis en tout respect et affection votre tout dévoué en N.-S.

✠ Alex., O. M. I., Arch. de Saint-Boniface."

* * *

Comme on a pu le constater par cette correspondance, Mgr Taché et M. Ritchot songeaient tous deux depuis plusieurs années à l'établissement d'un monastère de Cisterciens au Manitoba. Dès la première réponse favorable de l'Abbé de Bellefontaine, Mgr Taché s'en ouvrit à M. Ritchot ajoutant: "J'ai dans ma seigneurie, sur les bords de la Seine, un site qui conviendrait admirablement à cet établissement.—Mais, lui répliqua M. Ritchot, il n'y a pas qu'à Saint-Boniface où ces religieux pourraient se fixer." Mgr Taché se mit à rire d'un bon cœur. "Oh! ajouta-t-il, je m'attendais bien à cette réponse et j'avais compris votre projet. Je suis souvent vos bons conseils; je suis prêt à les suivre encore cette fois." C'était désigner Saint-Norbert pour l'établissement du monastère.

La paroisse de Saint-Norbert possédait environ 1200 acres de terre dans cette localité. M. Ritchot possédait personnellement deux terres, l'une au sud et l'autre au nord du terrain paroissial, contenant environ 300 acres. Mgr Taché et M. Ritchot firent don de ce vaste domaine aux Trappistes de Notre-Dame des Prairies. Mgr Taché y joignit un don de deux mille piastres en argent et M. Ritchot un de mille.

Durant l'été de 1892 le Frère Antoine arriva

au presbytère de Saint-Norbert où il reçut une cordiale hospitalité. Il déblaya le terrain, coupa les broussailles et quelques arbres et commença la construction d'une bâtisse à trois étages. Elle fut terminée à la fin d'août. Il avait eu le temps de semer des patates et de récolter 90 tonnes de foin. Le 9 septembre de la même année arrivèrent de Bellefontaine les Pères Paul et Cléophas et les Frères Urbain et Alphonse pour commencer la vie régulière en ces lieux prédestinés. En attendant que le monastère fût prêt, ils furent les hôtes du curé de Saint-Norbert pendant quelques semaines. Le 18 octobre Mgr Taché, accompagné d'un grand nombre de membres du clergé et de fidèles, alla bénir solennellement le nouveau monastère. Telle fut l'origine de Notre-Dame des Prairies, premier asile de la vie contemplative dans l'Ouest. C'est là que des âmes d'élite, amantes de la solitude, du silence, de la prière, de l'étude et des travaux des champs, ensevelirent leur existence comme autrefois les patriarches des déserts de la Thébaïde. Dom Benoît fit le sermon de circonstance. Il dit aux moines Cisterciens combien leur vocation était partout sublime, mais comme elle le serait spécialement dans un pays nouveau où l'exemple de leur vie de travail et de mortification ferait tant de bien. (Cf. Les Cloches, Vol. IV, p. 2).

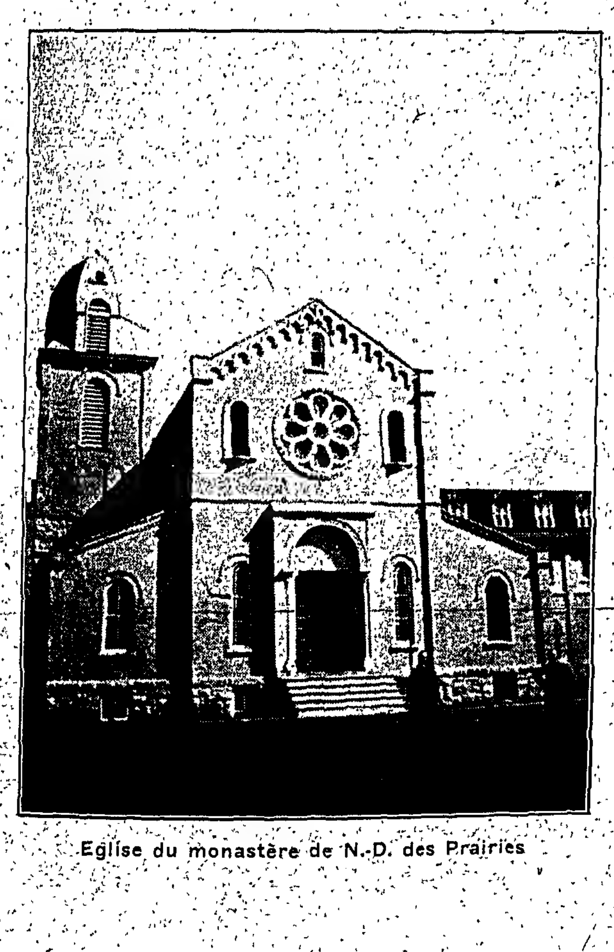
Durant les premiers temps de leur séjour dans le nouveau monastère les religieux furent obligés de peiner rudement. Ils travaillèrent avec

tant de courage qu'en 1894 ils bâtirent une beurrerie et un hangar à grain. Cette même année le T. R. P. Abbé de Bellefontaine vint les visiter. Il apporta une belle cloche, don d'une insigne bienfaitrice de France. Il la bénit lui-même dans l'église de Saint-Norbert. En 1897 le monastère de Notre-Dame des Prairies fut incorporé à Ottawa, à la demande de l'honorable A.-A.-C. Larivière, député de Provencher. Une nouvelle bâtisse pour la fabrication du beurre et du fromage fut construite et munie des appareils modernes. Le 21 septembre 1899 Mgr Langevin fit don au monastère du bois situé entre la rivière La Salle et le chemin de fer. Au mois d'avril 1901 le monastère fut érigé en prieuré. Toutefois le T. R. P. Abbé de Bellefontaine demeura l'administrateur du couvent et l'élection d'un Prieur titulaire fut remise à plus tard. Elle ne devait avoir lieu qu'en 1924.

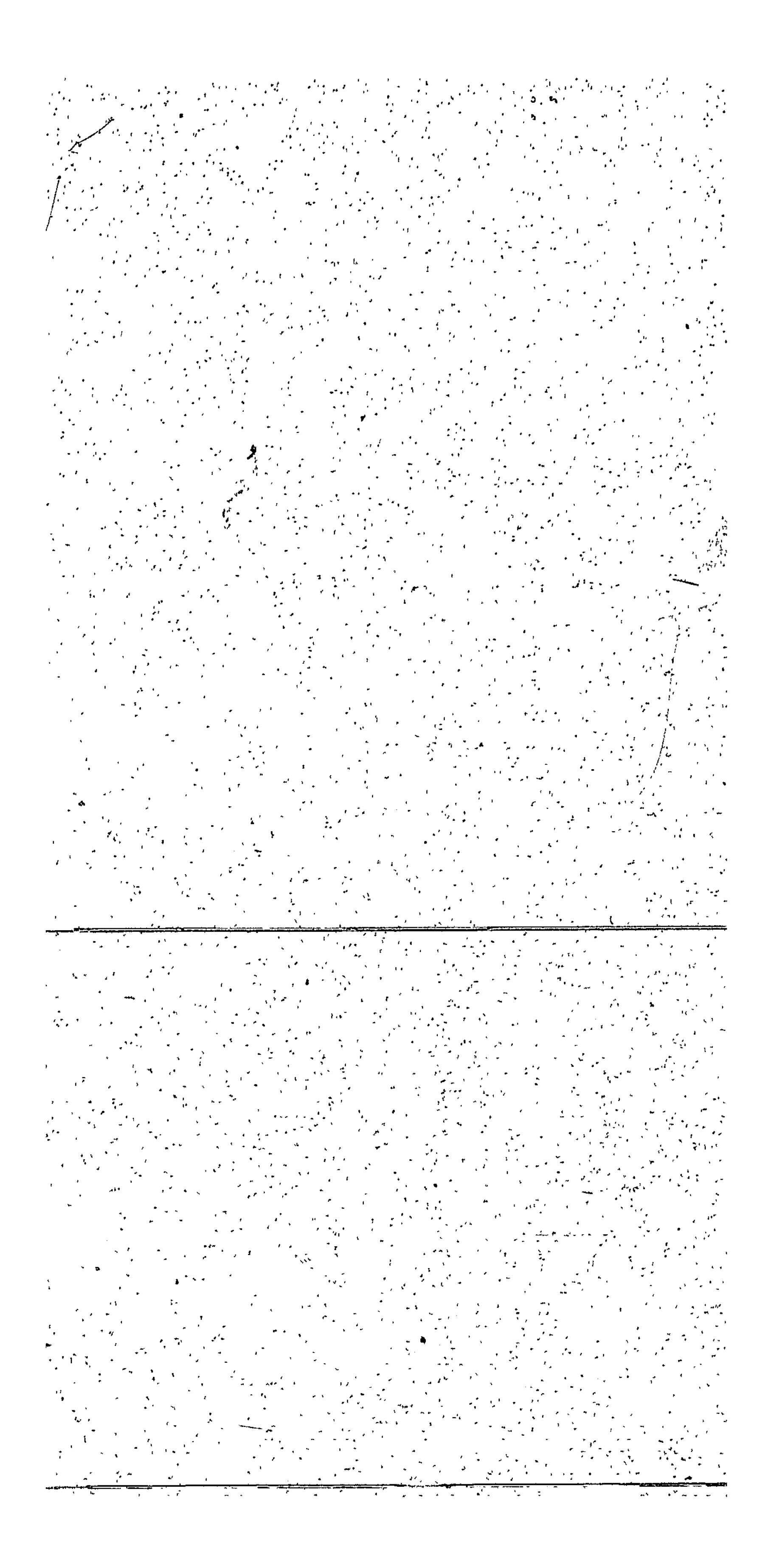
Le monastère était depuis longtemps devenu insuffisant. Les religieux, au nombre de trente, pouvaient à peine trouver place dans une pauvre petite salle de la maison en bois élevée en 1892. En 1902 le R. P. Louis se rendit en France pour demander au Chapitre général la permission de construire une église conventuelle. Un bienfaiteur insigne et aussi humble que généreux avait offert une somme importante. Mgr Langevin et des âmes charitables souscrivirent la balance. Le Chapitre accorda la demande et approuva les plans. On se mit aussitôt à l'oeuvre. Le 5 mars 1903 Mgr Langevin bénit une seconde cloche. Le

5 août il alla bénir la première pierre de la nouvelle église conventuelle. Le 6 juillet 1904, en l'absence de Mgr Langevin, le T. R. M. F.-A. Dugas., V.G., bénit le nouvel édifice. Mgr Ritchot avait été prié de procéder lui-même à cette bénédiction, mais déjà ce digne prélat sentait les atteintes de la maladie qui devait bientôt terminer sa fructueuse carrière et il avait dû décliner cet honneur. Le R. P. Chossegros, S. J., professeur au collège de Saint-Boniface, rappela, en un éloquent sermon, les services rendus à l'Eglise par les Cisterciens. Il s'appliqua surtout à faire ressortir la perfection de la vie religieuse des moines de la Trappe, ces infatigables apôtres de la mortification, de la prière et du travail. Après la cérémonie plus de 80 convives prirent part à un superbe dîner préparé par les dames. M. Dugas, après avoir remercié les assistants, demanda à Mgr Ritchot de dire quelques mots. "Je suis heureux, dit le bon curé de Saint-Norbert, de voir aujourd'hui se réaliser le rêve de ma jeunesse. Je n'étais pas encore prêtre lorsque j'ai vu en rêve des moines blancs qui défrichaient et cultivaient une région encore sauvage de l'Ouest canadien, dont j'étais le pasteur. C'est pour toujours, chers Pères, que nous vous voulons au milieu de nous, afin d'apprendre de vous le vrai chemin du ciel." Pour terminer cette belle fête le R. P. Louis, supérieur, adressa quelques paroles de remerciements.

L'église conventuelle de Notre-Dame des Prairies, avec son clocher qui domine la plaine,

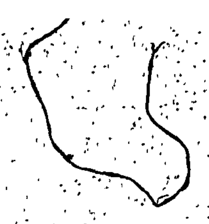


Eglise du monastère de N.-D. des Prairies



offre un aspect imposant. C'est un bel édifice en style roman qui mesure 140 pieds de longueur sur 60 de largeur au transept et 25 dans la nef. Derrière le mur absidal, supporté tout autour par huit colonnes monolithes (en pierre de l'Ohio), se trouve un déambulatoire sur lequel s'ouvrent sept petites chapelles. Dans la première partie de la nef sont placées les stalles des Religieux de choeur et dans la deuxième celles des Frères convers. Un jubé, gracieusement jeté sur les deux murs latéraux, sépare les deux parties de la nef. C'est une particularité des églises cisterciennes. Du haut de ce jubé sont chantées les leçons de l'office de nuit. Enfin, au-dessus de la grande porte d'entrée, se trouve une spacieuse tribune destinée aux fidèles.

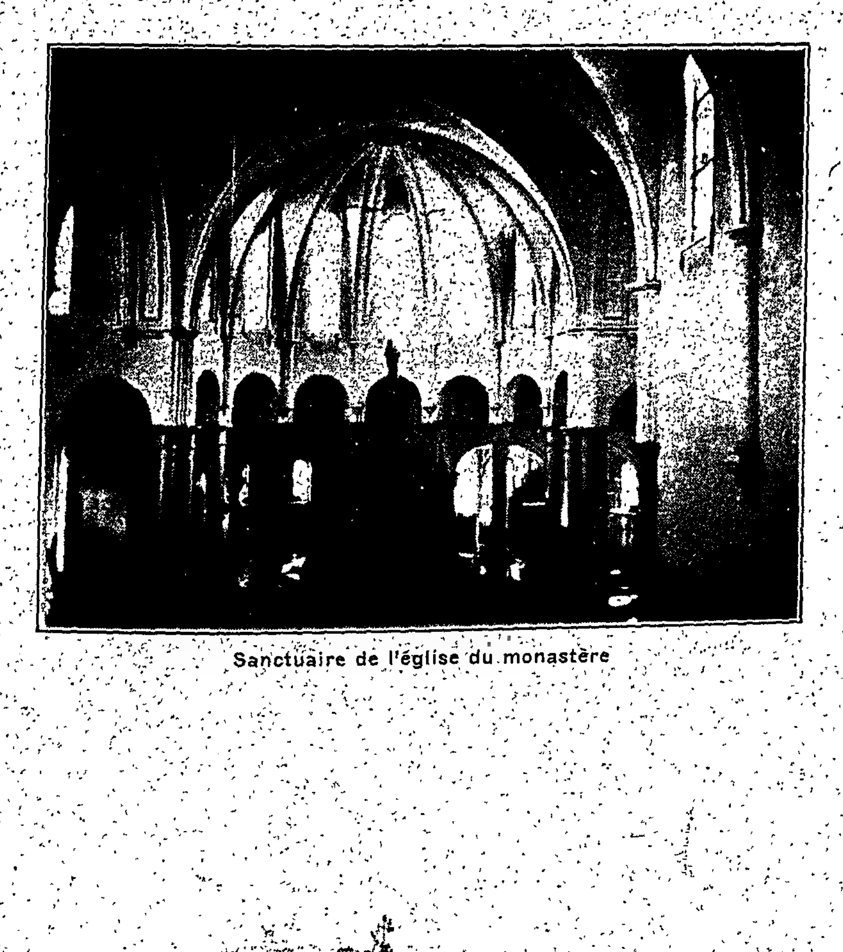
Le clocher roman se distingue par son peu d'élévation, comme si l'habile architecte de ce monument avait voulu rappeler par-là aux moines la vie toute d'humilité à laquelle ils se sont généreusement voués. Ajoutons que l'ancien monastère, construit en 1892 et qui abrita les moines pendant plus de douze ans, fut converti en hôtellerie pour les retraitants et les visiteurs. Incendiée le 2 janvier 1912, cette hôtellerie a été reconstruite. Prêtres et laïques y vont chaque année passer quelques jours pour prier et méditer dans le silence de la forêt et y puiser de nouvelle forces spirituelles. (Cf. Les Cloches de Saint-Boniface, vol. III, 65 et 135; vol IV, 1, 32, 42, 66).



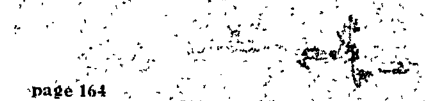
Si l'église conventuelle était spacieuse et suffisante, il n'en était pas ainsi du monastère. Le nombre des religieux s'élevait à quarante. Le même insigne bienfaiteur se chargea de payer les deux tiers de la somme requise pour la nouvelle construction. A la fin de novembre 1904 le nouvel édifice était terminé à l'extérieur; il mesurait 132 pieds de longueur sur 34 de largeur et avait quatre étages.

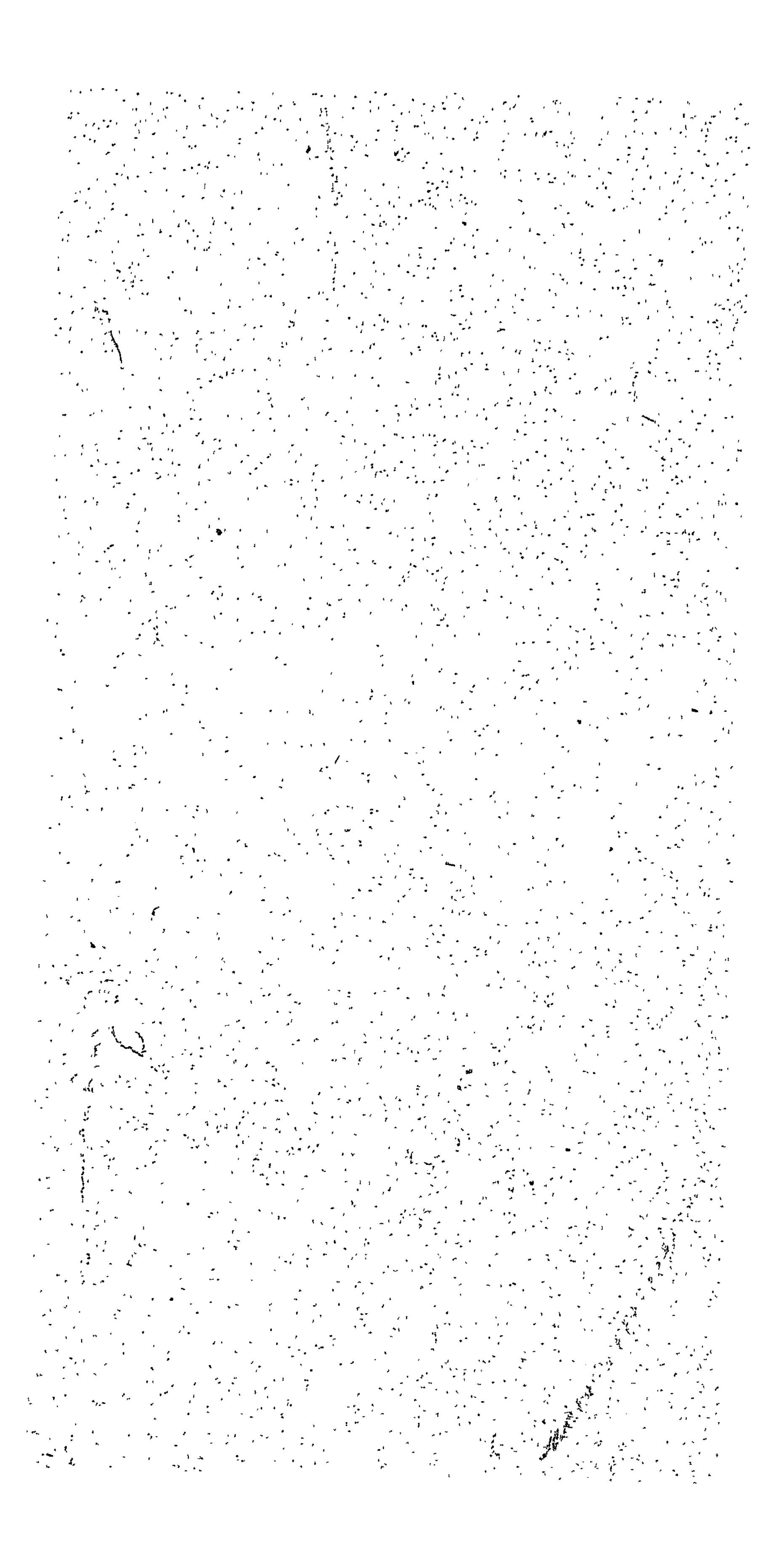
Mgr Taché composa lui-même le blason du monastère. Sur fond d'argent à base de sinople (vert imitant la prairie) se détache une tête de buffle surmontée d'une croix de gueules (rouge), entrelacée du monogramme de la Sainte Vierge, d'un arc de sauvages et de la crosse abbatiale. On lit en exergue ces paroles de la Sainte Ecriture: In loco pascuae.

M. Ritchot, en s'intéressant à cette fondation dans sa paroisse, se proposait un double but: Attirer les bénédictions du Ciel et offrir à ses paroissiens l'exemple de vertus austères et de culture d'une ferme modèle.



Sanctuaire de l'église du monastère





CHAPITRE TREIZIEME

PROTONOTAIRE APOSTOLIQUE — LES TROIS CLOCHES — LE COUVENT DE SAINT-NORBERT — ASILE RITCHOT.

Modeste curé de Saint-Norbert, M. Ritchot se plaisait à faire le bien sans bruit; son coeur était fermé aux sentiments de la vanité et au désir des honneurs. "La science la plus sublime et la plus salutaire, dit l'Imitation de Jésus-Christ, est de se bien connaître et de se mépriser soi-même." C'est en effet posséder une grande sagesse et une haute perfection que d'être vraiment humble. Mais le bon Dieu se plaît à exalter ceux qui s'abaissent.

Mgr Langevin, désirant reconnaître les mérites insignes du doyen du diocèse de Saint-Boniface, demanda au Saint-Siège et obtint que le titre de Protonotaire Apostolique "ad instar" lui fût décerné. Le 6 octobre 1897 Sa Grandeur se rendit à Saint-Norbert pour remettre de ses propres mains au vénéré curé le document qu'elle venait de recevoir. Un cortège nombreux de prêtres et de laïques l'accompagnait. Une très intéressante séance, avec adresse de circonstance, avait été préparée par les élèves des Soeurs Grises. Bref, tout un programme littéraire et musical attendait le nouveau dignitaire.

Le digne curé de Saint-Norbert n'avait pas

même le soupçon de ce qui lui était réservé. La conspiration du silence avait été rigoureusement observée. Après la séance Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface, avec son éloquence entraînante, rappela en traits saillants la belle carrière, les services rendus et le dévouement inlassable de M. Ritchot et lui annonça, en lui remettant le parchemin, sa nomination comme Protonotaire Apostolique.

Le nouveau dignitaire se jeta à genoux et, avant de recevoir le parchemin, baisa la terre au milieu de l'émotion générale. En se relevant il dit ces paroles: "Monseigneur, vous avez bien fait de ne pas me communiquer vos intentions à mon endroit, car je vous aurais supplié de ne pas solliciter pour moi une telle dignité. Puisque c'est la volonté de Dieu, j'accepte cette dignité, non pas pour moi, mais au nom du clergé séculier que vous avez voulu honorer dans ma personne."

C'était le couronnement d'une vie toute consacrée au service de l'Eglise et de la patrie. Mgr Ritchot était devenu un personnage historique en 1870. La gratitude de ses concitoyens pour la mission de paix et de justice qu'il remplit alors donna son nom à une municipalité nouvelle qui se forma plus tard d'un détachement de Saint-Norbert. La ville de Saint-Boniface a tenu également à honorer le nom de ce grand patriote en le donnant à l'une de ses principales rues.

Mgr Ritchot avait en grande partie construit

de ses propres deniers l'église de Saint-Norbert. Après l'avoir meublée, ornée, fait bénir et consacrer, il voulut mettre la dernière main à son oeuvre. Il acheta trois belles cloches et en fit don à la paroisse. Le 26 décembre 1904, le T. R. M. Dugas, vicaire général, spécialement délégué à cet effet par Mgr Langevin, qui faisait ce jour-là une ordination au Lac Canard, présida la bénédiction de ces cloches.

Après la messe, M. l'abbé Cherrier retraça, dans un magistral discours, la sublime mission de la cloche dans l'Eglise. Il prit pour texte: "Laudo Deum verum, plebem voco, congrego clerum, defunctos ploro, pestem lugo, festa decoro. Je loue le vrai Dieu, j'appelle les fidèles, je rassemble le clergé, je pleure les morts, je gémis sur les fléaux et j'embellis les fêtes." Il dit les délicates attentions de Mgr Ritchot. A la première cloche il avait donné les noms des trois premiers évêques de Saint-Boniface: Norbert, Alexandre, Adélard, pour rappeler ainsi dans la paroisse qu'ils avaient fondée la mémoire si vénérée et les admirables exemples de Mgr Norbert Provencher et de Mgr Alexandre Taché, et pour offrir au premier pasteur du diocèse, qui continuait avec tant de zèle l'oeuvre et le rude labeur de ses illustres prédécesseurs, l'hommage de profond respect qui lui était dû. La deuxième cloche avait été consacrée à la Très Sainte Vierge. Elle porte cette inscription: "J'annonce l'Immaculée Conception." A elle appartient la mission de rappeler à tous le grand devoir de

la prière; trois fois par jour elle sonnera l'Angelus et conviera les fidèles à réciter dévotement la sublime et réconfortante prière de l'Ave Maria. Enfin, la troisième cloche, la plus petite, celle dont la voix est la plus humble, porte les deux prénoms du donateur: "Noël, Joseph." Ces cloches donnent les notes la, si bémol, do. Comme les cloches de la cathédrale de Saint-Boniface, elles ont été fondues par la maison Mears et Stainbank, Angleterre. Elles pèsent 3000 livres et ont coûté 1400 piastres.

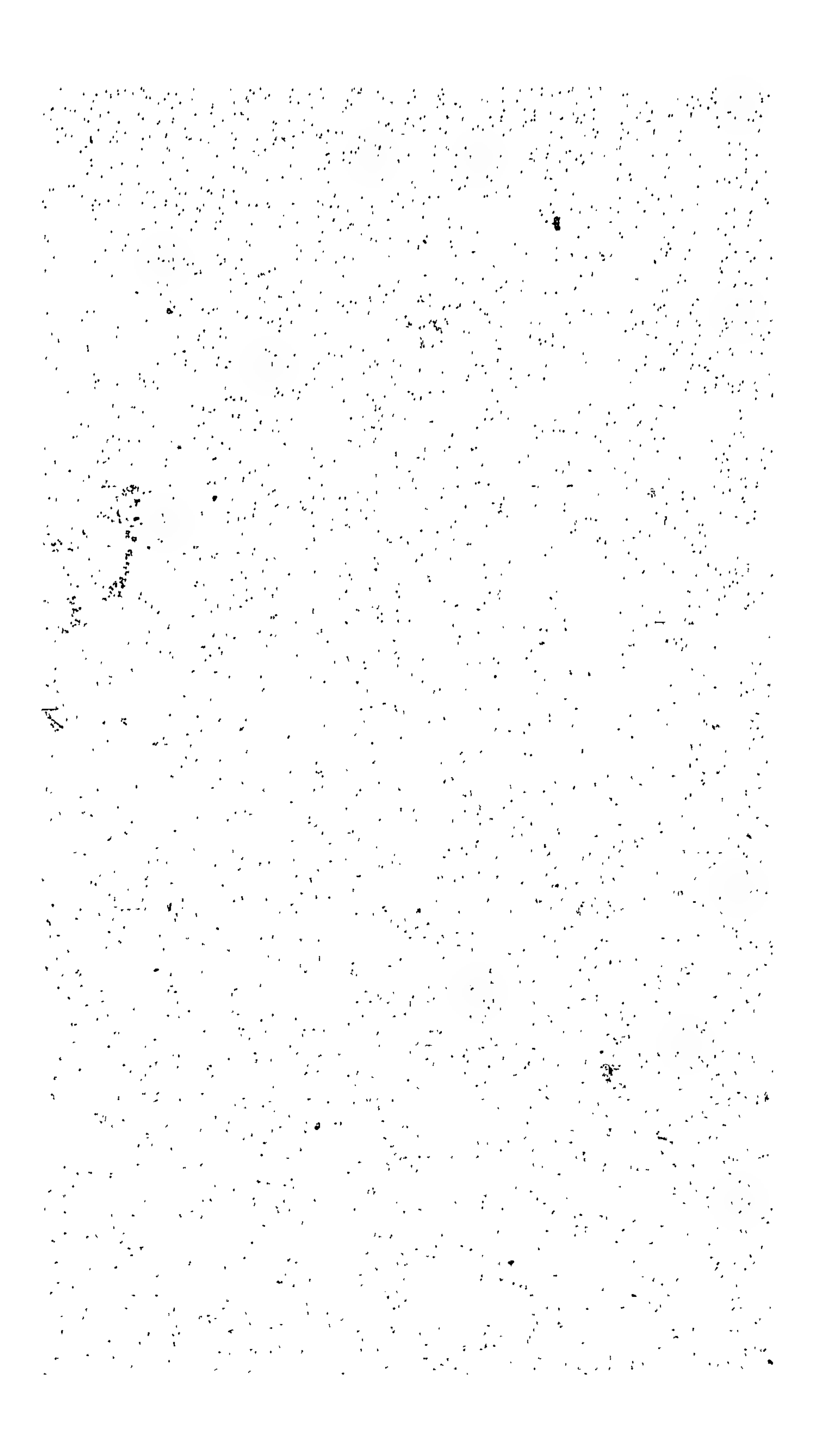
* * *

Les bonnes Soeurs de la Charité, dites Soeurs Grises, ont été les premières religieuses qui ont foulé le sol de la Rivière Rouge en 1844. Depuis elles ont rivalisé de zèle avec les missionnaires pour instruire les enfants de ce pays et envelopper ses habitants de leur admirable charité. Elles avaient un droit particulier à être l'avant-garde des autres communautés de femmes qui devaient marcher sur leurs traces, puisque leur fondatrice, la Vénérable Mère d'Youville, était la soeur, la nièce et la cousine des premiers découvreurs de l'Ouest.

Nous avons déjà constaté qu'à la fin de l'année 1857 Saint-Norbert fut régulièrement organisé en paroisse et que le R. P. Lestanc, O. M. I., en fut le premier curé. Ce dévoué missionnaire demanda immédiatement aux Soeurs Grises de se charger de l'éducation des enfants, et le 29 décembre 1858, elles allèrent prendre possession



Couvent actuel de Saint-Norbert



d'une pauvre maison construite avec des boulins et recouverte en chaume. Cet humble réduit ressemblait à l'étable de Bethléem. L'oeuvre fut fondée dans le sacrifice et l'immolation. Le mobilier était plus que modeste. Qu'on en juge par la description suivante: Une table, un banc, un poêle, un poêlon, deux petits chaudrons, quatre vieux couteaux et fourchettes, six cuillers, trois tasses et deux soucoupes; pour couchette: le plancher, une paillasse, deux couvertures, deux oreillers.

Les deux fondatricees du couvent furent Soeur Laurent et Soeur Dandurand. En 1874 une nouvelle bâtisse fut substituée à la première cabane. En 1889 on y apporta des changements importants et en 1904 les bonnes Soeurs purent construire la superbe maison en brique qui est un ornement pour Saint-Norbert. Mgr Ritchot ne devait jouir que pendant un an de son cher couvent parachevé, qui avait été commencé depuis si longtemps.

Lors des fêtes du cinquantième anniversaire de la fondation les registres indiquaient que 2,559 élèves avaient été inscrites. 45 avaient reçu des diplômes du Département de l'Education et 20 religieuses avaient été formées dans l'institution. Voici les noms de ces élèves devenues religieuses: Rde Sr S. Delorme, 1873; Rde Sr M.-R. Lauzier, 1891; Rde Sr Z. Chartier-Girouard, 1894; Rde Sr E. Perreault-Ste-Eléonore, 1895; Rde Sr M. McDougall, 1896; Rde Sr A. Bonin,

1898; Rde Sr E. Richard, 1901; Rde Sr M.-N. Vermette-St-Placide, 1903; Rde Sr L.-M. Goulet-St-Mathieu, 1903; Rde Sr V. Delorme, 1905; Rde Sr M.-A. Laurendeau, 1906; Rde Sr E. Labine, 1906; Rde Sr Garand, 1907; Rde Sr G. Delorme, 1907; Rde Sr G. Bertrand-Alice, 1905, Rde Sr C. Nadeau: toutes Soeurs Grises. Rde Sr E. Lemay, Franciscaine, missionnaire au Japon; Rde Sr C. Bonin, Rde Sr A. Blanchard, et Rde Sr M.-J. Collin, religieuses des Cinq-Plaies.

Les supérieures, dont les noms suivent, se succédèrent à la tête du couvent pendant le premier demi-siècle de son existence. Rde Sr Laurent, 1858-1861; Rde Sr Lassiseraie, 1861-1863; Rde Sr Dussault, 1863-1870; Rde Sr Laurent, 1870-1872; Rde Sr Ste-Thérèse, 1872-1877; Rde Sr Brazeau, 1877-1879; Rde Sr Fisette, 1879-1882; Rde Sr Dussault, 1882-1888; Rde Sr Ste-Thérèse, 1888-1893; Rde Sr Lespérance, 1893-1894; Rde Sr Ethier, 1894-1897; Rde Sr Ste-Geneviève, 1897-1899; Rde Sr Dudemaine, 1899-1903; Rde Sr Marcotte, 1903-1905; Rde Sr Lagarde, 1905-1908.

Les succès du couvent de Saint-Norbert ont toujours été remarquables. D'école primaire il devint école secondaire, et grâce à un travail persévérant il est devenu école supérieure, High School. Mgr Gabriel Cloutier, P. A., V. G., en succédant à Mgr Ritchot, a hérité de son zèle pour l'éducation. Professeur pendant plusieurs

années au collège de Saint-Boniface, il était admirablement préparé à donner un essor vigoureux au couvent de sa paroisse, qui ne le cède à aucune autre institution de ce genre pour l'éducation supérieure qu'il donne à ses élèves.

Il n'entre pas dans le cadre de cette biographie de raconter avec quel éclat le demi-siècle de labeurs du couvent fut célébré. Il n'y eut qu'une voix pour chanter le dévouement inlassable des bonnes Soeurs. Le nom de Mgr Ritchot fut souvent acclamé. Son âme dut tressaillir de joie en entendant l'hymne de la reconnaissance s'élever vers Dieu pour le remercier d'avoir béni l'oeuvre accomplie par les Soeurs Grises, sous le souffle inspirateur des Taché et des Langevin et des zélés curés de Saint-Norbert.

* * *

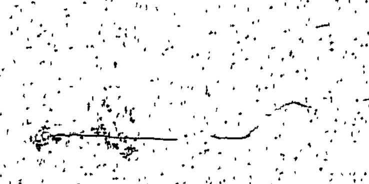
Une autre fondation, à laquelle Mgr Ritchot donna un concours efficace, c'est l'Asile Bethléem qui porte maintenant son nom. C'est l'oeuvre des pauvres enfants trouvés à laquelle se consacrent les Soeurs de la Miséricorde. C'est en 1898 que Mgr Langevin les invita à venir dans son diocèse. J'emprunte à une notice publiée par cette communauté les notes suivantes:

"Décidé à faire cette fondation, Mgr Langevin ne se pressait pas de hâter la venue de ces ouvrières de salut: il craignait d'abuser de l'abnégation des Soeurs en les poussant sans secours assurés dans cette entreprise difficile. Malgré son incontestable générosité il n'avait cette an-

née-là aucune ressource à leur distribuer. Un apôtre, le P. Lacombe, O.M.I., intéressé à la fondation, usa de son influence auprès de son chef spirituel et aplanit toutes les difficultés. "C'est le temps, mes Soeurs, il faut venir tout de suite", écrivit l'archevêque de Saint-Boniface. C'est la deuxième fois que nous saluons le nom du Père Lacombe dans les annales de l'Institut.

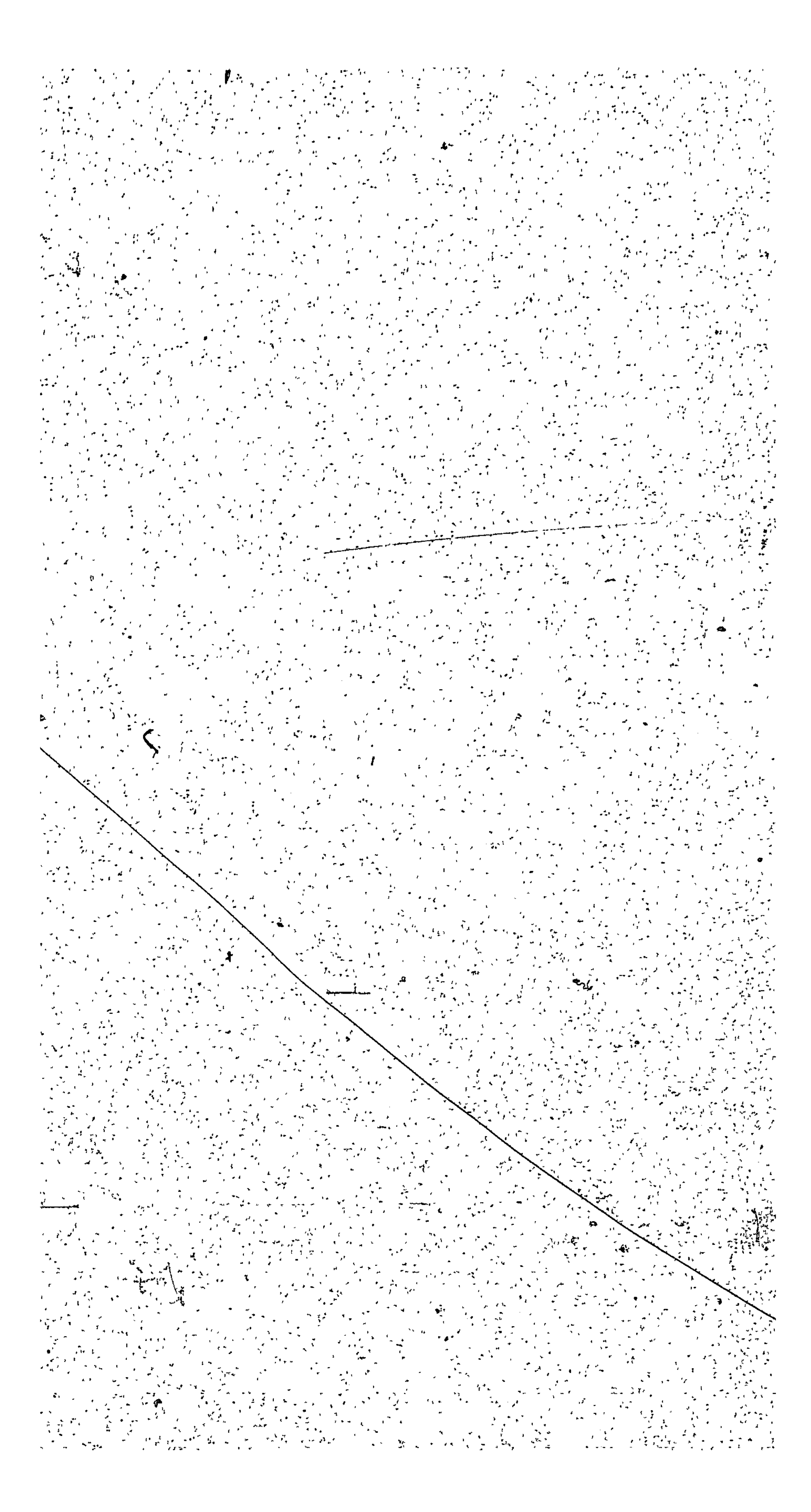
"Le 1er décembre quatre Soeurs prirent la route du Manitoba et s'arrêtèrent à Saint-Boniface, dans l'ancienne maison de Mgr Faraud, aujourd'hui l'hôpital Saint-Roch. L'hiver ne les épargna pas; il mit à l'épreuve leur patience et leur esprit de pauvreté; toujours le même procédé de la Providence. Peu après la communauté acheta un splendide terrain à Winnipeg, sur la rue Sherbrooke, le dota d'un édifice superbe, terminé en 1907, et se donna tout entière à son apostolat.

"Cette maison de Winnipeg, hospice doublé d'un hôpital général, fonctionnait depuis cinq ou six ans lorsqu'il fut jugé opportun, comme à Montréal, de lui donner une succursale à la campagne pour les nouveaux-nés. Le ciel conduisit les Soeurs vers le bon Mgr Ritchot, curé de Saint-Norbert, la "providence visible" et le bienfaiteur inlassable de la communauté. Ce généreux pasteur offrit gracieusement 83 arpents de terre et quelques bâtiments en bois. Puis, dans son testament, il confia à son exécuteur testamentaire, Mgr Cherrier, encore un charitable ami,





Premier Asile Ritchot



le soin de continuer ses oeuvres de charité pour aider la construction d'une crèche, qui fut baptisée "Asile Ritchot." La première messe y fut célébrée le 13 juin 1904, fête de Saint Antoine de Padoue."

Cette crèche fut fondée au mois de mai 1904. L'année suivante les réparations faites au premier établissement s'élevaient déjà à $15,000. On ne devait pas en rester là. Constatant que l'asile devenait insuffisant et ne voulant pas avoir la tristesse de fermer leurs portes aux déshérités de la nature qu'on leur apportait, les Soeurs construisirent en 1912 une addition au coût de $120,000. Le nombre des enfants reçus à la crèche les premières années était de 30 à 40. Il s'élève maintenant de 90 à 100. Neuf religieuses sont préposées au soin de cet établissement. Le chapelain, depuis le berceau de l'oeuvre, est M. l'abbé C.-G. Gandos, qui demeure à l'hôtellerie de la Trappe.

De 1904 à 1912 l'Asile de Saint-Norbert dépendit directement de la supérieure de Winnipeg. De 1904 à 1911 Soeur St-Aristide dirigea les deux maisons avec résidence à Winnipeg. Il en fut de même pour Soeur St-Gabriel en 1911 et soeur St-Aimé en 1912. En cette année l'Asile Ritchot reçut son autonomie et l'administration en fut confiée à Soeur St-Jacques, première supérieure, avec résidence à Saint-Norbert. Elle fut remplacée en 1916 par Soeur St-Raphaël, à

laquelle succéda Soeur Ste-Angélina en 1919 et Soeur Ste-Mathilde en 1922.

L'Eglise se penche avec émotion sur ces berceaux où reposent des êtres qui le plus souvent n'ont pas connu les caresses maternelles et s'efforce de les laver de la souillure que porte le plus souvent leur origine. Ces enfants déshérités de la vie, sans nom, sans berceau, fruit d'amours criminelles ou de familles dispersées, retrouvent de nouvelles mères dans le dévouement et l'affection que leur prodiguent les religieuses. En contribuant dans une large mesure au succès de cette institution, Mgr Ritchot a prouvé une fois de plus combien son coeur était embrasé du feu de la charité pour ces malheureux orphelins.

CHAPITRE QUATORZIEME

CHOSES ET AUTRES — INCIDENTS DIVERS

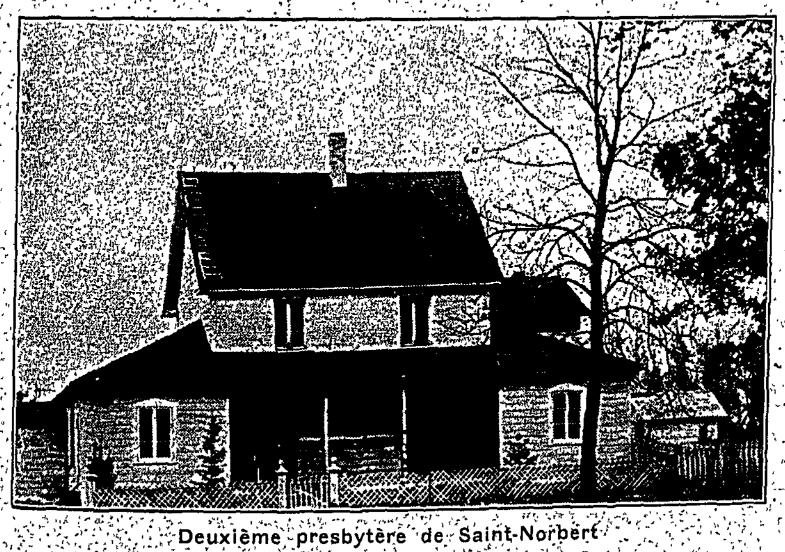
Riel, traqué comme une bête fauve, avait franchi la frontière. Sa tête avait été mise à prix. Après avoir vécu quelque temps à Saint-Paul, il y découvrit tout un complot ourdi pour attenter à ses jours. Il crut qu'il serait plus en sûreté à la Rivière Rouge parmi ses fidèles amis. Tout en sachant qu'un mandat d'arrestation avait été émis contre lui, il revint dans sa patrie et évita de paraître en public. Un soir il était au presbytère de Saint-Norbert et causait avec Mgr Ritchot, son ami intime. Il était près de dix heures et la nuit était sombre. Tout à coup ils entendirent des pas rapides qui s'approchaient du presbytère. Monseigneur eut juste le temps de fermer la porte à clef, tandis que Riel gravissait l'escalier qui conduisait au second étage.

C'était le chef de police de Winnipeg, porteur du mandat d'arrestation et accompagné de trois assistants.—Ouvrez! cria le chef de police. —Mgr Ritchot lui répondit: "J'ai peur de vous autres. Vous venez comme des brigands au milieu de la nuit. Revenez demain matin." Plus le chef insistait et frappait à la porte avec violence, plus Mgr Ritchot répétait: "Vous êtes des brigands. Allez-vous en!" Il les tint ainsi à la porte en parlementant et en s'informant de

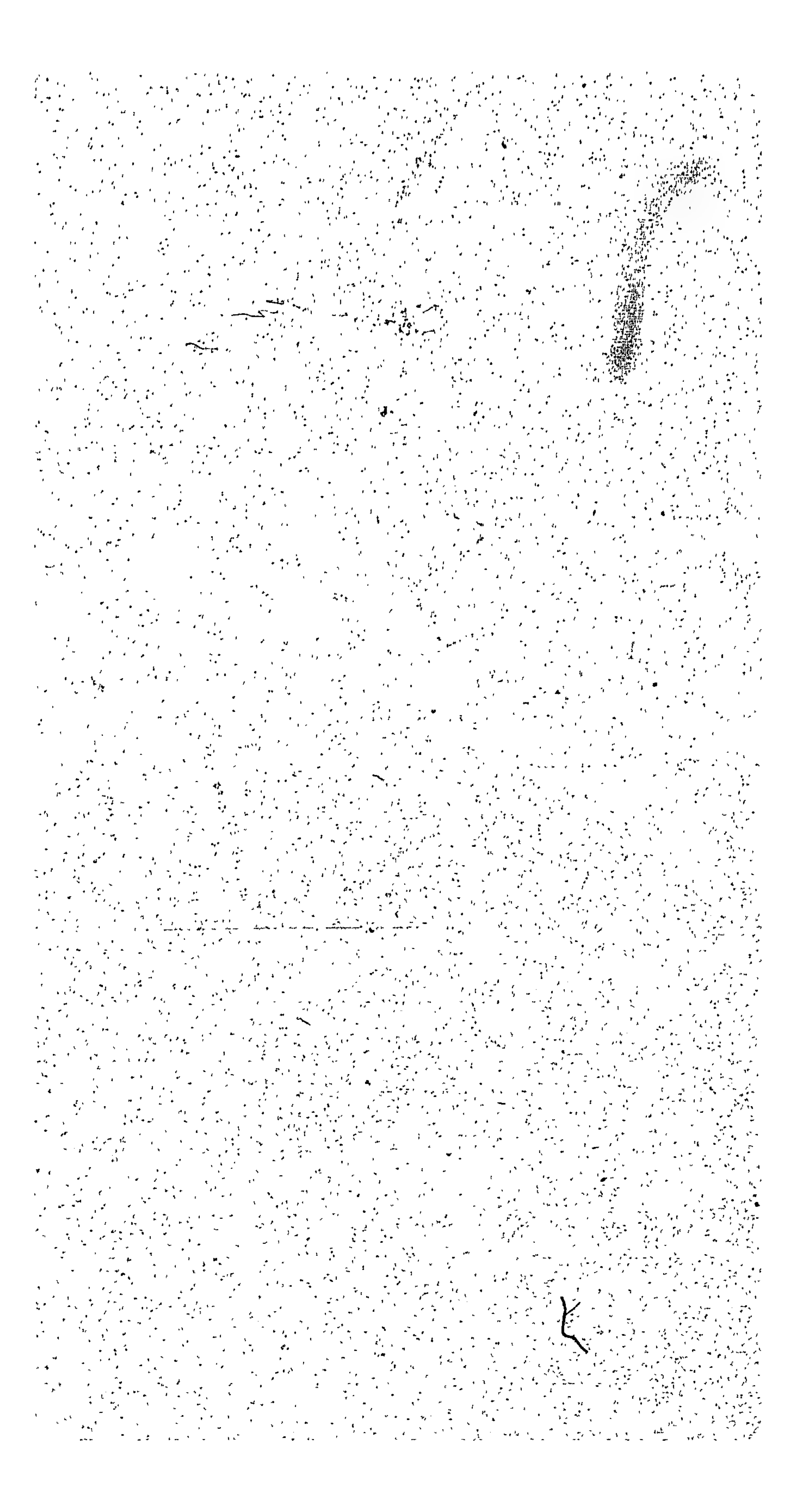
quelle autorité ils venaient. Il voulait gagner du temps pour permettre à Riel de s'échapper et de fuir. Quand il eut constaté qu'il était sorti par une porte faisant face à la rivière et qu'il devait avoir atteint le bois avoisinant, il se décida à ouvrir la porte, mais en se tenant à distance du chef de police comme s'il le prenait pour un malfaiteur.

Le chef lui montra son mandat d'arrestation. Mgr Ritchot y jeta un coup d'oeil et dit au chef: "Faites votre devoir.—Où est Riel? demanda le chef.—Cherchez-le. Il est peut-être en haut. Allez-y voir." Le chef prit alors la chandelle de Monseigneur. Ce dernier la lui arracha aussitôt des mains en disant: "C'est à moi cette chandelle-là; je vous défends d'y toucher." Le chef demeura perplexe. "Votre devoir est de chercher," ajouta Monseigneur. "Montez en haut, si vous voulez, mais faites attention à vous. Je ne réponds de rien."—Après quelques moments d'hésitation, n'entendant rien remuer dans le presbytère, le chef et ses compagnons sortirent en maugréant et retournèrent à Winnipeg.

Sans la présence d'esprit de Mgr Ritchot, Riel eût été arrêté. Il disait plus tard à un ami que s'il avait été arrêté ce soir-là, il aurait demandé l'absolution à Mgr Ritchot, car il était persuadé que, dès la nouvelle de son arrestation connue, il aurait probablement été tué sur place par quelque ennemi caché.



Deuxième presbytère de Saint-Norbert



Mgr Ritchot allait presque toutes les semaines faire des achats au magasin de la Compagnie de la Baie d'Hudson à Winnipeg. Il n'aimait pas languir en route. Il avait soin d'avoir un coursier rapide. Quand il revenait de la ville dans l'après-midi il se plaisait à taquiner les paroissiens qu'il dépassait en chemin. "Tâche d'arriver pour la grand'messe demain", disait-il, ou autres paroles pour les taquiner. Les Métis, qui l'aimaient beaucoup, se décidèrent un jour à le payer de la même monnaie. Un nommé Tourond avait des boeufs qui, au galop pendant un demi-mille, dévoraient l'espace. Un complot se forma. Quand Mgr Ritchot ira à Winnipeg, dit-on à Tourond, on t'en informera. Tu l'attendras près du village et quand tu le verras venir tu te mettras en route. Il voudra te dépasser; tu lanceras tes boeufs au galop et tu gagneras la course. Ce qui fut dit fut fait. Un samedi après-midi Mgr Ritchot revenait de Winnipeg. Tourond l'attendit à un demi-mille du village de Saint-Norbert. Lorsqu'il le vit venir il se mit en route. La neige était épaisse. Mgr Ritchot tira à côté et lançant son cheval, cria à Tourond: "Je donnerai de tes nouvelles à ta femme demain." A ce moment psychologique le Métis se mit à fouetter ses boeufs qui partirent au grand galop. Piqué au vif, Mgr Ritchot lança son cheval. Malheureusement il avait à frayer son chemin dans la neige, tandis que les boeufs suivaient le sentier battu. Ce fut une course vertigineuse. Les habitants du village

se portaient aux fenêtres pour être témoins de cette joûte. Lorsque les deux rivaux atteignirent la rivière La Salle, Tourond était en avant et avait gagné la course. Il était temps, car ses boeufs essoufflés n'en pouvaient plus.

Rentré chez lui, Mgr Ritchot dit à son serviteur: "Ca court fort des boeufs; ça court fort des boeufs"—Pour souligner sa pensée Mgr Ritchot avait l'habitude de répéter sa phrase deux fois.—"Vends mon cheval. J'ai honte. Les boeufs de Tourond m'ont battu à la course." Le lendemain, dimanche, après la messe, les Métis, goguenards comme des Normands, dirent à leur curé: "Il paraît que les boeufs de Tourond courent fort, M. le curé."—Mgr Ritchot secoua la tête et leur répondit: "Je vais vendre mon cheval et acheter les boeufs de Tourond pour aller à la ville." Il s'ensuivit un éclat de rire général qui le désarma.

* * *

Jusqu'à l'âge de vingt ans l'existence de Mgr Ritchot s'écoula sur la terre paternelle. Sa vocation sacerdotale y germa avec les blés qu'il jetait en terre, mais elle germa et mûrit lentement. Elle n'en poussa que des racines plus profondes. Toute sa vie il conserva un vif attachement à la culture du sol. Près de son presbytère, sur un plateau qui s'inclinait en pente jusqu'à la Rivière Rouge, il cultivait, en grande partie de ses mains, un vaste jardin couvert de légumes, de fleurs et de fruits divers. Il avait à coeur de

donner à sa population l'exemple d'une culture intelligente et fructueuse. Il s'intéressait vivement à la société d'agriculture de sa paroisse et y remportait d'ordinaire plusieurs prix. Il fut l'un des premiers au pays à faire de l'apiculture. Ses premiers essais ne furent pas merveilleux, mais au bout de quelques années on voyait sur sa table le produit de ses ruches. On a reproché aux anciens du pays de négliger les travaux de la ferme. On ne tient pas assez compte que l'on ne transforme pas en un jour le caractère et les moeurs d'un peuple. Surpris par un régime nouveau, ils ont été obligés de modifier leur ancien mode de vie. Un chasseur se résigne difficilement à renoncer aux émouvants plaisirs de la chasse pour déchirer péniblement le sein de la terre et lui demander sa nourriture. Le fusil et la charrue font d'ordinaire mauvais ménage. Sans être réfractaires au nouvel ordre de choses qui surgissait autour d'eux, les Métis sentaient en eux la survivance des entraînements qui leur venaient de vieilles habitudes. Il faut une génération d'apprentissage avant que le nomade s'attache au sol. D'ailleurs avant la construction des chemins de fer, il n'y avait aucun moyen d'exporter les produits de la ferme. La culture intensive du blé n'aurait pas été rémunératrice. Lorsque le chemin de fer Saint-Paul, Minneapolis et Manitoba atteignit la Rivière Rouge, ce fut une véritable révolution économique au pays. C'est pourquoi Mgr Ritchot ne cessa de prêcher par la parole et l'exemple à ses

paroissiens de s'attacher au sol et de le cultiver avec soin. Il avait bien compris que le salut et le progrès de nos paroisses est à ce prix. Son mot d'ordre était: "Emparons-nous du sol et gardons-le pour nos enfants."

Un respect affectueux entourait cette belle figure de prêtre si simple, si pieux et si paternellement accueillant, mais le trait qui marquait d'avantage sa physionomie morale, c'était sa bonté. S'est-on jamais demandé l'influence bienfaisante de tous les actes isolés du pasteur posés discrètement, connus de Dieu seul et répétés pendant 43 ans pour le bonheur de ceux qui lui étaient confiés? Pour attirer davantage les regards, les actions d'éclat ne sont pas toujours celles qui ont une plus lointaine répercussion et une plus salutaire influence.

Mgr Ritchot prit la paroisse de Saint-Norbert à ses débuts et lui donna un tel développement qu'à sa mort elle était organisée sous tous rapports: Eglise terminée et consacrée, institution d'éducation perfectionnée, monastère de Cisterciens pour les amants de la vie contemplative et asile de charité pour les enfants abandonnés.

L'oeuvre de Mgr Ritchot eut un rayonnement encore plus important. Après avoir, comme nous l'avons vu, présidé au berceau de Sainte-Agathe, il vit deux autres paroisses se détacher de la sienne et surgir: Saint-Hyacinthe de La Salle érigée le 16 août 1890 et Saint-Adolphe le 31 janvier 1896.

J'ai déjà eu occasion de dire que Mgr Ritchot a toujours joui de la confiance intime de Mgr Taché et de Mgr Langevin. Ces illustres archevêques allaient souvent lui rendre visite à son presbytère pour y chercher la lumière sur de graves questions. Ces marques d'amitié ne faisaient qu'augmenter le respect dont il les entourait. En toute occasion il leur donna des preuves d'une absolue soumission. Il était un modèle pour ses confrères. Doyen du clergé séculier, il fut toujours un sincère admirateur des Pères Oblats. Il se plaisait à rappeler leurs héroïques vertus et à redire que le pays ne saurait avoir une gratitude trop profonde pour tout ce qu'il leur doit. Dans sa profonde humilité il répétait souvent; "Je ne suis rien. Je n'ai eu qu'à marcher sur les traces des Oblats. J'ai récolté là où ils ont semé dans le dénuement et les plus grands sacrifices. Je n'ai fait que profiter de leurs labeurs. Ils m'ont tracé la voie." Ce touchant témoignage fait honneur aux uns et à l'autre. Ce qu'il convient de dire c'est que les premiers furent à la peine et que le second, en recueillant leur succession, lui donna un merveilleux développement.

* * *

Le 10 janvier 1905 Mgr Ritchot eut la douleur de voir les flammes détruire en quelques heures son vieux presbytère. Il était alors malade. Il crut d'abord qu'il serait possible de maîtriser l'incendie, mais il ne tarda pas à constater l'inutilité des efforts tentés. Il consentit alors à

être transporté au couvent des Soeurs de la Charité, où il devait bientôt mourir.

On réussit à sauver une partie du mobilier, mais quel rude coup pour ce vieillard au soir de sa vie, alors qu'il sentait déjà les approches de la mort. Il ne put retenir des larmes brûlantes en jetant un regard de tristesse sur les ruines de cette demeure qui était l'oeuvre de ses mains et qui était peuplée de souvenirs. Que de visiteurs distingués et d'amis étaient venus s'asseoir à son foyer hospitalier! Que d'entretiens intimes y avaient été tenus! Que de graves problèmes avaient été discutés et résolus dans son modeste salon! Cette résidence, remodelée suivant les besoins, n'offrait rien d'élégant ni de luxueux, mais elle revêtait un cachet particulier d'attirance. C'est dans cet encadrement que ses visiteurs étaient habitués à jouir du charme de sa conversation.

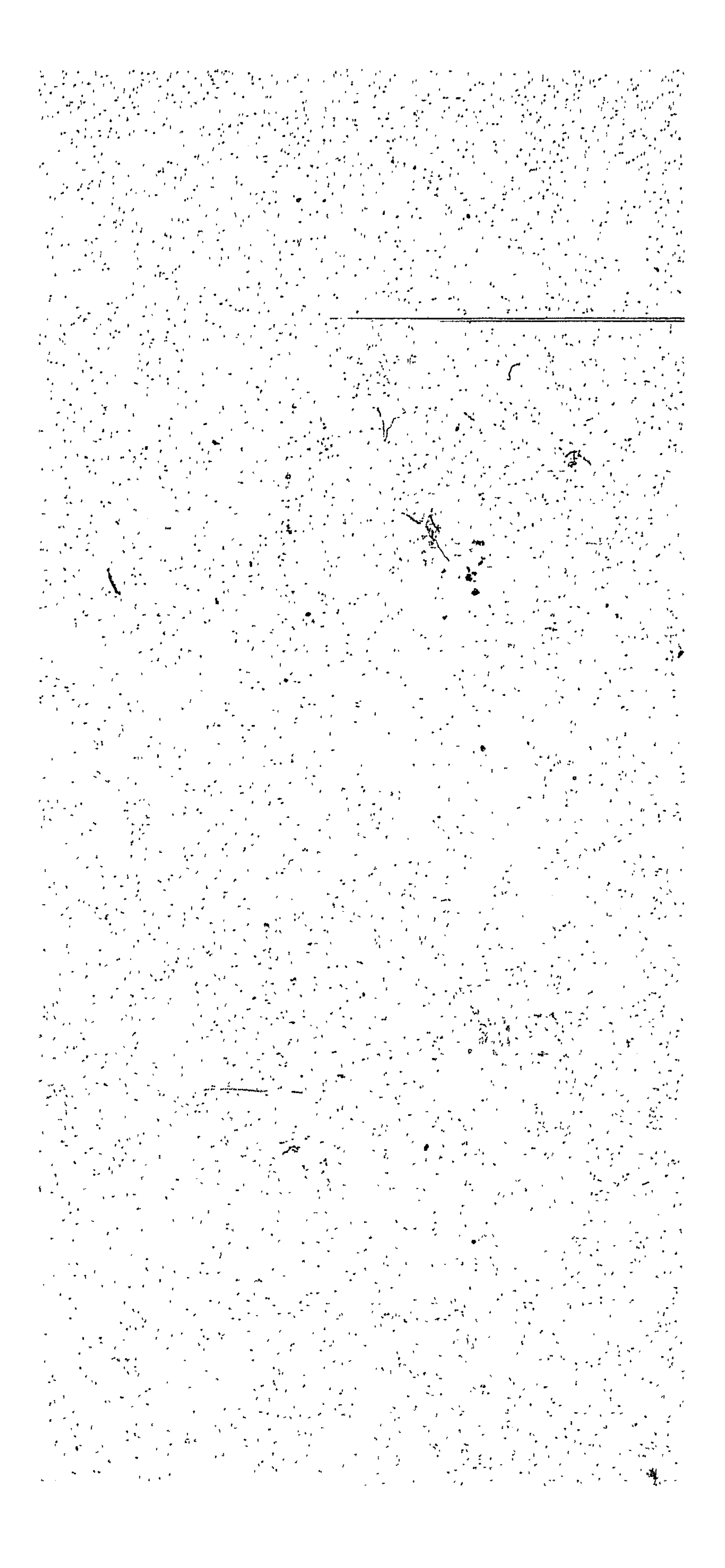
Mgr Ritchot aurait pu depuis longtemps construire un presbytère plus moderne, plus en rapport avec les progrès de la paroisse. Grâce à ses talents d'administration, il avait su épargner quelques milliers de piastres. Il aimait mieux donner généreusement pour les oeuvres, et ne voulut pas se mettre en frais pour son propre confort. C'est d'ailleurs le propre des vieillards de s'attacher irrésistiblement aux choses du passé. Le vieux foyer fait revivre les jours de jeunesse et les émotions d'autrefois.

En présence du désastre la nature sensible du





Deuxième presbytère agrandi, incendié le 10 janvier 1905



vieillard faiblit un instant, mais, après ce moment d'angoisse bien légitime, le cher curé se ressaisit et rentra dans le calme des âmes fortes et résignées. En apprenant cette pénible nouvelle, Mgr Langevin, en compagnie de son vicaire général, le T.R.M. Dugas, s'empressa d'aller lui porter des paroles de consolation. "Tout est pour le mieux, répondit-il, Dieu l'a ainsi voulu et il fait bien tout ce qu'il fait." Par ce cruel sacrifice, le bon Dieu voulut sans doute, avant de l'appeler à lui, le détacher davantage de la terre et purifier de plus en plus sa belle âme de la poussière du temps.

CHAPITRE QUINZIEME

LA MORT DE MGR RITCHOT — SES FUNERAILLES — SON ORAISON FUNEBRE — SON TESTAMENT — SON TOMBEAU.

Nous avons dit que le 6 juillet 1904 Mgr Ritchot avait dû décliner l'invitation de bénir l'église conventuelle de Notre-Dame des Prairies. Il sentait dès ce moment que ses forces l'abandonnaient. Sa santé demeura chancelante. Mgr Langevin allait souvent le visiter pour l'encourager. Au mois de février 1905 il devint apparent à tous ceux qui allaient le saluer que son état était loin de s'améliorer. M. l'abbé Cherrier, son confesseur, allait le voir tous les deux jours. Le vénéré malade ne se faisait pas illusion sur la gravité de son état. Il désirait avoir constamment un prêtre à son chevet. Il éprouvait de grandes souffrances continuelles. Enfin le 16 mars 1905, à quatre heures de l'après-midi, il rendit son âme à Dieu assisté par le R. P. Louis, O.C.R., et M. l'abbé C.-H.-G. Gandos. Il était âgé de 79 ans et avait été 43 ans curé de Saint-Norbert.

Le 22 mars son service et sa sépulture eurent lieu dans l'église paroissiale au milieu d'un grand concours de prêtres et de fidèles, venus de diverses parties de la province.

Mgr Langevin chanta le service et prononça

l'oraison funèbre. Il est malheureux que nous n'ayons pu nous procurer qu'un résumé de cette pièce d'éloquence. Le prédicateur avait pris pour texte: Erat enim sacerdos Dei Altissimi. Il était prêtre du Dieu Très Haut. Sa Grandeur considéra le défunt au triple point de vue de prêtre missionnaire, de pasteur d'âmes et de gardien de la vérité et de la morale.

Mgr Ritchot était issu de ces races fortes qui ont mérité de donner des prêtres à l'Eglise. Ces vocations sont la récompense accordée à une suite de chastes générations. Tout chez lui semblait être le produit d'une mûre réflexion. Il en fut ainsi de sa vocation au sacerdoce. Quand il eut la conviction de son appel, rien ne l'arrêta. A vingt ans il n'hésita pas à s'enfermer entre les murs d'un collège. Mgr l'Archevêque profita de la circonstance pour rendre un tribut d'hommage aux collèges classiques du Canada, gloire de l'Eglise et de la patrie, et à la nationalité canadienne-française si féconde en vocations sacerdotales.

Devenu prêtre Mgr Ritchot exerça le saint ministère dans la province de Québec qu'il aimait tant. Le prêtre est saint par sa vocation et par ses moyens de salut, mais il reste un homme. On se fatigue même de la confiance dont on jouit. L'intérêt, la cupidité et les embûches sans nombre que l'esprit des ténèbres met en jeu pour la perte des âmes sont aussi dressés sur le chemin du prêtre. Il resta debout sans tache. Il

puisait sa force auprès de Celui qu'il faisait descendre chaque jour sur l'autel. O mystère incompréhensible, hôte divin du tabernacle, tu es bien tout le secret de la conservation du prêtre!

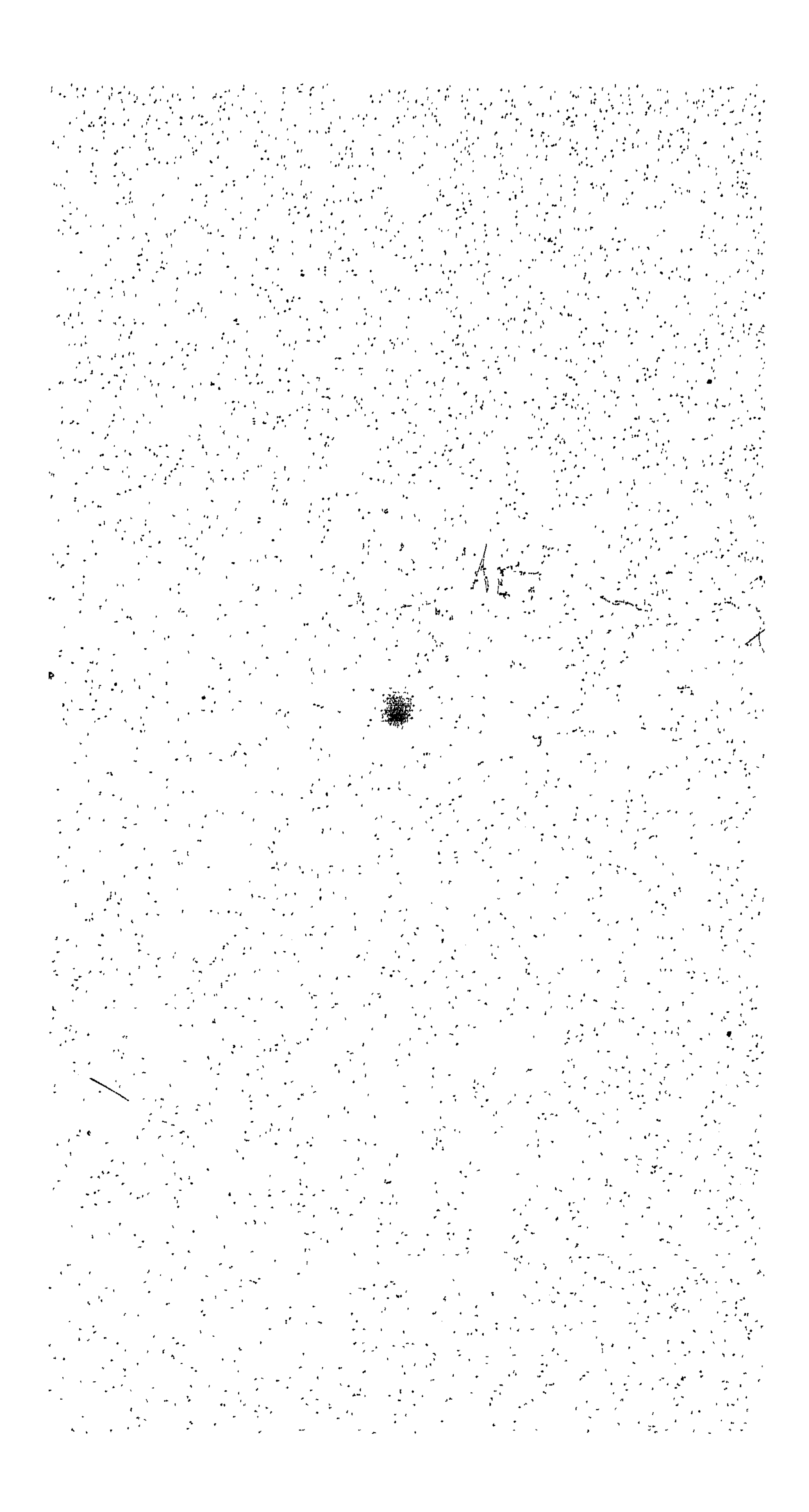
Combien Mgr Ritchot avait le zèle de la maison de Dieu! Tout ici le proclame: Cette église, ce magnifique autel, ces riches ornements, cet orgue et ces cloches, dont il a doté la paroisse de Saint-Norbert. Ces oeuvres attestent en même temps l'usage qu'il fit de ses biens patrimoniaux comme de ce qu'il put économiser des offrandes qu'il reçut. Nous connaissons certaines oeuvres de Mgr Ritchot, mais les plus touchantes sont peut-être celles qui sont demeurées dans le secret de Dieu. Il était un père tendre sous des dehors rudes et il entourait ses offrandes du plus grand secret.

Mgr Ritchot aimait les âmes et avait de grandes aspirations. Il était au collège de l'Assomption, au milieu des siens; il se sentait utile, il se sentait aimé, mais une voix se faisait entendre au fond de son coeur et il fallait autre chose à son zèle. Son dévouement pour le salut des âmes et la gloire de Dieu lui demandait d'autres sacrifices et il rêvait les missions. Aussi en 1862, quand il vit le jeune et brillant évêque de la Rivière Rouge, dont l'âme apostolique attirait à lui tous les coeurs, il n'hésita pas à lui dire: Je veux être missionnaire, je veux être l'un des vôtres. En louant le pasteur d'âmes Sa Grandeur lui appliqua ces paroles: Beatus vir qui inven-



Mgr Adélard Langevin, O.M.I.

page 186



tus est sine macula et qui post aurum non abiit nec speravit in pecunia et thesauris. Bienheureux celui qui a été trouvé sans tache, qui n'a point couru après l'or et n'a pas espéré dans l'argent et les trésors.

Qu'est-ce qui vous amène ici aujourd'hui, auprès de la dépouille mortelle du regretté défunt? Vous êtes venus surtout honorer le prêtre selon le coeur de Dieu. Mgr Ritchot a fait ici une oeuvre, une oeuvre de quarante-trois ans. Quarante-trois ans dans un même poste, quarante-trois ans à y accomplir son devoir. Il voulut doter sa paroisse d'une fondation cistercienne. Ami de l'agriculture, il appréciait l'oeuvre matérielle des Trappistes, mais il voyait surtout dans cette fondation le bien moral qui en résulterait, le bien des âmes. Il entourait ses paroissiens de la plus grande sollicitude; il aimait à les visiter, il était attentif à ces mille petits détails de la vie des familles. Nul ne réussit mieux que lui à gagner la confiance de la population et à s'identifier avec elle.

Comme gardien de la vérité et de la morale, Mgr Ritchot traversa des circonstances bien graves où le plus difficile n'était pas de faire son devoir, mais de discerner quel était ce devoir. Au lieu de l'insulter et de lui attribuer des motifs ou des actes auxquels il a été tout à fait étranger, le pays devrait plutôt lui ériger un monument comme à un bienfaiteur insigne, comme à quelqu'un qui a su lui épargner de grandes calami-

tés. Mgr Ritchot n'a pas provoqué le mouvement de 1869-1870, mais il a exercé sur les chefs du mouvement une heureuse influence, une influence qui n'a pas consisté à sacrifier le faible, mais qui a visé, au contraire, à lui donner une juste protection, en lui assurant la reconnaissance de droits légitimes. Cette influence sacerdotale n'a été employée qu'à apaiser les esprits et à les maintenir dans les limites de l'ordre.

Mgr Ritchot avait un esprit lucide, un jugement droit et une pensée bien nette. Il savait au besoin s'envelopper d'ombre et de nuages calculés, noyer le fond de sa pensée dans une parole vague et en apparence contradictoire et se faire deviner sans rien affirmer positivement. Quel n'était pas son dévouement à la sainte Eglise! Quel n'était pas son respect de l'autorité! Quand vint l'heure de la lutte scolaire, quel zèle et quelle fidélité constante il montra! Chez cet homme la haine de l'erreur était aussi profonde que son amour de la vérité.

Monseigneur était un sage conseiller. Combien de fois, dans des moments d'incertitude et d'angoisse, je suis venu à Saint-Norbert chercher conseil! Combien de fois j'ai été surpris de la sagesse de ses aperçus! Combien il me disait volontiers et clairement sa pensée!

Quel était le secret de la vertu de Mgr Ritchot? On peut hériter de traditions de vertus de ses ancêtres, mais il faut autre chose pour persévérer dans la pratique de la vertu. La prière

est notre seule sauvegarde. Monseigneur était un grand priant. Il avait une rare piété envers la très Sainte Vierge et le petit sanctuaire, dédié à Notre-Dame de Bonsecours, demeure pour l'attester. Oui, il avait foi dans la prière. Lorsque terrassé par la maladie, il pouvait à peine parler, on l'entendit d'une voix bien faible dire: Je prie le bon Dieu. C'était le 15 mars, la veille de sa mort. Ce furent ses dernières paroles.

Avant de fermer cette tombe, avant de voir disparaître la dépouille mortelle de celui en qui le clergé de Saint-Boniface fait une si grande perte, laissez-moi vous répéter, paroissiens de Saint-Norbert, qu'il vous aimait d'un grand amour. Il avait pour vous toute la tendresse d'un père. Rappelez-vous ses sages conseils, sa constante sollicitude. Croyez qu'il vous protégera de là-Haut. Donnez-lui abondante l'aumône de vos prières. La paroisse de Saint-Norbert est l'un des joyaux du diocèse de Saint-Boniface. Elle perd un pasteur qui l'a beaucoup aimée. Un autre viendra continuer au milieu de vous l'oeuvre du bon Dieu; il aura le même souci de vos âmes. Par son dévouement et ses soins attentifs il vous rappellera l'affection de celui que le bon Dieu vous a ravi et dont toute la vie se résume en ces quelques mots: Il était prêtre du Dieu Très-Haut. (Cf. Les Cloches, IV, 77).

Je n'ajouterai que deux mots à ces éloges tombés de si haut. Les paroisses florissantes nées sous ses pas, organisées par ses soins, fé-

condées par son zèle apostolique, les oeuvres épanouies sous son souffle inspirateur et ses mains bienfaisantes, proclament la grandeur d'âme de cet apôtre de la foi. Il fut pour sa paroisse un père plein de bonté et un chef plein de prévoyance. Que de personnes il a consolées et édifiées! Comme citoyen il fut l'appui et la force de l'ordre civil et l'ange de la paix aux époques les plus graves de l'histoire politique du Nord-Ouest. Il avait bien compris qu'un peuple qui ne se raidit pas contre l'assimilation est mûr pour la décadence. Il était profondément convaincu de cette vérité que l'honorable sénateur Chapais synthétisait si bien en cette brève formule: "Un groupe ethnique qui perd sa nationalité, s'abâtardit et ne peut plus contribuer à élever le niveau social; mais il devient, au contraire, une cause d'abaissement." Mgr Ritchot était de ceux qui croient que les Canadiens français ne sont pas une race impersonnelle destinée à grossir les autres peuples.

Dans son testament le défunt instituait son ami intime et son directeur de conscience, M. l'abbé A.-A. Cherrier—aujourd'hui Mgr Cherrier, P.A., V.G.—son légataire universel et son exécuteur testamentaire. Ce distingué prélat a consacré les deniers de sa succession à un grand nombre d'oeuvres méritoires, prolongeant ainsi les bienfaits du cher disparu.

Ce fut M. l'abbé Gabriel Cloutier—aujourd'hui Mgr Cloutier, P.A., V.G.—qui lui succéda

dans sa charge pastorale. En prenant charge de la cure de Saint-Norbert, il releva le presbytère de ses ruines ou plutôt en construisit un tout neuf et digne de la paroisse.

Pour honorer par un touchant souvenir et avec un affectueux respect les restes du vénéré prélat, Mgr Cherrier les a fait placer dans un tombeau en ciment érigé dans la crypte, sous le sanctuaire, du côté de l'Evangile. Au-dessus, dans le choeur, sur la muraille, a été placée une plaque en marbre portant l'éloquente inscription suivante:

"A la mémoire de Mgr Noël-Joseph Ritchot, P. A., V. G., curé de Saint-Norbert, décédé le 16me jour de mars A.D. 1905, âgé de 79 ans, 2 mois et 19 jours. — Citoyen qui, par des temps troublés, lutta héroïquement pour les libertés de son pays d'adoption; conseiller sûr et discret de son archevêque et de ses confrères; pasteur au coeur débordant de zèle et de paternité pour ses ouailles, il a aimé les siens, il les aima jusqu'à la fin.—Il vivra dans ses oeuvres."

Les Fêtes du Centenaire de Mgr Ritchot

BELLE SOIREE DRAMATIQUE AU COUVENT — FETE RELIGIEUSE A L'EGLISE ET SERMON DE M. L'ABBE J.-M.-A. JOLYS — BANQUET A L'ACADEMIE COLLEGIALE RITCHOT ET DISCOURS DE MGR CHERRIER, DE M. ROGER GOULET, DES HONORABLES JUGES PRUD'HOMME ET ROY, DE MGR CLOUTIER.

Le centenaire de la naissance de Mgr Noël-Joseph Ritchot tombait le 25 décembre 1925. La paroisse de Saint-Norbert, dont il a été si longtemps curé, ne voulut pas le laisser passer inaperçu. Sous l'impulsion de son successeur, Mgr Gabriel Cloutier,—comme lui protonotaire apostolique et vicaire général du diocèse de Saint-Boniface—de belles fêtes furent célébrées les 27 et 28 janvier 1926. Elles avaient été remises à cause des fêtes de Noël et du Nouvel An. Nous en insérons ici, à la suite de la biographie, le compte-rendu élaboré publié dans "La Liberté" de Winnipeg, le 3 février suivant.

La célébration du centenaire du regretté Mgr Ritchot s'est ouverte mercredi soir, 27 janvier, à Saint-Norbert, par une séance dramatique et musicale donnée par les Enfants de Marie de la paroisse, sous la direction de Mme M.-E. Houde, institutrice à l'école des garçons, et par les élèves pensionnaires du Couvent des Rdes Soeurs Grises. Ces dernières rappelèrent en termes

élogieux et choisis ce que fut le héros de la fête. Le tout fut présenté d'une manière à la fois gracieuse et distinguée.

La pièce de résistance fut un drame en quatre actes: "Orgueil de Reine". L'héroïne, Christine de Suède, femme au caractère violent et bizarre, fait exécuter un traître, Monaldelschi, son écuyer. Mais Christine se repent. Ses regrets et sa pénitence jusqu'à sa mort donnent au drame un caractère moral et chrétien.

Les différents rôles furent très bien remplis et toutes les jeunes actrices méritent de sincères félicitations.

Une comédie: "Le laquais de Madame", amusa beaucoup l'auditoire.

Comme entr'acte, la lecture de "Mgr N.-J. Ritchot", poésie de circonstance composée par M. l'abbé Jolys, curé de Saint-Pierre, provoqua de chaleureux applaudissements.

Trois monologues donnés par les petits garçons furent très applaudis.

Enfin le tout se termina par un mot de remerciement et le chant "O Canada".

Malgré le grand froid, l'assistance fut très nombreuse. Une trentaine de prêtres, parmi lesquels Mgr Cherrier, Mgr Jubinville, M. l'abbé Jolys, M. l'abbé Maillard, curé de Gravelbourg, M. l'abbé Poirier, curé de Ponteix, M. l'abbé Kugener, curé de Willow Bunch, avaient

bien voulu se joindre aux paroissiens de Saint-Norbert pour fêter le héros du jour.

La cérémonie religieuse

Le lendemain, jeudi, à dix heures, eut lieu dans l'église de Saint-Norbert, magnifiquement décorée pour la circonstance, une grand'messe à laquelle assistait un nombreux clergé des diocèses de Saint-Boniface, de Winnipeg et de Régina, ainsi que de nombreux fidèles de la paroisse et du dehors.

Mgr Cloutier, P. A., V. G., curé de Saint-Norbert, administrateur du diocèse en l'absence de S. G. Mgr l'Archevêque, officiait, assisté de MM. les abbés Boulet et Roy, comme diacre et sous-diacre. M. l'abbé L. Primeau, de l'archevêché, remplissait les fonctions de maître des cérémonies.

On remarquait en outre dans le choeur: Mgr Jubinville, P. D., curé de la cathédrale de Saint-Boniface; M. les abbé J.-M.-A. Jolys, curé de Saint-Pierre; MM. les abbés C. Maillard, Gravelbourg; N. Poirier, Ponteix; H. Kugener, Willow-Bunch; C. Poirier, Wolseley; C.-E. Lynch, de l'archevêché de Winnipeg; J.-A. Sabourin, D. Lamy, de l'archevêché de Saint-Boniface; RR. PP. Dominique, prieur de Saint-Norbert; A. Roberge, C.SS.R., Sainte-Anne des Chênes; A. Champagne, C.R.I.C., Notre-Dame de Lourdes. MM. les abbés E.-B. Rocan, Sainte-Agathe; J.-P. Gagnon, Saint-Adolphe; J. Bertrand, Fort



Presbytère actuel de Saint-Norbert

page 194

Garry; A. Beaudry, Aubigny; I. Macaire, Saint-Malo; C. Paillé, Transcona; O. Moquin, Sainte-Geneviève; J.-M. Mireault, Sainte-Elisabeth; H. Heynon, Bruxelles; L. de G. Bélanger, Rainy River; C.-N. Deslandes, Fannystellé; J.-A. Bastien, Saint-Eustache; A. Rousseau, Mariapolis; J.-O. Lizotte, Keewatin; A. Laurin, Pinewood; P. Picton, Saint-Pierre.

Le choeur de chant, sous l'habile direction de M. Edmond Beaudry, exécuta une très belle messe en musique.

Sermon de M. l'abbé Jolys

Et surrexit Judas qui dicitur Machabaeus . . . et dilatavit gloriam populo suo et in saeculum memoria ejus in benedictione.

Et Judas qui porte le nom de Machabée se leva . . . et sur son peuple il répandit la gloire et pour toujours sa mémoire est en bénédiction.—I. Mach.

Messeigneurs,

Mes chers confrères,

Mes chers frères.

Vous m'excuserez de faire surgir devant vous la figure de Judas Machabée, le grand lutteur, le défenseur d'Israël, dont le courage, l'énergie et la persévérance dans la lutte pour les libertés de son peuple à défendre, même alors que tout espoir semblait perdu, lorsqu'il s'agit pour moi de vous parler de Messire Noël-Joseph Ritchot, dont nous fêtons le centième anniversaire de naissance.

Noël-Joseph Ritchot fut un prêtre dans tou-

te l'acception du mot. Or le prêtre est un lutteur et le défenseur du peuple de Dieu.

Judas Machabée défendit les libertés de son peuple et de son pays. Le curé de Saint-Norbert, Noël-Joseph Ritchot, fut ainsi un citoyen très brave, très sage et très judicieux, qui mérite que nous rappelions comment son oeuvre fut grande et méritoire.

I

Noël-Joseph Ritchot naquit à Noël 1825. Sa pieuse et vaillante mère, rude parfois comme une Bretonne qu'elle était, lui donna une solide éducation de famille toute imprégnée d'esprit chrétien. Il grandit et devint un beau gars bien découplé, fortement charpenté. Dès qu'il put rendre quelques services dans la famille, on les exigea de lui. Il devint berger; puis il poussa la charrue, lança la faulx dans les foins, promena la faucille dans le champ de grain et l'hiver fit sa partie dans le concert rythmé des fléaux sur l'aire de la grange.

Mais Dieu, qui parle aux humbles, lui avait parlé au coeur: il l'avait choisi, il le voulait. Dieu parla aussi au coeur de la mère, et grand jeune homme déjà, il entra au Collège de l'Assomption et y poursuivit ses études jusqu'à la prêtrise qu'il reçut le 22 décembre 1855. Il devint successivement professeur à l'école d'agriculture de son collège, vicaire et premier curé d'une paroisse à la fondation de laquelle il présida:

Sainte-Agathe des Monts. C'est en souvenir de cette première cure qu'il donna ce nom de Sainte-Agathe au premier détachement de sa paroisse de Saint-Norbert. Un souvenir très doux lui était resté de Sainte-Agathe des Monts, si bien qu'ayant acheté, dans le village naissant qui depuis est devenu ville, tout auprès de l'église, un petit terrain, il eut longtemps l'idée de s'y retirer pour y finir ses jours. Mais à la fin Saint-Norbert avait pris tout son coeur et le garda. Il était curé de Saint-Agathe des Monts, mais Dieu avait des vues sur lui—vues très particulières. Au printemps de 1862, à l'appel du grand évêque Taché, qui devait être son ami de toujours et dont il devint vite le conseiller habituel, il s'en vint à la Rivière Rouge et se trouva immédiatement curé de Saint-Norbert; il avait 37 ans. Ne croyez pas qu'il va désormais rester inamovible dans le taudis qui lui sert de presbytère et sédentaire sur le fauteuil de son petit bureau. Non, ce n'est pas ce qu'il est venu chercher ici. Il est venu pour lutter.

Le prêtre est l'ennemi né du démon. Jésus-Christ l'a établi pour jeter dehors le prince de ce monde. "Princeps hujus mundi ejicietur foras". Il combat contre lui pied à pied; il lui arrache ses victimes. De chaque pli de terrain, le prêtre voit surgir un esprit immonde; il l'attaque, il le chasse honteusement; il en nettoie les campagnes où il passe en vainqueur.

Cette lutte entre le prêtre et le démon, le

prince du monde, comme le nomme Jésus-Christ, se poursuit à travers les siècles. Elle explique l'histoire, les persécutions, les hérésies; car toutes les attaques sont l'oeuvre de Satan acharné contre l'oeuvre de Dieu.

Cette vie d'une activité continuelle, le nouveau curé de Saint-Norbert l'eut à souhait. Il accompagne ses paroissiens et les gens des bords de l'Assiniboia à la prairie pour ces superbes chasses au buffalo qui ne sont plus qu'un souvenir. Pendant ces voyages qui durent environ deux mois, ne croyez pas que le prêtre n'ait rien à faire. Je veux vous donner le programme de sa journée.

De très grand matin, à quatre heures et demie, le prêtre a roulé sa couverture avec la robe de buffalo qui lui sert de lit, mis sa tente ou sa loge en ordre, dressé son autel portatif. Il ouvre tout un pan de son habitation de toile ou de cuir et sonne la clochette. Tout le monde est bientôt là. On récite la prière du matin; la messe commence, pendant laquelle se chantent des cantiques. La messe terminée, une instruction courte, mais bien substantielle, sur un point de la doctrine chrétienne; pas plus de dix minutes les jours de semaine. On prend plus de temps le dimanche. Puis le camp se lève; on a fait rapidement chaudière. En route! On marche jusqu'à neuf heures et demie ou dix heures. Il faut bien que les bêtes mangent et se reposent. Les

charrettes sont dételées et forment ordinairement un vaste cercle.

Le prêtre sonne la clochette, tous les enfants accourent: c'est la classe. Le curé devient maître d'école. Il apprend aux enfants le catéchisme, il les fait lire et leur inculque les premières règles du calcul et leur raconte l'histoire sainte qu'ils devront répéter demain. Midi arrive, la classe est finie: c'est le dîner pour tout le monde et un peu de jeu pour les enfants.

Vers une heure la clochette s'agite de nouveau. La classe recommence et se continue jusque vers trois heures, l'heure du départ pour ce qu'on appelle " l'attelée" de l'après-midi. On marche, on marche à la recherche du buffalo qui parfois se fait chercher longtemps.

La "brunante" arrive, on dresse le camp, on soupe, et quelquefois il est déjà tard, mais le prêtre, debout devant son logis grand ouvert comme le matin, agite la sonnette; il fait même parfois le tour du camp en l'agitant toujours. Tout le monde s'assemble devant cette tente ou cette loge qui se dresse et se replie tous les jours, mais qui est l'église de cette paroisse ambulante. Les enfants se pressent en avant, puis les hommes d'un côté et les femmes de l'autre. Chant d'un cantique; tout le monde s'y met et la louange de Dieu et de la divine Mère monte sonore dans le ciel généralement pur de l'immense prairie. Imaginez si vous le pouvez une église plus belle! Les voix s'arrêtent et c'est la réci-

tation du chapelet, et le prêtre fait comme le matin une courte instruction de huit à dix minutes. Puis les voix prennent une mystérieuse gravité; c'est la prière du soir. Enfin chaque famille regagne sa loge et c'est tout de suite le silence. Bientôt tout le monde dort sous la garde des anges.

Le lendemain c'est la même vie qui recommence. C'est une paroisse ambulante que ce camp: vous le voyez. Et où donc trouver une paroisse d'une si belle régularité? Jusqu'en 1867 l'abbé Ritchot fit ce beau ministère. Entre temps il fonda la mission de Qu'Appelle; il y passa même un hiver et y bâtit la première maison qui servit en même temps de chapelle. Il y reçut même un soir le saint Mgr Grandin et le Père Lacombe qui lui servait de compagnon. Tous deux arrivaient exténués d'une terrible randonnée à la raquette, s'arrêtant çà et là pour évangéliser quelques groupes de sauvages.

Ils s'arrêtèrent au fort de la Compagnie de la Baie d'Hudson, dont le bourgeois était un grand ami des missionnaires. L'abbé Ritchot était là. Reçus avec grande cordialité, ils soupent à la table du bourgeois. Celui-ci et sa dame insistent pour qu'ils acceptent tous deux, Monseigneur et le Père Lacombe, l'hospitalité pour la nuit; mais ils refusent et s'en vont chez M. Ritchot. "Vous auriez dû accepter de coucher au fort, Monseigneur, dit celui-ci; vous auriez eu des lits et moi je n'ai que le plancher à vous

offrir.—Oh! mon cher, répond le saint évêque, nous sommes pleins de poux et nous avons besoin de changer. Vous aurez bien une chemise à nous donner.” A la maison ils se déchaussèrent, lavèrent leurs pieds couverts d'ampoules et ensanglantés; ils purent quitter leurs vêtements où fourmillait la vermine et revêtir des vêtements propres que leur donna M. Ritchot.

A partir de 1867 l'abbé Ritchot resta à sa cure de Saint-Norbert. Le prêtre chargé d'âmes n'est pas un contemplatif de la Thébaïde. La charité l'appelle au chevet des malades, au catéchisme, à l'école. Il doit aller à son peuple. Il ne le laisse pas à la porte comme un compagnon gênant. Ainsi le curé Ritchot parcourait sans cesse sa paroisse et l'on sentait toujours dans son regard, sa parole, son sourire, sa gaieté, l'apôtre qui aime et veut faire aimer son Maître. L'homme qui vit uni à Dieu s'imbibe de grâces, peu à peu se pénètre de divinité et devient par là redoutable à l'enfer comme le Dieu qu'il porte en lui-même. C'est un ostensoir vivant, une sorte de sacrement qui sanctifie par son seul contact.

Inutile de le dire, le curé de Saint-Norbert eut à lutter, à réformer, à gronder, à châtier. Sans doute, il usa souvent de paroles rudes, d'expressions fortes; mais est-ce que Notre-Seigneur lui-même parfois ne traita pas ses auditeurs de race de vipères et de sépulcres pleins de corruption? Après avoir vengé la justice et l'ordre

offensé, après avoir rappelé avec une grande vigueur les devoirs oubliés, quelle indulgence n'avait-il pas pour les pauvres, les faibles et les pécheurs? Quelle misère a-t-il laissée sans secours? Sans doute sur ce point il fuyait l'ostentation et agissait toujours judicieusement et avec prudence. Nous pouvons dire qu'il mit toujours en pratique ce conseil: Que votre main gauche ignore le bien que fait votre main droite.

Il fut curé dans toute la force du terme, et Mgr Taché disait un jour devant plusieurs d'entre nous: "Nul n'a jamais eu conscience de sa charge de curé comme M. Ritchot."

C'est cette conscience de sa charge et aussi son amour de la justice et de l'Eglise qui l'amenèrent au rôle qu'il joua pendant les événements qui se déroulèrent à la Rivière Rouge en 1869 et 1870. Ce n'est ici ni le lieu ni le temps de faire l'histoire de ces événements; mais je dirai cependant que le curé Ritchot insuffla dans les conseils du gouvernement provisoire un esprit de pondération, de sagesse, de justice et de douceur qui réussit à empêcher des désastres.

On a dit parfois: "M. Ritchot fit des études tardives; il n'avait pas grande instruction; heureusement pour lui, il avait un bon jugement." Je me permets de dire que je n'admets pas cette assertion toute gratuite. Il n'avait pas de très longues ailes pour explorer le pays de la poésie; il n'était peut-être pas homme à s'extasier devant les beautés des littératures grec-

que et latine. Mais je puis dire qu'il possédait une forte théologie. J'eus l'occasion, dans deux circonstances différentes, de discuter avec lui sur deux questions des plus épineuses de la théologie et je fus excessivement surpris de sa manière, de sa science en ces matières. Il possédait de très bons yeux pour choisir son terrain d'attaque et de défense, des pieds très fermes pour s'y maintenir et des bras forts pour saisir son adversaire, l'enlacer et le réduire à merci. Aussi fut-il le conseiller le plus écouté de Mgr Taché et l'aviseur ordinaire de ses confrères.

II

J'ai montré le curé de Saint-Norbert dans son ministère de prêtre. Mais il faut que je dise aussi un peu quel citoyen, quel patriote il fut. D'ailleurs quand nous le considérons dans les différentes circonstances où il agit en sa qualité de citoyen et de patriote, nous trouvons toujours le prêtre avec sa dignité, et, permettez-moi l'expression, sa majesté.

L'abbé Ritchot était grand seigneur toutes les fois qu'il le fallait; il se trouvait très à sa place à côté des plus grands dignitaires ecclésiastiques ou laïcs. Il fallait le voir présider sa table aussi somptueuse quand il avait à recevoir qu'elle était frugale quand il était seul. Il fallait le voir recevoir ses visiteurs au perron de son presbytère. Il fallait le voir faire les honneurs de son chez-lui avec une politesse ex-

quise, à tel point qu'elle étonnait souvent. C'était presque un colosse, à la peau bronzée sous le grand soleil de nos étés et sous la morsure du froid de nos hivers: traits d'une impassibilité déconcertante parfois et d'autres fois remuants, animés, éclairés par des yeux qui scrutaient, qui entraient en vous comme un rayon acéré. Et parfois encore ces yeux pétillaient d'esprit et d'un éclair de malice.

J'ai dit que je ne voulais pas faire l'histoire du mouvement de 1869-70 auquel il fut mêlé et qui, grâce à lui, demeura sain, honnête et superbe. Mais je dois dire cependant que le gouvernement provisoire de la Rivière Rouge l'envoya à Ottawa négocier en son nom avec le gouvernement canadien. A son arrivée à la capitale on l'arrêta au mépris du droit des gens. Le citoyen et le prêtre se redressèrent et avec quelle dignité! "Je m'adresse à vous, le représentant de notre souveraine et le gardien de l'honneur britannique en cette contrée, pour vous demander de faire respecter en ma personne le privilège qui appartient à un parlementaire....Je suis ici en vertu de la foi jurée, sous la garde de l'honneur anglais et de l'honneur canadien...Par mon caractère de parlementaire j'échappe à toute juridiction civile ou criminelle". Voilà ce que le délégué Norbert-Joseph Ritchot, curé de Saint Norbert, écrivait au gouverneur général du Canada. Cherchez quelque chose de plus grand et de plus digne.

"Et surrexit Judas Machabaeus et dilatavit gloriam populo suo.—Et Judas Machabée se leva et il étendit sur son peuple un manteau de gloire". Et qui donc, mes Frères, a jeté sur le pays de la Rivière Rouge pareil manteau d'honneur et de dignité? Citoyen et patriote il avait à défendre comme parlementaire des droits imprescriptibles de justice. Hélas! au siècle où nous sommes, nous voyons trop souvent foulées aux pied justice, honnêteté, religion, quand de vils intérêts personnels ou de partis—ce qui est d'ailleurs la même chose—les rencontrent comme obstacle sur le chemin.

Le plénipotentiaire Ritchot avait à traiter avec des hommes de carrière, des politiques et des hommes de parti. On voulut lui tendre des pièges. Il les vit et ne s'y laissa pas prendre. Il força les représentants du gouvernement canadien à rentrer dans la voie droite, en leur montrant qu'avec lui la ruse ne servait de rien. "Et je dis à Sir Georges que j'étais rendu au bout de ma patience, que plusieurs fois j'avais eu peine à contenir mon indignation et que je voulais en ce jour dire les choses clairement et franchement; qu'en conséquence j'avais à observer que nous n'avions rien à faire tant que nous ne saurions pas à quoi nous en tenir au sujet d'une mission officielle." Et Ritchot força le gouvernement canadien à reconnaître la mission officielle des envoyés de la Rivière Rouge et par là même à reconnaître le gouvernement provisoire. "Et dilatavit gloriam populo suo." Voilà le

manteau d'honneur que le délégué Ritchot jeta sur ce petit pays de la Rivière Rouge.

Le curé Ritchot avait à défendre les droits matériels du peuple qu'il représentait; il y parvint en faisant garantir à chaque famille de son peuple un domaine vraiment seigneurial. Pensez donc, 240 acres de terre à chaque enfant de chaque famille, à part les 320 acres du père et de la mère! Que le plus grand nombre n'aient pas su en profiter, c'est malheureux; mais la chose était assurée.

Il y avait deux autres trésors à sauvegarder: les écoles catholiques et la langue française. Noël-Joseph Ritchot les sauvegarda et força ses adversaires à les inscrire dans la constitution de la jeune province. Protestants comme catholiques ici tenaient également à leurs écoles confessionnelles et c'était une condition "sine qua non" des arrangements. Plusieurs formules furent étudiées; on voulait envelopper l'esprit dans les mots. Ritchot résistait, exigeait plus de clarté. Enfin on arriva à des phrases qui paraissaient assez claires. Mais qu'importe à des hommes de mauvaise foi, à des fanatiques suant la haine, que la parole de leur pays ait été engagée? Un jour vient, on déchire un traité comme un chiffon, on vole une langue, on vole l'éducation d'un peuple comme on vole une province ou des milliards. La force prime le droit!

Plus tard, après les lois fatales de 1890, M. Ritchot écrivit pour rappeler l'esprit de la cons-

titution provinciale; après 1896 il fit un voyage à Ottawa, approcha les sommités du gouvernement, rappela la vérité et les vérités. Illusions d'honnête homme qui se brisèrent contre le parti pris de politiciens ne voulant pas compromettre leur position.

Les négociations d'Ottawa terminées le 3 mai 1870, vers la fin de l'après-midi, sur invitation, M. Ritchot et les deux autres délégués de la Rivière Rouge se rendirent chez le gouverneur général. Ce dernier leur présenta Sir Clinton Murdock, envoyé de la couronne d'Angleterre pour régler les affaires avec les délégués au cas où ces derniers n'arriveraient pas à s'entendre avec le gouvernement du Canada. L'audience dura longtemps. On y parla du pays de la Rivière Rouge, de ses habitants, puis du mouvement qui venait d'y avoir lieu, de l'attitude du clergé. M. Ritchot se redressa et, regardant ses interlocuteurs bien en face, il leur dit:

"Le clergé, Excellence, s'est tenu à sa place comme partout. Ce n'est pas pour des plaisanteries que nous, prêtres, nous laissons tout ce que nous avons de plus cher pour nous sacrifier dans des pays nouveaux. Nous, Excellence, nous ne faisons pas les principes qui lient les consciences; mais nous nous conduisons et nous conduisons les autres d'après des principes existants que nous n'avons pas le droit de changer à notre guise; et c'est appuyés sur ces principes que nous, en particulier,—car nous seuls prêtres ca-

tholiques avons été par circonstance au milieu du peuple dans les commencements,—nous, dis-je, avons été obligés de nous contenter de faire des remarques que la prudence seule pouvait dicter."

Voilà le prêtre, mes Frères, le prêtre qui se présente et qui parle devant les grands du monde, sans peur, appuyé sur la vérité et sur les principes de la morale éternelle. Je proclame que M. l'abbé Noël-Joseph Ritchot, curé de Saint-Norbert, appuyé sur la force des principes immuables du droit, jeta en cette circonstance un manteau de gloire sur la jeune Eglise du Nord-Ouest. "Et surrexit Judas Machabaeus et dilatavit gloriam populo suo: et in saeculum memoria ejus in benedictione. Et voilà pourquoi sa mémoire sera toujours en bénédiction parmi nous."

III

Je resterais très incomplet, mes Frères, si je ne vous montrais l'abbé Ritchot comme prêtre mortifié, homme de prière, et par-dessus tout homme d'une clairvoyance céleste et faisant des oeuvres qui puissent attirer sur sa paroisse et sur le pays les grâces de Dieu. Son âme écoute toujours avec joie l'écho de cette parole de Jésus aux apôtres: "Et vos dixi amicos." Et il aime à parler au Maître comme à un ami et à la Sainte Vierge comme à une mère.

D'une frugalité d'ascète quand il était seul,

chez lui, on eut dit que pour lui les besoins du corps n'existaient pas, tant il les traitait avec peu d'attention. Les repas, le sommeil semblaient pour lui, assez souvent du moins, choses négligeables. Je ne crains pas d'emprunter les paroles de Bossuet: "Je n'ai pas besoin, pour orner une telle vie, de prendre les fausses couleurs de la rhétorique et encore moins les détours de la flatterie. Je n'ai rien à taire et à déguiser; et si la simplicité vénérable d'un prêtre de Jésus-Christ, ennemi du faste et de l'éclat, ne présente pas à nos yeux de ces actions pompeuses qui éblouissent les hommes, son zèle, son innocence, sa piété éminente donneront des pensées plus dignes de cette chaire."

La piété et la bonté se joignaient à cette simplicité. Il connaissait parfaitement le mot de Bossuet: "Quand Dieu fit le coeur de l'homme, il y mit premièrement la bonté." Il eut volontiers fait sienne la phrase d'un grand évêque: "N'ayez point de colère contre la brebis qui tombe; la colère est un trésor qu'il ne faut pas prodiguer; réservez-la contre le loup qui tue".

Et cette bonté, cette simplicité qui n'enlevaient rien à l'énergie nécessaire en certaines occasions, cette bonté, bien que marquée souvent d'une originalité surprenante tout d'abord, nous attirait, nous, ses confrères; nous le regardions comme le père de la famille. Une chaîne nous liait, faite de l'acier de notre foi, trempée dans l'amour de nos coeurs. Là où règne la bonté,

que ces sentiments sont faciles et qu'ils sont doux!

J'ai eu l'occasion plus d'une fois d'être frappé de sa ferveur pour la divine Eucharistie, et je ne puis passer sous silence sa dévotion envers la très sainte Vierge. Et voilà bien deux dévotions de prêtre. Mais pour la sainte Vierge c'était une dévotion d'enfant pour sa mère. C'est cette dévotion qui le dirigea comme une étoile lumineuse dans toute sa conduite pendant les événements de 1869 et 1870, qui fit cette conduite si sage, si pleine de justice, de fermeté et d'esprit chrétien.

Un jour, mes Frères, j'eus la chance extraordinaire de saisir au vol une de ses pensées. Il parlait de ces événements de 1869 et 1870, qui d'une certaine manière sauvèrent notre pays de la Rivière Rouge et assurèrent les libertés de la province du Manitoba et des deux autres provinces de l'Ouest. Et moi qui aurais voulu savoir, en savoir davantage, je risque: "Mais votre chapelle de Notre-Dame de Bon Secours, comment avez-vous eu l'idée de cette balance où le poids le plus petit emporte le plus gros? — Tu ne comprends pas? Sans la sainte Vierge, je n'aurais rien fait." Mais il se ressaisit aussitôt. "Allons, il est trois heures et demie, allons nous coucher."

Que s'est-il passé entre lui et Notre-Dame de Bon Secours, c'est un secret qu'il a emporté dans la tombe. Vit-il la sainte Vierge? Lui parla-t-

elle? Nous n'en savons rien. Mais nous avons ce mot qui un jour ou plutôt une nuit lui échappa: "Sans la sainte Vierge, je n'aurais rien fait." Il est une chose encore que nous savons. Lorsque, assez souvent, autrefois, nous lui demandions: "Mais avez-vous vu la sainte Vierge?", il n'a jamais dit oui, mais il n'a jmais dit non.

Le 22 septembre 1887 fut pour lui un jour de grande joie. Il avait à Saint-Norbert Mgr Fabre, l'archevêque de Montréal, l'évêque de son diocèse d'origine, et Mgr Laflèche, le vieux missionnaire du Nort-Ouest. Le premier consacra son église, celle où nous sommes rassemblés, qu'il avait construite quelques années auparavant, et qui était alors la plus belle du pays. C'était pour M. Ritchot des souvenirs déjà bien éloignée d'un passé pour lui bien doux qui se mêlaient à la joie du présent. Une église, une belle église consacrée à Saint-Norbert, quelle chose, je vous le demande, pouvait mettre plus en joie l'âme de M. Ritchot.

Le curé de Saint-Norbert avait toujours travaillé la terre de ses bras robustes et ses mains, bien que consacrées pour le service de l'autel et le contact du corps de Jésus-Christ, il ne pensa jamais les avilir au contact de la terre nourricière des hommes. Il était habitué à unir la prière du coeur et le travail des mains et il savait que ces deux belles choses s'unissent dans la sainteté. Et puis le patron de son église, saint

Norbert, n'avait-il pas été le compagnon de saint Bernard? Et tous deux n'avaient-ils pas uni leurs efforts pour ramener la paix dans l'Église de Dieu?

Il songeait naturellement à un monastère de Trappistes pour Saint-Norbert. Souvent il avait insisté auprès de Mgr Taché: "Monseigneur, il nous faut des Trappistes." Il voyait par son imagination sa paroisse et les autres transformées au matériel et au spirituel par l'exemple de ces moines agriculteurs, qui offrent à Dieu leur travail comme une prière et une pénitence sans s'occuper de fortune à conquérir.

Le moine, en effet, c'est celui dont parle l'Esprit-Saint: "Qui post aurum non abiit—Celui qui ne court pas après l'or—nec speravit in pecunia et thesauris—qui ne met son espérance ni dans l'argent ni dans les trésors." Cet homme selon Dieu est si rare que l'Esprit-Saint dit à son sujet: "Quis est hic et laudabimus eum?—Quel est-il celui-là, que nous lui donnions nos louanges?"

L'idée principale du curé de Saint-Norbert était donc: Il y aura là un foyer de travail, de prière, de pénitence neutralisant le péché et attirant la miséricorde. Il vit naître Notre-Dame des Prairies. Les Trappistes étaient venus. Il les avait princièrement dotés de cette immense propriété qu'ils possèdent—plus grande même qu'il l'eût voulu. Et la reine Notre-Dame des Prairies est là au milieu de la paroisse de Saint-

Norbert. Elle est la reine des saisons, la reine des fruits et des fleurs, la reine du soleil qui lui fait un manteau: "Mulier amicta sole;" la reine de la lune qui réjouit les nuits et fait briller nos neiges de son disque d'argent: "Luna sub pedibus ejus"; la reine des étoiles qui se rangent en diadème autour de son front: "In capite ejus corona stellarum duodecim." Excusez si j'ai fait cet arrêt pour parler de Marie. Le Père Ritchot en eût été charmé; car comme le Père de l'Eglise, son idée à propos de la sainte Vierge était: "Nunquam satis—Jamais on n'en dit assez."

Le curé de Saint-Norbert avait près de son église un couvent dont il était fier. Les bonnes Soeurs Grises étaient déjà là à son arrivée en 1862. Il avait vu grandir cette oeuvre. Il n'y était pas resté indifférent; loin de là. Il était fier du travail des Soeurs Grises, de leur vie de prière et de mortification. Mais il était habitué à invoquer chaque jour la Mère de Dieu et il voyait que le pays, en se développant, se couvrait de misères nouvelles qu'il était urgent de mettre en contact avec la divine charité. Des larmes de pauvres petits enfants montaient vers le ciel du fond de la plus atroce misère: "Lacrymae ascendunt usque ad coelum." C'est le Saint-Esprit qui l'affirme.

Le curé de Saint-Norbert vit une nouvelle occasion de faire dans sa chère paroisse un troisième foyer de prière et de pénitence et cette fois alimenté par la plus pure charité. L'abbé

Perreyve dit justement: "Ce qui fait les nations grandes, c'est l'âme des mères, des soeurs et des fiancées." Et Ruskin a écrit dans le même sens: "Sans la tendresse d'âme et la pureté morale des femmes, les peuples sont perdus." Or l'abbé Ritchot voyait des enfants sans mères; son coeur en saignait. Il se souvint, en invoquant la Mère de Miséricorde, que la vierge consacrée à Dieu possède le sentiment maternel et se sent des entrailles de miséricorde devant la souffrance. Toute faiblesse évoque pour elle l'enfant qui vagit. Sa main a des caresses que réclame la chaire endolorie, son visage a le sourire qui illumine l'âme désolée. "Et, dit l'abbé Coubé, chez la fillette même existe un doux instinct de maternité." Et M. Ritchot donna à sa paroisse ce troisième foyer de prière, de mortification et de mérites qu'est un asile des Soeurs de la Miséricorde.

Voilà que quelques honneurs viennent à lui. Ces honneurs ne le diminuent pas; il les accepte comme un devoir et comme un moyen de faire jeter sur tout le clergé qui le vénère un rayon de gloire pour les travaux qu'ils ont partagés. Il le disait. Je me rappelle le soir où son archevêque lui annonça que le Souverain Pontife, à sa demande, venait de le nommer Protonotaire Apostolique "ad instar participantium" et lui remit sa nomination. Ah! il nous donna là un bel exemple d'humilité et de foi. Ce grand vieillard se prosterna à deux genoux, baisa la terre, puis, se

relevant, prenant la large enveloppe que lui remit l'archevêque: "Ceci vient du Pape!", dit-il; et il y imprima fortement ses lèvres.

Mes Frères, c'était beau, c'était grand! Et qui donc pouvait mieux porter la mantelotta de protonotaire que ce beau grand vieillard qui joua en ce pays un rôle très grand, très digne, tout de loyauté, de dévouement et de bravoure!

Pour peu que nous touchions à la vieillesse, la vie apparaît, à la considérer dans son ensemble, dit Mgr Touchet, semblable à certains jours de fin d'automne traversés par des giboulées. Rien n'y manque de ce que peuvent donner les éléments incertains, ni les bourrasques, ni les belles éclaircies. Ce ne sont qu'alternatives de bien et de maux mêlés, préparés par une Providence savante dans l'art de ne pas nous décourager de la terre et plus encore de ne pas nous en griser.

Brisé par les travaux de toute sorte, la vieillesse se fait sentir à lui, et durant de longs mois il ne saura plus que languir. Ah! il eut le loisir de voir s'approcher la sombre visiteuse. Il caressait dans sa pensée la satisfaction de laisser tout ce qu'il possédait entre les mains d'un ami très cher qui scrupuleusement continuerait ses oeuvres.

Une dernière épreuve: il ne devait pas mourir chez lui. Son presbytère brûla et il dut accepter pour ses derniers jours et son agonie l'hospitalité de ses chères Soeurs Grises. Nous l'a-

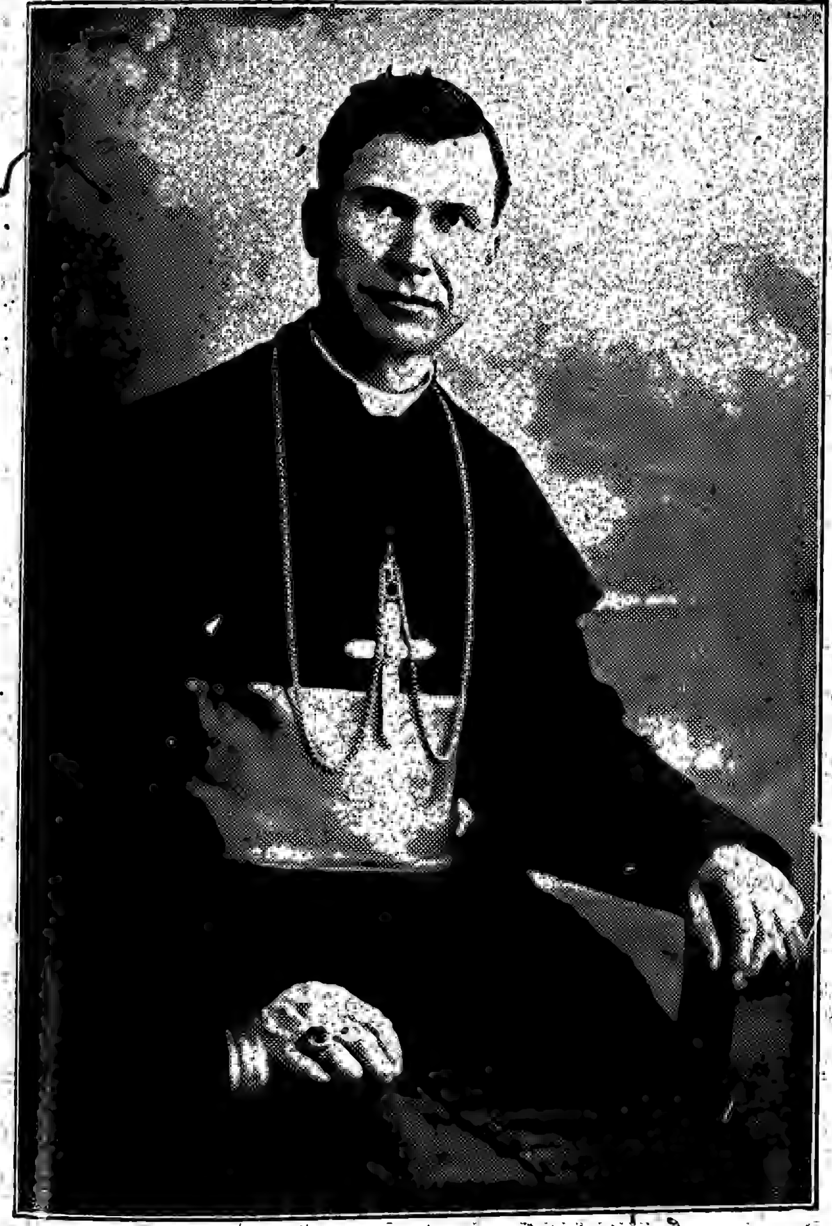
vons vu là quelques jours avant sa mort, savourant et offrant à Dieu cette dernière épreuve. Réconforté par les derniers sacrements de la Sainte Eglise qu'il a tant aimée; un de ses derniers moments illuminé par le nom et la pensée de la sainte Vierge, sans trouble, dans le silence, Mgr Noël-Joseph Ritchot rendit son âme au Créateur dans la quatre-vingtième année de son âge, après quarante-trois ans d'un travail merveilleux à la Rivière Rouge.

Comme Judas Machabée il se coucha dans la gloire d'une lutte pour son pays, son peuple et son Dieu. "Et dilatavit gloriam populo suo." Il a couvert et l'Eglise et notre peuple d'un manteau de gloire. "Et in saeculum memoria ejus in benedictione." Et voilà pourquoi pour toujours sa mémoire sera en bénédiction au milieu de nous. Amen.

LE BANQUET

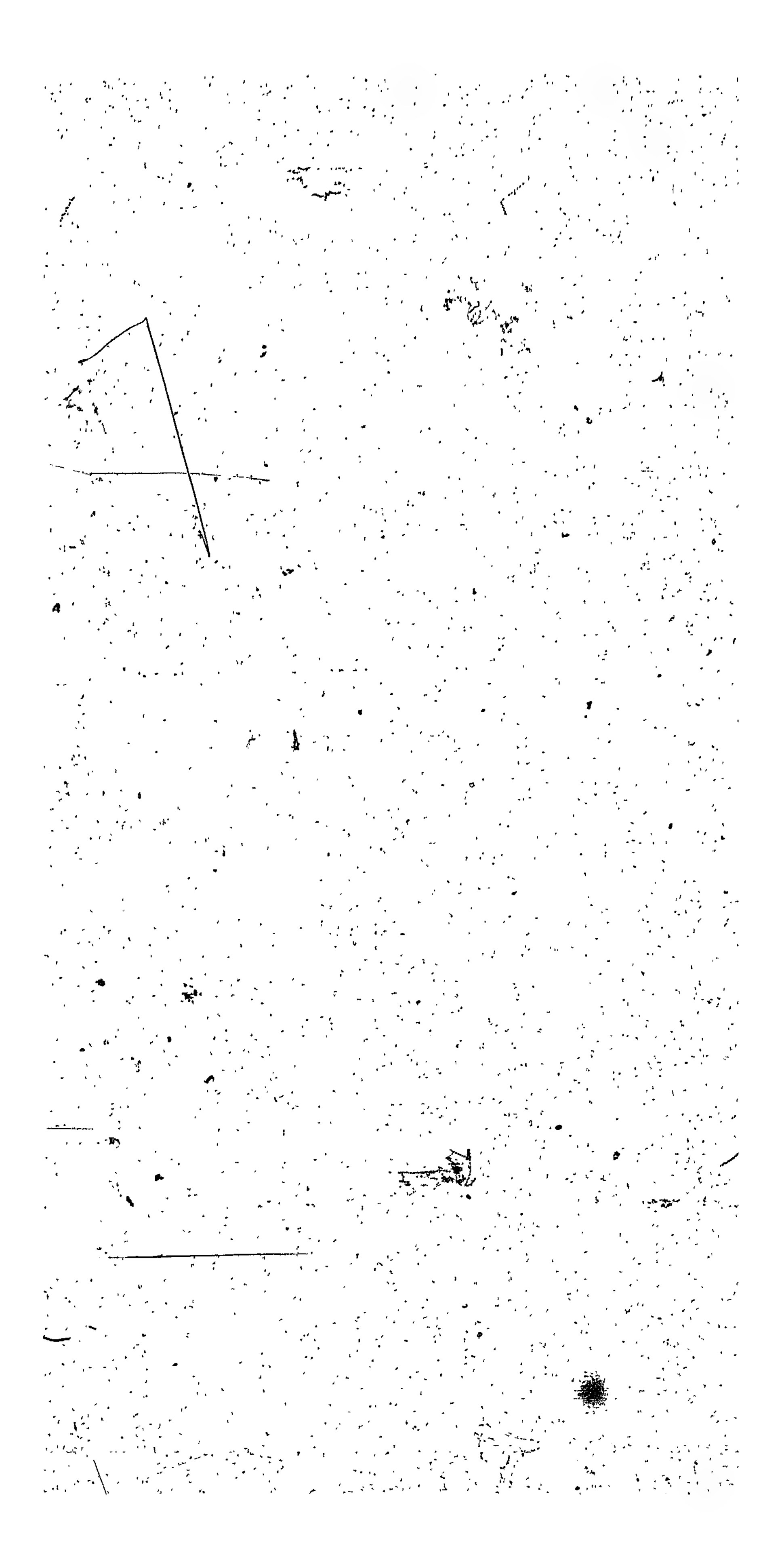
Immédiatement après la messe, un superbe banquet préparé par les Dames de Sainte-Anne était servi dans la salle de l'Académie Collégiale Ritchot.

Outre les membres du clergé déjà mentionnés et de nombreux paroissiens, on remarquait parmi les convives l'honorable Juge L.-P. Roy, M. Roger Goulet, inspecteur d'écoles, M. Samuel Nault, président de l'Union Nationale Métisse, M. H.-D. de Moissac, trésorier de la ville de Saint-Boniface. L'honorable Juge L.-A.



S. G. Mgr Arthur Béliveau

page 216



Prud'homme, l'auteur de la présente biographie, fut empêché de venir par raison de maladie, mais il avait préparé le discours qu'il devait prononcer. Nous l'insérons plus loin. L'honorable Juge J.-E.-P. Prendergast, de la Cour d'Appel de Winnipeg, s'était excusé par la lettre suivante, adressée à Mgr Cloutier:

Monseigneur,

Je vous remercie de m'avoir fait l'honneur de m'inviter à prendre part aux fêtes du centenaire du très regretté Monseigneur Ritchot.

Je vous prie de croire à la sincérité des regrets que j'éprouve de ne pouvoir m'y rendre, regrets d'autant plus profonds qu'au sentiment de vénération particulière que m'a de tout temps inspiré la vie de ce saint prêtre, vient assurément s'ajouter celui de la reconnaissance au souvenir de bontés singulières qu'en des occasions, pour moi du moins bien remarquables, il voulut bien me témoigner.

Je veux vous remercier encore de vous être donné la peine de vous rendre à mon bureau, et je vous prie de recevoir, avec l'expression de mes regrets, celle des sentiments distingués de votre tout respectueusement dévoué.

James E. P. Prendergast.

Mgr Cloutier, président du banquet, donna lecture d'un télégramme de S. G. Mgr Béliveau, archevêque de Saint-Boniface, alors en Floride, disant que sa santé commençait à s'améliorer et

qu'il s'associait de tout coeur à la célébration du centenaire, et d'un autre de S. G. Mgr Sinnott, archevêque de Winnipeg, regrettant de ne pouvoir venir et exprimant sa satisfaction de voir commémorer le souvenir des anciens. Puis il présenta le premier orateur, Mgr Cherrier, légataire universel de Mgr Ritchot et continuateur de ses oeuvres.

DISCOURS DE MGR CHERRIER

Mgr le Grand Vicaire et
vénéré curé de Saint-Norbert,

Messieurs et chers amis.

Je suis heureux de m'associer à vous dans la grande fête de ce jour, et, comme légataire de l'illustre défunt, Mgr Ritchot, c'est mon devoir de remercier de tout mon coeur Mgr Cloutier, le Grand Vicaire de l'archidiocèse de Saint-Boniface et curé actuel de Saint-Norbert, d'avoir eu la pensée d'organiser cette belle fête du centenaire de l'un des prêtres les plus marquants dans l'histoire de notre pays.

Je m'unis aussi à Mgr Cloutier pour remercier tous ceux qui, mûs par un mouvement de reconnaissance autant que d'admiration, sont venus rehausser par leur présence la solennité de cette grande célébration. Les paroissiens de Saint-Norbert doivent se sentir heureux et privilégiés d'avoir eu pour curé un homme de la valeur de feu Mgr Ritchot.

Je félicite de tout coeur les Enfants de Marie et les élèves du couvent de Saint-Norbert pour leur séance si bien réussie d'hier soir. Elles ont dû assurément être sous le contrôle d'une baguette de fée.

Vous voulez sans doute, Messieurs, que je vous parle, moi aussi, de Mgr Ritchot. Je ne saurais vous répéter les belles choses que vous avez entendues ce matin à l'église, et qui vous ont été dites avec tant d'éloquence par mon vénérable ami, le curé de Saint-Pierre-Jolys. Mais vous accepterez, j'en suis sûr, les quelques réflexions qui suivent, avec toute la bienveillance de votre bonne volonté.

Mgr Taché, appelé à faire l'oraison funèbre de Mgr Bourget, décédé au mois de juin 1885, unissait le nom de ce saint évêque à celui de son illustre prédécesseur Mgr Lartigue et les comparaît, ainsi unis, aux deux oliviers et aux deux chandeliers, dont il est fait mention au chapitre XI, verset 4, du livre de l'Apocalypse. Il me semble que l'on puisse également, à l'occasion de la grande fête du centenaire de Mgr Ritchot, réunir son nom à celui du grand évêque Taché, et les comparer tous deux à deux oliviers fertiles et féconds en bonnes oeuvres, et à deux chandeliers dont la lumière brille constamment devant le Seigneur en la terre du Manitoba.

N'ont-ils pas, en effet, durant leurs années d'union intime, travaillé ensemble et avec une égale énergie, au développement de l'Eglise du

Christ dans l'Ouest canadien? N'ont-ils pas, avec un zèle égal, travaillé à conserver aux enfants du pays, nos chers Métis, et à ceux de notre sainte religion qui viendraient associer leurs destinées aux leurs, tous les droits intangibles de notre religion, de l'éducation de nos enfants et de notre langue? Ils ont sauvé le sol, qui de droit devait appartenir aux premiers occupants; ils ont, avec la phalange des premiers missionnaires, prêtres séculiers et membres de la grande famille des Oblats de Marie Immaculée, assis sur des bases inébranlables, la religion chrétienne et catholique dans nos fertiles prairies de l'Ouest. Et, si des lois iniques sont venues faire brèche à l'édifice de l'éducation religieuse et française au pays, il n'en reste pas moins acquis à l'histoire que les droits que ces deux hommes avaient su assurer avec tant de sagesse, au prix de tant de labeurs et de sacrifices, restent et resteront toujours des droits sacrés que seules des mains sacrilèges ont pu violer et temporairement soumettre aux caprices d'une majorité aussi tyrannique qu'injuste.

Ils ont été des oliviers fertiles et féconds en bonnes oeuvres. Allons à Saint-Boniface et nous y lirons dans les annales diocésaines comment, sous l'habile direction de Mgr Taché, a pris naissance l'ancienne et humble cathédrale, qui maintenant a malheureusement disparu par la nécessité des temps, pour faire place au vaste bâtiment dû à l'initiative du regretté Mgr Lange-

vin; nous y lirons au prix de quels sacrifices a pris naissance l'ancien Collège de Saint-Boniface, détruit il y a peu d'années par un incendie désastreux, mais remplacé lui aussi par un local nouveau, monument d'architecture dû également à l'initiative de feu Mgr Langevin; nous y lirons encore comment l'oeuvre des Révérendes Soeurs de la Charité, dites Soeurs Grises, née sous l'impulsion première de Mgr Provencher, et sous l'impulsion bienveillante et protectrice de Mgr Taché, a grandi et s'est développée et dédoublée en un hospice magnifique pour le secours des infirmités du vieil âge, et en un hôpital grandiose pour le traitement et le soulagement de toutes les maladies de l'humanité souffrante. Et les Soeurs des SS. NN. de Jésus et de Marie, les pouvons-nous oublier? Ne sont-elles pas celles qui, répondant à l'appel de Mgr Taché, sont venues doter le pays de ces institutions d'enseignement supérieur qui en font l'honneur et la gloire?

Et si, de Saint-Boniface, nous passons à Saint-Norbert, nous y verrons pareillement, sans doute sur une échelle diminuée, des oeuvres semblables dues à l'initiative du feu Mgr Ritchot: une église bâtie au coût des économies accumulées durant de nombreuses années; un couvent, humble dans ses commencements, devenu avec le temps une institution d'éducation de tout premier ordre pour les jeunes filles du pays; une école aussi pour garçons bâtie avec l'argent de la succession du même regretté curé de Saint-Norbert; un asile, portant le nom d'asile Rit-

chot, pour le bien-être des plus déshérités de la nature, sis et situé sur un terrain, don princier de l'illustre défunt et surpassé seulement par un autre don, celui-ci don royal, fait à nos chers Trappistes de Notre-Dame des Prairies.

Ce sont de telles oeuvres qui ont uni ces deux hommes distingués, et qui en ont fait des chandeliers à branches multiples, représentant chacune l'une ou l'autre des grandes oeuvres accomplies pour la gloire de l'Eglise, le bien-être de notre société civile, la protection et le bonheur de l'enfance et de la jeunesse chrétienne et catholique de notre pays. Et c'est ainsi qu'ils sont devenus deux chandeliers dont la lumière brille constamment devant le Seigneur dans notre terre du Manitoba.

Du lieu de leur repos et de la gloire dont, nous n'en doutons pas, ils jouissent au ciel du bon Dieu, ils ont pu répéter et répètent encore sans doute la parole du grand apôtre: "Ego plantavi, Apollo—c'est-à-dire leurs successeurs, et vous êtes du nombre, vénéré Mgr Cloutier—Apollo rigavit, Deus autem incrementum dedit.—J'ai planté, Apollo a arrosé, mais c'est Dieu qui a donné l'accroissement." (I Cor., III, 6).

Mais que doit nous inspirer la célébration de ces glorieux centenaires, surtout celui qui fait l'objet de la grande fête de ce jour? Il existe au Japon, dans l'Extrême-Orient, une forme de religion appelée shintoïsme. Le shintoïsme n'est autre chose que le culte des ancêtres et par

extension le culte de ceux qui ont bien mérité de la patrie. C'est la loyauté vivante et permanente. Je me suis souvent dit que si je n'étais né de parents chrétiens et si je n'avais eu le bonheur de grandir dans la religion catholique, j'aurais voulu être shintoïste pour honorer la mémoire de mes ancêtres et chanter les gloires des grands hommes qui ont dépensé leur vie à faire le bien au milieu de leurs concitoyens.

Heureusement pour les enfants de l'Eglise, il existe dans notre sainte religion un culte sacré, que les disciples de Notre-Seigneur ont résumé par un mot qui dit infiniment plus que tous les shintoïsmes du monde païen: ce mot, c'est la "communion des saints." Nous honorons tous ceux qui forment au ciel l'Eglise triomphante du Christ; nous aimons à nous rappeler leurs oeuvres, qui ne doivent jamais périr. Leur souvenir est une invitation à la reconnaissance et à l'imitation de leurs vertus. C'est là ce qui fait la beauté de la célébration d'un centenaire chrétien. Faire revivre la mémoire des défunts que nous croyons couronnés dans le royaume des élus du Seigneur, chanter leur gloire pour nous encourager à marcher sur leurs traces: voilà le culte que nous aimons.

Et, pour ma part, dans l'administration des biens qui m'ont été légués en fidéicommis, je tâche de me montrer reconnaissant et fidèle à la confiance qu'a fait reposer en moi l'illustre

prélat défunt. Je me fais un devoir sacré d'imiter, dans la mesure de mes forces, les vertus de celui que j'honore et que nous honorons tous, et je voudrais que nous ayons tous au coeur une tablette commémorative où nous pourrions lire chaque jour les paroles gravées sur le marbre adossé au mur du sanctuaire de l'église de Saint-Norbert:

"A la mémoire de Mgr Noël-Joseph Ritchot, P. A., V. G., curé de Saint-Norbert, décédé le 16me jour de mars A.D. 1905, âgé de 79 ans, 2 mois et 19 jours.—Citoyen qui, par des temps troublés, lutta héroïquement pour les libertés de son pays d'adoption; conseiller sûr et discret de son archevêque et de ses confrères; pasteur au coeur débordant de zèle et de paternité pour ses ouailles, il a aimé les siens, il les aima jusqu'à la fin.—Il vivra dans ses oeuvres."

Mgr Cherrier ajouta quelques chiffres intéressants. Depuis la mort de Mgr Ritchot, comme son légataire universel, il a dépensé $2,397 en oeuvres pies (messes offertes pour le repos de l'âme de Mgr Ritchot, etc.) et $76,444 en dons. Il a versé à S. G. Mgr Béliveau, pour sa cathédrale et son petit séminaire, $15,770. De plus, il a cru répondre au désir du vénéré défunt en fondant au Collège de Saint-Boniface une bourse pour un enfant bien méritant de la paroisse de Saint-Norbert. Mgr Cherrier ajouta qu'il était heureux, dans cette administration de la

succession de Mgr Ritchot, de se servir des services précieux du curé actuel de Saint-Norbert, Mgr Cloutier.

DISCOURS DE M. ROGER GOULET

M. Roger Goulet parla au nom de "l'Union Nationale Métisse." Il remercia les organisateurs d'avoir fourni à cette société l'occasion de mêler sa voix au concert de louanges qui s'élevait en l'honneur du héros de la fête. La nation métisse, dit-il, a Mgr Ritchot en grande vénération. Aux jours sombres de 1869 deux hommes se sont rencontrés qui ensemble ont été les maîtres de la situation: Ritchot et Riel. Alors que les Métis étaient encore indécis sur le choix d'un chef, c'est le Père Ritchot qui leur désigna "le petit Louis Riel." Ces deux hommes eurent le coup d'oeil sûr et clairvoyant. Il ne faut pas oublier que Riel rencontra de l'opposition dans sa propre famille et que ses partisans n'étaient qu'une poignée, dont la moitié ne comprenait pas ce dont il s'agissait. Si le Manitoba est resté au Canada et à l'Empire Britannique, si nous y jouissons de certaines libertés au point de vue de notre langue et de notre religion, nous le devons à Mgr Ritchot et à l'influence heureuse qu'il exerça sur les Métis d'alors. Ce fut sur ses conseils que fut établi le gouvernement provisoire. Il fut l'un des déléguées chargés de porter à Ottawa la liste des droits et grâce à son influence sur les deux

autres délégués, Scott et Black, la mission tourna à l'avantage des habitants de la Rivière-Rouge.

L'orateur déplora l'ignorance de notre propre histoire chez un trop grand nombre et dit qu'une histoire des événements de 1869-70, du point de vue métis, sera publiée prochainement. Ce que nous voulons, c'est la vérité. Nous avons toujours eu d'ardents défenseurs parmi les Oblats, les prêtres séculiers et les laïcs, et nous comptons encore sur eux. M. Goulet fit allusion à la "survivance franco-canadienne", fruit des sacrifices d'autrefois, et déclara en terminant que le français se fortifiera parmi nous parce que nous avons besoin de notre langue pour grandir et nous développer.

DISCOURS DE L'HONORABLE JUGE ROY

L'honorable L.-P. Roy, juge de la cour du district de Saint-Boniface, fut invité à prendre la parole à la place de l'honorable Juge L.-A. Prud'homme, qu'une indisposition passagère avait retenu à la maison et qui avait préparé l'éloquent discours, encore inédit, que nous insérerons à la suite du résumé de celui-ci.

L'orateur tint à rendre un hommage de reconnaissance à la mémoire de Mgr Ritchot pour les avantages innombrables que lui doit la génération actuelle et un hommage d'admiration

pour les grandes qualités de ce prélat. Il tira de la vie du héros les excellentes leçons qui en découlent pour nous. Son courage indomptable, sa constance et sa persévérance devraient nous inspirer dans les luttes que nous avons à soutenir. Son esprit de charité est aussi digne d'être imité. Le 19 janvier 1870 il y eut une grande assemblée convoquée par Louis Riel pour entendre le délégué Donald Smith. Quand vint son tour de parler, le Père Ritchot déclara qu'il était heureux de se trouver là avec l'évêque de la Terre de Rupert et le clergé protestant, parce qu'il était convaincu que tous avaient à coeur les meilleurs intérêts du peuple, le règne de l'ordre et de la paix. L'historien Alexandre Begg rapporte que ces nobles paroles firent plus pour l'apaisement des esprits que tous les autres discours. Dans nos luttes d'aujourd'hui, dit l'honorable juge, on se laisse souvent aller à mettre en doute la bonne volonté des autres, on manque à la charité et l'on cause des blessures profondes qui mettent longtemps à se cicatriser. Luttons avec courage et ténacité, mais soyons charitables et ne mettons jamais en doute les bonnes intentions des autres.

L'orateur rendit hommage au successeur de Mgr Ritchot et déclara en terminant que le rôle du curé de Saint-Norbert a été celui de tout le clergé du Canada.

DISCOURS DE L'HONORABLE JUGE PRUD'HOMME

Le culte des morts est le signe des races qui vivent longtemps et qui ne veulent perdre ni l'esprit de famille ni l'héritage des traditions. C'est sous l'empire de cette pensée réconfortante que Mgr Cloutier a voulu honorer la mémoire de son prédécesseur qui a si bien mérité de l'Eglise et de la Patrie. Par ce geste il s'est honoré lui-même et est demeuré fidèle aux touchantes traditions de notre clergé qui aime à entourer de son respect et de son affection les confrères défunts. Mgr Cloutier a donc été bien inspiré en nous convoquant, en cet anniversaire évocateur, auprès des restes de Mgr Ritchot, dans cette paroisse de Saint-Norbert où s'est écoulée la partie la plus importante de sa carrière.

En prenant contact avec les vertus viriles et la vie si noble et si fructueuse de cet athlète du Christ et de ce courageux patriote, nous y puiserons des élans généreux et des forces de résistance plus intenses pour conserver intact le dépôt sacré de nos libertés religieuses et nationales dans l'Ouest. A mesure que les générations s'éteignent pour se reposer de leur rude labeur, leur route s'efface et le passé disparaît dans la brume du temps, tandis que les générations montantes, le front rayonnant d'espérance, entrent à leur tour dans l'arène pour continuer l'oeuvre de leurs devanciers. Il importe d'orienter les é-

nergies de ces jeunes vaillants; c'est pourquoi nous leur présentons en ce moment les traits caractéristiques de ce preux Machabée toujours fidèle à Dieu et à sa race. Cette vie si prenante leur servira de tonique pour s'élever à la hauteur de ce cher disparu.

Pendant les vingt premières années de sa vie Mgr Ritchot demeura attaché aux soins de la ferme paternelle. C'est là qu'il commença à tracer les premiers sillons de sa vie qui devait être plus tard si mouvementée. Fils de paysan, son âme vibrait d'émotion lorsque la nature, secouant sa torpeur hivernale sous les chauds effluves du printemps, s'enivrait du parfum des fleurs et du souffle de vie qui animait les forêts et les champs. Il eut du mal à briser les liens qui le retenaient aux champs de ses pères pour entrer au collège. C'est dans cette lutte quotidienne, corps à corps, du paysan avec la terre pour lui arracher ses sucs vivifiants et lui faire féconder la semence jetée en son sein, que se décuplent les forces physiques et l'endurance au travail si admirables chez les fils de cultivateurs. C'est pourquoi ils constituent nos réserves de survivance et notre puissance d'expansion. Nos cultivateurs forment pour notre race un corps d'élite qui, comme ces phalanges Thébaines, résiste au choc sans être entamé et demeure réfractaire à l'assimilation. C'est à ces foyers, véritables sanctuaires, que se fourbissent les armes qui ont su défendre nos droits et assuré le miracle de notre conservation ethnique. Nous avons

sauvé le passé par la croix, l'épée, la hache et la charrue. Nos cultivateurs constituent encore de nos jours nos moyens de vitalité et nos espérances en l'avenir.

C'est dans ce milieu si austère, mais si vivifiant, que se forma l'âme de Mgr Ritchot. Fruit tardif, il n'en donna plus tard qu'une sève plus abondante, parce qu'elle était plus empreinte des sucs de la terre. A vingt ans il entrait au collège de l'Assomption d'où il devait sortir prêtre pour l'éternité. Ce fut pour Mgr Ritchot une rude tâche que d'entreprendre ses études classiques alors que le plus grand nombre des élèves les terminent. Mais pour lui la vie était une ligne droite qu'il faut suivre d'un pas résolu sans s'arrêter jamais quand le devoir commande d'aller de l'avant. Il possédait une conscience escarpée que ni les enivrements du plaisir, ni les attraits du bien-être, ne pouvaient atteindre.

Ayant entendu l'appel de Dieu, il répondit sur le champ "adsum." Désormais aucun sacrifice ne pourra l'arrêter sur le chemin du devoir. Bien plus il voulut se sacrifier jusqu'au bout, afin de mieux assouvir sa soif des âmes. Il venait de fonder la paroisse de Ste-Agathe des Monts, dans un endroit ravissant devenu aujourd'hui le rendez-vous des touristes, lorsqu'il entendit la voix de ce géant de l'épiscopat canadien, Mgr Taché, implorant du secours, pour l'aider dans ses missions. Mgr Ritchot vint aussitôt se jeter aux pieds du jeune évêque et se

consacra pour toujours à l'extension du règne de Dieu dans nos régions éloignées, qui émergeaient à peine du sein de la sauvagerie. Il fallait à cette époque un esprit d'abnégation rare et une âme bien trempée pour prendre le chemin de l'exil et venir s'ensevelir dans une contrée où l'inondation et les sauterelles semblaient anéantir tout espoir en ses ressources agricoles.

Notons ici que les Canadiens français, comme apôtres de la foi, ont été les premiers à ouvrir la voie à leurs successeurs. Ils ont été les précurseurs et les premiers à la peine et au sacrifice. De ce fait ils ont droit à une préséance dans l'élément catholique du Canada, tout comme ils ont un rôle, une mission et une gloire à part. Dans toute sa carrière Mgr Ritchot s'est montré l'ennemi irréductible des compromissions et ses oeuvres ont été l'antithèse de l'opportunisme. Il n'était pas de la lignée de ces caractères effacés, toujours prêts à sacrifier la cause de la vérité et de la justice pour obtenir la paix à tout prix et qui, en face de l'ennemi, se hâtent de mettre leur drapeau en poche et de capituler lâchement.

Mgr Ritchot a été mêlé à des événements bien graves qui ont bouleversé tout le pays. C'est dans ces situations difficiles et souvent périlleuses que brillent d'un vif éclat la fermeté granitique de son caractère, sa ténacité dans l'effort et la solidité de son jugement. Il se révéla du

coup un homme d'Etat avisé et un patriote sans reproche.

L'éloquent prédicateur de ce jour nous a montré le zèle et le dévouement du pasteur. A ce tableau si complet je ne saurais rien ajouter. Qu'il me suffise de rappeler qu'il a été le fondateur de la mission de Qu'Appelle et que les paroisses de St-Hyacnithe de La Salle, de Ste-Agathe et de St-Adolphe ne sont que des filiales de St-Norbert. Mgr Ritchot prépara ces trois paroisses qui, comme des fruits mûrs, se détachèrent du tronc qui les avait nourries.

La Providence, qui appelait Mgr Ritchot à laisser une forte empreinte à un tournant de notre histoire, le prépara à cet événement d'une grande portée en le mettant en contact plus immédiat avec l'ancienne population du pays. Il fut chargé par Mgr Taché d'accompagner les camps métis à la chasse au buffalo, sur le plateau du Missouri. Dans ces camps armés, qui traversaient le pays des Sioux, une organisation militaire sévère était une nécessité pour le salut commun. Les Métis élisaient un chef, des conseillers, des capitaines, des éclaireurs et des gardes autour du camp. Ils faisaient ainsi, sans soupçonner les desseins de Dieu, l'apprentissage d'un gouvernement provisoire. Mgr Ritchot, comme chef spirituel, aidait à maintenir l'ordre et la morale au milieu de cette armée qui comptait parfois 2,000 âmes. Tous les jours il convoquait les fidèles au Saint Sacrifice de la mes-

se en plein air. Une charrette en bois servait d'autel et les fleurs de la prairie en étaient l'ornement. C'était un spectacle imposant que cette consécration de ces pays au vrai Dieu. Ils n'avaient été témoins précédemment que des invocations païennes et souvent diaboliques des forts en médecine. Mgr Ritchot aimait souvent à raconter les vives émotions qu'il avait éprouvées en célébrant les saints mystères dans ces immenses déserts habités par des bêtes fauves et par des sauvages encore plus féroces. Il aimait également à redire la foi ardente des Métis et leur touchante piété.

Nous arrivons maintenant aux événements de 1869-1870. Evidemment pour ne pas trop vous retenir, je ne puis que les résumer en quelques mots. Ce qu'il importe de retenir, c'est que le gouvernement canadien, alors qu'il n'avait aucun droit dans l'Ouest, entreprit des arpentages qui empiétaient sur les droits des occupants et leur enlevaient des terrains considérables dont ils étaient propriétaires. Les arpenteurs et leurs partisans annonçaient à tout venant que des colons allaient bientôt venir d'Ontario et chasser les Métis de leurs terres en les repoussant vers le nord. Bref, les terres des Métis étaient livrées au pillage. On ajoutait même que l'on ferait aux Métis l'honneur de les employer au transport des effets des nouveaux colons, comme charretiers.

On alla plus loin. On publia dans les jour-

naux les insultes les plus provocantes contre les femmes du pays. La mesure était comble. Comme des hommes de cœur, les Métis prirent les armes pour protéger leurs biens contre d'injustes agresseurs, sans droit dans le pays. Dès lors Riel s'imposa à la confiance des Métis et devint leur chef. Le premier acte de résistance fut l'érection d'une barrière à St-Norbert pour s'opposer à l'entrée de McDougall, pseudo-gouverneur de la colonie, alors que la Rivière Rouge était encore indépendante du Canada. McDougall n'était donc qu'un intrus. Une grande assemblée fut tenue à St-Norbert pour aviser aux moyens à prendre dans les circonstances pour protéger les droits des colons.

Mgr Ritchot, invité à prendre la parole, n'hésita pas à risquer sa vie pour la cause de la justice. "Je suis prêtre, dit-il, et je ne me bats pas, mais vous avez raison de défendre vos terres et d'assurer par des moyens légitimes la conservation de vos libertés et de vos droits religieux et civils." Ajoutons ici que la Compagnie de la Baie d'Hudson, qui gouvernait le pays en vertu de sa charte, ayant rétrocédé tous ses droits à la Couronne impériale, le pays se trouvait sans gouvernement. Le gouverneur McTavish n'hésita pas à répondre à ceux qui le consultaient sur le droit de former un gouvernement provisoire, qu'il n'était plus gouverneur. "Pour l'amour de Dieu, formez un gouvernement provisoire pour le plus grand bien du pays," répondit-il.

L'attitude des Métis et de Mgr Ritchot était donc juste au point de vue du droit naturel et régulière au point de vue constitutionnel. En effet Blackstone, le père du droit anglais, proclame que la société ayant le droit de se protéger lorsqu'elle se trouve à l'état de nature, a le devoir de former un gouvernement de nécessité.

Deux leçons se dégagent de cette levée de boucliers. Tout d'abord Mgr Ritchot, inspiré de Dieu, fit inscrire ces mots sur la croix que les Métis venaient d'ériger: Digitus Dei est hic. Le doigt de Dieu est ici. En effet, la main de Dieu était visible. Le chef de ce mouvement était un patriote ardent et un puissant orateur, mais il n'avait que 27 ans. Or ce jeune chef conduisit ce mouvement avec un talent et un jugement qui étonnent et ne peuvent guère s'expliquer si l'on n'admet que la main de Dieu le guidait. C'est Dieu qui voulut sauver son petit peuple à cause des sacrifices des missionnaires et de la coopération des Métis à cette oeuvre de civilisation chrétienne. Il prit lui-même leur cause en main et pour affirmer qu'il était leur sauveur, il plaça à leur tête un jeune homme pieux, à l'âme vibrante du plus pur patriotisme, pour être l'instrument de ses volontés et du salut des siens. Riel appela à ses côtés Mgr Ritchot pour être son mentor et son soutien. Malgré les divisions dans leur propre camp et mille autres obstacles, Riel et les siens triomphèrent et arrachèrent aux autorités fédérales la concession de leurs libertés et de leurs droits.

De plus, un autre spectacle réconfortant mérite notre attention. A la barrière, au berceau du gouvernement provisoire, nous constatons l'alliance sacrée du peuple avec le clergé. C'est cette union intime, jurée au pied de la croix, qui a fait notre force, notre gloire et notre triomphe dans le passé. Ce fut à la Rivière Rouge, comme sur les bords du Saint-Laurent, l'élément de salut de notre race. Prions Dieu que jamais une main téméraire ne vienne briser ces liens séculaires et si doux qui constituent la condition "sine qua non" de notre vitalité et de notre survivance.

Riel et son gouvernement furent bien avisés lorsqu'ils choisirent Mgr Ritchot, Black et Scott comme leurs délégués pour traiter des conditions d'entrée dans la Confédération. Mgr Ritchot étonna Sir John A. Macdonald et Sir Georges E. Cartier par la force de ses arguments et le talent supérieur qu'il déploya dans l'accomplissement de ses devoirs. C'est ainsi que lorsque Mgr Ritchot, après avoir accompli sa mission, vint saluer Sir John avant son départ, ce dernier lui dit en lui pressant la main: "Père Ritchot, si vous n'étiez pas prêtre, je vous demanderais d'entrer dans mon cabinet." Or Sir John s'y entendait en hommes pour les avoir longtemps pratiqués.

Mgr Ritchot fut donc un facteur important dans la rédaction de l'Acte du Manitoba qui devait protéger tous nos droits. Mais, hélas! mê-

me pour les plus habiles et les plus avisés, un texte de loi, si précis et si formel qu'il soit, ne saurait être un obstacle à la fureur des mauvaises passions. Rien ne résiste à ces flots destructeurs qui balayent tout sur leur passage. Tout de même, aux heures d'accalmie, la conscience publique proteste contre ces actes de violence et de déni des droits sacrés garantis par l'Acte de Manitoba. C'est ainsi que la justice, qui ne meurt pas parce qu'elle a sa source dans le sein même de Dieu, trouve des appuis dans les actes constitutionnels et dans les amis de l'ordre et du respect de la parole donnée.

Mgr Ritchot contribua également en 1871 à sauver l'Ouest contre l'invasion Fénienne. Il fut l'entremetteur entre le gouverneur Archibald et les Métis. Il contribua ainsi à conserver ce pays à la Couronne Britannique. En 1871 les Métis craignaient que leurs chefs, en se portant à la rencontre des Féniens, s'exposassent à recevoir des balles de la part des régiments anglais. Le gouverneur Archibald assura Mgr Ritchot, comme le parlementaire des Métis, qu'il garantissait leur sûreté s'ils venaient de l'avant. Les Métis entrèrent aussitôt en campagne et sauvèrent le pays.

Sans vouloir amoindrir en aucune manière le mérite et les services signalés des Métis en cette circonstance, on est heureux de saluer la figure patriarcale de Mgr Ritchot qu'on retrouve de nouveau à côté de ses chers amis les Métis.

Alfred le Grand sur son lit de mort fit appeler son fils et lui dit: "Sois le père des orphe- "lins et le soutien des veuves et des pauvres, pro- "tège les faibles et fais tout en ton pouvoir pour "faire triompher le droit contre la force, gou- "verne d'après la loi, et le Seigneur t'aimera et "sera ta récompense." Dans ces paroles tombées des lèvres d'un grand roi, nous avons en résumé la vie de Mgr Ritchot. Il a aimé la justice, il a haï l'iniquité, il a pris soin des orphelins, comme le prouve l'établissement de la crèche pour les enfants abandonnés. Sa main fut toujours ouverte pour secourir les pauvres. Il a fait triompher la justice contre la force, et nous avons la douce confiance que Dieu, à la gloire duquel il avait consacré sa vie, l'a couronné là haut pour l'éternité.

DISCOURS DE MGR CLOUTIER

Mgr Cloutier, curé de Saint-Norbert, clôtura la série des discours. Après avoir rappelé la façon originale dont le Père Ritchot donnait ses conseils à ceux qui venaient le consulter, il remercia toutes les personnes qui avaient pris part à la préparation des fêtes: les Révérendes Soeurs Grises, qui avaient donné l'usage de leur salle pour la séance de la veille, les dames et les jeunes filles qui avaient pris part au programme de la soirée, les dames de Sainte-Anne, organisatrices du banquet, le choeur de chant et son directeur, M. Edmond Beaudry, et les distingués orateurs de la journée. Il releva quel-

ques-unes des paroles prononcées par l'honorable Juge Roy, faisant appel à la fierté et à la ténacité. "Nous n'avons de permission à demander pour rien, dit-il, dans ce pays découvert et colonisé par les nôtres."

Le célébration du centenaire de Mgr Ritchot, dans sa belle et harmonieuse simplicité de fête de famille, demeurera un agréable souvenir pour tous ceux qui ont eu le bonheur d'y assister.



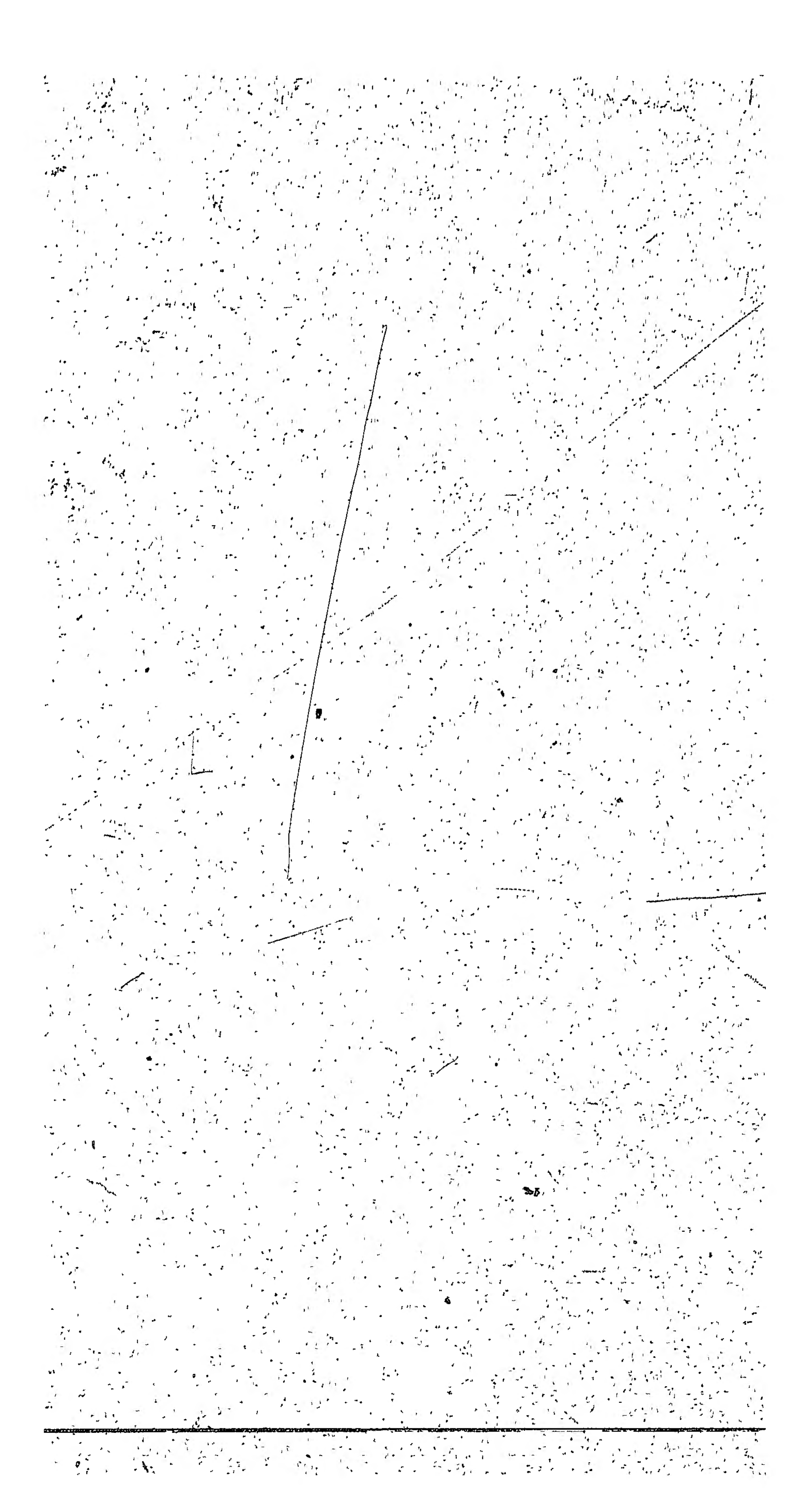


TABLE DES MATIERES